

**REVUE
DES ETUDES
SUD-EST
EUROPEENNES**

TOME VI-1968

N° 4

ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

La correspondance, les manuscrits et les publications (livres, revues, etc.) envoyés pour comptes rendus seront adressés à l'INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES, Bucarest, sectorul 1, str. I. C. Frimu 9, pour la REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES.

Les articles seront remis dactylographiés en trois exemplaires. Les collaborateurs sont priés de ne pas dépasser les limites de 25—30 pages dactylographiées, pour les articles, et de 5 à 8 pages pour les comptes rendus.

**REVUE
DES ETUDES
SUD-EST
EUROPEENNES**

TOME VI-1968

N° 4

**ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE**

Comité de rédaction

M. BERZA, membre correspondant de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie — rédacteur en chef:

EM. CONDURACHI, **EMIL PETROVICI**, **A. ROSETTI**, membres de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie; **H. MIHĂESCU**, **COSTIN MURGESCU**, **D. M. PIPPIDI**, membres correspondants de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie; **AL. ELIAN**, **VALENTIN GEORGESCU**, **FR. PALL**, **MİHAİ POP**, **PAUL STAHL**, **EUGEN STĂNESCU**; **AL. DUȚU** — secrétaire de la Rédaction.

SOMMAIRE

page

Littérature et société

- ANDRÉ MIRAMBEL (Paris), Les aspects révolutionnaires des lettres néo-grecques
aux XIX^e et XX^e siècles 557

Relations littéraires et motifs folkloriques

- ION RADU MIRCEA, Contribution à la vie et à l'œuvre de Gavriil Uric, I . . . 573
ADRIAN FOCHI, Südosteuropäische volkskundliche Motive im Werk des rumä-
nischen Dichters George Coșbuc 595

Histoire politique

- I. D. SUCIU, Rumänen und Serben in der Revolution des Jahres 1848 im Banat 609

Droit et institutions

- VALENTIN AL. GEORGESCU, Présentation de quelques manuscrits juridiques de
Valachie et de Moldavie (XV^e—XIX^e siècle), I 625
GHEORGHE CRONȚ, Le livre de jugement de l'empereur Justinien. 639
LIVIU P. MARCU, Aspects de la famille musulmane dans l'île d'Ada-Kaleh. . . . 649

- Notes brèves: Chez les Vlaques du Pinde ... (Thèse Carolus-Barré,
Pays-Bas); Traits stylistiques des danses populaires roumaines dans le
complexe sud-est européen (Emanuela Balaci) 671

Chronique

- VALENTIN AL. GEORGESCU, VI^e Réunion de travail du Bureau international
de l'Association internationale des études sud-est européennes (AIESEE),
Paris, 9—10 avril 1968. Colloque de la Commission de l'AIESEE pour
l'histoire des idées sur «Le rôle des Lumières dans la formation de la
conscience nationale chez les peuples du Sud-Est européen» (Paris, 11—12
avril 1968) 683

	<u>Page</u>
MARIA-ANA MUSICESCU, I Convegno internazionale di storia della civiltà veneziana (1—5 Giugno 1968). Venezia e il Levante fino al secolo XV .	687
ANCA IANCU et P. Ș. NĂSTUREL, Echos de l'Institut d'Etudes sud-est européennes de Bucarest (juillet 1967 — juin 1968).	689

Comptes rendus

G. B. PELLEGRINI, A. L. PROSDOCIMI, La lingua venetica (<i>H. Mihăescu</i>); A. S. LVOFF, Очерки полексике памятников старославянской письменности [Esquisse du lexique des monuments du vieux slave] (<i>Elena-Casandra Mihăilă</i>); MANIO STOYANOV, Les «syndromites» bulgares de livres grecs au cours de la première moitié du XIX ^e siècle (<i>C. Papacostea-Danielopolu</i>)	693
TADEUSZ SULIMIRSKI, Ancient Southern Neighbours of the Baltic Tribes (<i>Mircea Babeș</i>); HENRY GRENVILLE, Observations sur l'état actuel de l'Empire Ottoman (<i>Cristina Bulgaru</i>)	699
PETAR MILJKOVIK-PEPEK, Делото на вогафите Михаило и Еутихиј [L'œuvre des peintres Michel et Eutybios] (<i>Maria-Ana Musicescu</i>). .	706
 Notices bibliographiq̄ues	 709
Index bibliographique	719

LES ASPECTS RÉVOLUTIONNAIRES DES LETTRES NÉO-GRECQUES AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES

ANDRÉ MIRAMBEL
(Paris)

Le rôle de la littérature, non seulement dans l'histoire des idées, mais dans l'évolution même des sociétés, a été déjà analysé par plusieurs critiques et historiens des lettres¹. Ce rôle peut s'entendre d'une double façon : ou bien les œuvres littéraires sont le reflet des événements et les consacrent, ou bien elles les inspirent et les orientent. La Grèce est un pays où les traditions sont fortement enracinées, à des degrés divers et avec des manifestations variées, dans toutes les classes de la société. Or, si l'on se tourne vers la création littéraire, on s'aperçoit que les œuvres n'ont pas pour objet uniquement de refléter les traditions helléniques, mais qu'elles représentent la somme d'efforts, nombreux et organisés, en vue d'une conquête sur la réalité en même temps que d'un progrès de l'esprit dans le cadre de la Nation. Sans doute n'y a-t-il pas toujours correspondance rigoureuse entre les idées formulées, puis diffusées par les écrits, et les réalisations dans les institutions des pays. Mais il importe que soient créés et que soient développés des courants de pensée, qui exerceront, d'une manière ou d'une autre, une influence, et qu'il appartient à l'histoire et à la critique d'apprécier.

La Grèce Moderne a derrière elle un long passé littéraire qu'elle ne saurait renier, et que nul ne pourrait contester. Cet héritage, glorieux sans doute, constitué de deux traditions, d'une part celle du monde antique, de l'autre celle du christianisme, est lourd à porter : à côté de la gloire qu'il confère même à la Grèce Moderne, il n'est cependant pas sans inconvénient, dans la mesure où la création littéraire des temps modernes

¹ Voir notamment F. Baldensperger, *La littérature*, p. 180 et suiv., *La littérature expression de la société*, et p. 230 et suiv., *L'influence et l'action sociale*, 1919.

risque de se voir entravée par lui. Demeurer fidèle au passé a été longtemps, et est encore aujourd'hui, une sorte de slogan à l'aide duquel on excuse ou on préconise tels comportements, telles attitudes, telles mesures sur le plan social et politique. Toutefois, le mouvement littéraire dans la Grèce du XIX^e siècle est tel qu'il ne saurait être considéré comme un simple aboutissement de la tradition du XVIII^e siècle et des époques antérieures. Le terme de « renaissance » a été et est souvent employé pour caractériser cette période de production, comme on a parlé d'une « renaissance crétoise » aux XVI^e et XVII^e siècles. Il semble que, pour le XIX^e siècle, ce terme ne suffise pas, et qu'il faille parler même de « révolution ». Tel est le phénomène que nous voudrions tenter d'analyser dans les lignes qui suivent, en essayant de montrer ce qui, dans les lettres grecques, justifie ce caractère, quelles formes il revêt, quelle est enfin, par rapport à l'Helénisme, la nature de cette révolution.

I

Jusqu'au XIX^e siècle, les lettres grecques n'attestent guère de caractère « révolutionnaire » à proprement parler. Il s'agit, certes, de s'entendre sur le sens du mot « révolution », qui n'est pas simplement synonyme de changement. Un changement peut être orienté selon des manières très différentes : il peut être, aussi bien qu'un progrès, un retour en arrière. La « révolution » — en quel que domaine que ce soit, social et politique, ou littéraire, philosophique et scientifique, — est d'abord la découverte, puis la prise de conscience d'un nouvel aspect du réel, qui a pour conséquence une nouvelle orientation — un « recyclage », dirait-on aujourd'hui, — de la pensée (pour la recherche et la création), de l'action humaine (pour l'organisation de la société, les institutions, etc.). L'influence du XVIII^e siècle occidental, français principalement, a été grande sur la Grèce, et cette influence des « Lumières » sur l'éveil de la conscience nationale dans les pays du Sud-Est européen a été étudiée de divers points de vue au cours d'un récent colloque organisé à Paris par la Commission des Idées au sein de l'AIESEE (avril 1968). En Grèce², à côté du mouvement de traduction de plusieurs œuvres d'écrivains réformistes, à côté de l'intérêt porté à l'Occident et aux idées progressistes, le concept d'affranchissement des chaînes politiques, sociales, religieuses, les notions de lutte contre toute espèce de conformisme, de critique intellectuelle, ont canalisé tout ce qui gravite autour de l'idée de « liberté » vers un objectif précis : la conquête de l'indépendance nationale et la délivrance du joug étranger.

² C. Dimaras, dans son *Histoire de la littérature néohellénique* (trad. française, Athènes, 1965) a analysé cet aspect des lettres grecques, p. 161 et suiv. Voir aussi le rapport qu'il a présenté au Colloque de Paris (avril 1968) sous le titre : « L'apport de l'Aufklärung au développement de la conscience hellénique ».

Les autres libertés (esprit, conscience, etc.) s'effacent devant le souci majeur de la Nation. Rhigas Velestinlis, Adamantios Coraïs passent pour des esprits libéraux à une époque d'absolutisme intérieur et d'asservissement extérieur. Mais, l'Indépendance obtenue, on ne peut pas dire — il s'en faut — que les idées vraiment révolutionnaires aient triomphé en Grèce. C'est en tous cas de cet Idéal devenu une Réalité — l'Indépendance nationale — que sortira, élaborée par les poètes et érigée en thème essentiel de pensée, une philosophie, « la philosophie de l'Hellénisme »³. Ce qui est nouveau, et à certains égards révolutionnaire, c'est l'idée « nationale », car elle est à la source d'un mouvement des lettres vers une étude de la réalité telle qu'on n'en avait jamais rencontrée auparavant. C'est la raison pour laquelle il semble juste de qualifier de « nationale » la période des lettres grecques qui s'ouvre au début du XIX^e siècle, et qui succède à la période des manifestations régionales des siècles antérieurs⁴. Ce n'est pas seulement une expression géographique — les littératures locales ne vont pas disparaître —, et un certain régionalisme littéraire se remarque dans la Grèce d'aujourd'hui, déjà dans l'entre-deux-guerres et depuis la seconde guerre mondiale. Mais, c'est surtout parce que, dès l'École Ionienne du début du XIX^e siècle, dont l'action est contemporaine de la lutte hellénique, l'idée de « Nation », de « national », de « nationalité » est sans cesse présente à la pensée des écrivains. La réalité découverte et dont on prend conscience désormais, c'est, dans la Grèce, la « Nation grecque » : la littérature a le devoir de la faire connaître.

On peut, en effet, tenir pour « révolutionnaire », dans les lettres grecques modernes, tout ce qui représente un progrès dans la découverte du réel, suivi d'une prise de conscience et d'un effort pour adapter la vie à cet élément nouveau érigé en principe et, en partant de là, pour ouvrir à l'art un champ encore inexploré. Si l'on voulait caractériser d'un mot cet état nouveau pour l'opposer à l'ancien, on pourrait dire que, dans l'ensemble de la production littéraire sous toutes ses formes, à l'ère de la « mélancolie » ou de la « nostalgie » succède l'ère de « l'héroïsme » et de l'« action ». Déjà, très important en soi — et dans ses conséquences — est le fait que la littérature cesse d'être une évasion, un divertissement, à la portée néanmoins limitée, celle du milieu cultivé (de haute ou de moyenne culture, mais non populaire), pour élargir son champ d'action, l'étendre au peuple, parce qu'elle s'« actualise » pour ainsi dire, et qu'elle aborde des sujets qui intéressent le grand nombre. Le « Chant de guerre » de Rhigas Velestinlis annonce en quelque sorte l'« Hymne à la Liberté »

³ Voir notre étude dans le « Bulletin de l'AIESEE », avec références bibliographiques diverses.

⁴ Voir notre étude dans le « Bulletin de l'AIESEE », avec références bibliographiques diverses.

de Solomos : « *Le Chant de guerre* secoua l'hellénisme, et les aspirations nationales des Grecs s'en nourrirent durant les années qui séparent l'effort de Rhigas des luttes pour l'Indépendance ⁵ ». La littérature populaire, d'ailleurs, celle des chansons, montre bien comment un état d'esprit se dessine à côté d'un autre : il y a dans cette production une littérature du souvenir, du regret, de la tristesse, qui se lamente et s'apitoie sur le présent. Mais il y en a, à côté, une autre qui est un refus d'accepter, qui est une protestation, et qui invite au changement, à la lutte pour renverser une situation devenue intolérable ; ainsi se constitue une opinion publique par la participation à l'événement. Ce sont là autant de manifestations « révolutionnaires », qui apparaissent pour la première fois dans les lettres. Il est, de fait, important que se trouve renouvelée la mission de la littérature : d'abord l'élargissement du public auquel elle s'adresse, c'est-à-dire l'ensemble de la nation, ensuite les lettres mises au service d'une Idée, enfin le sens de la nécessité qui engage et qui fait considérer l'actualité avant toute autre préoccupation.

Dans sa réalisation, l'action de l'écrivain s'exerce non seulement en étendue, mais encore en profondeur. Ces points sont à préciser. Selon la première de ces perspectives, le thème de l'œuvre littéraire est de nature à intéresser l'ensemble de ceux qui participent à la nation, et non un petit nombre. C'est pourquoi les grands thèmes que développe la littérature nationale sont ceux de Libération du pays et d'Héroïsme. La seconde perspective, celle qui s'exerce en profondeur, s'applique surtout à l'expression, et c'est le mérite notamment de l'École poétique Ionienne que de l'avoir compris.

Le thème de la Liberté ou Libération est celui par lequel la littérature nationale fait son entrée dans les lettres grecques, avec l'*Hymne* de Solomos. Le poète, sans doute, ne se borne pas à écrire une épopée, mais il intègre le thème à une philosophie, à un système de pensée qui se développe dans son œuvre entière, — et qui sort des limites de la présente étude — . Ce thème de la Liberté est lié d'ailleurs à celui de l'héroïsme qui, en quelque sorte, le concrétise : si la Liberté est l'Idée, ou l'Idéal, c'est par l'Héroïsme qu'elle devient Réalité. Ce n'est pas dans l'abstrait que le thème est traité, c'est dans la vie humaine elle-même : le personnage qui l'incarne, c'est le peuple grec, avec ses luttes, avec ses déceptions, avec ses espérances. Traité autrement que par Solomos, ce même thème domine l'œuvre de Calvos (qui se situe à part). Nous le retrouvons chez Zalocostas,

⁵ Cf. Dimaras, *op. cit.*, p. 196—197 (traduction française). — Voir A. Dascalakis, *Rhigas Velesinlis, La révolution française et les préludes de l'indépendance hellénique*, 1937 ; *Les œuvres de Rhigas Velesinlis*, 1937 ; *Μελέται περί Πήγα Βελεστινιῦ*, 1964, surtout les p. 374—494, τα Σπαναστατικά ἔργα τοῦ Πῆγα [« Les œuvres révolutionnaires de Rhigas »].

mais surtout chez Valaoritis, le poète par excellence de l'« héroïsme », auquel il ramène la somme de sentiments et d'efforts de pensée, au lieu de le rattacher à une doctrine plus large. Chez Solomos, l'héroïsme est la condition de la Liberté dans une lutte consciente, et la Liberté est une pièce essentielle d'une philosophie de l'Homme. Chez Valaoritis, le problème humain par excellence est celui du héros, c'est-à-dire de l'homme aux prises avec la réalité. Le thème ne sera pas abandonné. Chez les poètes athéniens de la fin du XIX^e siècle, puis du XX^e, il n'est pas absent. S'il n'est pas traité en tant que tel, c'est que la grande poésie grecque s'oriente vers une autre source d'inspiration : l'hellénisme, — qui est repensé à la lumière des faits contemporains. Toutefois, le thème de l'héroïsme populaire est traité, au cours de la période d'entre-deux-guerres, par le poète Varnalis, dans deux œuvres *La Lumière qui brûle* (1922) et *Esclaves Assiégés* (1927), ce dernier recueil reprenant le titre du poème de Solomos sur *Missolonghi* ou *Les Hommes libres assiégés* (1844). Solomos avait, là, achevé une œuvre entreprise en 1826, et le thème de l'héroïsme le préoccupait. Varnalis, pénétré de l'esprit de Solomos et parti de l'œuvre de Palamas, a subi l'influence des idées révolutionnaires et du marxisme. Poète de la condition humaine, lyrique autant sinon plus qu'épique, il a transposé le drame de l'héroïsme dans la société contemporaine dont il fait le procès. À côté de l'aspect national — réel chez lui —, se trouve l'aspect social, et c'est là dans la poésie néohellénique un courant nouveau, qui n'affectait guère que la prose. L'enjeu de la lutte, pour Varnalis, c'est l'affranchissement d'une classe dans le cadre national, mais sans exclure la perspective d'une révolution plus étendue.

II

La prose, surtout depuis la fin du XIX^e siècle, emportée par le réalisme qui, dans la nouvelle et dans le roman, l'incite à s'attacher au pays grec et à en étudier la variété des aspects, s'est développée dans la littérature grecque à un moment où le « national », la « liberté », l'« héroïsme » étaient, peut-on dire, des faits acquis, et où l'action des lettres sur le public avait, par conséquent, sur ces thèmes, moins lieu de se faire sentir. Par contre, les questions sociales prennent, à partir de cette époque, et surtout entre les deux guerres mondiales, une importance croissante. Certes, on trouverait dès le milieu du XIX^e siècle, avec le « Thanos Vlégas » de Kalligas un souci du social, qui, encore inégal, imprécis, va faire son chemin. À la différence des idées de liberté, de nation, d'héroïsme, dont la manifestation a été soudaine et totale dans la poésie populaire et dans l'œuvre des grands poètes précités, les thèmes sociaux ne se sont introduits

que peu à peu dans la production de prose. De plus, ces thèmes ne sont pas apparus en même temps, mais successivement. Enfin, l'attitude des auteurs qui ont traité dans le roman et dans la nouvelle des questions sociales, atteste une progression, qui, partant de la description et de l'information ou de l'étude des situations générales ou des cas, s'élève à la critique, à la réforme, et va jusqu'à la révolution. Tandis qu'en poésie, seule l'œuvre de Varnalis, comme on l'a vu, est essentiellement axée sur le problème social, en prose, la littérature sociale se développe par étapes, d'une manière continue ; certes, elle n'élimine pas les autres aspects de la création, mais elle aboutit à constituer un courant que désormais rien n'arrêtera ; ce courant traversera la première guerre mondiale, puis l'entre-deux-guerres, ensuite la seconde guerre, pour se poursuivre jusque dans la période contemporaine issue de la défaite du Nazisme. Il constituera, en face des œuvres consacrées à la recherche psychologique, le vaste domaine de l'étude sociale, des problèmes du monde grec actuel, dont on laisse entrevoir des solutions, souvent différentes, mais dont les révolutionnaires ne sont pas exclues. Si la littérature sociale est apparue plus tardivement, — c'est seulement vers 1910 que le roman social fait son apparition, entendons le roman dans lequel le problème social occupe le premier plan —, c'est parce que l'étude de la société en tant que telle, et du point de vue critique, est venue après l'enquête régionale sur la Grèce, la vie des îles, des campagnes, des bergers, après le roman pittoresque, après le roman philosophique, après le roman de fantaisie et d'imagination. Nous n'avons pas à développer ici les raisons de ce retard — retard d'un demi-siècle au moins sur la littérature sociale et le roman social en Occident, principalement en France —, mais il nous suffira de dire qu'il fallait d'abord que les questions sociales devinssent tangibles pour le public grec ; il fallait aussi que la langue du peuple (nous y reviendrons plus loin) fût consacrée par une suffisante expérience littéraire, celle de la première génération des prosateurs démotistes ; on doit aussi prendre en considération la condition de l'écrivain grec qui a dû, intellectuellement, mener une lutte rejoignant la lutte sociale.

Ce qui apparaît dans la prose grecque concernant la société, c'est, au départ, l'anticonformisme, et la prise de position plus ou moins affirmée, mais réelle, contre le conformisme des mœurs et la tradition familiale. Sous une première forme, qui s'étend jusqu'à la première guerre mondiale, c'est moins le problème des oppositions de milieux ou de classes qui retient l'attention de l'écrivain, que celui de l'individu dans la société. Les thèmes étudiés, en effet, en témoignent. Beaucoup plus nombreuses sont les œuvres qui s'attachent à ce dernier problème qu'au premier. C'est avant tout le thème de la famille, en général, à l'intérieur duquel on distingue quatre séries de questions : celle du mariage, celle du patrimoine

familial, celle de la jeune fille, celle de la condition de la femme. Dans toutes les œuvres où ces questions sont abordées, les auteurs ont pris position en faveur de l'être faible, de l'individu opprimé, et ils n'ont jamais hésité à faire ressortir le côté aigu, voire tragique des situations. De leurs œuvres se dégage une critique sévère de la société. Au sujet du mariage, si certains aspects sont encore peu traités (le divorce, l'enfant, l'adultère), par contre d'autres sont clairement exposés. Par exemple l'exploitation du mariage, dans le roman « Amour au Village » de Costis Chatzopoulos (1910), où le personnage principal recourt au mariage pour cacher une situation qui le compromettrait dans l'opinion publique. C'est aussi la déception du mariage espéré mais non obtenu, considérée non du point de vue sentimental et psychologique, mais du point de vue des conséquences sociales redoutées (prestige familial, réputation) : Chatzopoulos de nouveau étudie ce cas dans « Maison de Campagne au bord de l'eau » (1915). L'affranchissement de l'individu à l'égard du mariage est le sujet des romans de Dimitri Tangopoulos (« A côté de l'amour », « La mère », « Les deux amours », le premier étant une apologie de l'union libre). Une partie de l'œuvre considérable de Grégoire Xénopoulos (entre 1890 et 1930) est consacrée aux problèmes du mariage : c'est l'honneur familial dans « L'honneur du frère », ce sont les mésalliances dans « Le Rebelle » ; ce sont les mariages forcés ou empêchés dans « Margarita Stépha » et « Stella Violanti » ; c'est le tragique allant jusqu'au crime dans « Laoura » ; c'est l'adultère dans « Le Monde et Cosmas ». Xénopoulos a, en outre, adapté à la scène plusieurs de ses nouvelles et romans (« Photini Sandri », « Stella Violanti »), et plusieurs cas de « pathologie » du mariage et du sentiment, dirais-je, ont été traités par lui dans des pièces telles que « Chérubin », « Fille unique », « Rachel ». Il prend position pour défendre l'individu contre les abus des institutions qui font obstacle à l'épanouissement du sentiment, et qui sont contraires aux lois de la nature. Le thème du patrimoine familial est traité de façon critique par Constantin Théotokis dans trois romans « L'honneur et l'argent », « La vie et la mort de Karavélas » et « Les esclaves dans leurs chaînes » (1920, 1921, 1922), ce dernier roman déjà s'ouvrant largement sur la question sociale. Le thème de la condition de la jeune fille a inspiré à Xénopoulos trois romans : « Le Rocher rouge » (déception de l'amour), « Isabelle » (l'inceste), « La femme aux trois aspects » (la garçonne). Quant au thème de l'émancipation de la femme, il s'esquisse aussi dans l'œuvre de Xénopoulos, mais c'est chez une romancière, Callirhoé Parren, dans deux romans « Enchanteresse » et « Emancipée », que sont exposées les thèses essentielles du féminisme. Déjà, à ce point de production de la littérature sociale, nous remarquerons l'importance de l'œuvre de création pour l'exposé, l'analyse et la diffusion des idées. La littérature de cette époque, en Grèce, n'est pas conservatrice,

ni réactionnaire. Elle est pour le moins progressiste, et elle fait, à cet égard, contraste avec le conservatisme des institutions d'Etat, de l'éducation, de l'instruction et de la pédagogie officielles.

III

La prose sociale, qui avait subi précédemment une lente incubation, atteint son développement dans les années qui précèdent et qui suivent la première guerre mondiale. La notion de « classe », sur laquelle les théoriciens du socialisme avaient attiré l'attention, devient une notion dominante. Déjà, en 1907, Skliros publiait une étude, *Notre problème social*, dans laquelle il exposait les principes du socialisme. L'œuvre de Xénopoulos, — bien qu'orientée vers les drames de la psychologie, les heurts des sentiments, les conflits entre les êtres et, ce qui est d'un précurseur, parfois les conflits entre les générations, — laissait entrevoir, derrière les problèmes de l'individu et de la famille, les oppositions de classes dans la société zantiote avec ses contrastes, son aristocratie des « archontes » ou des nobles inscrits sur les « libri d'oro » sa bourgeoisie et ses artisans, avec ses révoltes des « popolari » qui ont plus d'une fois marqué l'histoire de Zante. Christomanos, avec « La poupée de cire » (1911), donne déjà l'ébauche du roman social quand il présente, au milieu de la population athénienne où domine une classe privilégiée, la petite bourgeoisie ouvrière laborieuse et modeste. C'est surtout dans les romans de Paroritis qu'est mise en relief l'opposition, sinon la lutte, des classes. L'étude de la condition sociale sort de la perspective « ethnographique » et « folklorique », pour être « revendicatrice ». C'est ainsi que dans le roman intitulé « Sur le Mât » (1910), l'écrivain présente et dénonce la condition sociale des pêcheurs d'éponges du Dodécannèse. Dans « Le grand garçon » (1915), il nous donne un tableau de la vie des travailleurs dont le sort appelle la pitié : c'est là un des premiers romans « ouvriers », qui complète, tant par l'étude descriptive que par la critique, la connaissance de la Grèce populaire et paysanne que l'on doit à la prose néohellénique. Le roman « Le Bouc Rouge », postérieur de quelques années (1924), est plus spécialement un roman des masses, et comme l'annonce de la littérature prolétarienne.

C'est au cours de l'entre-deux-guerres que la littérature sociale devient non seulement plus critique, mais plus revendicatrice. Elle est caractérisée par une production plus abondante, par une extension des thèmes abordés, en même temps par une convergence des vues, qui tendent au procès d'une société, enfin par une sorte d'« orchestration » des thèmes du point de vue de la technique littéraire. Une raison est que le roman philosophique est devenu de plus en plus social, abandonnant les grands

systèmes de philosophie morale et générale, sinon métaphysique (thème du « surhomme », par exemple, thème du « néo-christianisme », etc.), pour s'attacher à la structure de la société elle-même et à la condition des êtres dans la société. Le thème de l'enfance n'est pas abandonné, mais il tend à rejoindre les problèmes sociaux, celui du rapport des êtres, jeunes ou adultes, avec la société. C'est ainsi que, pour Galatée Kazantzaki dans « La Cité malade » (1925), « Femmes », « Hommes » (1935), pour Elly Dascalaki (dans ses nouvelles 1931, 1934), le thème de l'enfance — surtout de la jeune fille — aboutit à celui de l'émancipation féminine, qui, au lieu de se situer dans le cadre de la société existante (tel le féminisme à ses débuts), devient un argument contre la société pour une réforme profonde. Le thème de l'émancipation sociale attire de plus en plus d'écrivains, et, par exemple, entre 1930 et 1938, on ne trouve pas moins de dix romanciers et nouvellistes pour qui ce thème est l'essentiel de leur production. Une idée commune est à la base : la critique sévère de la société, avec des solutions plus ou moins élaborées, afin de porter remède aux injustices, aux maux dénoncés. Mais le thème se différencie, et on voit les écrivains s'orienter vers plusieurs courants : c'est, en premier lieu, la lutte de l'individu contre une société qui l'opprime ; puis, c'est l'information et l'éducation de la société sous ses divers aspects ; c'est, ensuite, l'émancipation selon un plan organique ; enfin, c'est le déclassement en marge de la société. La lutte entre l'individu et la société est étudiée dans un roman de Katiphoris, « La place » (1930). C'est, là, après la première guerre mondiale, la reprise du roman social. L'auteur présente les individus impuissants, dans une société de type bourgeois, à s'affranchir des forces qui les régissent, en particulier du pouvoir de l'argent. L'intérêt et l'exploitation sont la loi de cette société. L'effort individuel, pour être fécond, présuppose un changement radical de la structure sociale. Plus nuancée, plus riche est la seconde tendance signalée sous le titre général d'« information et éducation de la société ». Il convient d'entendre par là non seulement la pédagogie à proprement parler, mais tout ce qui, au sein des classes sociales, ressortit à la sociologie des groupes (la famille) et des institutions, tout ce qui exige une étude fondée sur l'observation des comportements, les problèmes de la sexualité notamment. Dans ce courant s'inscrivent les romans de Lefkoparidis (« Horizons », 1930), de Douros (« La vierge déchue », 1931), de Canellis (« La Chair », 1931), surtout de Lilika Nakou (« Déflorée », 1932, et « Dévoyés », 1935). Il y a, certes, dans la production de ces auteurs une étude psychologique des divers cas passionnels qui sont présentés, mais cette étude est subordonnée à la critique des milieux d'une société tenue pour responsable de la déchéance morale à laquelle elle condamne les individus. Ce qui domine, c'est le désarroi de la société devant ses maux, c'est la compassion des observateurs

et des analystes qui se penchent sur les problèmes, c'est aussi en définitive l'espoir d'une solution et l'esquisse d'un plan de rénovation. Le thème de l'émancipation sociale est plus généralement abordé chez des écrivains tels que Kokkinos (« Vertige », 1933, critique de la vie et de la sentimentalité bourgeoises), Cosmas Politis (« Bois de Citronniers », 1932, où la critique sociale émane de l'analyse introspective que font les personnages de leur propre mentalité), Vasos Dascalakis (« Déracinés », 1931, roman de la condition ouvrière, de l'hostilité des milieux aux êtres qui s'y trouvent), Phloros (« Les Colons », 1936, où est montré le rejet des individus par le milieu). Le déclassement social, enfin, est le thème auquel s'est attaché Picros (« Corps perdus », 1922, et « Toubéki », 1927, qui laisse entendre que la société conventionnelle conduit certains éléments à se détacher d'elle pour vivre dans un monde équivoque. On pourra mettre au compte du roman de la révolte certaines formes du roman de guerre tel qu'il est apparu après la première guerre mondiale. Deux écrivains de qualité, Myrivilis et Vénézis, ont laissé à ce point de vue des œuvres de marque, le premier avec ses « Nouvelles » et surtout son roman « La Vie au Tombeau » (1924), le second avec son roman « Matricule 31.328 » (1931). Ce qu'il y a lieu ici de retenir, c'est la position des écrivains en face de la guerre : l'attitude du siècle précédent qui consistait à exalter l'héroïsme dans la lutte pour l'indépendance (voir plus haut) a fait place à une condamnation de la guerre, au pacifisme appuyé sur des revendications sociales. C'est du socialisme qu'est né, chez les auteurs grecs de la littérature de guerre, cet état d'esprit, et c'est là un autre aspect de l'idée révolutionnaire. Le « roman de guerre », sous la plume des écrivains précités, a exercé une influence sur le roman grec et a contribué à en renouveler la technique. Il a également aidé au développement des idées sociales et favorisé la critique. Plus tard, la seconde guerre mondiale donnera naissance à une littérature de guerre, mais ce sera surtout une littérature de la résistance sous l'occupation ennemie — malgré plusieurs œuvres qui traitent de la guerre elle-même (les combattants, les opérations). La résistance à l'occupant rappellera la littérature héroïque de l'époque de la Guerre d'Indépendance, mais, en plus, elle rejoindra les questions sociales et la critique de la société : ce ne sera plus seulement le sort du pays qui sera le centre de l'œuvre, mais la condition humaine. Cet aspect se prolongera dans la littérature grecque de l'émigration de caractère politique qui suivra la libération de la Grèce et la guerre civile de 1945 à 1947.

IV

Parmi les idées révolutionnaires qui sont nées en Occident — en France principalement — et qui ont reçu un grand développement, il

faut faire une place à la critique de la tradition religieuse et à ce qu'on appelle la « libre pensée ». Or, en Grèce, les institutions conservent à la religion orthodoxe sa place officielle dans l'Etat, et l'idée, par exemple, d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat est impensable, tellement la religion fait partie du patrimoine national. Néanmoins, on a vu, par deux fois au XIX^e siècle, s'élever une critique, sinon de la religion, des idées religieuses et du dogme, du moins de l'Eglise, des institutions religieuses et du comportement du clergé. Ce fut, une première fois, avec Lascaratos, écrivain céphalonien, satirique et moraliste. D'un long séjour en Angleterre, il a gardé un goût du protestantisme, qui lui a fait prendre en grippe l'orthodoxie grecque avec ses rites et son clergé, ainsi que les croyances populaires. Dans « Les mystères de Céphalonie » (1856), comme dans le journal satirique qu'il a publié de 1859 à 1868 sous le titre « Le lampion », il a présenté sous une peinture peu flatteuse le milieu céphalonien, et sa critique de la religion grecque est particulièrement vive. Quelques années plus tard, à Athènes, en 1866, Roïdis publiait un roman satirique, « La Papesse Jeanne », qui scandalisa tant les orthodoxes que les catholiques et qui valut à l'auteur les plus graves sanctions ecclésiastiques. Ces deux manifestations d'irrégion et d'anticléricalisme, dirions-nous, apparaissent isolées dans les lettres néo-grecques. Ce n'est pas qu'il n'existe pas parfois en Grèce une hostilité à l'égard des choses religieuses et des hommes d'église, mais cela ne constitue pas une forte tradition (comme en France), et la littérature n'a pas créé un courant d'incrédulité comparable au voltairanisme issu de l'œuvre du grand écrivain. Il n'empêche que les deux manifestations helléniques signalées apparaissent comme des manifestations révolutionnaires. Mais la désaffection à l'égard de la religion orthodoxe traditionnelle, que l'on remarque dans l'ensemble de la production de prose, — désaffection sans hostilité marquée, toutefois — traduit un sentiment d'indifférence à l'égard d'un élément de tradition : ce sont d'autres problèmes qui retiennent l'attention des écrivains. Il n'y a pas en Grèce un « roman orthodoxe », à côté d'autres aspects du roman, contrairement à la France qui offre des courants littéraires de pensée religieuse (le « roman catholique », le « roman protestant », le « roman de la libre pensée »). Cet aspect négatif des lettres grecques témoigne d'une mentalité qu'il convient d'analyser, et qu'expliquent les conditions historiques de la vie hellénique, mais ne saurait véritablement être porté au compte de l'esprit révolutionnaire, comme c'est le cas pour Lascaratos et Roïdis, qui ont pris nettement position par l'écrit et apporté là une œuvre positive. Avec eux, l'irrégion se présente comme une manifestation personnelle qui plaide en faveur de l'individu contre l'institution, mais qui ne revêt pas l'aspect doctrinal que serait une théorie de la libre pensée.

V

L'action des écrivains et des lettres néo-grecques s'est, avons-nous signalé précédemment, exercée en profondeur, c'est-à-dire en ce qui concerne l'instrument même de l'expression, la langue. Longtemps, la littérature a été liée à une tradition d'écriture savante, avec certes des variations selon les auteurs et les genres, selon aussi les époques, — tradition qui s'est perpétuée jusqu'au XIX^e siècle. Le purisme littéraire, comme l'autre, a eu ses défenseurs, ses théoriciens, et l'histoire de la « question de la langue » en Grèce⁶ montre le rôle qu'a joué la littérature dans le problème de l'expression, depuis l'atticisme à l'époque de la Koïnè hellénistique, en passant par le grec de la littérature chrétienne aux multiples usages, le grec médiéval et la variété de ses emplois dans les divers genres littéraires, et le grec écrit depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la littérature orale, celle des chansons populaires, s'est exprimée dans la langue du peuple, la langue parlée, alors que l'usage écrit s'écartait systématiquement de cette langue. C'est à l'École Ionienne que revient le mérite d'avoir rompu les barrières qui séparaient l'usage écrit de l'usage oral. Le principe de faire reposer la langue écrite — et spécialement la langue littéraire — sur la langue populairement parlée, et non plus sur une langue artificiellement édifiée, constitue un fait de révolution, puisque l'expression écrite procède de la réalité : la langue est avant tout une réalité audible. La vision n'intervient qu'en second lieu et tardivement. L'écriture a pour objet de reproduire ce qui s'énonce, et, en même temps, de le sanctionner, de le garantir. Les premiers écrivains ont eu le souci, non pas d'accorder la langue parlée sur l'usage écrit, mais, au contraire, de partir de la langue parlée pour imposer et régler l'usage écrit. Solomos est attiré par la langue du peuple, celle des chants populaires et celle qui se parle. Il l'élève au rang de langue poétique, et par la poésie commence dans la Grèce du XIX^e siècle l'œuvre d'unification de la langue littéraire, — et aussi de la langue tout court. Aux vulgaristes de la prose, qui, avec et après Psichari, ont édifié la prose démotique à la fin du XIX^e siècle et depuis, on a fait le reproche de détruire la langue. Or, ces philologues, ces linguistes, ces écrivains, étaient à la recherche d'une langue commune de l'Hellénisme actuel, qui fût fondée sur la réalité de l'usage vivant : découvrir, là encore, le réel, c'était rompre avec une tradition d'archaïsme, c'était ouvrir à l'expression des possibilités, c'était permettre à la production de se rénover, aux genres de s'épanouir.

⁶ Voir : A. M i r a m b e l, *Les états de langue » dans la Grèce actuelle* (Conférences de l'Institut de Linguistique), Paris, 1938, avec bibliographie et exposé des principaux problèmes. Voir aussi M. T r i a n d a p h y l l i d i s, *Νεοελληνική Γραμματική*, t. A', La dernière partie avec bibliographie et documents. L'histoire de la « question de la langue » a été retracée par A. M é g a s, *Ίστορία του γλωσσικού ζητήματος* 2 vol., 1927.

Les poètes Tertsétis, Typaldos ont défendu âprement cette conquête de la langue sur la réalité. Polylas, le précurseur de la critique littéraire en Grèce, s'est fait le théoricien du vulgarisme après avoir tiré les leçons de la langue de Solomos (voir le traité « Notre langue littéraire », 1892, et les « Prolégomènes » à l'édition de Solomos, 1859). Psichari, en 1888 (« Mon Voyage ») et dans ses œuvres grecques, dénonce le purisme en recourant à des arguments scientifiques, et oppose à l'artificiel de la tradition la réalité du présent. Cet intérêt porté avant tout à l'actuel atteste un renouveau de pensée, qui a vite rejoint le domaine de toutes les revendications libérales dans une société prisonnière de ses conceptions de la tradition. Les contacts de pensée avec un Occident libéral ont contribué à poser la question de la langue sur une base large, humaniste, humaine. Par là, le mouvement linguistique a voulu être un mouvement national, un mouvement de participation et un mouvement d'affranchissement. Les mêmes principes qui avaient fait jadis la société moderne, et qui avaient dressé la Nation en face de la sujétion, venaient maintenant opposer à l'archaïsme oppresseur le démotisme libérateur. Ce que les vulgaristes préconisaient, c'était, après l'avoir formulée, l'expansion de leur doctrine linguistique, la pédagogie de la langue démotique, d'où les nombreux efforts, à Athènes et dans les grandes villes, afin de libérer le pays grec de la contrainte du purisme. On remarquera qu'en Grèce, la juste revendication en faveur de la langue démotique était considérée comme une adhésion au programme social et politique des éléments progressistes et révolutionnaires dans la société, tandis que le purisme apparaissait comme une garantie de l'ordre et des « traditions », liée nécessairement aux idées conservatrices et réactionnaires. On remarquera aussi que le mouvement vulgariste du XIX^e siècle a été plus national que social : ce que voulait Solomos, et ce que voulaient avec lui les poètes de son Ecole, ce que voulaient un demi-siècle plus tard Psichari et les prosateurs vulgaristes de la première génération c'était, par la littérature pour les poètes heptanésiens, par la science et la littérature pour les prosateurs, l'avènement d'une langue « nationale », qui serait pour la Grèce ce que fut pour l'Italie la langue de Dante, pour l'Allemagne la langue de Luther, pour la France la langue des écrivains de la Pléiade. C'est dans le premier quart du XX^e siècle que l'aspect social de la « question de la langue » est apparu, souligné par certains expressément, ressenti même confusément par beaucoup, en tous cas vulgarisé au point que cette question a largement dépassé le domaine de la science et de la littérature pour se répandre dans l'ensemble de la communauté hellénique⁷. Si les conservateurs (hommes de lettres, critiques, philologues)

⁷ Voir : D. Glinos, 'Εθνος και Γλώσσα, 1923 ; I. Kordatos, Δημοτικισμός και Λογιοτατισμός κοινωνιολογική μελέτη του γλωσσικού ζητήματος, 1927 ; M. Triandaphylidis, Δημοτικισμός και Αντίδραση, 1960.

maintiennent leur préférence pour la langue démotique, il n'en existe pas moins que, dans une grande partie de l'opinion publique, « vulgairisme » est synonyme de « libéralisme », sinon de « socialisme », voire de « communisme »⁸, et qu'il a été et est combattu comme tel par les régimes de réaction (à de rares exceptions près) dont l'histoire politique de la Grèce moderne et contemporaine offre plus d'un exemple⁹. C'est là, sans doute, l'aboutissement des conflits d'idées sur tous les plans — y compris celui de l'expression — qui ont marqué et continuent de marquer la vie hellénique à notre époque, déjà dès le début du siècle. En tous cas, la littérature semble devoir rester fidèle à la langue démotique, dont elle a, depuis un siècle et demi, la maîtrise et à laquelle elle doit ses plus grandes œuvres. Il semble que, sur le plan de la langue, l'unité soit faite parmi les écrivains et gens de lettres pour ne plus contester le démotisme : c'est pour eux, quelles que soient leurs positions en matière sociale et politique, un fait accompli. L'histoire récente de la langue littéraire en apporte la preuve, en particulier la langue de la prose, pour laquelle les problèmes d'expression se posent d'une manière différente de jadis lors des premières grandes manifestations du vulgairisme. On peut dire que la littérature maintient la langue démotique au-dessus de toute « politisation ».

VI

Considérées de l'extérieur, les aspirations et les réalisations mentionnées et analysées précédemment relèvent d'un ensemble où la critique fait entrevoir la réforme ou la rénovation, et qui met en cause bien des institutions de la société. Il y a lieu, maintenant, de juger de ces manifestations du point de vue de l'Hellénisme lui-même, afin de déterminer dans quelle mesure les idées, que la littérature a exprimées et diffusées, ont modifié en Grèce le cours des choses.

D'une manière générale, la littérature néohellénique est pour le moins progressiste. Elle réunit, en effet, l'élite intellectuelle de la société grecque, les esprits les plus éclairés, souvent les mieux formés à la culture occidentale, les plus ouverts aux rénovations et aux hardiesses de pensée. L'action sur les institutions ne répond que très imparfaitement aux positions exposées par les écrivains. On peut dire que, jusqu'à la fin de la seconde

⁸ Déjà, en 1911, on pouvait lire un ouvrage au titre significatif de I. Varvayanis, *Τὸ γλωσσικὸν ζήτημα καὶ οἱ ἐθνικοὶ κίνδυνοι* [La question de la langue et les dangers nationaux], de même en 1926 de N. Exarchopoulos, *Μαλλιαρισμός, κομμουνισμός ἐχθροὶ τῆς ἑλληνικῆς πατρίδος* [Démotisme, communisme, ennemis de la patrie grecque], et en 1935, de S. Katakouzinos, *Ἡ καθαρῆ εἰσαὶ ἢ ἐθνικὴ κοινὴ γλῶσσα μας* [La langue savante est notre langue commune nationale].

⁹ Cf. mon étude *Les aspects psychologiques du purisme dans la Grèce Moderne*, in « Journal de Psychologie », Octobre-Décembre 1964, p. 405 et suiv.

guerre mondiale, il n'existait en Grèce aucune « littérature de droite », pour employer le langage du public français. La « question de la langue », où la littérature avait pris si nettement partie, plaçait les écrivains à l'opposé des positions officielles et de celles d'une partie de la société, précisément la partie conservatrice et réactionnaire. Après la seconde guerre mondiale, à côté d'une « littérature de gauche » ou « d'extrême-gauche », il se constitue une « littérature libérale » ou même d'« opinion très modérée », mais la langue démotique, dont, pratiquement, tous les écrivains se servent, n'est pas, nous l'avons dit, remise en question. Dans le monde des lettres, les divergences idéologiques se situent au-delà du niveau de l'expression, et non plus à ce niveau lui-même. Les institutions demeurent en grande partie conformistes, et le libéralisme des lettres fait contraste avec le conservatisme officiel.

L'Hellénisme lui-même est fortement attaché, nous l'avons vu, à certaines grandes idées qui en constituent l'unité. Il est, certes, dans ce qu'il a de meilleur, capable de s'adapter aux changements de l'histoire, de la Cité antique aux Empires macédonien, romain et byzantin, jusqu'à la Nation moderne. Même les esprits les plus audacieux et les plus avides de réformes n'ont jamais renié les fondements de l'Hellénisme, et un Sikélianos, un Kazantzakis, même un Varnalis, quand ils rompent avec le conformisme, avec *tout* conformisme, s'appliquent à mieux interpréter l'apport de la Grèce à la Grèce elle-même comme au monde. On a pu voir en Grèce des esprits dégagés de toute religiosité : ils n'ont pas fait Ecole, et les penseurs les plus indépendants, devant le fait grec religieux, cherchent dans l'Hellénisme même une explication. Un Renan révolutionnaire en matière d'exégèse religieuse, créateur de la science indépendante de l'histoire des religions, notamment du christianisme, un Renan professant dans un établissement supérieur scolaire les résultats de ses recherches scientifiques et exposant ses méthodes, les véritables méthodes de la critique historique dans le domaine du sacré, un Renan est, en Grèce, une impossibilité.

On a accusé, en Grèce, les partisans de la langue démotique de vouloir porter atteinte à la langue des ancêtres, et tout un arsenal d'arguments faux a été brandi contre les vulgaristes afin de défendre la « tradition ». Or, si on y regarde de près, on constate que la langue que Solomon et les poètes préconisaient comme langue littéraire, comme langue écrite, était celle dont le peuple se trouvait l'héritier. Lorsque, avec Psichari, la linguistique vint à l'appui du vulgarisme, il a été facile de montrer la continuité de la langue grecque, dont la démotique était le naturel aboutissement, et de dénoncer l'artifice du purisme, qui n'est d'aucune époque ni d'aucune région. Un grand nombre de traits qui caractérisent le grec démotique ont leur point de départ dans la langue ancienne (en phoné-

tique, en morphologie, en syntaxe, dans le lexique). En conséquence, le grec démotique, loin d'être une rupture dans la tradition linguistique, loin d'être une manifestation de décadence, est au contraire le plus authentique chaînon d'une histoire trimillénaire : la « révolution vulgariste » défend, en réalité, la vraie tradition de la langue.

* * *

Au terme de ces réflexions, nous concluerons que les lettres néo-helléniques ont joué un rôle d'importance depuis plus d'un siècle et demi dans la diffusion de plusieurs idées révolutionnaires, idée de Liberté et de Nation, idée d'affranchissement de la pensée, idée de réforme sociale, voire de révolution, idée de défense de l'individu et de ses droits contre le pouvoir et l'arbitraire, etc. Les réalisations, par le jeu des institutions, ne sont pas au niveau des idées exprimées. C'est un fait, et nous en avons indiqué les raisons. Elles concernent la Grèce, mais elles pourraient s'appliquer à d'autres pays. Il n'est pas rare de voir se développer des littératures à tendances progressistes dans des sociétés où le régime est conservateur.

Mais, dans le cas de la Grèce, il faut tenir compte d'un autre grand fait, c'est l'Hellénisme, entendons la civilisation — la première en date de l'Europe —, dont relève d'abord tout ce qui est grec, puis tout ce qui, hors de Grèce, a subi l'empreinte de la culture grecque : la science et la philosophie de l'Europe, la religion de l'Europe, ne sont ce qu'elles sont que par la pénétration de la science et de la philosophie grecques, par la diffusion d'une religion issue du judaïsme mais élaborée par la Grèce. Ce substrat a été, historiquement, le ferment qui a ensuite permis le développement de la pensée européenne. Il vaut pour la Grèce moderne, qui ne saurait être détachée de l'ensemble hellénique. De même que la langue grecque présente certains traits de structure qui sont des constantes à côté de faits limités dans le temps et dans l'espace, de même l'Hellénisme est un axe de civilisation autour duquel gravitent les efforts de pensée pour la conquête progressive du réel. Les faits révolutionnaires répondent à ces efforts : l'Hellénisme les adapte à ses structures profondes. La littérature néo-grecque témoigne de cette adaptation.

CONTRIBUTION À LA VIE ET À L'ŒUVRE DE GAVRIIL URIC

I

ION RADU MIRCEA

C'est au cours du deuxième quart du XV^e siècle, que l'apparition d'un lot de manuscrits écrits par l'actif lettré moldave Gavriil Uric entre les années 1424—1449 fit sortir la littérature roumaine en langue slavonne de l'incertitude de l'anonymat. Ces manuscrits ont un caractère bien défini, ils se distinguent dans la production de livres dans les pays de l'Orient orthodoxe par leur graphie et leur ornementation, éléments d'un style qui a été à juste titre appelé « moldave ». Les quatorze manuscrits signés, auxquels s'ajoutent deux autres qui ne le sont pas et dont la paternité a été révoquée en doute ou même niée par la critique, constituent une base de départ pour les recherches sur la littérature roumaine en langue slavonne. Le contenu varié des œuvres copiées nous révèle les préoccupations idéologiques et littéraires de l'époque d'avant Etienne le Grand et a servi dans une grande mesure de prototype pour l'activité des lettrés roumains des XVI^e et XVII^e siècles.

Ces œuvres nous permettent également de procéder à des recherches sur le matériel anonyme du XIV^e et commencement du XV^e siècle qui fait ou a fait partie de notre patrimoine intellectuel.

Les manuscrits exécutés par Gavriil Uric contiennent de nombreuses copies de la création littéraire byzantine et sud-slave existant au XIV^e siècle ; ils servent, en raison de leur ancienneté et de la rédaction en moyen-bulgare dans laquelle ils ont été transcrits, à la reconstitution de l'archétype des créations d'Euthyme de Tirnovo, de Grégoire Camblak et d'autres écrivains anonymes de l'époque. Ils constituent en même temps un document d'une importance capitale pour connaître la circulation de la littérature sud-slave et ses rapports avec les Pays roumains.

Cette richesse de documents littéraires sur le territoire de la Roumanie a engendré toute une série d'études. Le commencement en a été

fait avec le catalogue des manuscrits découverts à la bibliothèque du monastère de Neamț en 1882 par l'évêque Melchisedec¹, suivi de l'ample description des mêmes manuscrits et de ceux du monastère de Noul Neamț, publiée par A. I. Jacimirski en 1898². Faisant ressortir l'importance de Gavriil Uric pour les cultures roumaine et slave, le savant russe lui a consacré une bonne partie de son activité et il a synthétisé ses recherches en 1904, dans une ample étude intitulée « Grégoire Camblak. Essai sur sa vie et son activité administrative et littéraire »³. Œuvre d'un connaisseur averti de la littérature slave, de celle notamment qui a fleuri sur le territoire des Pays roumains, cette monographie est le fruit d'une tentative vouée à l'échec ; c'est que l'auteur s'était proposé d'identifier Gavriil Uric avec Grégoire Camblak, en interprétant à sa manière les documents et les données dont il disposait à cette époque⁴. Dès la parution de son livre, des slavistes réputés, tels K. T. Radčenko, M. Khruchevski, P. A. Lavrov, Em. Kalužniacki et d'autres⁵ se sont élevés contre les arguments proposés par A. I. Jacimirski, aussi bien en ce qui concerne la biographie des deux lettrés que l'attribution à Gavriil Uric, en vertu d'arguments paléographiques, d'un nombre exagérément grand de copies. En 1940, les recherches entreprises sur les originaux par le professeur D. P. Bogdan ont révélé la fragilité des raisons avancées par Jacimirski. S'appuyant principalement sur l'obituaire de Bistrița copié à l'époque d'Etienne le Grand, D. P. Bogdan a démontré que Grégoire Camblak ne pouvait pas être le fils du moine Paisie Uric, mort en Moldavie après 1407, date à laquelle commença la rédaction de cet important document historique

¹ *Catalog de cărțile strbești și rusești manuscrise vechi ce se află în biblioteca Sfintei mndstiri Neamțu* [Catalogue des vieux livres manuscrits serbes et russes, se trouvant à la bibliothèque du saint monastère de Neamț], « Revista pentru istorie, arheologie și filologie », II^e année, I^{er} vol., 1884, p. 129—143, n^{os} 20, 77, 85, 87, 89, 92, 94, 106. Le même auteur reproduit le texte de la Vie de Jean le Nouveau de Suceava, d'après le manuscrit de Gavriil de 1439 (*ibid.*, p. 1—64, 163—174), avec une traduction en roumain. Une description plus ancienne est celle du tétraévangile écrit par Gavriil en 1429, conservé à Oxford à la Bodley's Library, par I. Sreznevski (*Сведения и заметки о малоизвестных памятниках письма*, « Сборник отделения русского языка и словесности » de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, X^e vol., chap. LXXVII, St.-Petersbourg, 1876, p. 559—560) et par T. J. Uspenski (*О некоторых славянских и пославянских писанных рукописях хранящихся в Лондоне и Оксфорде*, « Журнал Министерства Народного Просвещения », 1876, XI, II^e partie, p. 89—94).

² *Славянския рукописи Нямецкаго монастыри в Румынии*, St.-Petersbourg, 1898.

³ A. I. Jacimirski, *Григорий Цамблак. Очерк о его жизни, административной и книжной деятельности*, St.-Petersbourg, 1904, chap. V, p. 306—430.

⁴ Sa thèse a été acceptée par Ecaterina Piscupescu, *Literatura slavă din Principatele Române în veacul al XV-lea* [La littérature slavonne dans les Principautés Roumaines au XV^e siècle], Bucarest, 1939, p. 31—42.

⁵ Apud D. P. Bogdan, *Despre manuscrisele din Biblioteca Academiei Române* [Sur les manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie roumaine], Bucarest, 1940, p. 20—26 ; *Iarđși despre identitatea Grigorie Ţamblac-Gavriil de la Neamț preconizată de A. I. Jacimirskij* [De nouveau sur l'identité Grégoire Camblak-Gavriil de Neamț préconisée par A. I. Jacimirski], « Hrisovul », I, Bucarest, 1941, p. 463—465 ; *Pomelnicul Mândstirii Bistrița* [L'obituaire du monastère de Bistrița], Bucarest, 1941, p. 31—32.

et littéraire, et que le moine Gavriil, son fils, mentionné au même endroit, ne pouvait être le même « staretz » Gavriil mentionné quelques lignes plus haut, que A. I. Jacimirski supposait être le supérieur du monastère de Neamț.

Mais celui qui a repris les recherches autour de ce problème est Emil Turdeanu ⁶. En 1946 et 1951, à la suite d'une analyse minutieuse des arguments d'A. I. Jacimirski et en particulier des modèles de lettres du XVI^e siècle édités par ce dernier ⁷, dont il résultait que « Gavriil Camblak » aurait été supérieur du monastère de Neamț placé sous le vocable du Pantocrator et copiste de livres, Emil Turdeanu a prouvé qu'il s'agissait là d'une mystification ⁸, qu'il n'y a jamais eu de supérieur de ce nom au monastère de Neamț et, enfin, qu'aux XV^e et XVI^e siècles ce centre culturel et monastique n'a jamais porté le vocable du Pantocrator ⁹. Grégoire Camblak était d'ailleurs mort en 1419—1420, comme métropolite de Kiev, selon les sources narratives et les notices des manuscrits. Cette date a été acceptée par l'historiographie contemporaine ¹⁰, aussi toute la construction historique d'A. I. Jacimirski, avec toutes ses implications concernant Gavriil Uric, s'écroule-t-elle.

Ecartant cette confusion de personnes, la recherche doit faire appel aux données les plus certaines et en même temps les plus simples à vérifier, à savoir : les colophons écrits par Gavriil lui-même sur les manuscrits copiés de sa main, ainsi que les mentions de son nom et de celui de son père dans l'Obituaire de Bistrița. Les voici dans leur ordre chronologique :

1. Б ѿКѢ(о) ✠СЦѢК Гавриилъ монахъ ѿспіса сѣж книгъ [L'an 6932 (=1424) le moine Gavriil a écrit ce livre].

Homélies de Saint Grégoire le Théologien (i.e. Grégoire de Nazianze), Monastère de Noul Neamț ¹¹.

⁶ Emil Turdeanu, *Grégoire Camblak : faux arguments d'une biographie*, « Revue des études slaves », Paris, t. XXII, fascicules 1—4, p. 46—81 et extrait, p. 67—69 ; *Les lettres slaves en Moldavie : le moine Gabriel du monastère de Neamțu (1424—1447)*, « Revue des études slaves. Mélanges André Mazon », Paris, t. XXVII, 1951, p. 267—278 ; *The oldest illuminated moldavian ms.*, « The Slavonic and East-European Review », XXIX, 1951, p. 456 et extrait.

⁷ A. I. Jacimirski, *Мелкіе тексты и заметки по старинной славянской и русской литературе*, « Известия отдел. русс. языка и словесности », IV, 2, 1889, p. 432—436 et V, 4, 1899, p. 1237—1242.

⁸ *Grégoire Camblak*, p. 81.

⁹ L'étude de la collection de documents de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie publiée entre 1951 et 1960, *Documente privind istoria Românilor (DIR), seria A, Moldova sec. XIV—XV și sec. XVI* [Documents concernant l'histoire de la Roumanie (DIR), série A., Moldavie, XIV^e—XV^e et XVI^e siècles], a prouvé que ce monastère était placé sous le vocable de « l'Ascension » et qu'il n'existe pas un seul document qui fasse mention de celui de « Pantocrator » ; voir la première mention de ce vocable en 1579, dans P. P. Panaitescu, *Manuscrisele slave din Biblioteca Academiei R.P.R.* [Les manuscrits slaves de la Bibliothèque de l'Académie roumaine], I^{er} vol., Bucarest, 1959, p. 131, 132.

¹⁰ Voir *История на българската литература*, t. I^{er}, Sofia, 1962, p. 329.

¹¹ A. I. Jacimirski, dans *Григорий Цамблак*, p. 357.

2.a. Въ д(ъ)ни бл(а)гочыстнаго ѿ Х(рист)олюбнѣаго г(осподи)на Іѡ Плѣхандра коеводы, господарѣ въсѣи МолдовлаХѣнскон зеѣман ѿ бл(а)гочыстнаго его г(оспо)ждѣи Марѣны, ѣже ѡна желанѣемь въждѣлѣвшѣи любви Х(ристо)вѣхъ словѣсъ рачитѣлиница потѣшав сѣ даде ѿ съписѣ сѣи тетроеу(аг)г(е)лъ в лѣт(о) хсѣцлз ѿ съврѣши сѣ м(ѣ)с(ѣ)ца мѣртѣа въ гѣ д(ъ)нь [Sous le règne du très pieux et très fidèle au Christ prince Jean Alexandre, prince de tout le pays de Moldovalachie, et de sa très pieuse princesse Marina, laquelle, languissante d'amour pour le Christ et aimant ses paroles et pleine de zèle, a fait écrire ce Tétraévangile l'an 6937 <= 1429 >; et il a été achevé au mois de mars, le 13^e jour 12].

2.b. Бл(а)го изволенѣемь ѡ(т)ца ѿ наоученѣемь с(ы)на ѿ съврѣшенѣемь с(вѣ)т(а)го д(оу)ха оуѣчннѣи с(ѣ)и сѣи тетроеу(аг)г(е)лъ въ д(ъ)ни бл(а)гочыстнаго ѿ Х(рист)олюбнѣаго г(осподи)на Іѡ Плѣхандра коеводы господарѣ въсѣи зеѣман МолдовлаХѣнскон ѿ бл(а)гочыстнаго ѿ г(оспо)ждѣи Марѣны, ѣже она желанѣемь раждѣгши сѣ любви Х(ристо)вѣи словѣсъ рачитѣлиница потѣштѣтелно даде ѿ ѿсоисѣ тѣ влѣт(о) хсѣцлз ѿ съврѣши сѣ м(ѣ)с(ѣ)ца мѣртѣа въ гѣ д(ъ)нь ржкѣж Гаврѣила мннѣа с(ы)на Оуѣрѣкова ѿже ѿ ѿписѣавъ въ Нѣмецкѣи м(о)настири [Par la volonté du Père et l'enseignement du Fils et le parachèvement du Saint-Esprit ce Tétraévangile a été fait aux jours du prince très pieux et très fidèle au Christ prince Jean Alexandre, prince de tout le pays de Moldovalachie et de sa très pieuse princesse Marina, laquelle, languissant d'amour pour le Christ, aimant ses paroles, pleine de zèle a fait écrire ceci en l'an 6937 <= 1429 >; cet écrit a été achevé au mois de mars, le 13^e jour, de la main du moine Gavriil, fils d'Uric, lequel l'a copié au monastère de Neamț 13].

Tétraévangile d'Oxford 14.

3. ѿспѣ сѣ сѣи тетроеу(аг)г(е)лъ мннѣиру Нѣмѣчкомѣ (sic!) ржкѣж Гаврѣила мннѣа с(ы)на Оуѣрѣкова при ѿгѣменѣи Гнѣданѣи почѣже сѣ м(ѣ)с(ѣ)ца апрѣлѣа сѣ д(ъ)нь ѿ съврѣши сѣ въ второе лѣто м(ѣ)с(ѣ)ца феб(р)уарѣа гѣ д(ъ)нь в лѣт(о) хсѣцлз. [Ce Tétraévangile a été écrit pour le monastère de Neamț, de la main du moine Gavriil, fils d'Uric, au temps de l'higoumène Siluan. Et il a été commencé au mois d'avril, le 6^e jour, et a été achevé l'année suivante, au mois de février, le 3^e jour, l'an 6944 <= 1436 >].

Tétraévangile du Musée d'art de la République Socialiste de Roumanie, n^o 4.

¹² A la fin de chacun des trois premiers Evangiles.

¹³ A la fin de l'Evangile selon St. Jean.

¹⁴ Voir Polihron Strbu, *Заметки о славянских и русских рукописях в Bodleian Library в Оксфордѣ*, St.-Petersbourg, 1908, p. 1—72; Em. Turdeanu, *The oldest...*, p. 456—459.

4. В лѣт(о) »сѣлѣз м(ѣ)с(ѣ)ца сѣп(темврѣа) кѣ' съврѣши Гаврилъ сѣи събѣрник [L'an 6947 <= 1439 > au mois de septembre¹⁵, le 23, Gavriil a achevé ce Sbornik].

Sbornik (Recueil) de la BAR¹⁶, n° 164.

5. Гаврилъ испѣса сѣи събѣрникъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce Sbornik l'an 6949 <= 1441 >].

Sbornik, BAR 165.

6. Гаврилъ испѣса сѣи Маргаритъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce Margarit l'an 6951, <= 1443 >].

Anthologie des œuvres de Saint Jean Chrysostome, BAR 136.

7. Гаврилъ испѣса сѣж книгъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce livre l'an 6952 <= 1444 >].

Homélies de Saint Basile le Grand. Musée historique de Moscou.

8. Гаврилъ испѣса сѣж книгъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce livre l'an 6953 <= 1445 >].

Ménée de février, BAR 122.

9. Гаврилъ испѣса сѣи лѣствичникъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit cette Lěstivica (Echelle du Paradis) l'an 6954 <= 1446 >].

« L'Echelle » (Klimax) de Jean le Sinaïte, BAR, 143.

10. Гаврилъ испѣса сѣж книгъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce livre l'an 6955 <= 1447 >].

Sbornik, Bibliothèque Lénine, Moscou.

11. Гаврилъ испѣса сѣи коматъ минѣа в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit cette partie du ménée l'an 6955 <= 1447 >].

Ménée de mars, BAR 123.

12. Гаврилъ испѣса сѣи мѣсѣць в лѣт(о) »сѣлѣ л̄ д [Gavriil a écrit ce mois l'an 6957 <= 1449 > ... le 30^e jour].

Ménée de novembre, monastère de Noul Neamț.

13. Гаврилъ испѣса сѣж книгъ в лѣт(о) »сѣлѣ [Gavriil a écrit ce livre l'an 6956 <= 1448 >].

Sbornik, Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Leningrad.

¹⁵ Nous rappelons en passant qu'en Moldavie jusque vers le dernier quart du XVI^e siècle, l'année byzantine commençait non le 1^{er} septembre, mais le 1^{er} janvier.

¹⁶ BAR = abréviation de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine, section des manuscrits slaves; voir P. P. Panaitescu, *Manuscritele*, etc.

14. Гаврѣѡла мѡнаха [par Gavriil le moine].
Sbornik, BAR 149.

Sur les quatorze manuscrits signés par Gavriil Uric, son nom figure en toutes lettres dans deux des plus anciens (1429 et 1436) « le moine Gavriil, fils d'Uric » (сына Оурикава); dans deux autres — le premier manuscrit connu de 1424 et le manuscrit non daté de la Bibliothèque de l'Académie roumaine, il figure comme « le moine Gavriil ». Mais dans les autres colophons il signe simplement « Gavriil ». L'endroit où il a dépensé son activité, lequel désigne aussi son pays d'origine¹⁷ apparaît une seule fois, en 1429 : c'est le monastère de Neamţ en Moldavie (исписанъ въ Нѣмецкомъ м(о)настѣри). On peut supposer d'après le nom de l'higoumène Siluan à l'époque duquel il écrivit le tétraévangile de 1436, que ce manuscrit a été copié comme les autres dans et pour ce monastère. C'est pourquoi l'on a admis que toute la vie du moine Gavriil s'écoula dans ce centre culturel de première importance pour la Roumanie, où se sont conservés du reste la plupart de ses manuscrits.

Nous devons ajouter à tous ces témoignages une information plus détaillée sur lui et sur son passé, contenue dans le plus ancien obituaire roumain, l'Obituaire de Bistriţa. Commencé en 1407, mais conservé sous la forme d'une copie datant du règne d'Etienne le Grand (1457—1504) et continué aux siècles suivants, il a été mis en valeur dans l'étude et l'édition du professeur D. P. Bogdan¹⁸ qui, dans l'introduction, établit également l'identité des noms mentionnés. On peut lire au recto du folio 6 du manuscrit : « Souviens-toi, Seigneur, de l'âme de tes serviteurs... le moine Paisij Uric et son fils, le moine Gavriil, le copiste » [монаха Писѣа Оурика и сына его мѡнаха Гаврѣѡла съписателя]. Cette notice avait été connue de A. I. Jacimirski, mais il l'avait mal lue ou tronquée à dessein, car il omet « le moine Paisie ». Par suite, il interprète le nom « Uric » comme étant une bévue du copiste pour « Uriil » dont il fait le père du métropolite Grégoire Camblak¹⁹.

Les données fournies par cette mention de l'obituaire apportent de nouvelles précisions sur la famille et la patrie de Gavriil, ainsi que sur l'importance de son activité de copiste. Paisie Uric avait été lui-même moine, peut-être au même monastère de Neamţ que son fils. Le problème se pose de bien savoir si « Uric » représente une fonction ou bien le nom

¹⁷ I. Iufu dans *Despre prototipurile literaturii slavo-române în secolul al XV-lea* [Sur les prototypes de la littérature slavo-roumaine au XV^e siècle], « Mitropolia Olteniei », Craiova, 1963, 7—8, p. 532—534, considère Gavriil comme un calligraphe valaque, engagé en Moldavie, sans en fournir de preuves certaines. Cette thèse a été infirmée par Sorin Ulea, *Gavril Uric, primul artist român cunoscut* [Gavril Uric, premier artiste roumain connu], dans « Studii şi cercetări de istoria artei », XI, 2, 1964, p. 258—261.

¹⁸ Damian P. Bogdan, *Pomelnicul Mănăstirii Bistriţa*, p. 32 et p. 52, lignes 17—18.

¹⁹ *Грузопий Цамблук*, p. 26 et 423.

d'une famille moldave dont aurait également fait partie ce Mihail Uric ou Uricel, conseiller du voïvode de Moldavie en 1433²⁰.

On a émis l'hypothèse qu'« Uric » signifierait « uricar », écrivain de « urice » [diplômes]²¹. L'acceptation de cette hypothèse se heurte à de sérieuses difficultés²², quoiqu'elle soit séduisante et ouvrirait des perspectives quant à la transmission de père en fils de l'art de l'écriture. En premier lieu, la désignation d'un notaire par ce nom est contraire aux données chronologiques et aux règles de formation des mots de la langue roumaine. On le sait, « uric » était un terme couramment employé dans les diplômes de la chancellerie moldave depuis le XIV^e siècle (et bien plus rarement par imitation, dans des actes de la chancellerie valaque au 1529, 1530²³) et il désignait un certain droit de possession accordé par le prince aux féodaux détenteurs de terres. L'acte qui conférait ce droit portait le nom de « privilie » (« privilegium »). Avec le temps, « uric », en tant que formule diplomatique, est arrivé à désigner le diplôme lui-même, en indiquant le caractère solennel de l'acte princier ; nous le trouvons comme tel depuis 1600 en Moldavie²⁴ et en 1547 en Valachie où la formule moldave n'était pas d'un usage courant dans la chancellerie. Il n'a pu avoir le sens d'écrivain d'« uric » qu'après que le mot « uric » eut pris en Moldavie celui d'acte solennel. A partir du XIV^e siècle, les notaires de la chancellerie princière portaient les noms de « diac », « pisar », « gramatic », « logofăt ». Plus tard, le nom d'« uricar » a été formé par l'addition du suffixe

²⁰ Actes de 1433 ; 4 juin (Mihail Costăchescu, *Documente moldovenesti înainte de Ștefan cel Mare* [Documents moldaves avant Etienne le Grand], II^e vol., Jassy, 1932, p. 650, 13^e ligne), 26 février (idem, *ibidem*, I^{er} vol., Jassy, 1931, p. 354, 8^e l.), 15 juin (*ibid.* p. 359, 21^e l.), après le 15 juin (*ibid.*, p. 362, 4^e–5^e l.). Les mêmes actes dans DIR, A., XIV^e siècle, p. 101, 102, 103. Voir aussi D. P. Bogdan, *Diplomatica slavo-română*, dans *Introducere* [Introduction] à DIR, II^e vol., Bucarest, 1956, p. 54 et n^o 5.

²¹ D. P. Bogdan, *Despre manuscrisele slave* [Sur les manuscrits slaves], p. 20 ; *Pomenicul Mănăstirii Bistrița*, p. 32 et 52, n^o 4 ; *Din paleografia slavo-română* [Paléographie slavo-roumaine], dans *Introducere*, DIR, I^{er} vol., p. 110, et *Diplomatica slavo-română*, *ibid.*, II^e vol., p. 54 et note 5.

²² Cette interprétation a été acceptée par Em. Turdeanu : « Il s'agit par conséquent d'un certain Paisij scribe de *urice*, donc un uricar » (*Le moine Gabriel*, p. 269–270) ; voir aussi I. Iufu (*op. cit.*, p. 532), « ... Gavriil fils de l'uricar Paisij » ; Sorin Ulea, *op. cit.*, p. 257.

²³ Voir la note suivante.

²⁴ Voir l'acte de 1600, cité par Ion Bogdan, *Documente de la Ștefan cel Mare* [Documents d'Etienne le Grand], II^e vol., p. 609, *sub voce*, et l'explication contenue dans un acte du 30 janvier 1668 (*ibid.*) : « Урица си рѣчь Христоваѣль — « uric, c'est-à-dire chrysobulle ». D. P. Bogdan (*Diplomatica*, p. 25 et note 11, et p. 229, n. 11), cite les actes valaques du 13 mai 1529 et 15 juin 1530 (DIR, B, XVI, II^e vol., p. 65,80 et fac-similés aux pages 432, 434). Mais il est clair que « uric » figure ici dans la formule « УРОЕМЪ ЕМОУ ЕМАН ОУРИИ » usitée dans la diplomatie moldave et qu'il ne s'agit donc pas de l'acte de chancellerie. Il est possible qu'il ait cette acceptation dans le texte de 1547 : « ПИСЪ АЪ СПАТЪЖЪ УРИИ 8 ГРАДЪ » = j'ai écrit, moi Spătă, l'« uric » dans la cité (acte de Mircea Ciobanul du 27 août, dans Gr. Nandriș, *Documente românești în limba slavă din mănăstirile muntelui Athos 1372–1658* [Documents roumains en langue slavonne des monastères du Mont Athos, 1372–1658], Bucarest, 1937, p. 73–75 ; D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 54, n. 16) ; de même la traduction du XVIII^e siècle de cet acte (DIR, B, XVI, II, p. 367), quoique Gr. Nandriș et D. P. Bogdan traduisent « Spătă l'uricar ».

« -ar »²⁵, si prolifique en roumain, à « uric », tel qu'on le rencontre pour la première fois dans les mentions documentaires de Valachie : Stan ou Dragomir « uricar » (1535—1538)²⁶. L'apparition isolée du mot « uric » dans le sens d'« uricar » en 1429—1433 rend douteuse cette acception au XV^e siècle. Il semble plus probable que dans le cas de Paisie ou Mihail, « Uric » ou l'hypocoristique « Uricel » ne soit autre chose qu'un surnom emprunté au formulaire juridique des privilèges introduit en Moldavie au XIV^e siècle, lequel serait devenu un nom de famille pour les détenteurs de ce droit. L'emploi du diminutif est d'ailleurs caractéristique des noms propres que l'on trouve souvent dans les documents moldaves du XV^e siècle — parfois formés avec le suffixe d'origine latine « -el »²⁷ — et l'inversion des noms « Uricel Mihail », sous laquelle ce personnage apparaît dans le dernier acte qui en fait mention (après le 15 juin 1433), s'applique au nom ou au surnom et pas à la fonction ou à la qualité.

Par conséquent, Paisij Uric, ou simplement Uric, père du moine Gavriil, me semble descendre d'une vieille famille de Moldavie, laquelle a donné le conseiller princier du voïévode Iliș, fils d'Alexandre le Bon, représentant du pays lors de la conclusion du traité avec la Pologne en 1433. Malheureusement, nous ne possédons pas jusqu'à présent d'autres informations sur cette famille : une de ses branches s'éteignit au monastère, l'autre n'a pas laissé de descendants, à moins qu'elle n'ait changé de nom, car on ne retrouve plus aux XV^e et XVI^e siècles la famille ou le surnom d'Uric ou d'Uricel.

C'est toujours dans l'Obituaire de Bistrița que l'on rencontre la qualité de scribe, de copiste (сѣписатель) de Gavriil, qu'il partage dans la même source avec d'autres artistes du livre manuscrit, tels l'hierodiacre Paladie et l'hierodiacre Teodor Mărișescu du temps d'Etienne le Grand (1479—1504)²⁸.

²⁵ Voir Iorgu Iordan, *Limba română contemporană* [La langue roumaine contemporaine], Bucarest, 1956, p. 308.

²⁶ Voir D. P. Bogdan, *Diplomatica*, p. 55, n^o 16 ; en Valachie, « Stan uricar » (plusieurs fois « diac » — copiste), dans l'acte du 31 mars 1535 en copie slavonne (DIR, B, XVI, II, p. 174) ; Dragomir uricar, le 2 juillet 1538 dans un acte original slavon (*ibid.*, p. 847). En Moldavie, la première mention documentaire sûre du 30 mai 1603, acte original slavon (apud D. P. Bogdan, *op. cit.*, p. 55, n. 2) et ensuite dans de nombreux autres cas du premier quart du XVII^e siècle. Les mentions plus anciennes dans des traductions des XVIII^e et XIX^e siècles sont douteuses, le traducteur ayant pu employer le mot « uricar » pour le slavon pisar, diac, grămătic.

²⁷ « Pan Mihail Uricel » (Mihail Costăchescu, *op. cit.*, I^{er} vol., p. 354, 359 et « pan Uricel Mihail », p. 362). Voir aussi Iorgu Iordan, *op. cit.*, p. 311, 344.

²⁸ *Pomelnicul Mănăstirii Bistrița*, feuillet 10^v, 11 recto, édition D. P. Bogdan, p. 54, ligne 27, p. 55, ligne 4. Le mot сѣписатель provient du verbe сѣписати = copier, écrire, employé par Gavriil même en 1429 (ДАДЕ И СѢПИСА = a donné à copier). Voir aussi *Repertoriul monumentelor și obiectelor de artă din timpul lui Ștefan cel Mare* [Répertoire des monuments et des objets d'art de l'époque d'Etienne le Grand], Bucarest, 1958, sous la direction du P^r Mihai Berza, p. 372, 388, où сѣписати est l'équivalent de исписати et de писати, написати.

L'âge de Gavriil Uric a été mis en discussion par Al. I. Jacimirski, par la publication du texte du colophon d'un manuscrit de sa collection ²⁹ :

Гавріїлѣ ѡспїса сїи комѣтъ книгы въ лѣто хѣцнѣ, скончѣлѣ м(ѣ)с(ѣ)ца дѣк(емврѣ) бѣ д(ѣ)нь, оуже пѣс-тимѣ лѣтвнѣ съ [Gavriil a écrit cette partie du livre en l'an 6959 (= 1451), je l'ai achevé au mois de septembre, le 5^e jour, étant maintenant âgé de 86 ans].

Ce texte est bizarrement rédigé en comparaison de ses autres manuscrits. L'auteur emploie pour la première fois le verbe скончати à la première personne du singulier de l'aoriste, en contraste avec la forme impersonnelle employée à l'ordinaire de la troisième personne du singulier de l'aoriste съврѣши сѣ, съврѣши ; ses colophons authentiques s'achèvent d'habitude avec l'indication de l'année selon l'ère byzantine. Il n'est pas exclu que l'autographe soit authentique jusqu'à la mention de l'année 6959, pour être ensuite apocryphe dans la seconde partie et que Jacimirski soit intervenu dans sa rédaction par désir de procurer un document à l'appui de sa thèse de l'identité de Grégoire Camblak avec Gavriil Uric. Pour nous, tant que ce manuscrit — ou le fac-similé de la note — n'apparaîtra pas et ne sera pas vérifié, le colophon — et avec lui l'âge de 86 ans en 1451 — demeure douteux et peut difficilement être pris en considération.

Emil Turdeanu exprime le même doute ³⁰ : «... Gabriel avait 86 ans. Mais alors son activité de copiste a dû commencer vers l'âge de... 60 ans ». On peut se demander si un homme aussi âgé pouvait copier un manuscrit, deux même, chaque année entre 1448 et 1449, et sans que la vieillesse eût marqué de son empreinte sa graphie d'une impressionnante sûreté de main.

C'est pourquoi cet élément chronologique, d'une incontestable importance pour la biographie de Gavriil Uric, ne saurait être pris en considération, tant qu'il ne sera pas confirmé par de nouvelles informations.

Ce qui précède permet d'esquisser une brève biographie de Gavriil. Fils d'un boyard qui avait pris le froc sous le nom de Paisij, il était peut-être apparenté à son contemporain, ce Mihail Uric ou Uricel, conseiller princier marquant de la fin du règne d'Alexandre le Bon et de celui de son successeur. Bien préparé pour les lettres — loin d'être un simple scribe, car il manie les textes littéraires en expert — Gavriil, lui-même moine, déploya une intense activité au monastère de Neamț, comme l'attestent ses manuscrits de 1424 à 1449. De nouvelles recherches pourraient en ajou-

²⁹ Dans *Григорий Цамблак*, p. 378, n° XXX, et *Из слас. рукописей*, p. 33, 156, il décrit très sommairement un Sbornik qui ne se retrouve aujourd'hui dans aucune bibliothèque publique.

³⁰ *Le moine Gabriel*, p. 274.

ter d'autres, inconnues, aux manuscrits copiés par lui³¹. Le prix attaché à son travail résulte de la mention de son nom comme *съписатель* à côté d'autres copistes renommés de l'époque d'Etienne le Grand qui figurent dans l'Obituaire de Bistrița. Sa parenté avec une famille de boyards moldaves portant un nom caractéristique des conditions sociales du début du XV^e siècle permet de considérer Gavriil comme étant d'origine roumaine.

MANUSCRITS ET GRAPHIE

La personnalité de Gavriil Uric est étroitement attachée à son activité de lettré. Toutefois, le nombre de codices que lui a attribués A. I. Jacimirski a provoqué des discussions. Une recherche minutieuse des manuscrits est malaisée à entreprendre, car un certain nombre d'entre eux sont conservés dans des bibliothèques étrangères, et que d'autres, décrits par le savant russe, n'ont pu être retrouvés jusqu'ici. Vu le peu de scrupules dont ce dernier a fait preuve bien des fois³², on ne peut accepter ses affirmations en l'absence d'une vérification consciencieuse des originaux, ou, à la rigueur, des fac-similés publiés³³.

L'un des problèmes suscités par les manuscrits de Gavriil est celui de leur graphie. C'est seulement en précisant celle-ci que l'on peut lui attribuer la paternité de certains des manuscrits signés par lui ou même restés anonymes. A. I. Jacimirski, dans ses différentes études³⁴, se fondant sur des arguments paléographiques, aboutit à la conclusion que

³¹ Le Pr D. P. Bogdan possède des photographies d'un de ces manuscrits inconnus, conservés à la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Kiev — U.R.S.S. Quelques feuillets de deux autres Sborniks de petit format ont été récemment découverts à la Bibliothèque de l'Académie roumaine par le paléographe Dalila-Lucia Aramă.

³² Par exemple la description et la datation du Sbornik dit « de Bisericani », conservé à la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Leningrad, n° 13.3.23 (Jacimirski, *Из слав. рукописей, Тексты и заметки*, dans « Учения записки имп. Московскаго Университета, отд. историко-филологический », t. XXIV, Moscou, 1899, p. 81—92), ont été corrigées par Em. Turdeanu, qui a prouvé l'inexistence de la note de la fin de 1512 (*Le Sbornik dit « de Bisericani »: fausse identité d'un manuscrit remarquable*, extrait de la « Revue des études slaves », XLIV, Paris, 1965). Ayant eu la possibilité de voir ce manuscrit, nous avons constaté que ses filigranes (sanglier, balance en cercle), correspondent à ceux de la seconde moitié du XVI^e siècle et pas à ceux du début. Ainsi, les affirmations d'Em. Turdeanu fondées sur la critique du texte du colophon qui ne se trouve pas dans le manuscrit, dont la partie finale manque, sont confirmées.

³³ Outre ceux de Григорий Цамблак, chap. V, p. 345—379, voir aussi *Из истории славянской проповеди в Молдавии. Неизвестные произведения Григория Цамблака, подражания ему и переводы монаха Гавриила* dans « Памятники древней письменности и искусство », CLXIII, St.-Petersbourg, 1906; *Из слав. рукописей*, p. 31, 33 et 156; *Славянская и русская рукописи румынских библиотек*, St.-Petersbourg, 1905, p. 627, 681—682, 715, 727, 729, 737; *Из истории славянской письменности в Молдавии и Валахии XV—XVIII вв.* dans « Памятники древней письменности и искусства », CLXII, St.-Petersbourg, 1906.

³⁴ Voir la note précédente.

30 manuscrits ayant autrefois appartenu au monastère de Neamţ, à d'autres bibliothèques ou à sa propre collection, étaient écrits de la main de Gavriil. Il constate parmi ces manuscrits trois sortes d'écritures ³⁵ :

1. « Une écriture cursive individuelle (индивидуальная скоропись) de type grec, plus exactement une semi-onciale ronde, se transformant en cursive ; à l'aspect très caractéristique pour les lettres ε, ε, ρ, λ, ч, м, ъ, ѱ, а etc. C'est dans cette graphie que furent copiés six manuscrits différents (n^{os} IV, XXII, XXIV, XXVII, XXVIII et XXX) et tous les colophons des manuscrits complets et datés » ³⁶.

2. « Une semi-onciale, grande ou petite, claire et belle, typique pour l'écriture moldave... » ³⁷

3. « La même semi-onciale, mais un peu plus large, aux lettres plus petites et aux lignes rapprochées, conservant dans une certaine mesure (c'est nous qui soulignons), les traits propres du premier aspect. Sept manuscrits ont été copiés avec cette écriture (n^{os} V, VIII, IX, XI, XIII, XVI et XXI) ». ³⁸

Cette division de Jacimirski s'est heurtée dès le début à l'opposition de la critique scientifique. K. T. Radčenko ³⁹ réduit le nombre des manuscrits attribués à Gavriil à quinze, en excluant ceux que Jacimirski avait numérotés IV, XI, XIII, XVI, XX, XXIII, XXVIII, XXIX. Reprenant en 1951 l'étude de ce problème, Em. Turdeanu ⁴⁰ admettait en partie la sélection faite par Radčenko, en éliminant également les n^{os} I, XXVII et XXX (BAR 85 ; Bibl. de l'Ac. des Sc. de Leningrad,

³⁵ A. I. Jacimirski, *Григорий Цамблак*, p. 380—381.

³⁶ N^{os} IV : Tétraévangile anonyme, Bibliothèque « Saltykov-Chtchédrine » Leningrad ; XXIII : Sbornik anonyme, Académie des Sciences de Leningrad, n^o 13.3.18 ; XXIV : Sbornik signé, de 1439, BAR 164 ; XXVII : Sbornik signé, de 1448, Acad. des Sc. de Leningrad, n^o 13.3.19 ; XXVIII : Sbornik anonyme, *ibid.*, n^o 13.3.20 ; XXX : Sbornik de 1450 (1451), collection privée d'A. I. Jacimirski, n^o 96, dépôt actuel inconnu.

³⁷ N^{os} I : Ancien Testament, anonyme, BAR 85 ; II : Tétraévangile signé, de 1429, Oxford ; III : Tétraévangile signé, de 1436, Musée d'Art de la République Socialiste de Roumanie ; IV : Actes des apôtres, anonyme, BAR, 95 ; VII : Liturgiaire (Pontifical) anonyme, Monastère de Noul-Neamţ, 8/23, dépôt actuel inconnu ; X : Octoèque, anonyme, BAR, 106 ; XII : Ménée signé, de novembre de 1448 (1449), Monastère de Noul-Neamţ, 9/25, dépôt actuel inconnu ; XIV : Ménée signé, de février de 1445, BAR 122 ; XV : Ménée signé, de mars de 1447, BAR 123 ; XVII : Homélie de Saint Grégoire le Théologien, signé, de 1424, Monastère de Noul-Neamţ, 14/22, dépôt actuel inconnu ; XVIII : *Margarit* [Les Perles] de St. Jean Chrysostome, signé, de 1443, BAR 136 ; XIX : Sermons de saint Basile le Grand, signé, de 1444, Musée Historique de Moscou, Khudov 8 ; XX : Sermons d'Isaac le Syrien, 1389, fragment à la Bibliothèque « Saltykov-Chtchédrine » de Leningrad, Q.L. 903 ; XXII : Sbornik signé, non daté, BAR 149 ; XXV : Sbornik signé, de 1441, BAR 165 ; XXVI : Sbornik, fragment signé de 1447, Bibliothèque Lénine, Rumiantzev 923 ; XXIX : Sbornik anonyme, BAR 74.

³⁸ N^{os} V : Tétraévangile anonyme, BAR 88 ; VIII : Octoèque anonyme, BAR 105 ; IX : Octoèque anonyme, BAR 107 ; XI : Ménée anonyme d'octobre, BAR 120 ; XIII : Ménée anonyme de décembre, BAR 121 ; XVI : Ménée anonyme de mai, BAR 125 ; XXI « L'estvica » [L'échelle du Paradis] signée, de 1446, BAR 143.

³⁹ Compte rendu dans « Журнал Министерства Народного Произведения », CCCCLV, oct. 1904, p. 419—435.

⁴⁰ *Le moine Gabriel*, etc.

19.3.19; le Sbornik de 1450 — plus précisément 1451 — de la collection privée d'A. I. Jacimirski), mais en acceptant le n° XVII (autrefois au monastère de Neamț, et introuvable aujourd'hui), donc treize manuscrits.⁴¹ Dans sa critique sévère des textes attribués par A. I. Jacimirski à Gavriil Uric, Em. Turdeanu soulève le problème de la division en trois catégories des textes mentionnés, en affirmant que : « Gavriil n'a pas employé, au gré d'une fantaisie capricieuse, trois graphies différentes, mais une seule, cette remarquable calligraphie semi-onciale qui grâce à ses modèles a fait école »⁴². . . Si, en général, la thèse d'Em. Turdeanu s'est avérée exacte, notamment en ce qui concerne une partie des manuscrits de la deuxième catégorie et la majorité de ceux de la troisième, une étude plus attentive des manuscrits qui peuvent être vérifiés soit à la Bibliothèque de l'Académie roumaine, soit d'après les fac-similés publiés nous permet d'affirmer que certains manuscrits de la première catégorie de Jacimirski sont authentiques. L'écriture cursive du manuscrit de 1448 (XXVII), celle du manuscrit non daté (XXVIII), les deux conservés à l'Académie des Sciences de Leningrad⁴³, et celle d'une feuille d'un tétraévangile appartenant à la Bibliothèque « Saltykov-Chtchédrine » appartient réellement à Gavriil Uric.

Une étude du colophon des huit manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Académie roumaine (n°s 122, 123, 136, 143, 149, 164, 165) et au Musée d'Art de Bucarest, lesquels appartiennent certainement à Gavriil, prouve dans la transcription des textes qu'en dehors de la calligraphie méticuleuse semi-onciale, il en a employé une autre à caractères cursifs. Les colophons datés de 1436 (Musée d'Art), 1445 (BAR 122), 1446 (BAR 143) et 1447 (BAR 123)⁴⁴ (v. fig. 1) sont caractéristiques pour cette écriture. Notre attention est spécialement retenue par la lettre r, avec une queue allongée, que l'on retrouve dans l'écriture cursive des documents et des notes serbes des XIV^e et XV^e siècles, et en Valachie dans les textes gravés sur la reliure en vermeil du tétraévangile de Nicodème de Tismana (1404—1405) comme nous l'avons montré dans la description de ce manuscrit⁴⁵.

⁴¹ En 1956, D. P. Bogdan (*Din paleografia slavo-română, Introducere* à DIR, I^{er} vol., p. 111), exclut de ce nombre le manuscrit de 1424 (Jacimirski, XIX), mais accepte celui de 1450 (Jacimirski, XXX).

⁴² *Ibidem*, p. 273.

⁴³ N°s 13.3.19, 13.3.20, dans *Групоуѣ Цамблук*, pl. IX—XI.

⁴⁴ On ne peut pas soutenir que « toutes les notes des manuscrits complets, datés » (A. I. Jacimirski, *op. cit.*, p. 380), emploient la graphie cursive. Voir celles des manuscrits BAR 149 et 165.

⁴⁵ Ion-Radu Mircea, *Cel mai vechi manuscris miniat din Țara Românească : Tetraevan-gheul popii Nicodim (1404—1405)* [Le plus ancien manuscrit enluminé de Valachie : le tétra-évangile du prêtre Nicodème (1404—1405)], « Romanoslavica », Bucarest, XIII, 1966 et extrait.

шеніе . нѣ не бѣ оубо праваболно злобнаго
 оудрѣжати неустѣмленіа . ниже възвѣати
 ашже само приходне жмислі жкѣ по сѣбѣ ли
 приходаше и не шаша . іеруліанъ бѣ
 дрѣвде еллиниствомъ вѣдши бола , оиже
 въ іеруліанѣ бѣвши емоу еже жити мазиномъ .
 философомъ прѣбываи . доиде и жидѣ
 бо братъ егѣ живѣти не знимы констан
 тіе , ни то же имѣаше оубо на жити градни
 шипѣстраха . елимаже ти шипѣ бѣша .
 тѣже шипѣ мѣоуже глаголюще . тога
 оубо на мѣтѣ вѣлика , въ сѣцѣ мѣоу сѣ
 діемъ на еллиниство прѣвратиша , шѣша
 оубо къ мѣоу . елимамоу ни тѣ жидѣ
 елима вѣселоу глаголю . дрѣвде же
 елимакоу елима не хрѣстіанство не вѣрѣ
 привѣстиша , сѣати вѣтѣсто дрѣво вѣ
 хжко бѣ шѣ саподая . повѣтѣ вѣтѣстоу
 бо оубо на жити мѣоу . иражи и желѣзѣни
 рожде же ни регрѣго промѣжати . и
 хрѣстѣго трѣстни шѣстримнѣсти
 ати крастрѣво вѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ
 ку . сѣниже мѣоу скоростіа ирнѣ
 сѣ мѣоу мѣоу , то же дрѣво прѣнѣго шѣ
 мѣоу кожи прѣвѣте . ии коубо же мѣоу
 страждашѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ
 ни то оубо вѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ вѣтѣ . ноубо на
 мнѣоу гѣтѣ сѣ мѣоу мѣоу . ии не дѣнѣ
 глаголюще не ии не спѣшашѣтѣ , тѣра
 цѣоубо дрѣво вѣтѣ коубо бѣтѣ вѣтѣ , вѣтѣ

Fig. 2. — Page du manuscrit 164.

Tout aussi caractéristique est le tracé des lettres κ, κ̄, ρ, α, ε, mais surtout celui du μ. Pour l'écriture semi-onciale, dans laquelle sont écrits la majorité des textes de Gavriil Uric, leur dessin consiste en plusieurs traits de plume, ce qui leur donne un aspect anguleux, rigide. Dans la deuxième écriture, les lignes sont réunies en un seul trait, arrondi, selon le modèle grec des minuscules cursives. Les deux ou trois traits sont rendus sans lever la plume du papier ; plus encore : les traits verticaux présentent à leur extrémité une petite ligne horizontale vers la droite, comme une sorte de tendance à réunir les lettres (la lettre ι avec crochets en bas et en haut). Outre les notes mentionnées, nous disposons d'un texte plus ample à écriture cursive, propre à Gavriil Uric, dans le manuscrit de 1439 (BAR 164). Au verso du feuillet 62 après avoir écrit 15 lignes dans la semi-onciale caractéristique de ses manuscrits, le texte s'interrompt au milieu de la 16^e ligne et continue avec l'écriture cursive employée dans ses colophons, mais au feuillet 63 recto, on reprend jusqu'à la fin la transcription du texte en semi-onciale. (v. fig. 2). L'écriture est régulière, égale, sans interruptions, naturelle, de sorte que le passage discuté ne semble pas intercalé. Nous pensons que l'on doit admettre que la partie cursive est toujours écrite par le copiste du texte qui la précède et la suit ⁴⁶.

En admettant que cette graphie appartient à Gavriil Uric — ce qui, d'après ces exemples, est indubitable — nous pouvons la retrouver dans maintes autres corrections et additions qu'il a faites ultérieurement aux textes copiés. On la rencontre dans des additions marginales (la plus ample figure au feuillet 117 du manuscrit de 1447, BAR 123) ⁴⁷, dans des corrections interlinéaires aux manuscrits de 1436—1448 ⁴⁸, ou dans des explications notées en marge du texte. Les sept manuscrits étudiés prouvent que Gavriil a révisé les textes transcrits, en les corrigeant là où c'était nécessaire ⁴⁹.

Envisagée sous cet aspect, l'affirmation d'A. I. Jacimirski ne paraît pas dénuée de sens et l'attribution des manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Leningrad (n^{os} 13.3.19 ; 13.3.20) ou de la bibliothèque « Saltykov-Chtchédrine » de la même ville s'avère exacte. La com-

⁴⁶ Nous croyons qu'A. I. Jacimirski, en comprenant dans le groupe des manuscrits à écriture cursive le manuscrit BAR 164, a eu en vue le feuillet 62^v.

⁴⁷ BAR 164, f. 23^v, 40, 121, 171^v, etc. ; BAR 165, f. 37, 76^v, 129, 213, 285^v, 293^v, 302^v, etc. ; BAR 136, f. 48^v, 154^v, 230^v, 295, 307^v ; BAR 122, f. 70^v, 74^v, 78, 79, 97, 101^v, 104^v, 115, 120, 136^v, 166^v, 169, 176 ; BAR 143, f. 24^v, 77, 86, 97, 100^v, 122, 131, 228^v ; BAR 123, f. 10^v, 19, 51, 67^v, 107^v, 108^v, 117, 220^v.

⁴⁸ BAR 164, f. 78^v, 87, 112, 133, 160 ; BAR 165, f. 49^v, 195, 223, 228, etc. ; BAR 136, f. 20 ; BAR 122, f. 21, 28^v, 44^v, 57, 150, 166^v ; BAR 143, f. 45^v, 96, etc. ; BAR 123, f. 41^v, 47^v, 99^v, 161^v, 163^v, 166, 167.

⁴⁹ Nous nous proposons de montrer en détail dans une autre étude en quoi consiste la révision de ses textes.

paraison des fac-similés de ces manuscrits avec les colophons autographes et les paragraphes du feuillet 62^v (BAR 164) est concluante. Nous attirons l'attention sur les lettres caractéristiques auxquelles nous pouvons ajouter la forme de *ŝ* et de *ŝ*, sur le grossissement du commencement et de la fin des lignes droites, sur le caractère en général cursif de la graphie. Fort de ces constatations, nous pouvons affirmer que le Sbornik de 1448 de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Leningrad signé par Gavriil Uric, que le Sbornik anonyme de la même bibliothèque et que le fragment du tétraévangile de la Bibliothèque « Saltykov-Chtchédrine » appartiennent au copiste moldave de 1424—1449. Et il n'est pas exclu que le manuscrit de 1451⁵⁰, qui a appartenu à A. I. Jacimirski, mais qu'on ne peut plus voir aujourd'hui, ni même en fac-simile, écrit en graphie semi-onciale ronde avec passage à la graphie cursive, soit également dû à la plume de Gavriil Uric.

Son écriture cursive de type grec, quoique assez rarement employée, a eu des continuateurs en Moldavie aux XV^e et XVI^e siècles, dans le cadre de cette école dont l'initiateur semble avoir été Gavriil Uric⁵¹. On doit en chercher l'origine dans la zone de symbiose gréco-slave de la Péninsule des Balkans du XIV^e siècle, car on la trouve parfois dans des manuscrits de Tirnovo ou du Mont Athos⁵². Sa présence en Moldavie au cours de la première moitié du XV^e siècle constitue un témoignage de l'existence de rapports, en la personne de Gavriil Uric, entre les Roumains et la Péninsule des Balkans.

Ce qui semble contestable dans la description graphique d'A. I. Jacimirski, c'est le troisième groupe de manuscrits, considéré comme cons-

⁵⁰ Sbornik de contenu ascétique : « in-4°, filigrane : ciseaux ; écriture semi-onciale ronde, passant à la graphie cursive, 20 lignes par page ». Il contient outre le *Margarit* de saint Jean Chrysostome et la Vie de saint Jean Nouveau (de Suceava), quelques préceptes des saints pères et des sermons pour les fêtes. Collection privée de A. I. Jacimirski, n° d'inventaire 96 (voir notre note 29). L'auteur suppose que Melchisedec le connaissait (*ibid.*, p. 378, note 2), lequel accepte l'année 1450 comme la dernière connue de l'activité de Gavriil (Melchisedec, *op. cit.*, p. 51). La graphie du manuscrit ne peut être vérifiée, car on ne connaît pas le dépôt où il se trouve aujourd'hui, aucun fac-similé n'ayant été publié. V. plus haut.

⁵¹ On la trouve à la fin d'un recueil de textes de caractère juridique et historique du monastère de Neamț, exécuté en 1557, sous forme d'addition au dernier chapitre signé par Филопитѣ Дѣлконѣ (BAR 636, f. 337^v 338 ; voir aussi Jacimirski, *Слав. русс. рукописи*, p. 795—796), ou intercalée dans des textes écrits en semi-onciale dans deux manuscrits du monastère de Sucevița (Bibliothèque de Sucevița n° 7 II/427 II et 23/444), et au début du XV^e siècle, dans une copie de la « Parainesis » d'Ephrem le Syrien (Bibliothèque de Putna 38/572 I).

⁵² Ces caractères se retrouvent dans la copie slave de Constantin Manassès de 1349 (Musée historique d'Etat de Moscou, fonds de la Bibliothèque Synodale, n° 38), chez P. A. Lavrov, *Альбом снимков в юго-славянских рукописей болгарского и сръбского письма*, Petrograd, 1916, pl. 31 et chez le P^r Vladimir Mošin, *Палеографски албум на јужно словенското кирилско писмо*, Skopje, 1966, p. 109, n° 107), de même que dans deux autres manuscrits du XIV^e siècle de la Bibliothèque Nationale de Sofia, n° 560 et 675 (fac-similés chez V. Conev, *Опис на ръкописите и старопечатните книги на Народната библиотека в София*, Sofia, I^{er} vol., 1910, pl. II, et II^e vol., 1923, pl. XXXVI ; éventuellement des notes au ms. n° 502, *ibid.*, p. XIII).

tituant une écriture intermédiaire entre les deux autres. Comme ils font partie aujourd'hui du fonds de manuscrits slaves de la Bibliothèque de l'Académie de Bucarest, ils ont pu être vérifiés par un bon spécialiste, le regretté P^r P. P. Panaitescu, qui en a même dressé un catalogue⁵³. La copie de la « Lăstivica » (κλήμαξ) de 1446, signée par Gavriil Uric, présente sans aucun doute la semi-onciale bien connue des manuscrits signés. Quant aux autres copies, attribuées par A. I. Jacimirski à Uric et dont l'authenticité a été à juste titre contestée par K. T. Radčenko et Em. Turdeanu, elles n'entrent plus en ligne de compte. Elles n'ont rien de commun avec sa graphie. Suivant la description des manuscrits slaves conservés à la Bibliothèque de l'Académie roumaine, les uns datent certainement du XVI^e siècle (BAR 75, 107, 120⁵⁴), d'autres ont été écrits au XV^e siècle en Moldavie (BAR 85, 88, 95, 105, 106, 121, 125)⁵⁵, et, à la suite d'une nouvelle vérification des originaux, nous avons constaté que la graphie et le papier présentaient des différences visibles avec les manuscrits connus de Gavriil Uric.

Pour nous, la liste proposée par Em. Turdeanu⁵⁶, à laquelle nous ajouterons trois au moins des manuscrits qu'il conteste, demeure valable jusqu'à de nouvelles recherches qui devront porter sur les manuscrits conservés à l'étranger.

Envisagée à travers le prisme de ces données, la personnalité de Gavriil Uric acquiert une certaine constance. Né d'une famille de boyards autochtones, dans un milieu culturel local, il manie avec habileté les deux écritures, la cursive et la semi-onciale. Ses livres sont des œuvres d'art de la calligraphie et de l'ornementation, en raison de la sobriété de la décoration des initiales, de la mise en page du texte, ou de la beauté et la régularité des lettres. Ces caractères ont atteint le plus haut degré dans les copies monumentales des deux tétraévangiles, dont les somptueux frontispices et les miniatures qui les enluminent et les distinguent de tous ceux du Sud-Est européen, en leur assurant une place de premier plan dans les musées d'art. L'école de copistes créée en Moldavie d'après ces prototypes lui a valu une large expansion de ses réalisations dans les pays voisins, en Orient surtout, où l'écriture moldave était prisée par les autres copistes et les amateurs de livres artistiques.

⁵³ P. P. Panaitescu, *Manuscrisele*, I^{er} vol., Bucarest, 1959.

⁵⁴ Dans *Слав. и русс. рукописи румынских библиотек*, p. 680, il le considérait être du XVII^e siècle.

⁵⁵ Le manuscrit BAR 83 est attribué par P. P. Panaitescu « à l'école de copistes de Gavriil le « diac » (sic !) du monastère de Neamț » (*Manuscrisele*, p. 111).

⁵⁶ *Op. cit.*, p. 275—276. V. notre Annexe, p. 590.

ANNEXE

1. 1424. Homélie de Saint Grégoire le Théologien (de Nazianze). 266 feuillets, papier (19 × 27,5), 26 lignes par page, semi-onciale, frontispice et lettre ornée au chapitre (слово) n° 16 (f. 251^v). Colophon au feuillet 266 ^{vo}.

Jadis au monastère de Noul-Neamț, n° 14/22; dépôt actuel inconnu.

Décrit par Jacimirski, *Слов. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 91—93, n° 14; *Цамблак*, p. 367, n° XVII et pl. IV, 1; *Из ист. слав. проповеди*, p. 11; E. F. Karski, *Славянская кириловская палеография*, Moscou, 1928, p. 428, 429; Em. Turdeanu, *Le moine Gabriel*, p. 271, 275, n° 1.

2. 1429. Tétraévangile.

312 ff., parchemin (22,5 × 31), 20 lignes par page, grande semi-onciale; 4 miniatures, frontispices, initiales ornées; texte grec ajouté en marge du texte slavon. Corrections interlinéaires et marginales. Colophon.

Bibl. Bodleyenne de l'Université d'Oxford, Angleterre, Ms. canonici Gr. 122.

Décrit par P. A. Sircu, *Заметки о слав. и русс. рукописях*, etc. 322—337 et extrait 1908; Jacimirski, *Цамблак*, p. 346, n° II; Em. Turdeanu, *The oldest illuminated Moldavian ms.*, p. 456—464, et extrait; idem, *Le moine Gabriel*, p. 275, n° 2; Ion Bianu, *Documente de artă românească din manuscrise vechi* [Documents d'art roumain dans les vieux manuscrits], I; *Evanghelia slavo-greacă scrisă în mănăstirea Neamțului din Moldova de Gavril monahul la 1429* [L'Evangile slavo-grec écrit au monastère de Neamț en Moldavie par le moine Gavril en 1429], Bucarest, 1922; Sextil Pușcariu, *Istoria literaturii române. Epoca veche* [Histoire de la littérature roumaine. Epoque ancienne], 3^e éd., Sibiu, 1926; Em. Turdeanu, *Miniatura bulgară și începuturile miniaturii românești* [La miniature bulgare et les débuts de la miniature roumaine], dans « Buletinul Institutului român din Sofia », I, 2, Bucarest, 1942, pl. XI; *Istoria României* [Histoire de Roumanie], II^e vol., Bucarest, pl. X; D. P. Bogdan, *Din paleografia slavo-română* [Paléographie slavo-roumaine], dans DIR, *Introducere la DIR*, p. 153, fig. 4, p. 163, fig. 163; Al. Elian, *Elemente de paleografie greco-română* [Éléments de paléographie gréco-roumaine], *ibid.*, I, p. 382, fig. 1; Sorin Ulea, *Gavril Uric, primul artist român cunoscut* [Gavril Uric, Le premier artiste roumain connu], dans « Studii și cercetări de istoria artei », t. XI, 2, 1964, p. 235—263, fig. 1—5, 8—9, 11—12; Corina Nicolescu, *Miniatura și ornamentul cărții manuscrise în țările române* [La miniature et l'ornement du livre manuscrit dans les Pays roumains], XIV^e—XVIII^e siècle, Bucarest, 1964, fig. 8.

3. 1436. Tétraévangile.

309 ff., parchemin (23 × 35), 20 lignes par page, grande semi-onciale, frontispices, vignettes et lettres ornées, 38 cahiers de 8 ff., un cahier de 6 ff. Indications marginales et corrections interlinéaires de la main

de Gavriil. Colophon en lettres cursives. Reliure en vermeil, commandée par « Cînda Laţco, pîrcalab (burgrave) de Haţeg ».

Jadis au monastère de Neamţ, n° 92, aujourd'hui au Musée d'art de la République Socialiste de Roumanie, ms. n° 4.

Décrit par l'évêque Melchisedec, *op. cit.*, p. 141, n° 92 ; Jacimirski, *Слав. рукописи Немецкаго мон.*, p. 9, n° 5 ; Цамблак, p. 347, n° III ; *Слав. русс. рукописи*, p. 627, n° 5 et pl. XV, n° 30 ; Em. Turdeanu, *Le moine Gabriel*, p. 275, n° 3 ; N. Iorga, *Ştefan cel Mare şi mănăstirea Neamţu* [Etienne le Grand et le monastère de Neamţ], dans « Buletinul Comisiei Monumentelor Istorice », III, 1910, p. 102 ; Stelian Petrescu, *Odoarele de la Neamţ şi Secu* [Les trésors de Neamţ et de Secu], Bucarest, 1911, pl. 4 et 5 ; Sextil Puşcariu, *Istoria literaturii române*, p. 19 ; Corina Nicolescu, *op. cit.*, fig. 9 ; *Istoria României*, p. 429, pl. X.

4. 1 4 3 9. S b o r n i k.

I + 330 ff., papier (20 × 29), 30 lignes par page, semi-onciale, frontispice, 46 cahiers numérotés. 6 feuillets manquent des cahiers 4, 5 et 6 (les chap. 12 et 20), beaucoup de feuillets détachés. Le colophon, la moitié de la f. 62^v et des corrections interlinéaires à écriture cursive de la main de Gavriil. Notices des XVII^e et XVIII^e siècles à l'intérieur des plats de reliure. Reliure en bois et en cuir à estampage. Filigranes : calice, ciseaux (2 variantes), fer de lance (?), couronne impériale (f. I).

Jadis au monastère de Neamţ, n° 106 ; aujourd'hui à la BAR 164.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 143, n° 106 (daté 6946/1447) ;

P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 245—248 (ne mentionne pas les parties manquantes) ; Jacimirski, *Цамблак*, p. 366 ; n° XXIV (daté 6947/1438) ; *Слав. русс. рукописи*, p. 796 ; *Из ист. слав. проповеди*, fac-similé, p. 3 ; Em. Kaluźniacki, *Сборники Немецкаго монастыря ноно. 20 и 116*, dans « Сборник отдел русс. языка и словесности », t. LXXXIII, 2, St.-Petersbourg, 1907, p. 34—62 ; *Werke des Patriarchen von Bulgarien Euthymius (1375—1393)*, Wien, 1901, p. CVIII ; Em. Turdeanu, *La littérature bulgare*, p. 75, 84, 111, 113 ; *Le moine Gabriel*, p. 275, note 4 (daté 1438) ; I. Cartoian, *Istoria literaturii române*, I, p. 30 ; I. Iufu, *Un valoros catalog al manuscriselor slave din Biblioteca Academiei R.P.R.* [Un précieux catalogue des manuscrits slaves de la R.P.R.], dans « Biserica ortodoxă română », année LXXIX, 1961, n°s 3—4, p. 394—395 ; Melchisedec, *Mitropolitul Grigorie Ţamblak*, dans « Revista pentru istorie, arheologie şi filologie », II, 1, p. 168—174, fig. 1—4 ; Penjo Rusev et Angel Davidov, *Григорий Цамблак в Румыния и в старата румынска литература*, Sofia, 1966, p. 110—122 ; *Istoria literaturii române*, I, Bucarest, 1964, p. 265, fac-similé.

5. 1 4 4 1. S b o r n i k.

I + 307 ff., papier (19 × 26), 30 lignes par page, semi-onciale, frontispice, 41 cahiers numérotés (à partir du cahier 19 un nouveau numérotage à l'encre rouge). Manquent environ 10 feuillets des cah. 37, 38 et 39, la fin du 12^e chap. et tout le 13^e chap. ; beaucoup de feuillets détachés. Indications du nombre des feuillets à chaque chapitre et corrections en écriture cursive. Colophon, notices à l'intérieur de la reliure et au feuillets I et 307^v. Reliure en bois et en cuir à estampage,

probablement de 1582. Filigranes : enclume, trois montagnes, fer de lance (?), indéterminé, armoiries (couronne) de Braşov (f. I).

Jadis au monastère de Neamţ; aujourd'hui à la BAR 165.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 131, n° 201; Jacimirski, *Цамблак*, p. 376, n° XXV; *Слав. русс. рукописи*, p. 794—5; *Из ист. слав. проповеди*, p. 15—31, 35—45; Kaluźniacki, *Сборники*, 1—31; *Werke*, p. CVIII; Turdeanu, *La litt. bulgare*, p. 115; *Le moine Gabriel*, p. 275, n° 5; P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 248—250.

6. 1443. Margarit [Perles] de Saint Jean Chrysostome).

371 ff. + I, papier (20 × 28), 28 lignes par page, semi-onciale, cahiers numérotés 5—52. Manquent environ 31 feuillets (4 cahiers) du début et environ 7 feuillets des cahiers 47 et 48 (après le feuillet 339^v). Indications du nombre de feuillets à chaque chapitre de la main de Gavriil. Filigranes : ciseaux, enclume, indéterminé. Reliure en cuir et carton.

Jadis au monastère de Neamţ, n°s 89 et 63; aujourd'hui à la BAR 136.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 139, n° 90; Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 489, n° 67—68; *Слав. русс. рукописи*, p. 715, 716, n° 67—68; *Цамблак*, p. 357—359; n° XVIII et pl. V; Turdeanu, *Le moine Gabriel*, p. 271, 275—276, n° 6; P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 168—71; I. Iufu, *Despre prototipurile*, p. 532.

7. 1444. Discours ascétiques de Saint Basile le Grand.

308 ff., papier (in-folio), semi-onciale « de type sud-slave ». Filigranes : calice, trois montagnes avec croix dans un cercle ou sans cercle, ciseaux (N. Likhacev, *Палеографическое значение бумажных водяных знаков*, t. I—III, St.-Pétersbourg, 1899

Bibliothèque du Musée d'histoire de Moscou, Fonds Khloudov, n° 8.

Décrit par A. Попов, *Первое прибавление к описанию рукописей А. И. Хлудова*, Moscou, 1875, p. 7, où la description est accompagnée de deux extraits du texte (f. 274 et 299); Jacimirski, *Цамблак*, p. 360, n° XIX; Turdeanu, *op. cit.*, p. 276, n° 7.

8. 1445. Ménéé de février.

208 ff., papier (20 × 27), 30 lignes par page, semi-onciale, frontispice, 27 cahiers numérotés. 3 feuillets manquants aux trois premiers cahiers et au cahier 11; le cahier 27 n'a que 4 feuillets. Colophon et corrections de la main de Gavriil à écriture cursive. Notices de l'an 1743 (f. 5^v, 14, 208^v). Le titre du livre dans trois cartouches sur la tranche des feuillets. Reliure en bois et cuir à estampages. Filigranes : ciseaux, lion de Saint Marc, trois montagnes, non identifié.

Jadis au monastère de Neamţ n° 87, aujourd'hui à la BAR 122.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 139, n° 87; Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, 38, n° 51; *Слав. русс. рукописи*, p. 681, n° 51 (pl. IX, n° 18); *Цамблак*, p. 354—5, n° XIV; Em. Kaluźniacki et A. Sobolevski, *Кирилловское письмо у Румын. Альбом снимков с кирилловских рукописей румынского происхождения*, Petrograd, 1916, p. 120; Turdeanu, *op. cit.*, p. 276, n° 8; P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 147.

9. 1446. Lěstvică [l'Échelle du Paradis] de Saint Jean le Sinaïte

236 ff., papier (21,5 × 29), 22 lignes par page, semi-onciale.

36 cahiers numérotés. Environ 51 ff. manquants au début et 7 ff. des cahiers 7, 31 et 36. Indications à chaque chapitre du nombre des feuillets, colophon et corrections, tout de la main de Gavriil à écriture cursive. Reliure moderne en toile. Filigranes : ciseaux et trèfle.

Jadis au monastère de Neamț n° 94. Aujourd'hui à la BAR 143.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 141, n° 94 ; Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 52—53, n° 76 ; *Слав. русс. рукописи*, p. 726 ; *Цамблук*, p. 362 n° XXI et pl. VI ; Turdeanu, *op. cit.*, p. 271, 279, n° 9 ; Karski, *op. cit.*, p. 429, fac-similé.

10. 1447. Мѣнѣе де марс.

266 ff., papier (21 × 28,5), 28 lignes par page, semi-onciale, 30 cahiers numérotés, 2 ff. manquants au début et environ 10 des cahiers 20, 21, 22, 28, 30. Colophon et corrections de la main de Gavriil à écriture cursive. Notice d'une autre main, de 1462 (f. 226^v). Filigranes : ciseaux (2 variantes), trèfle. Reliure en bois et en cuir à estampages.

Jadis au monastère de Neamț, n° 77 ; aujourd'hui à la BAR, 123.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 138, n° 77 ; Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 38, n° 52 ; *Слав. русс. рукописи*, p. 682, n° 52 ; *Цамблук*, p. 355, n° XV et pl. VII ; Em. Turdeanu, *op. cit.*, p. 271, 276, n° 10 ; P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 147—148.

11. 1447. Sbornik (fragment).

10 ff., papier (in-folio), 28 lignes par page, semi-onciale, corrections interlinéaires de la main de Gavriil à écriture cursive.

Bibliothèque « Lénine », Moscou, coll. du Musée Roumiancev, n° 923.

Décrit dans *Отчет Московских и Румянцевских Публичных Музеев за 1867—1869 гг.*, Moscou, 1871, p. 25 ; K. T. Radčenko, *Отчет о занятиях рукописами*, Kiev, 1898, p. 56 ; Jacimirski, *Цамблук*, p. 368, n° XXVI ; *Из слав. рукописей*, p. 32, n° X ; Em. Turdeanu, *op. cit.*, p. 276, n° 11 ; Kaluźniacki et Sobolevski, *op. cit.*, pl. 117.

12. 1448. Sbornik.

478 ff., papier (14,5 × 22), 24 lignes par page, écriture cursive, frontispice. 60 cahiers numérotés ; à partir du cahier 28, autre numérotage à l'encre rouge. Feuillet manquants (par ex. aux cahiers 6 et 60), certains mal reliés (f. 460). Colophon de la main de Gavriil (f. 478) et sa copie d'une autre main (f. 38^v). Notice de l'évêque Partenie de Roman, du début du XVIII^e siècle (f. 487^v), une autre de l'an 1616 (*ibid.*). Reliure en bois et en cuir à estampages. Filigranes : trois montagnes, ciseaux, tour, trèfle.

Jadis dans la collection A. I. Jacimirski, n° 11 ; aujourd'hui à l'Académie des Sciences de Leningrad, n° 13.3.19.

Décrit par Melchisedec, *op. cit.*, p. 143, n° 106 (daté du 29 sept. 1447) ; Jacimirski, *Из слав. рукописей*, p. 33—35, 37, en partie publié p. 154—171^v ; *Цамблук*, p. 369—376, n° XXVII et pl. IX ; *Из ист. слав. письменности*, f. 50, 64, 66, 69, 76, 78, 79, 87, 91, 133 ; *Из ист. слав. проповеди*, p. 9, 59 et pl. II ; Turdeanu, *op. cit.*, p. 271—272 ; Karski, *op. cit.*, p. 431.

13. 1449. M é n é e d e n o v e m b r e.
288 ff., papier (18 × 22,5), 30 lignes par page, semi-onciale, frontispice; colophon de la main de Gavriil à écriture cursive (f. 288), notice à l'encre rouge d'une autre main de 1462 (f. 288); notice en roumain de 1710 de l'évêque Partenie de Roman (p. 288^v). Reliure en bois et en cuir à estampages.
Jadis à la Bibliothèque du monastère de Noul-Neamț, n° 9/25, dépôt actuel inconnu.
Décrit par A. I. Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 88—89, n° 12 (date «*ѡцнѡ кѡ*»); *Цамблак*, p. 354, n° XII (L'année 6957 (1448) «*дѡкѡлѡкѡ*»); Turdeanu, *op. cit.*, p. 276, n° 12 (qui affirme qu'il se trouve à la BAR).
14. (1424—1449). Т é т р а é в а н г и л е (fragment).
1 feuillet, parchemin (13,5 × 21,5), 22 lignes par page, écriture cursive, titre en grandes lettres.
Jadis au monastère de Neamț, aujourd'hui à la Bibliothèque «*Saltykov-Chtchédrine*» de Leningrad.
Décrit par A. I. Jacimirski, *Из слав. рукописи*, p. 33, 156; *Слав. русс. рукописи*, p. 629—630, n° 7; *Цамблак*, p. 347—8, n° IV et pl. XI; Karski, *op. cit.*, p. 437, fig. 84.
15. (1424—1435). S b o r n i k.
260 ff., papier (20 × 29,5), 25 lignes par page, semi-onciale, petite et rare, frontispice, initiales à l'encre rouge, ornées. Environ 18 ff. manquants après le f. 245^v (fin du cahier 21 et les cahiers 32—33); sur la tranche, trois cartouches avec le texte «*прѡлокаѡнѡ*». Signature de Gavriil («*Гаврѡилъ мѡнѡха*»), sans date. Indications à chaque chapitre du nombre des feuillets, corrections marginales et interlinéaires de la main de Gavriil. A la fin, notice de Pahomie, évêque de Roman à l'intérieur de la reliure. Filigranes: ciseaux, licorne debout, cloche, buste de lion. Reliure en velours rouge et bois.
Jadis au monastère de Neamț, n° 85, aujourd'hui à la BAR 149.
Décrit par Melchisédec, *op. cit.*, p. 139, n° 85; Jacimirski, *Слав. рукописи Нямецкаго мон.*, p. 55—57, n° 83; *Слав. русс. рукописи*, p. 737—741; *Цамблак*, p. 363—364, n° XXII et pl. IV, 2, daté «*troisième décade du XV^e siècle*»; Turdeanu, *op. cit.*, p. 276, n° 13 (daté «*probablement des environs de 1430*»); P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 191—195; Iufu, *Un valoros catalog*, p. 394—395.
16. (1424—1449). S b o r n i k.
189 ff., papier (14 × 21), 26 lignes par page, écriture cursive.
Jadis en Roumanie; découvert par A. I. Jacimirski à Jassy, dans sa collection au n° 49; aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Leningrad, n° 13.3.20.
Décrit par Jacimirski, *Из слав. рукописи*, p. 2, 8, 12—20, 23—27 (le texte d'un chapitre, p. 28—30, 90; *Цамблак*, p. 376—77, n° XXVIII (daté 1448—1450) et pl. X.

SÜDOSTEUROPÄISCHE VOLKSKUNDLICHE MOTIVE IM WERK DES RUMÄNISCHEN DICHTERS GEORGE COȘBUC

ADRIAN FOCHI

Daß die südosteuropäischen Volksliteraturen sich mehr als andere in Europa in engster und in organischer Verbindung mit der nationalen Folklore entwickelt haben, muß nicht weiter erörtert werden, da dies eine offensichtliche Tatsache, eine unbestrittene Wahrheit ist¹. Dies gilt natürlich auch für die moderne rumänische Literatur, die in der eigenen Folklore eine bedeutende und fruchtbare Inspirationsquelle gefunden hat². Darauf begründet sich auch ihr betont volkstümlicher Charakter und ihre spezifische Originalität.

Als vorzugsweise epischer Dichter zählt George Coșbuc zu seinem Werk sowohl selbst erfundene Themen, als auch zahlreiche aus der Geschichte seiner Heimat, aus der rumänischen Folklore, aus seinen verschiedenen Lektüren entlehnte, denen er eine persönliche und originelle künstlerische Form verliehen hat. Der lebensfähigste Teil seines Werkes fußt auf der Folklore. Coșbuc hat nicht nur Themen der rumänischen Folklore bearbeitet, sondern auch solche, die bei den verschiedenen Völkern im Umlauf waren³, einschließlich bei den Rumänen⁴. Außerdem hat er aber auch internationale, bei den Rumänen nicht bezeugte Motive bearbeitet und gerade diese sind zweifelsohne die interessantesten. Zu dieser

¹ A. Mirambel, *Littératures orales du sud-est européen et littérature générale*, in „Bulletin de l'Association internationale d'études du sud-est européen“, III, 1, 1965, S. 31–37; N. Iorga, *Idées et formes littéraires françaises dans le sud-est de l'Europe*, Paris, 1924, der Artikel *Romanisme et poésie populaire*.

² Tudor Vianu, *Permanences de la littérature roumaine*, Bukarest, 1960, S. 9. Vgl. auch N. Iorga, *La littérature populaire source de haute littérature*, Paris, 1925; Al. Dima, *Zăcămintele folklorice în poezia noastră contemporană* [Folkloristische Reichtümer in unserem zeitgenössischen Gedicht], Bukarest, 1936; I. D. Bălan, *Influențe folklorice în poezia noastră actuală* [Folkloristische Einflüsse in unserem zeitgenössischen Gedicht], Bukarest, 1955.

³ Zu dieser Gruppe gehört das Gedicht *Cicoarea* [Die Zichorie] (1900), veröffentlicht im Band *Din ziarul unui pierde-vară* [Aus dem Tagebuch eines Taugenichts]. Es gestaltet auf dichterische Art wie die Sonne ein Mädchen, das ihre Liebe verschmäht hatte, in eine Pflanze verwandelte. Die Blume ist aber verflucht und muß sich ständig nach der Sonne drehen.

⁴ Wir erwähnen nur folgende Gedichte: *Blestem de mamă* [Fluch der Mutter] (1885), die Versifikation des Themas „Lenore“, in dessen südosteuropäischer Version „die Reise des

Gruppe gehören die beiden südosteuropäischen Motive⁵ des „verratenen Kusses“ und der „treulosen Ehefrau“ die den Gegenstand dieses Beitrages bilden.

Zur Sprache stehen zwei Gedichte: *Romanță*, mit dem Untertitel: *Nach einem griechischen Lied* und *Angelina*, mit dem Untertitel: *Ballade aus Albanien*⁶. Wir besprechen sie nicht in chronologischer Reihenfolge (das erste wurde 1889 veröffentlicht, das zweite bereits 1885, als der Dichter 19 Jahre alt war) sondern nehmen ihren künstlerischen Wert und ihre Bedeutung als Kriterium. Das Gedicht *Romanță* wurde in den bedeutendsten Band des Dichters, *Balade și idile* aufgenommen, wo es an 15. Stelle steht, während er das zweite für keinen seiner Bände bestimmte, da er es wahrscheinlich als mißlungene Übung betrachtete. Erst nach dem Tode des Dichters fand es in einem Band Eingang.

1. Der Ausgangspunkt des Gedichtes *Romanță* ist das südosteuropäische Motiv „des verratenen Kusses“ u. zw. nach seiner griechischen Version. Zum besseren Verständnis geben wir nachstehend die französische von Ch. Fauriel unter dem Titel *Les Témoins de l'amour* vorgenommene Übersetzung:

— „*Quand nous nous sommes embrassés, ma belle, il était nuit; qui nous a vus? —*“ (*Qui nous a vus?*) *la nuit et l'aurore, les étoiles et*

toten Bruders“; *Petrea* (1899) wo das spezifische südosteuropäische Motiv des „Prüfsteins der Liebe“ wiederaufgenommen ist: der Jüngling behauptet, eine Schlange sei ihm in den Busen gekrochen und bittet Vater, Mutter, Bruder und Schwester diese herauszuholen; alle lehnen es ab, bis auf die Geliebte, an die er sich zuletzt gewendet, und die die Hand in seinen Busen steckt, um die Schlange herauszuholen, aber an ihrer Stelle eine goldene Halskette oder einen goldenen Gürtel findet; *Crăiasa znelor* [Die Feenkönigin] (1888), im Band *Balade și idile*, wo das uralte und weit verbreitete Thema des als Mädchen verkleideten Jünglings, der in das Schlafgemach der Geliebten gelangen will, verdichtet ist.

⁵ Im Band *Balade și idile* befindet sich ein Text, der sich eignet diesbezüglich erörtert zu werden und der den Titel *Baladă albaneză* [Albanische Ballade] (1889) trägt, welcher aber durch alle Kompositionsdetails eine persönliche Schöpfung zu sein scheint oder, falls er trotzdem eine folkloristische Grundlage gehabt haben sollte, so weit von dieser entfernt ist, daß wir sie nicht mehr identifizieren können.

⁶ Wir zitieren nach der letzten Ausgabe des dichterischen Werkes von George Coşbuc (*Versuri*, Bukarest, 1961), besorgt von Dumitru Micu, wo es sich auf S. 37–38, bzw. S. 398–401 befindet. Wir bringen nach demselben Literaturkritiker alle Details in bezug auf die Veröffentlichung der Texte. So ist das Gedicht *Romanță* zuerst in der Zeitung „Tribuna“, Sibiu, VII, 76, 1889 erschienen, mit dem Untertitel *Cntec grecesc* [Griechisches Lied]; es wurde in „Lumea ilustrată“, 1, 1891, S. 112 mit dem Untertitel *După un cntec grecesc nou* [Nach einem neuen griechischen Lied] neu gedruckt; im Band *Balade și idile*, Auflage 1893, erscheint es ohne Untertitel, in der Auflage 1897 führt es den Untertitel, *Cntec neogrec* [Neugriechisches Lied] und in der 7. Auflage, 1916, wird dieser endgültig auf *După un cntec grecesc* [Nach einem griechischen Lied] festgelegt. Die Dichtung hat von einer Auflage zur anderen zahlreiche Umänderungen erfahren. Vgl. dazu: N. Drăganu, *George Coşbuc la liceul din Năsăud și raporturile lui cu grănicerii* [George Coşbuc im Lyzeum von Năsăud und seine Beziehungen zu den Grenzsoldaten], in „Anuarul liceului grăniceresc din Năsăud pe anul școlar 1925/26“, S. 72 und Dumitru Micu a. a. O., S. 689–690. Das Gedicht *Angelina* wurde zuerst in der Zeitung „Tribuna“, Sibiu, V, 2, 1885, S. 1122, mit dem Untertitel *Baladă din Albania* [Ballade aus Albanien], mit Angabe des Ortes und der Entstehungszeit: „Cluj, oct., 1885“, veröffentlicht. Es wurde in „Calendarul poporului pe anul 1887“, Sibiu, S. 71–74 wiederveröffentlicht (Dumitru Micu, a. a. O., S. 811).

la lune. Une étoile est descendue et l'a dit à la mer, la mer l'a dit à la rame, la rame au matelot et le matelot l'a chanté à la porte de sa belle''⁷.

Der Text kennt in der griechischen Folklore eine sehr große Verbreitung⁸. Er wird aber auch in der serbo-kroatischen Folklore bezeugt⁹, wo er in einer umfassenden, auf charakteristische Art entwickelten Form kreist. In den griechischen Varianten waren die Zeugen der Mond, die Sterne, das Meer, das Ruder und der Schiffer, was uns zur Hypothese des insularen Ursprungs des Textes führt¹⁰; in der serbo-kroatischen Version ist die Umwelt kontinental. Typisch dafür ist die Übersetzung von Goetz:

*Küßten sich ein Bursche und ein Mädchen | Unterm Aste und
Gezweig der Föhre. | Eine Schwalbe hat sie dort gesehen, | Hoch vom
Zweige einer grünen Föhre. | Sie erzählte es der grünen Föhre, | Grüne
Föhre dann der schwarzen Erde, | Schwarze Erde meldet es dem
Kleekraut, | Klee erzählet es den weißen Schafen, | Weiße Schafe*

⁷ C. Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Paris, 1825, II, S. 416—417:

„Κέρη, ὄντας φιλιώμαστον, νόκτα ἦτον· ποιὸς μᾶς εἶδε;
Μᾶς εἶδ' ἡ νόκτα κ' ἡ αὐγή, τ' ἄστρον καὶ τὸ φεγγαρι·
Καὶ τ' ἄστρον εἰσαμήλωσε, τῆς θάλασσης τὸ εἶπε·
Θάλασσα τό εἶπε τοῦ κουπιού, καὶ τὸ κουπί τοῦ αὐτῆ,
Κ' ὁ αὐτῆς τὸ τραγούδησε 'σ τῆς λυγερῆς τὴν πόρτα.“

⁸ Tache Papahagi, der ihn ins Rumänische übersetzt hat, bringt in seinen *Paralele folklorice (greco-române)*. Traduceri din poezia populară greacă și note de folklor, filologie și etnografie [Folkloristische Parallelen (griechisch-rumänisch). Übersetzungen aus der griechischen Volksdichtung und Bemerkungen zur Volksdichtung, Philologie und Ethnographie], Bukarest 1944, S. 25—26, nicht weniger als 4 griechische Varianten des Textes; N. G. Politis, *Ἐκλογαὶ ἀπὸ τὰ τραγούδια τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ*, Athen, 1914, S. 291, bietet andere fünf Varianteu des Textes und behauptet in der Anmerkung, welche die eigene Variante begleitet (S. 156), daß der Text „sehr häufig ist“.

⁹ Vuk. Stef. Karadžić, *Српске народне pjesme*, Wien, 1841, I, S. 324, Text Nr. 444: „Нипшта се сакрити не може“ (in der Übersetzung Talvj, *Volkslieder der Serben*, Leipzig 1853, S. 72; Elise Voïart, *Chants populaires des Serbiens*, Paris, 1834, I, S. 166—167; in der Sammlung von Auguste Dozon, *Poésies populaires serbes*, Paris, 1859, S. 244) und L. K. Goetz, *Volkslied und Volksleben der Kroaten und Serben*, I, Heidelberg, 1936, S. 72. Der Text ist auch bei den Serbo-Kroaten in Rumänien in Umlauf, ohne die rumänische Folklore beeinflußt zu haben. Nachstehend geben wir zwei noch unveröffentlichte, von Ivo Birta gesammelte Varianten, welchem wir auch auf diesem Wege danken: *Sivo maglo | Sivo maglo ti ne padaj na men' | Već ti padaj na srid Biograda, | De se ljube dva dilbera mlada. | Oni mise nitko ji ne vidi, | Al nji vidi zelena livada | Pa ji kaže bilet ovcaru, | Ovce kažu mladomu ovčaru, | Mladi ovčar na putu putniku; | Putnik kaza na vodi vozaru, | Vozar kaže orejuvoj ladji, | Ladja kaže studenoj vodici, | A vodica devkinoj mami. | Ljuto klela ta lepa divojka: | „Oj livado ne zele-nila se, | Bele ovce izeli vi kurljaci, | A ovčaru sasekli te turci; | Těb putniče noge usnule, | A vozaru voda te odnesla; | Lako ladjo od prosita izgorela, | A vodico, ti se prisnula | Što vi meni bedu učiniste“.*

Und: *Mama kle devku | Dva dragi se u gorici ljube, | Oni mise će ji nitko ne zna. | On ji znalo to petrovsko sance, | Pak ji sance gorici kazalo, | gorica kamenku dukazala, | A kamenak vodici dukazal, | A vodica ribici dukazala, | I ribica mami dukazala. | Klela mama lepotu devku: | „Oj divojko, kamenita bila, | Tu se seje čubr in busiljak; | U busiljku dragi da se ljube, | A u čubru konji da se vežu“*. Beide Texte wurden im Dorf Clocotici, Kreis Caraş-Severin, der erste 1955 und der zweite im Januar 1968, von folgenden Gewährsleuten gesammelt: Švenak Ana, geb. 1884 in Clocotici und Ladja Lina Šimpunjer, geb. 1888.

¹⁰ Tache Papahagi, *Poezia lirică populară* [Das lyrische Volkslied], Bukarest, 1967 S. 340, kennt eine Variante von der Insel Kreta.

ihren Schäferinnen, | Hirtinnen den Pferden und den Ochsen, | Schwarze Pferde sagen's Türkenkindern, | Türkenkinder dann des Mädchens Mutter. | Alte Mutter ihrer lieben Tochter. | Fing das schöne Mädchen an zu fluchen : | „Schwalbe du, der Adler soll dich fressen, | Grüne Föhre, Feuer soll dich brennen, | Schwarze Erde, Wasser soll dich holen, | Kleekraut du, die Dürre soll dich töten, | Weiße Schafe, Wölfe soll'n euch schlachten, | Hirtin, küssen sollen dich die Türken, | Schwarze Pferde, sollt verrecken alle, | Türkenkinder, töten soll die Pest euch, | Meine Mutter nicht bei ihnen lassen, | Soll mit meinem Liebsten mich vereinen“.

Man kennt aber auch Varianten, die den Übergang zwischen dem griechischen Original und dieser, wahrscheinlich späten Bearbeitung bilden, u. z. w. derart, daß in dem ersten Teil des Liedes Elemente des kontinentalen Lebens erscheinen : die Wiese, die Herde, der Hirt und der Wanderer. Im zweiten Teil erscheinen Elemente des Seelebens : der Schiffer, das Boot, die Welle¹¹, woraus eine verworrene, die Einheit sprengende Komposition entsteht. Ein anderes unterscheidendes Merkmal der serbo-kroatischen Variante ist das Auftreten eines neuen dichterischen Themas am Schluß : der Fluch des Mädchens.

Das Motiv ist auch in die Folklore der Aromunen aus Epirus eingebunden, wo es Ende des vorigen Jahrhunderts aufgezeichnet und veröffentlicht wurde¹². Die einzige Variante, die wir kennen, scheint eine selbständige dichterische Schöpfung mit einem gemeinsamen Motiv zu sein. Weder aus dem griechischen Urtext, noch aus der serbo-kroatischen Version nimmt sie Elemente auf : die verräterischen Zeugen sind die Morgenröte und die Vögel. Das Motiv ist der lyrische Rahmen des Liedes : das ganze Dorf singt jetzt von der Liebe der zwei jungen Leute. Nach einer Aufzeichnung des Forschers Tache Papahagi¹³ soll das Motiv auch in der italienischen Volksdichtung kreisen. In diesem Falle würde es die südosteuropäische Zone beträchtlich überschreiten und wäre, im allgemeinen, für den Osten Europas kennzeichnend. Uns ist auch der Hinweis

¹¹ Vuk Stef. Karadžić, a. a. O., S. 324.

¹² Pericle Papahagi, *Din literatura poporand a aromnilor* [Aus der Volksliteratur der Aromunen], im Bd. *Materialuri folkloristice* [Folkloristische Materialien] (veröffentlicht von Gr. G. Tocilescu), Bukarest, 1900, II, S. 863, Text Nr. 103. Tache Papahagi hat es in einer neuen Fassung in *Poezia lirică populară*, S. 339, wiederveröffentlicht nach welcher wir zitieren : — *Tu fald, fa frumoasă, | Ctnd mi te-am sãrutat, | De ne fãcurã ctntec, | Şi-l ctntã-ntregul sat? | — Ieri searã, mndru drag, | Ieri seara, mãi bunule, | — Ieri searã era noapte, | Cã nu era cine sã ne vadã. | — Mãi mndre naive, | Ne vãzu aurora, | Aurora spuse pãsrilor | Şi pãsrile ne ctntarã, | De se auzi şi-n sat; | De se auzi şi-n sat; | Cã pe mndruşa o sãrutarã. [Du schöne Maid, du schöne, | Wann hab' ich dich geküßt / Daß sie ein Lied schon sungem / Das klingt im ganzen Dorf? / Heut Nacht, Schatz liebster / Heut Nacht, Du Bestor / — Heut Nacht war's dunkel / Und niemand hat uns gesehn / Du Schatz, kindlicher du, / Die Morgenröte war's, / Die Morgenröte erzãhlt's den Vögeln / Die Vögel die sangen davon, / Daß man im Dorf es hörte; / Daß man im Dorf es hörte; / Die Liebste sie wurde geküßt].*

¹³ Tache Papahagi, *Paralele folklorice*, S. 26.

Karl Dieterichs bekannt, der es im russischen Volkslied, bei den Finnen und den Estländern bezeugt. Bei den Russen wetteifern die Blumen und die Vögel miteinander, das Geheimnis zu verraten¹⁴. Auf jeden Fall muß festgestellt werden, daß das Motiv in der Folklore der Rumänen links der Donau nicht vorkommt, daß es vor allem in der Lyrik der Balkanvölker (Griechen, Aromunen, Serbo-Kroaten) erscheint und daß es, — wie es Zahl und Struktur der bisher bekannten Varianten beweisen — neugriechischen Ursprungs zu sein scheint. Karl Dieterich ist derselben Meinung und schreibt den Ursprung dieses Motivs den Griechen zu.

Die Bearbeitung George Coşbucs ist viel umfangreicher als das griechische Original, auf das sie sich stützt (sie umfaßt 3 Strophen zu je 8 Versen), enthält aber nur dessen Hauptelemente: die Sternschnuppe, die es dem Meer erzählt, das Meer, das es dem Boot weitersagt; dieses berichtet es dem Schiffer und der Schiffer den Mädchen. Dieser poetische Kern ist eingebettet in das Thema des Spottliedes, das die Mädchen auf den Kuß der beiden jungen Leute gedichtet haben und welches das ganze Dorf und fast jedes Kind wiederholt. Dieser lyrische Rahmen, der im großen und ganzen der Version des aromunischen Volksliedes gleicht, rechtfertigt durch seinen Parallelismus in der Struktur, durch die Wiederholungen der Verse, durch die Wiederaufnahme der Reime und die leicht elegische Kadenz den vom Dichter gewählten Titel *Romanţă*. George Coşbuc hat aber die aromunische Version, die zum ersten Mal im Jahre 1900 veröffentlicht wurde, also 11 Jahre nach der Entstehung dieses Gedichtes, nicht gekannt. Hingegen läßt der Untertitel des Gedichtes: *După un cântec grecesc* (Nach einem griechischen Lied) darauf schließen daß er die neugriechische Version gekannt hat. Aber keine der griechischen Versionen die wir kennen enthält, wenn auch nur fragmentarisch, diesen lyrischen Rahmen. Wie ist er dann in der Bearbeitung Coşbucs zu

¹⁴ Karl Dieterich, *Die ost-europäischen Literaturen in ihren Hauptströmungen vergleichend dargestellt*, Tübingen, 1911, S. 41. Dieterich benützt die Daten eines Aufsatzes von Robert Franz Arnold, *Die Natur verrät heimliche Liebe* aus der „Zeitschrift des Vereins für Volkskunde“, 12, 1902, S. 155—167: I. *Das Volkslied*, und S. 291—295: II. *Reflexe des Volksliedes in der Kunstdichtung*. Im ersten Teil seiner Studie erwähnt Arnold auch andere deutsche Übersetzungen des Textes und gibt die Übersetzung anderer griechischer Varianten, da von drei aus den griechischen Inseln stammen und nur eine kontinental ist. Darauf folgen ein russischer Text, ein finnländischer, ein estländischer und, schließlich, zwei rumänische, die der Sammlung Johann Karl Schullers, *Romänische Volkslieder*, 1859, S. 12, entnommen sind und die er vergeblich auch in anderen rumänischen Sammlungen, wie diejenige Vasile Alecsandris oder G. Dem. Teodorescus, gesucht hat. Er zitiert nur eine entfernte Parallele aus der Sammlung J. U. Jarnik-A. Birseanus, S. 163. Was die rumänische Version an betrifft, irrt sich Arnold aber, weil unsere Folklore ein derartiges lyrisches Motiv nicht kennt. Im zweiten Teil des Aufsatzes, nachdem er zeigt, daß der griechische Text Fauriels „als Stammvater einer unverächtlichen kleinen Familie europäischer Kunstlyrika“ erscheint und nachdem er die deutschen Bearbeitungen des Themas aufzählt, führt er eine schwedische Übersetzung J. L. Runebergs an und erwähnt auch Coşbuc, gibt die von Leo Greiner verfaßte Übersetzung der rumänischen Version Coşbucs (veröffentlicht in „Die Gesellschaft“, 1898, 15. Oktober) und schätzt die künstlerischen Eigenschaften der Coşbuc'schen Version positiv ein: „Das Original entfaltet alle Reize der eleganten Lyrik Coşbucs“.

erklären? Sollte er eine Erfindung des Dichters sein? Dadurch aber, daß er auch in der aromunischen Version anzutreffen ist, wird das Problem viel komplizierter.

Die Frage der Inspirationsquelle für dieses Gedicht ist eigentlich ungeklärt geblieben, obwohl sie die Zeitgenossen des Dichters stark beschäftigt hat. Von dem Untertitel des Gedichtes ausgehend, haben die Literaturhistoriker auf ein griechisches Original hingewiesen, das sie aber, wegen dem damaligen Stand der wissenschaftlichen Dokumentation, nicht vorweisen konnten: oder aber sie haben den Hinweis im Untertitel übersehen und einige Varianten der serbo-kroatischen Version angegeben. Man hat sogar von beiden gesprochen¹⁵. Da aber das griechische Original nicht vorgezeigt wurde und die sogenannten serbo-kroatischen Originale im Widerspruch zum Untertitel standen, wurde die Hypothese der unmittelbaren folkloristischen Quelle aufgegeben. G. Bogdan-Duică hat als erster die Hypothese aufgestellt, wonach der Dichter das Thema durch einen deutschen Vermittler gekannt hätte, und zwar aus einer von dem romantischen Dichter Adelbert von Chamisso vorgenommenen Übersetzung eines neugriechischen Volksliedes¹⁶. Diese Meinung wurde nachher von den meisten Forschern angenommen, ohne daß diese aber die nötigen Beweise erbracht hätten¹⁷. Gegenwärtig lenkt Tache Papahagi, der 1944 die erste rumänische Übersetzung der griechischen Version vornahm, unsere Aufmerksamkeit von neuem auf die folkloristische Quelle, indem er dieses Motiv auch im Werk Octavian Gogas nachweist¹⁸, eines anderen großen rumänischen Dichters, der ebenfalls Siebenbürger war, genau wie Coşbuc. Wie dem auch sei, ist die Frage bisher ungelöst geblieben, weil die von der literaturhistorischen Forschung erzielten Ergebnisse mit denen der folkloristischen nicht koroboriert wurden. Weiter unten soll jedoch gezeigt werden, daß es trotzdem möglich ist, sie zu klären.

¹⁵ Vgl. Grigori N. Lazu, in der Zeitung „Adevărul“, Bukarest, VI, 1893, Nr. 1724 und seinem Band *451 traduceri libere și imitațiuni de poezii antice și moderne din Orient și Occident* [451 freie Übersetzungen und Imitationen antiker und moderner Gedichte des Orients und Okzidents], Iași, 1894 (?), S. 424–425, wo er eine „illyrische“ Bearbeitung, der eine Übersetzung der Variante Vuk Karadžić zugrunde lag, veröffentlicht (die Aufzählung der verräterischen Zeugen ist dieselbe, es fehlt aber der Fluch des Mädchens); S. 447, wo er eine „serbische“ Bearbeitung nach Auguste Dozon veröffentlicht, die am Schluß auch den Fluch enthält; S. 456, wo er die Übersetzung des Gedichtes „Verrathene Liebe“ Adelbert von Chamissos veröffentlicht (vgl. *Sämtliche Werke*, I, Verlag Rod. Böttcher, [o.J.], S. 91–92), ohne dies anzuführen; er erwähnt aber, daß es sich um einen griechischen Volkstext handelt, so wie der deutsche Dichter anzeigt.

¹⁶ G. Bogdan-Duică, *Coşbuc și Lazu. Poet și critic* [C. und L. Dichter und Kritiker], in „Gazeta Bucovinei“, III, 1893, Nr. 84.

¹⁷ E. Lovinescu, *Contribuții de istorie literară. Coşbuc* [Beiträge zur Literaturgeschichte C.], in „Critice“, III, 1920, S. 147–149; Leca Morariu, *Imprumuturile lui Coşbuc* [Coşbucs Entlehnungen], in „Junimea literară“, 14, 1925, S. 91; Dumitru Micu, a.a.O., S. 689–690.

¹⁸ Tache Papahagi, *Poezia lirică populară*, S. 340, wo er das Gedicht Octavian Gogas *Dimineața* [Der Morgen], aus dem Band *Poezii* (1905), zitiert, führt aber die letzte dichterische Bearbeitung dieses Motivs im Werk desselben O. Goga nicht an, u.zw. den Text IV des *Cntete* [Lieder] betitelt Gedichtzyklusses.

Die Lösung bietet uns jener lyrische Rahmen, wo von dem Lied die Rede ist, welches das ganze Dorf, die Mädchen, die Kinder, alle Leute singen und das durch gemeines Geschwätz die Liebe der zwei jungen Leute verspottet. Das Thema erscheint in keiner der uns bekannten griechischen Varianten. Die Neuerung könnte also dem rumänischen Dichter zugeschrieben werden. Das Thema erscheint aber am Schluß der Bearbeitung Chamissos¹⁹. Infolgedessen muß in Erwägung gezogen werden, ob dieses Thema nicht dem deutschen Dichter zu verdanken ist (von dem es später Coşbuc übernommen hätte). Es kann aber auch folkloristischen Ursprungs sein und in einer Reihe griechischer Varianten vorkommen, die uns nicht bekannt sind.

Jüngste literarhistorische Forschungen haben ergeben, daß Chamisso seine Version nicht unmittelbar nach einem neugriechischen Original bearbeitet hat. Der Dichter hat seinerseits die Übersetzung Wilhelm Müllers, den man den „Griechen-Müller“ nannte, um ihn von seinen Namensvettern zu unterscheiden, benützt; diese Übersetzung entstand 1825 nach einer Vorlage von Cl. Fauriel²⁰. Im Gegensatz zu der allgemeinen Meinung von der Genauigkeit seiner Übersetzungen, von seiner fast frommen Ehrfurcht gegenüber dem Original, hebt Wilhelm Müller die sozialen Folgen der Enthüllung der zwischen den zwei jungen Leuten bestehenden Liebe hervor, so wie das aus einem oberflächlichen Vergleich mit der Version Fauriels ersichtlich ist. So heißt es in seiner Übersetzung, daß man in die Lage gelangt, „daß jeder Schiffer singt von dem, was keiner hat gesehen“²¹. Die Umdichtung Chamissos erscheint nach zwei Jahren, also 1827, und sie hat diesen Schluß noch weiter ausgebaut. Die Indiskretion blieb nicht nur in den Schifferkreisen, sondern wurde verallgemeinert: „Nun singen's auf Straßen und Märkten / Die Mädchen und Knaben im Chor“. Die Idee erscheint in einer gleichartigen Form auch bei Coşbuc, dessen Gedicht auch vom metrischen Standpunkt aus die Ähnlichkeit mit der Version Chamissos verrät. Coşbuc betont aber dieses Motiv noch stärker, er bringt es sogar am Anfang der Dichtung und lenkt das Interesse von den indiskreten Zeugen auf die Folgen des Verrats um. Es ist heute erwiesen, daß Coşbuc unmittelbare Kenntnis von Chamissos Übersetzung genommen hatte u.zw. wurde ein Exemplar eines Gedichtbandes im Gedächtnishauses seines Heimatdorfes gefunden. Es könnte jedoch möglich sein, daß er es auch aus der Vertonung Robert

¹⁹ *Da sang derselbe Schiffer / Es seiner Liebsten vor; / Nun singen's auf Straßen und Märkten / Die Mädchen und Knaben im Chor.*

²⁰ Miodrag Ibrovac, *Claude Fauriel et la fortune européenne des poésies populaires grecques et serbes. Etude d'histoire romantique suivie du Cours de Fauriel professé en Sorbonne (1831—1832)*, Paris, 1966, S. 206. Vgl. Wilhelm Müller, *Gedichte*, Reclam, S. 282—283, aus dem Zyklus *Reime aus den Inseln des Archipelagus. Zum Teil freie Bearbeitung neugriechischer Originale.*

²¹ *Ebd.*, S. 207.

Schumanns aus dem Jahre 1840²² übernommen hat. Es muß nun geklärt werden, ob der rumänische Dichter das griechische Urbild kennen konnte, oder ob er durch die Bearbeitung des deutschen Dichters oder die Vertonung der deutschen Komponisten zu seinem Gedicht angeregt wurde. Die erwähnte Koinzidenzen widerlegen die Hypothese, daß George Coşbuc das Thema selbständig geschaffen hätte. In dieser Hinsicht kann kein Zweifel mehr bestehen. Außerdem bietet das Werk des rumänischen Dichters keinen anderen Hinweis darauf, daß er die neugriechische Sprache beherrscht hätte, wodurch ihm also das Material im Original zugänglich gewesen wäre. Es ist dagegen bekannt, daß er zahlreiche fremde Werke aus deutschen Übertragungen — er beherrschte die deutsche Sprache auch in ihren Feinheiten — ins Rumänische übersetzt hat (was ihm übrigens vorgeworfen wurde)²³. All dies bestätigt die Meinung verschiedener Forscher, dergemäß das Gedicht Chamissos der Version George Coşbucs zugrundegelegt hat.

Daraus läßt sich schließen, daß der rumänische Dichter ein für die balkanische Folklore typisches Motiv bearbeitet hat, aber durch Vermittlung einer sehr genauen deutschen Übersetzung; das Motiv hat er in seiner von der neugriechischen Version gebotenen reinsten und einheitlichsten Form gekannt: die Nachdichtung G. Coşbucs hat den Inhalt des kleinen griechischen Meisterwerks nicht verfälscht. Im Gegenteil auf der Höhe seiner Originaldichtungen hat Coşbuc dessen Schema und Struktur bewahrt, es mit hohen künstlerischen Mitteln bearbeitet und daraus ein Werk geschaffen, das unter seine eigenen Bestleistungen eingereiht werden kann. Das fremde Vorbild wurde vollständig angeeignet, in eigene Substanz verwandelt und es entstand daraus ein nationales Literaturwerk²⁴.

2. Das Gedicht *Angelina* hat als Ausgangspunkt eine albanische Version des typisch südosteuropäischen Motivs „der treulosen Ehefrau“. Verschiedene Einzelheiten, die wir hervorheben werden, haben den genauen Nachweis der dichterischen Quelle ermöglicht. Es handelt sich um die von Demetrio Camarda²⁵ gleichzeitig mit italienischer Übersetzung

²² *Ebd.*, S. 209: Opus 40 von 1840, das 5 Lieder enthält: 1. *Märzveilchen*, 2. *Muttertraum*, 3. *Der Soldat*, 4. *Der Spielmann* mit Text von Hans C. Andersen und 5. *Verratene Liebe* mit dem Text Chamissos. Vgl. *Grove's Dictionary of Music and Musicians*, Bd. VII (Buchstaben R-So), 1954.

²³ Einen konkludenten Beweis seiner gründlichen Kenntnis der deutschen Sprache liefert uns der Band *Die sprichwörtlichen Redensarten im deutschen Volksmunde, nach Sinn und Ursprung erläutert*, von Wilhelm Borchard, Leipzig, 1894, (IV. Aufl.), der in seinem Besitz war und in welchem er seine persönlichen Aufzeichnungen gemacht hat, wobei er bei den ca. 1200 Titeln des Buches für 211 die rumänische Entsprechung gefunden hat.

²⁴ G. Ibrăileanu, *Influențe străine și realități naționale* [Fremde Einflüsse und nationale Gegebenheiten], in „Viața românească“, 61, 17, 1925, S. 267.

²⁵ Demetrio Camarda, *Appendice al Saggio di grammatologia comparata sulla lingua albanese*, Prato, 1866, S. 111—113.

veröffentlichte Variante. Um ein besseres Verständnis zu ermöglichen, bringen wir auch diesmal die italienische Übersetzung des Sammlers. Für einen Vergleich mit dem Original verweisen wir auf eine moderne Transkription, die vor kurzem in der von Q. Haxhihasani²⁶ besorgten Sammlung „Mbledhës të hershëm të folklorit sqiptar“ erschienen ist. Der Text ist folgender :

Era Demetrio in mezzo alle schiere | Un vento che urta e svelle le piante : | Era un fulmine che dietro porta | Nembì oscuri e temporali (uragani). | Era Demetrio (poi) frai compagni | La paroletta dolce che (addolcisce) gioconda ; | Era la gioia che rallegra, | Il riso bello che consola. | — Alla bella io debbo andare, | O miei compagni, oggi statevi bene ! | Così prese soletto soletto | Per là dove la casa d'Angiolina. | Quando andò alla porta, | Trovò la porta serrata, | Chè una vecchia girandola (picchia-porte) | Poco prima era entrata. | Picchiò alla porta : affaciò la vecchia | E gli disse : Non vi è nessuno : | Laddove la bella con un altro | Stava scherzando in casa. | Egli quando intese così, | Prese a calci quella porta. | La porta andò a cadere per di dentro. | E a costoro gli prese il terrore (la mestizia). | Quel giovine lo fece a pezzi, | Scannò la donzella in seno, | Poi li mise come in due sacchi, | E li portò al mulino. | Quando era il cuor di mezzanotte | Presso il mulino li sprofondò. | Pianse, pianse notte e giorno, | Quindi uscì, e me li cantò (su loro la nenia). | O tu mulino mio bello | Macinami la farina buona, | Chè quel giovine era un patrizio | Molto agile (accorto ?) e molto buono. | O tu mulino mio bello | Macinami la farina bianca. | Andò a nascere un cipresso | Là dove sepolto era il garzone. | E spuntò una vite bianca | Là dove sepolta era la fanciulla. | Per sotto l'alto cipresso | I feriti vi passavano, | Prendevano foglie di cipresso | E alle ferite le mettevano. | E sotto quella vite bianca | I malati andavano a passare, | Prendevano gli acini della vite bianca | E l'infermità guarivano.

²⁶ Tirana, 1961, S. 218—220 : *Ish Dimitri ndë mest ushtrës | nj'erë çe shtin e shkull (shkulën) dushqetë ; | ish një gjëmë ç'aprapa siell | shqota l'errëta e monostrofe. | Ish Dimitri ndër shokëtë | fjalëza e ëmbëlë ç'ëmbëlson, | ish hareca cë harepsën (harepsë), | gazi i bukurë çë gëzon, | — Tek e bukura kamë vete, | shokëtë e mi, sotë rrini mirë. — | Aшту муар монѣт-монѣт | kaha shpia e Engjëlînës. | Kur na vate tekë dera, | gjeti derën të mbëlliturë, | se një pjake rrahadere, | pakë më parthena kish hiturë. | I ra derës, façioi pjaka | e i tha : „nënk ë njeri“. | Ku se e bukura me nj'etërë | ish e luajë (luanj) ndë shpi. | Ai, kurë më gjeqë ashtu, | zu me shqelbe atë derë. | Dera vate e ra përbrëndë | e atirëve e zu merë. | Atë trim e bu copa, | thertit vashëzën ndë gjë, | prana i vu si ndë di thase | e m'i qelli ndë mulli. | Kur ish zëmra e mesnatës, | qas mullirit i humboi. | Qaiti, qaiti dit e natë, | prana duall e m'i këndoi : | — Se mulliri im haidhiar, | bjuajmë miellit të mirë, | se ai trim ish një bular | shum'i shpet e shum' i mirë. | Se mulliri im haidhiar, | bjuajmë miellit të bardhë, | se ajo vashë cë më kish ngar, | më se bora ish e bardhë. — | Vate e u bi një qiperisë | teku varrur ish kopili ; | e iu bi një dhriz e bardhë, | teku varrur ish kopila. | Për nënë lartitë qiparis | të lavosurit i shkoijën, | murrëjën fjeta qiparis | e lavomëvet ia vëijën. | E për nënë asajë dhris bardhë | të sëmuritë vëijën e shkoijën, | murrëjën koqet e dhrisë bardhë | e sëmundëmen shiroijën.*

Selbst eine oberflächliche Analyse des Textes läßt zwei dunkle Punkte in seiner Struktur erkennen. Zunächst fällt auf, daß die beiden Episode n nicht zusammenpassen: der Held zermalmt, einer uralten legendären Strafe gemäß ²⁷, die zwei Verräter, um die Überreste dann in den Wind zu streuen. Nachher wird aber von der Beerdigung der Schuldigen gesprochen. Das bedeutet, daß man zur Zeit, als der Text gesammelt wurde, den Sinn der Strafe durch Zermalmen längst nicht mehr verstand und daß die Episode über die Beerdigung, sogar mit dem Risiko, dadurch den Inhalt des Liedes zu fälschen, hinzugefügt wurde. Der zweite unklare Punkt ist die Schlußepisode selbst, die erzählt, daß auf den Gräbern der beiden Liebenden zwei Pflanzen gewachsen sind. Felix Liebrecht bemerkte bereits die Unstimmigkeit, als er feststellte: „Ein derartiger Schluß findet sich gewöhnlich nur solchen Volksliedern angehängt, wo von den Gräbern zweier *treuen* Liebenden die Rede ist“ ²⁸, während es sich in der Ballade D. Camardas um eine falsche Liebe handelt. Übrigens erscheint uns sogar der Anfang der Ballade ziemlich zweifelhaft, da man die Untreue der Geliebten des Helden zuschreibt und die Strafe, sogar im Vergleich zu dem, was gewöhnlich in den Liedern vorkommt, übertrieben dargestellt ist. Wie ersichtlich, handelt es sich um eine mißlungene folkloristische Dichtung.

Wir kennen aber zwei andere albanische, ebenfalls in den italienischen Kolonien gesammelte Texte, die uns, durch die vollständige Verschmelzung des Inhalts und der Form, zum selben Urbild führen. Aus beiden Varianten, die sich voneinander sehr wenig unterscheiden, geht deutlich hervor, daß die untreue Frau die Gattin des Helden ist; in beiden fehlen die zwei Unstimmigkeiten am Ende des Gedichtes: das Begraben der zwei Liebenden nach ihrem Zermalmen und das Wachsen der zwei symbolischen Pflanzen. Zum Vergleich geben wir nächstehend die italienische Übersetzung der Variante Girolamo de Radas ²⁹ wieder:

²⁷ Felix Liebrecht, *Zur Volkskunde. Alte und neue Aufsätze*, Heilbronn, 1879, Artikel *Eine alte Todesstrafe*, S. 298—305.

²⁸ Ebd., S. 189.

²⁹ Girolamo de Rada, *Rapsodie d'un poëma albanese raccolte nelle colonie del Napoletano*, Buch III, Text IV Firenze, 1866. Die moderne Transkription des Textes in „Mbledhës të hershëm të folklorit shqiptar“, I, S. 173—174: *Zotin anankasënjë vasha: | — Anankasu, zotë im, | gjithë se shkuan shokëzit, | prapani th e më t'lanë, | Agë çë u anakas trimi, | sa harroi shapëken, | shapëken e llavutëzën. | Kur po dualli nën katund, | atie shoti ju adunartin. | — Se ju shokëzit e mi, | nkin datë se ju arrënj. — | E u pruari dreq e prap. | Ngjiti shkallëzit e shpisë. — Gap derën, e bukura! — | Nd'ajo e gjegji, as u përgjegj. | M'i thirri së diti. | Md'ajo e gjegji, as u përgjegj. | M'i thirri të tretien. | Nd'ajo e gjegji, as u përgjegj. | Shtiti e i ra deries | e m'e shtu përmbrenda prakut. | Më çoi vashen e tij, | çë brish me një trim të guaj. | Shqiti shpaten ka milli, | shpoi njerin e jatëren, | të mbigtur e pafolë. | Pra ngrëiti e mbulliti deren, | e holqi trimin e vashen, | i preu këmbët, i preu duart, | copa e thëla më i bëri, | sa m'i mbiodh ndër di thas; | i nkarkoi pra te një mushk | e m'i rrahu ndër mulli, | tek i shtu të biughëshin. | Kurna te tërmota i pa, | mbë dritë të henies, | u llav e kënojtë ndër rehje: | — Se mulliri im gallan, | siellë ti miellit të treshkëm, | porsa ish trimi i aksëm, | siellë ti miellit të bardhë, | sa vel' ish vasha e njomë. — Die andere Variante wurde von Alberto Straticò, *Manuale di lette-**

Al marito dava fretta la giovane : | — Fa presto, signor mio ; | Perchè tutti passarono i compagni | E dietro a sè lasciaronti. | Tanto diessi fretta il giovine | Che dimenticò il capello, | Il capello e' l'iuato. | Quando poi uscì sotto al paese, | Quivi i compagni videro che mancavangli. | — Or voi, compagni miei, | Non correte, che raggiungerò. | E tornò difilato sopra i suoi passi. | Montò le scale della casa : | — Apri la porta, mia bella. | Se colei l'udì, non rispose ; | Chiamòmmela di nuovo : | Se ella udillo, non però gli rispose. | Chiamolla per la terza volta : | S'ella udillo, non rispose. | Spinse e percosse alla porta | E gittolla riversa dentro del limitare. | Ma trovò dentro la donna sua | Che si godeva con un giovine estraneo | Trasse la spada dal fodero, | Forolli l'uno e l'altra | Intorpiditi e muti. | Poi rialzò e chiuse la porta | E trascinò il garzone e la donna. | Lor tagliò i piedi, lor tagliò le mani, | In pezzi e bocconi li fece. | Si che raccolseli'n due sacchi, | Caricòlli su d'una mula | E li portò al mulino ; | Dove gittòvvelì a macinare. | Quando nella tramoggia li vide | Al lume della luna, | Impazzì, e cantava per li colì ; | — O mulino mio tanto lesto, Porta la farina cruscosa | Com'era il garzone acre, | Porta tu la farina bianca | Qual essa era la giovane morbida.

Soweit uns bekannt, tritt das Motiv nicht in Albanien, sondern nur bei den in Italien lebenden Albanern auf. Man könnte also annehmen, daß es in Italien entstanden ist und sich hier (auf Anregung und unter dem Einfluß einiger westlicher Versionen, die von der Rückkehr des Gatten, der Entdeckung des Ehebruchs und dessen beispielhafter Bestrafung erzählen) entwickelt hat ³⁰, wenn man es nicht auch in der griechischen Folklore in derselben Form antreffen würde. Wir kennen eine von A. Passow ³¹ veröffentlichte Variante und eine andere von Ch. Fauriel ³². In beiden fehlt die Episode des Zermalmens der untreuen Frau. Sie erscheint aber in einer von N. G. Politis veröffentlichten Variante. Der Schluß, in dem die Mühle angerufen wird, ist folgender : „Mahle, Mühle ; zermalme

ratura albanese, Milano, 1896, S. 115—116, veröffentlicht und enthält am Ende der Texte eine Anmerkung, die einige formale Umänderungen verzeichnet, die infolge der mündlichen Überlieferung entstanden sind : „A Caraffa, comune albanese in provincia di Catanzaro, si agiunge quest'altro concetto : «Porta tu la farina rossa, siccome la giovane aveva la guancia».“ Auf eine andere Variante verweist Tache Papahagi, *Paralele folklorice*, S. 77 (Antonio Scura, *Gli Albanesi in Italia*, S. 184—185), die uns noch nicht zugänglich war, deren Schema aber von dem rumänischen Forscher als identisch oder wenigstens ähnlich mit der Variante Alberto Straticos angegeben ist.

³⁰ Eine katalanische Variante in Joan Amades *Folklore de Catalunya*, II. Cançoners, Barcelona, 1961, S. 367, Text Nr. 2218 : *L'esposa traïdora*. Eine portugiesische, von Tache Papahagi, in *Paralele folklorice*, S. 77, zitierte Version.

³¹ Ins Rumänische übertragen von Tache Papahagi, in *Paralele folklorice*, S. 75—76, wo er auch auf andere zwei griechische Varianten verweist.

³² C. Fauriel, a.a.O., II, S. 369—373, mit der Bemerkung, daß sie in Livadia sehr volkstümlich ist. Vgl. auch ihre italienische Übersetzung bei N. Tommaseo, *Canti popolari greci*, III, 1842, S. 125—127.

den Kopf einer Unwürdigen, mahle rotes Mehl und schwarze Kleie, die Schreiber sollen kommen sich Tinte holen, die Schönen sollen kommen sich Röte holen³³. Eine einzige Schlußfolgerung scheint also berechtigt zu sein: Das hier besprochene albanische Motiv ist in enger Verbindung mit der entsprechenden griechischen Version entstanden. Allmählich ist es aus der Folklore der albanischen Heimat verschwunden und ist nur in Italien, in den erklärlicherweise überlieferungstreueren Kolonien bewahrt. Folglich war das Motiv vor der großen albanischen Diaspora des 15. Jahrhunderts endgültig gestaltet.

Das Motiv der „untreuen Ehefrau“ ist sowohl den Serbo-Kroaten³⁴ als auch den Bulgaren bekannt, aber in ganz verschiedenen Formen.³⁵ In keiner dieser Versionen erscheint die Anfangsepisode des Abzugs des Gatten, die Episode seiner Rückkehr (weil er in der Eile des Abzugs irgend einen Gegenstand vergessen hat), noch die Episode des Zermalmens der zwei Liebenden, wie in den albanischgriechischen Versionen. Auch in der rumänischen Folklore kommt das Motiv³⁶ vor, aber in Formen, welche die Verwandtschaft mit dem Südslawischen verraten. Wir haben es also auch in diesem Falle mit einer dichterischen Formel zu tun, die in der rumänischen Folklore nicht existiert. Die Formel, mit der wir uns befassen — sie ist allgemein für das Südosteuropäische kennzeichnend — gehört zur spezifischen albanisch-griechischen künstlerischen Ausdrucksweise und ist eine der ältesten folkloristischen Überlieferungen der Balkanhalbinsel.

Die Version George Coşbuc's verfolgt genau die Variante D. Camardas und übernimmt sogar die Namen der Helden unverändert (Angelina und Dumitru) und vor allem auch die ganze Entwicklung der Handlung, mit allen oben angeführten Unstimmigkeiten. Der Text umfaßt 107 Verse, also mehr als das Doppelte der Version die ihm als Vorlage gedient hatte (und die nur 52 Verse umfaßt), und ist in 7 ungleiche Strophen eingeteilt. Dieser Umfang wurde nicht durch das Hinzufügen neuer dichterischer Themen, sondern nur durch den Ausbau und die Vertiefung der alten erzielt. An zwei Stellen ist der Beitrag des Dichters größer: er rechtfertigt den Besuch des Helden bei seiner Geliebten vor dessen Gefährten; die

³³ N. G. Politis, a.a.O., S. 136—137, T. 91.

³⁴ Vgl. *Banović Strahinja u krugu varijanata i tema o neveri žene u narodnoj epici*, Belgrad, 1965, der in diesem Beitrag das gleiche Thema behandelt. Karl Dieterich (a.a.O., S. 37) bringt trotzdem einige ähnliche serbisch-bulgarische und ungarische Beispiele: die Lieder beginnen mit der Rückkehr des Gatten, enden aber nicht mit dem Zermalmern der untreuen Gattin, sondern mit ihrer Verbrennung.

³⁵ Vgl. die Analyse des Motivs in Jordan Ivanov, *Българските народни песни*, Sofia, 1959. S. 206—207.

³⁶ A. I. Amzulescu, *Balade populare româneşti* [Rumänische Volksballaden], I, Bukarest, 1964, S. 217, Typ I: 8 Banater Varianten; Typ II: 2 Varianten, ebenfalls aus dem Banat; Typ III: 2 Varianten aus anderen Gegenden des Landes.

Todesszene der zwei Liebenden wird von einer umfangreichen Rede in der für die Kunst des Dichters spezifischen Art begleitet. Das übrige ist genau wie im Original und es kann über die Inspirationsquelle kein Zweifel bestehen.

Die mit diesem Text zusammenhängenden Fragen haben die rumänische Kritik und Literaturgeschichte nicht interessiert, G. Coşbuc war sich von dem zweifelhaften künstlerischen Wert seiner Bearbeitung bewußt (der sowohl den strukturellen Mängeln des Textes als auch seiner künstlerischen Unerfahrenheit — das Gedicht entstand in seinem neunzehnten Lebensjahr — zuzuschreiben ist) und hat das Gedicht in keinen seiner zu Lebzeiten veröffentlichten Bände aufgenommen. Der Text ging in den Spalten einiger Lokalzeitschriften unter und blieb den Literaturkritikern unbekannt. Wenn die Version des Dichters auch keine bedeutende künstlerische Schöpfung darstellt, so hat sie dennoch eine besondere kulturelle Bedeutung. Einerseits zeugt sie von dem regen Interesse des Dichters für die Folklore der Balkanvölker, andererseits hebt sie (ebenso wie das erste Gedicht) einen neuen, gegenwärtig noch wenig erforschten Aspekt der komplexen Kulturgemeinschaft dieses Erdteils hervor.

RUMÄNEN UND SERBEN IN DER REVOLUTION DES JAHRES 1848 IM BANAT

I. D. SUCIU

Die Revolution von 1848/1849 beginnt in Ungarn mit dem Forderungsprogramm, welches die Pester Jugend in 12 Punkten aufgestellt hat. Da das Programm der ungarischen Revolutionäre die Forderungen der unterdrückten Nationen nicht berücksichtigte, u.zw. diejenigen der Rumänen und der slawischen Bevölkerungen, beginnen diese die Protestbewegungen für soziale und nationale Befreiung.

Bereits am 23. März 1848 stellt die rumänische Jugend aus Pest das politische Programm der Banater Rumänen in sieben Punkten zusammen, von denen folgende wichtiger waren : 1) Die Aufstellung einer rumänischen Verwaltung, unter der Bezeichnung Banat von Timișoara, welche sowohl die drei Komitate Caraș, Timiș und Torontal, als auch das Gebiet des rumänischen Grenzregimentes umfassen sollte. Diese neue Verwaltung sollte unter der Leitung eines rumänischen Bans stehen, wie bis zur Zeit Maria Theresias. 2) Die drei bischöflichen Ämter von Arad, Timișoara und Vrșac (Werschetz) sollten von der Karlowitzer Metropole getrennt und mit dem bischöflichen Amt aus Sibiu vereint, sowie unter die Leitung eines rumänischen Metropoliten gestellt werden. Ein anderer Punkt forderte das Rumänische als Unterrichtssprache in sämtlichen rumänischen Schulen und als amtliche Sprache in den rumänischen Gemeinden. Übrige Punkte betrafen Einzelheiten über die Organisation der zukünftigen rumänischen Metropole¹.

Die ungarische revolutionäre Regierung mißachtete indessen die sozialen und nationalen Forderungen der banater Rumänen, genau so wie sie auch mit den Bestrebungen der Serben verfahren sollte. Dieses

¹ „Gazeta de Transilvania“, 1848, Nr. 26, S. 109.

Verhalten der ungarischen revolutionären Regierung rief in der Masse der rumänischen Bauern aus dem Banat größte Unzufriedenheit hervor.

Dies ist auch der Grund, weshalb in der ersten Etappe der Revolution (bzw. bis zum kaiserlichen Reskript vom 3. Oktober 1848) das gegen die Gutsherren aufständische banater Bauerntum — in Auflehnung gegen das Gesetz der Wehrpflicht und gegen die ungarische Verwaltung — einen selbstverständlichen Verbündeten in den Reihen der serbischen Revolutionäre finden konnte.

Nach der Ausschreibung der 12 Pester Punkte, sprach eine zahlreiche Delegation der in Ungarn wohnhaften serbischen Bevölkerung beim ungarischen Landtag in Bratislava vor und verteidigte ihre in 17 Punkten gefaßten nationalen und sozialen Forderungen. Unter anderem forderte man vom ungarischen Staat die Anerkennung eines Nationalterritoriums für das serbische Volk in Ungarn, mit autonomer Verwaltung und serbischer Staatssprache². Die serbischen Anführer stimmten den Anfängen der Revolution in Ungarn begeistert zu, weil sie glaubten, durch diese die nationale Befreiung des serbischen Volkes zu erlangen. In der Regierungszeitung „Pesti Hirlap“ veröffentlichten sie sogar Zustimmungserklärungen.³ Durch Kossuth wies jedoch der Landtag die Forderungen der serbischen Bevölkerung ab. Die Abgeordneten kehrten nach Novisad (Neusatz) zurück — ein starkes Zentrum des nationalen serbischen Widerstandes — wo sie von zahlreichen Vertretern der Bevölkerung erwartet wurden. Als Protestkundgebung gegen die Tatsache, daß ihre Forderungen nicht anerkannt wurden, verbrennt die in der Stadt versammelte Bevölkerung die den früheren Anweisungen des Landtags gemäß in ungarischer Sprache abgefaßten kirchlichen Matrikeln.

Von hier aus begibt sich die Volksmasse nach Srijemski Karlovci (Karlowitz), zum Sitze des Metropoliten Joseph Rajačić und verlangt ihm, die Versammlung des serbischen Volkes aus der österreichischen Monarchie einzuberufen. Demzufolge beruft Rajačić den serbischen nationalen Kongreß für den 27. Mai nach Karlowitz. Am 1./13. Mai tagt eine beratende Vorversammlung in Novisad, um den Kongreß vorzubereiten. Die ungarische Regierung verhängt den Ausnahmezustand und beauftragt den Timișer Gespan, serbischer Abstammung, Peter Csernovics, die Versammlung zu verhindern. Daraufhin zieht die versammelte Menge aufs neue nach Karlowitz, das zum Komitat Srijem gehörte, und wo kein Ausnahmezustand verhängt war. Die Entfernung zwischen Novisad und Karlowitz beträgt nur 12 km, so daß der Umzug von einer Ortschaft in die andere leicht war.

² Thim József, *A Magyarországi 1848–49-iki Szerb Fölkelés története* [Geschichte der Serbenrevolution in Ungarn, 1848/49], Budapest, 1930, S. 28–29. S. auch Zentralbibliothek der Universität Timișoara. Fonds Vukovics, Dok. 87.

³ Iovan Radonitsch, *La Batchka*, Paris, 1919, S. 45.

Die nun in Karlowitz versammelte Menge verbrennt die Proklamation von Peter Csernovics und bittet den Metropolitan Joseph Rajačić, die Versammlung zu leiten. Wegen der Verbotsmaßnahmen der ungarischen Regierung, erklärt sich die Versammlung zum Kongreß der serbischen Nation und trifft wichtige Entscheidungen im Sinne der Forderungen des serbischen Volkes aus dem österreichischen Kaiserreich. Von den wichtigsten Beschlüssen sei die Abgrenzung eines nationalen Territoriums unter der Bezeichnung Wojwodina erwähnt, welches die gesamte im Kaiserreich wohnhafte serbische Bevölkerung umschließen sollte. Zum Wojwoden der neuen nationalen Einheit wurde der Oberst der österreichischen Armee, Stephan Suplikač, gewählt und der Metropolitan Rajačić wurde zum Patriarchen ernannt.⁴ In Hinsicht auf die Rumänen verabschiedete der Kongreß einen Freundschaftsantrag und nach Abschluß der Kongreßdebatten wurde eine Erklärung an das rumänische Volk gerichtet, in welcher dieses aufgefordert wurde, an der Seite der serbischen Nation um die Anerkennung der Nationalität zu kämpfen: „Nicht als Unterjochte vergangener Zeiten — hieß es im Manifest — sondern als freie Nation, aufgrund völliger Gleichheit und vollkommener Garantie eurer Nationalität.“⁵

Die ohne Genehmigung der ungarischen Regierung in der Karlowitzer Versammlung gefaßten Beschlüsse, führten zur bewaffneten Auseinandersetzung mit der Budapester Regierung, da diese behauptete, daß das in Karlowitz beanspruchte Territorium dem sogenannten Territorium des historischen Ungarns angehörte.

Die serbischen Revolutionäre handeln nun offen gegen die ungarische Regierung. In Kikinda erhebt sich die Bevölkerung und verlangt die Aufteilung der Gutsbesitze, die sie auch tatsächlich besetzt. Das zur Unterdrückung der Revolution abgesandte Militär wird abgewiesen und die serbischen Revolutionäre besetzen die Stadt; erst nach Ankunft von Truppen aus Timișoara, die mit neuen Kräften heranrücken, gelingt es, die Lage wieder herzustellen.⁶

Die serbischen Revolutionäre befestigen sich in einigen strategisch gutgelegenen Stellungen — wie diejenigen von Perlas, Alibunar, Vračevgai und Sint Toma — von wo aus sie Einfälle in die benachbarten Städte und Dörfer unternehmen.⁷ Diese strategische Stellung der serbischen

⁴ Zentralbibliothek der Universität Timișoara, Fonds Vukovics, Dok. 44. Bericht von Rizstít über die Verhandlungen der Versammlung vom 13. Mai 1848. S. auch in „Gazeta de Transilvania“, 1848, Nr. 41 (20. Mai), S. 170.

⁵ Das Manifest wurde in „Foae pentru minte...“ 1849, Nr. 4, S. 26 veröffentlicht.

⁶ I. D. Suciu, *Știri românești privitoare la revoluția strbilor din 1848* [Rumänische Quellenangaben betreffend die Serbenrevolution von 1848], in „Revista istorică română“, XVII, 1—2, 1947, S. 123.

⁷ Asbóth Lajos, *Emlékiratai az 1848-iki és 1849-iki Magyarországi hadjáratból* [Erinnerungen aus der ungarischen Revolution 1848/49], Bd. I, Pest, 1862, S. 123.

Revolutionäre wird auch von Engels (in der Neuen Rheinschen Zeitung) bestätigt: „... im Süden endlich sind die Serben des Banats, von deutschen Kolonisten, von Wallachen und ebenfalls von einem österreichischen Korps unterstützt, durch den ungeheuren Morast von Alibunar gedeckt und fast unangreifbar.“⁸

In diesen derart eröffneten bewaffneten Feindseligkeiten zwischen den serbischen Revolutionären einerseits und den ungarischen andererseits, war das Problem der Einstellung der rumänischen Bevölkerung von ausschlaggebender Wichtigkeit, da diese auf den Ausgang der Ereignisse entscheidend einwirken konnte. Und dies insbesondere in der ersten Etappe der Revolution, bzw. bis zum kaiserlichen Reskript vom 3. Oktober 1848, als die Feindseligkeiten zwischen der ungarischen Regierung und den kaiserlichen Truppen offen erklärt wurden.

Wie wichtig die Banater rumänische Bevölkerung war, wurde beiderseits erkannt und deswegen bemühten sich beide Seiten sie an sich zu ziehen. Schon zu Beginn der Feindseligkeiten, am 10. Juni 1848, forderte Bertalan Szemere — der Innenminister der ungarischen Regierung — den Gespan von Timiș, Peter Csernovics, auf „... den Rumänen, wo immer er sich auch befände, um jeden Preis auf seine Seite zu bringen. Wir dürfen es nicht gestatten, daß sich dieses Volk mit anderen als mit Ungarn verbündet.“⁹ Szemere war sich wohl der Bedeutung der rumänischen Bevölkerung bewußt und erließ daher am 18. Juni auch einen neuen Befehl, wodurch er das Komitat Caraș aufforderte, eine 3000 Mann starke Freiwilligenarmee aufzustellen, um das Komitat vor den Angriffen der serbischen Revolutionäre zu beschützen. Der ungarische Innenminister fordert alle Bewohner des Banats auf „... ohne Glaubens- oder Nationalitätsunterschied, beseelt zu sein. Ungarn, Deutsche und Rumänen sollen dem Prinzip der Brüderlichkeit treu bleiben.“ Wenn sie vereint sind, werden sie, durch die zahlenmäßig große Überlegenheit, die serbischen Revolutionäre niederschlagen können. Und um dies zu beweisen, fügt Szemere eine sehr aufschlußreiche Aufstellung bei, aus der hervorging, daß trotz der zum Nachteil der ortsansässigen Bevölkerung durchgeführten Ansiedlungen in den Komitaten Arad, Timiș und Torontal, die Bevölkerung sich nach Nationalitäten folgenderweise aufteilte: Rumänen — 630 999, Ungarn — 99 257, Deutsche — 211 707, Serben — 138 113.¹⁰

⁸ Marx-Engels, *Werke*, Bd. VI, Dietz Verlag, Berlin 1959, S. 174.

⁹ Thim József, a.a.O., S. 376—377, vgl. auch Bibliothek der Akademie Ms. MCC ,Dok. 58 (10. Juni 1848).

¹⁰ Thim József, a.a.O., II, S. 397, Staatsarchiv, Zweigstelle Lugoș. Fonds Bezirksleitung Severin, Bd. I, Nr. 908 vom 18. Juni 1848. Es ist zu erwähnen, daß diese Tabelle die Bevölkerung des Gebietes des Rumänisch-Banatischen Grenzregimentes nicht enthält. Diese Bevölkerung bestand überwiegend aus Rumänen.

Aus diesem Grunde schien es selbstverständlich, daß die ungarischen Revolutionäre danach trachteten, die rumänische Bevölkerung des Banates für sich zu gewinnen. Deswegen entsandte auch Szemere einen Vertreter, u.zw. Demeter Iankovich, der beauftragt war, die rumänische Bevölkerung des Komitates Caraş dazu zu bewegen, sich gegen die serbischen Revolutionäre zu erheben, und falls dies nicht erreicht werden konnte, so doch wenigstens deren Neutralität zu erzwingen. Bei seiner Rückkehr, berichtet Demeter Iankovich über seine Feststellung, daß die Rumänen aus Caraş zwar nicht offensichtlich aufständisch sind, jedoch keinerlei Sympathie für die ungarische Verwaltung hegen. Geht man den Gefühlen der Geistlichen nach, so kann man sogar feststellen, daß eine große Anzahl von ihnen eine gewisse Neigung zu den serbischen Revolutionären nicht verbergen. Es besteht die Befürchtung, daß in dem Augenblick, in dem die Serben in Caraş einrücken würden, die Geistlichen sich ihnen anschließen und das Volk auch dazu bewegen könnten, sich mit den Revolutionären zu vereinigen. Und als Grund der Unbeliebtheit der Ungarn führt Iankovich die Tatsache an, daß die rumänische Intelligenz gegen den Anschluß des Banats an Ungarn sei, und daß es ihr gelungen sei, diesen Haß gegen den Anschluß auch dem einfachen Volke einzutrichtern.¹¹ Außer den nationalen Gründen die Iankovich angab, kamen noch solche sozialen Charakters hinzu. Die ungarische revolutionäre Regierung hatte das Agrarproblem nicht gelöst und erhielt die Großgrundbesitzer weiter aufrecht — was die Unzufriedenheit des Bauerntums aus dem Banat nur noch mehr steigerte. Bereits am Anfang der Revolution schrieb Peter Cermena an Doktor Paul Vasici: „Die Banater Bauern fordern laut das Überland von den Landherren, und wie ich erfahren habe, sollen sie es bereits in manchen Dörfern eigenmächtig in Besitz genommen haben.“¹² Zu all dem müssen auch die Komitatsbeamten hinzugefügt werden, welche dank ihrer Willkürakte der rumänischen Bevölkerung des Banats verhaßt waren.

Daher widersetzen sich die Bauern schon von Anfang an heftig, den Einberufungen zur Freiwilligenarmee gegen die Serben Folge zu leisten. Widerstandsakte gegen diese Einberufung werden in den meisten Gemeinden des Komitates Caraş verzeichnet: in Pogăneşti, in Rafna, im Kreise Bocşa und im Kreise Oraviţa. Am 28. Juni berichtet der Prätor János Papházi, daß „...der Einberufungsbefehl der Freiwilligen mit größter Feindseligkeit betrachtet wurde.“¹³ In Bocşa „erklären die Leute immer wieder, daß sie diesen Befehl nicht ausführen werden.“ So erwiderte

¹¹ Zentralbibliothek der Universität Timișoara. Fonds Vukovics, Dok. Nr. 37 vom 11. September 1848.

¹² I. D. Suci, a.a.O., S. 123.

¹³ Staatsarchiv Lugoj. Fonds Bezirksleitung Severin, Nr. 970 (1. Juli).

der Bauer Ion Bandu: „Warum sollen wir mit Freiwilligen gegen die Serben herhalten? Die Serben erhoben sich doch gegen die Adligen und die Gutsherren und werden daher doch nur deren Vermögen angreifen.“ Auch in Caraşova verlangte der Bauer Nicola Mialca von der Kommission die Lage nicht zu übertreiben da „...wir nicht für die Sache der Ungarn sind.“ In der Gemeinde Pogăneşti erklärte der stellvertretende Bürgermeister, daß er „solange er am Leben sei, sich nicht als Freiwilliger abführen lassen würde.“ Die Bewohner der Gemeinde Secăşeni, neben Oraviţa, erklärten, daß sie „die Grenze ihrer Gemeinde nicht überschreiten werden. Sollten sie jedoch dazu gezwungen werden, so sind sie eher bereit, alle zusammen die Gemeinde zu verlassen, statt die gebotene Freiwilligenzahl zu stellen.“¹⁴

. Angesichts dieser Lage, entsandte das Komitat eine Abordnung an die Pester Regierung um Hilfe zu beantragen. Das aber einerseits die Regierung keinerlei Hilfe gewährleisten konnte und weil andererseits in jener Zeit das Komitat Caraş kaum 2 500 Ungarn im Vergleich zu 194 361 Rumänen zählte, sahen sich die Komitatsbehörden gezwungen, sich an die rumänische Bevölkerung zu wenden. Der Einberufungskommission gelingt es tatsächlich, eine kleine Anzahl von Freiwilligen, besonders von Städtlern, zu stellen, weil es für diese größere Zwangsmöglichkeiten gab.

Aber auch diese wenigen Freiwilligen werden sich später während des Kampfes weigern, gegen die serbischen Revolutionäre zu kämpfen und werden Zustände verursachen, die zur Niederlage der ungarischen Truppen führen, oder aber sie werden ganz einfach fahnenflüchtig.



Von den verstärkten Stellungen aus fielen die serbischen Revolutionäre oft in die nahestehenden Gemeinden ein, um sich Verpflegung zu holen. In seinen Erinnerungen berichtet Major Asbóth Lajos, daß sie „die rumänische Bevölkerung niemals belästigten, sondern nur das Vieh der dortigen Deutschen und Ungarn raubten.“¹⁵ Daher kann die gleiche Verbrüderung auch seitens der serbischen Revolutionäre schon beim Anfang der Feindseligkeiten beobachtet werden.

Mit Verstärkungen, die ihnen von Serbien aus geschickt wurden, beginnen die serbischen Revolutionäre ihre Angriffe gegen die ungarischen Behörden der Bergwerksortschaft Moldova-Nouă. Das Komitat entsendet eine Freiwilligengruppe unter dem Befehl von Asbóth Lajos, um die Ortschaft zu schützen. Aber schon bei den ersten Zusammenstößen mit den Serben, verweigern die rumänischen Freiwilligen den Kampf. Ende Juli 1848, nachdem sich die Freiwilligen vor den serbischen Angriffen in die

¹⁴ *Ebd.*

¹⁵ Asbóth Lajos, a.a.O., S. 124.

Gemeinde Cacova zurückziehen, werden sie aufgefordert, nach Moldova-Nouă zurückzukehren, um die Kämpfe aufzunehmen. Doch sie verweigern es. Demzufolge entwaffnet der Hauptmann Asbóth Lajos die Freiwilligen am 30. Juli und schickt sie nach Lugoj vor Gericht: „Die Gardisten der zweiten rumänischen Kompanie aus Lugoj. . . verweigerten den Gehorsam bei der Aufforderung des Herrn Major Pánczély nach Moldova zurückzukehren und zogen es vor, entwaffnet zu werden; unter solchen Umständen können dieselben nicht mehr als Nationalgardisten betrachtet werden. „Asbóth bittet daher den Hauptprätor, diese gewesenen Gardisten unter Wache nach Lugoj zu befördern und sie dort den rechtlichen Behörden auszuliefern.“¹⁶ Derselbe Asbóth, damaliger Befehlshaber der Freiwilligentruppen, die Moldova-Nouă verteidigen sollten, gibt in seinem Bericht über den Rückzug der Truppen aus Moldova-Nouă, den Hauptgrund dieses Vorgehens an und zwar „daß die Gemütsverfassung des rumänischen Volkes derart schlecht war, daß sie die Serben als Brüder betrachteten“¹⁷ und daher deren Bekämpfung verweigern. Am 21. Juli 1848 ziehen die Truppen der Freiwilligengarde in die Gemeinde Moldova-Nouă ein. Der größte Teil der Bewohnerschaft flüchtet in den benachbarten Wald, was wohl die feindliche Gesinnung der Bevölkerung dieser Gemeinde beweist. Asbóth erhofft, sie „durch eine brüderliche Behandlung“ wieder in ihre Häuser zurückzubringen.¹⁸ Die Erhaltung der Bergwerke in Moldova-Nouă war für die ungarischen Revolutionäre von äußerster Bedeutung. Schon am nächsten Tage verlangt Asbóth deswegen dem Regierungskommissar für das Banat, Vukovics, ihm Hilfstruppen mit ungarischer Mannschaft zu schicken. Dieselben werden so dringend wie möglich angefordert, weil die Oraviţer Freiwilligen „austreten wollen, weil — ihren Behauptungen gemäß — ihre Familien verhungern. . . und ich nicht sicher bin, ob ich in einigen Tagen nicht ganz allein bleibe.“¹⁹ Es gelingt Asbóth, am 20. August in Moldova-Nouă einzumarschieren, aber er kann die Ortschaft nicht halten. Zwei Tage später, am 22. August, berichtet er über die Art und Weise, in der er die Schlacht verloren hat. Die ersten zwei serbischen Angriffe auf Moldova-Nouă u.zw. vom Almáj-Gebirge aus, konnten abgewiesen werden. „In dieser schwierigen Lage, als wir uns bereits im Feuer befanden — u.zw. seit 2—3 Stunden — verweigerten es ungefähr 60 Deutsche und 200—300 Rumänen uns zu Hilfe zu kommen, obwohl sie strengen Befehl hatten dies zu tun.“ Ohne diese Hilfe konnte er den dritten Angriff der serbischen Revolutionäre nicht abweisen und

¹⁶ Boros I., *Az 1848 év esemény Krassó vármegyében* [Die Ereignisse des Jahres 1848 im Komitate Caraş], Lugoj, o.J., S. 71.

¹⁷ Bibliothek der Akademie Mss. MCC, Dok. 93 (Bericht vom 11. Juli 1848).

¹⁸ *Ebd.*, Dok. 102 (22. Juli 1848).

¹⁹ *Ebd.*, Dok. 103 (23. Juli 1848).

mußte die Ortschaft räumen.²⁰ Ioan Boroş bestätigt den Bericht Asbóths, und behauptet, daß dieser den ersten serbischen Angriffen standgehalten hatte, aber weil die unter seinem Befehl stehenden Grenzwächter flohen, er nach fünf Stunden gezwungen wurde, sich nach Rusca zurückzuziehen.²¹

Es geht also aus diesen Kampfberichten hervor, daß das Bergwerk von Moldova-Nouă deshalb von den serbischen Revolutionären besetzt werden konnte, weil die rumänischen Freiwilligen im entscheidenden Augenblick es verweigerten, gegen sie zu kämpfen. Aus der Zuschrift eines Korrespondenten der Pester Zeitung geht hervor, daß der Verlust von Moldova-Nouă wichtige Folgen auf die Moral der Bewohnerschaft der Bergwerkgegend hatte und der Sachschaden auf rund eine Million Forint geschätzt wurde. „Das Volk (das ungarische — *I.D.S.*) ist demoralisiert und hat den Mut verloren. Die Rumänen stehen zu den Siegern (bzw. Serben — *I.D.S.*). Die deutschen Bergarbeiter sind entmutigt und man kann nicht besonders mit ihnen rechnen“.²²

Der Defätismus der rumänischen Bevölkerung war erklärlich, denn diese strebte nach ihrer eigenen Freiheit und nationalen Unabhängigkeit. Um also die österreichische Verwaltung und ihre militärische Macht zu beeinträchtigen, arbeiteten sie auf unauffällige Weise für die serbischen Revolutionäre.

Aus den bestehenden Berichten geht hervor, daß die Schlacht von Straja (Lagendorf) ebenfalls wegen der Kampfverweigerung der zwangsweise einberufenen rumänischen Truppen verloren wurde. Diese Niederlage war von entscheidender Bedeutung, weil sie zur Auflösung der Freiwilligengarde der Grenzabwehr, zum Rücktritt ihres Befehlshabers, Mihály Brukenthal, führte. Als Folge dieser Auflösung, blieb das Komitat gegen die Angriffe der serbischen Truppen völlig ungedeckt. Wie diese Niederlage vor sich ging, geht aus der Erklärung des Oberleutnants Jankoczi Jozsi vor der Versammlung des Caraşer Komitates hervor. Am 15. August um 2 Uhr, haben die serbischen Revolutionäre die 55 diensthabenden Grenzwächter überfallen. Eine Viertelstunde später waren die Grenzwächter verstreut, und als es Tag wurde, stellten sich nur noch 20 davon. Die übrigen hatten sich entweder ergeben oder waren geflüchtet und versteckt. Den 20 übriggebliebenen Grenzwächtern wurde eine Hilfe von 150 Mann zugestellt, aber letztere „verweigerten es, ihren Offizieren zu gehorchen“ und zogen sich zurück, sobald sie die Mühle von Straja erreichten. Bei Tagesanbruch zog Brukenthal an der Spitze einer zahlreichen Mannschaft zum Kampfort. Aber ungefähr eine Viertelstunde vor Straja,

²⁰ *Ebd.*, Dok. 161 (22. August 1848).

²¹ Boroş I., a.a.O., S. 84.

²² „Pesti Hirlap“, 1848, S. 825 (2. Sept.) und S. 869 (15. Sept.).

weigerte sich die Mannschaft weiterzumarschieren, so daß er sich genötigt sah, den Rückzug zu befehlen.

Am Nachmittag des gleichen Tages, setzt Brukenthal die ganze Armee in Bewegung, u.zw. vier Kompanien, sowie die Nationalgarde aus Aradul-Nou und Recaş. Der ganze Aufwand zog nach Straja und ging in Kampfstellung; die Schützen voran, dahinter die mit Sensen Bewaffneten, als letzte die Nationalgarde aus Aradul-Nou und Recaş. Aber schon bei Kampfbeginn, als die ersten Schüsse fielen flohen die Mitglieder der Nationalgarde aus Recaş und Aradul-Nou. Die Sensenmänner folgten ihnen bald und dies verursachte einen allgemeinen Rückzug. Nachdem sie die Schlacht verloren hatten, zog sich Brukenthals Armee in eine in der Nähe gelegene Gemeinde zurück. Hier, „da ich die Rumänen auf keine Weise mehr zum Bleiben überzeugen konnte, gehorchten diese den Befehlen ihrer Offiziere nicht mehr und auch nicht denen ihres Befehlshabers — so kam es, daß die ganze, aus Rumänen bestehende IV. Kompanie sich auflöste und ohne Bewilligung heimrannte.“²³

Das offizielle Blatt der Regierung „Kossuth Hirlapja“ (Kossuths Zeitung) berichtete über die Schlacht von Straja und gab zu, daß die herangeforderten Hilfstruppen in der Nähe des Kampfortes den Kampf verweigerten, den Befehlen der Offiziere nicht mehr gehorchten und kehrt machten. Diese Flucht der Gardisten aus Recaş und Aradul-Nou verursachte den allgemeinen Rückzug „in großer Unordnung.“ Nachdem die Schlacht verloren war, wollten die Rumänen unter keinen Umständen mehr bleiben. Daher kam es zur „Selbstauflösung der Grenzwächterarmee, und alle zogen heim“.²⁴

Die Niederlage von Straja und die Auflösung der Grenzwächterarmee wirkte sich auf das politische Leben Ungarns sehr stark aus. In der Sitzung vom 26. August 1848, gab der Abgeordnete der ungarischen Landtage, Sigismund Pop, den von ihm aus dem Banat erhaltenen Brief bekannt, in welchem über einen Teil dieses Kampfes berichtet wurde. Pop verwechselt hier irrtümlicherweise den Ausfall der Serben vom 15. August im Almäj-Tal, mit der Schlacht von Straja, denn er behauptet, daß die Kämpfe „neben Caransebeş“ stattgefunden hätten. Also — sagt Pop — stieg während des Kampfes ein serbischer Soldat auf einen Hügel und rief den Rumänen zu: „kehrt heim, denn euch und die Deutschen wollen wir nicht bekämpfen, unsere Feinde sind die Ungarn“.²⁵ Diese Aussage von Sigismund Pop wurde sowohl von der ungarischen als auch von der rumänischen Presse aufgegriffen. Sowohl die Offiziere der Grenz-

²³ Staatsarchiv Lugoş. Fonds Bezirksleitung Severin, III, Nr. 1241.

²⁴ „Kossuth Hirlapja“, 1848, S. 219 (25. August).

²⁵ „Gazeta de Transilvania“, 1848, Nr. 71 (30. Aug.), S. 294.

wächtertruppen als auch Mihály Brukenthal bestreiten die Ausführungen Sigismund Pops, und wälzen die ganze Schuld, in verleumender Weise, auf „den Ausfall der Rumänen.“²⁶

Die Niederlage beeinträchtigte auch die Gemütsverfassung der Komitatsleitung. Der Vizegespan Christoph Jakabffy führt in seinem Bericht an den Obergespan folgendes auf: „Die Folgen der Ereignisse von Straja sind wichtiger als sie im ersten Augenblick erschienen, weil sie die Schwäche unserer Abwehr bloßstellen. Der Feind weiß, daß wir für ihn kein ernstes Hindernis darstellen.“²⁷ Die Versammlung des Komitats tagt in einer Sitzung am 17. August 1848, und nach Kenntnisnahme der Niederlage („diese Nachricht hat uns im Laufe der allgemeinen Entmutigung besonders unangenehm beeindruckt“) wird eine Kommission aufgestellt, um Vorschläge für die Abwehr der Komitatsgrenzen vorzulegen. Nachdem die Kommission feststellte, daß die Bewohner des Caraşer Komitats sich weigerten, in die Armee zu ziehen, empfiehlt sie in den Komitaten mit ungarischen Bevölkerung einzuberufen und die Mannschaft von 3 000 auf 400 Mann herabzusetzen.²⁸ In dem an das Innenministerium gerichteten Bericht, gibt der Vizegespan zu, „daß die Bewohner ihren Widerwillen gegen solche Zwangsmaßnahmen offen zum Ausdruck bringen und daß sie ihren Verpflichtungen nur zwangsweise nachgingen, um den Befehlen der Obrigkeit zu gehorchen.“²⁹



Die Einbrüche der serbischen Revolutionäre sowohl in das Gebiet des Grenzregimentes als auch in das Gebiet des Komitates Caraş wirkte sich panikartig unter den Komitatsbeamten und den Landherren aus. Von diesen Einbrüchen war wohl derjenige vom 14. August 1848 der wichtigste.

In der Sitzung des ständigen Ausschusses des Komitates Caraş, bekündigte der Großgrundbesitzer Alexandru Capra aus Jupa, daß er Nachricht erhalten hätte, daß eine Schar von 150 serbischen Revolutionären eingedrungen sei und bereits die Gemeinde Prigor im Almăj-Tal erreicht hätte. Darauf ernannte das Komitat eine Abordnung, die sich sofort nach Caransebeş begeben mußte, um die Erkundigungen zu vervollständigen, wobei gleichzeitig ausfindig gemacht werden mußte, welchen Teil des Almăj-Tals die Serben angegriffen hatten und ob der Befehls-

²⁶ Die Antwort der Offiziere und Brukenthals ist in „Közlöny“, 1848, S. 484 (12. Sept.) und S. 603 (7. Okt.) veröffentlicht.

²⁷ Deák Imre, *Adatok az 1848-év eseményeihez Krassó vármegyében* (Dokumente über die Ereignisse von 1848 im Komitate Caraş), Lugoj, 1931, S. 267—268.

²⁸ Staatsarchiv Lugoj. Fonds Bezirksleitung Severin, Nr. 1241 (17. August 1848).

²⁹ Deák Imre, a.a.O., S. 271.

haber des rumänischen Grenzregiments die notwendigen Abwehrmaßnahmen getroffen hatte.

Die Abgeordneten begaben sich nach Caransebeş und nahmen mit General Appel Befehlshaber des rumänischen Grenzregimentes die Verbindung auf, der ihnen mitteilte, daß die 150 Mann starke Gruppe serbischer Revolutionäre über die Gemeinde Şopot in das Gebiet des Grenzregiments eingedrungen sei. Als diese Nachricht bekannt wurde, zog ein Grenzzoffizier mit 30 Soldaten und rund 300 Reservisten gegen die Serben los. Die rumänischen Grenzler stießen auf die serbischen Revolutionäre, aber als der Offizier den Angriffs- und Schußbefehl erteilte, verweigerten erstere den Gehorsam. Ungestört zog die serbische Schar gegen die Gemeinde Dalboşeţ weiter. Unterwegs begegnete sie einer anderen Kompanie des Regiments. Die Serben riefen den Soldaten zu, daß sie nicht als Feinde, sondern als Freunde der Rumänen gekommen seien. Daraufhin weigerten sich die Grenzler den Befehl ihres Hauptmanns auszuführen und griffen die serbische Schar nicht an. Mehr noch : da ein Teil der Serben unbewaffnet war, gaben ihnen die Grenzler ihre Waffen, so daß die Serben nun bis zur Gemeinde Prigor vorrücken konnten. Weiter berichtet General Appel an die Caraşer Komitatsabgeordneten, daß er am Tage des Serbeneinfalles (14. August) ihnen eine Kompanie entsgeschickte, am 15. August eine zweite und schließlich am 16. August zwei Kanonen. Sollte auch jetzt keine Ordnung geschaffen werden können, so werde er persönlich mit dem Regiments-Adjutanten und weiteren zweieinhalb Kompanien ausrücken, in der Hoffnung, die Serben endlich zu vertreiben.³⁰ Aus dem Bericht des Hauptnotars des Komitates Timiş an das Innenministerium geht hervor, daß die Grenzler anläßlich des Angriffes vom 15. August nicht nur ihrem Hauptmann den Gehorsam verweigerten, sondern daß sie diesen sogar gefangennahmen und er nur mit dem Beistand einiger treuer Soldaten entfliehen konnte. Aus dem gleichen Bericht geht noch hervor, daß die Rumänen aus Bozovici zu den serbischen Revolutionären überliefen, die ihr Lager im Wald von Dalboşeţ errichtet hatten und „daß sie dort mit Freudengeschrei empfangen wurden und bald darauf zusammen mit ihnen in Bozovici erschienen, wo sie überall mit weißen Fahnen begrüßt worden sind.“ Abschließend heißt es im Bericht : „Die Bewohner des Almăj-Tales erklären offenkundig, daß sie auf ihre serbischen Brüder nicht schießen würden.“³¹ Über das Ende dieses Geschehens berichten zwei zeitgenössische Ausführungen. Oberstleutnant Gerlich zog mit vier Kompanien gegen die Serben, aber diese zogen sich zurück. Die rumänischen Grenzler, die eine „frevelhafte Freundschaft“ an den Tag legten, wurden in das Gefängnis in Caransebeş abgeführt. Zwei ser-

³⁰ Staatsarchiv Lugoş, Fonds Bezirksleitung Severin, Nr. 1240 (17. August 1848).

³¹ Deák Imre, a.a.O.

bische Fahnen wurden bei ihnen gefunden, die dritte konnten sie verbergen.³² Aus dem Bericht des Majors Asbóth geht hervor, daß die Anzahl der unter Beschuldigung von Verbrüderung mit den Serben verhafteten Grenzler ungefähr 50 betrug.³³



Da sich Oravița in der Nähe des Serbenlagers von Vračevgai befand, von wo aus die Botschaften an die rumänische Bevölkerung der Stadt und der benachbarten Gemeinden gesandt wurden, war hier die Freundschaft den serbischen Revolutionären gegenüber äußerst offenkundig. Dies war umso wichtiger, als dieses Zentrum für die ungarischen Revolutionäre von besonderer strategischer und — vor allem — wirtschaftlicher Bedeutung war. Hier befand sich der Sitz der Bergwerkleitung des Banater Gebietes, dessen Verlust für die Stimmung der gesamten Hüttenleute schwere Folgen gehabt hätte. Anlässlich des Einfalles der serbischen Revolutionäre in Jam (September 1848) besagt eine Nachricht aus Lugoj, daß die rumänischen Einwohner von Oravița verlangt hätten, man solle den Serben keinen Widerstand leisten, falls sie die Stadt angreifen würden. Allein der energische Eingriff des Bergwerkdirektors Gustav Gränzenstein und des Majors Asbóth konnte diese Absicht vereiteln und der Korrespondent der Zeitung wirft die Frage auf, ob die Stadtbevölkerung im Falle eines Aufriffes wohl kämpfen würde.³⁴ Die Haltung der Bevölkerung von Oravița wurde auch in der Sitzung des Ausschusses des Komitates Caraș vom 25. September 1848 besprochen. Im Protokoll der Sitzung heißt es, daß „anhand offizieller Berichte bekannt sei, daß, als anlässlich eines Übertritts diesseits der Komitatsgrenzen die Serben einige Gemeinden plünderten, die Bewohner von Oravița eine Sitzung hielten und beschlossen, eine Abordnung zu den Revolutionären (Serben — *I.D.S.*) zu schicken, die die Übergabe der Stadt verkünden solle.“ Da der Komitatsausschuß diese Schwankung als höchst arg und gefährlich betrachtete, entscheidet er, den Fall dem Regierungskommissar Vukovics zur Kenntnis zu bringen, damit dieser die notwendigen Maßnahmen ergreife.³⁵ Major Asbóth berichtet Vukovics über dieses Geschehen folgendes: „Als dieser Tage die Nachricht verbreitet wurde, daß sich in Jam 3000 Serben befänden, herrschte hier (in Oravița — *I.D.S.*) große Angst und man sprach sogar von Abgeordneten (die die Stadt übergeben sollten — *I.D.S.*), aber ich lehnte mich entschieden dagegen, zusammen mit Herrn Direktor (Gränzenstein — *I.D.S.*) und richtete an sämtliche Kompanien einen Aufruf zur

³² *Ebd.*, S. 265.

³³ Bibliothek der Akademie, Mss. MCC, Dok. 161.

³⁴ „Közlöny“, 1848, S. 571 (29. Sept.).

³⁵ Staatsarchiv Lugoj. Fonds Bezirksleitung Severin, III, Nr. 1432 (25. Sept.).

Selbstverteidigung.”³⁶ Dies sind die Folgen der früher in Oravița herrschenden Stimmung, die Asbóth bereits am 10. September 1848 kannte, als er berichtete, daß „die aus Oravița eher bereit wären, sich mit unserem Feinde (den Serben — *I.D.S.*) zu vereinigen, als Freiwillige (für die ungarische Armee — *I.D.S.*) zu stellen.”³⁷



Eine andere Form der Verbrüderung zwischen den beiden Völkern, äußerte sich durch die massive Fahnenflucht der zur Verteidigung der Komitatsgrenzen ausgeschickten Rekruten. Mihály Brukenthal, der Hauptmann der Nationalgarde des Komitates Caraș, beklagte sich in zwei Berichten beim Vizegespan Jakabffy, daß „die Lugojer massenweise desertieren.” Im zweiten Bericht behauptet er, daß die Zahl der fahnenflüchtigen Rumänen groß ist, daß „zwischen Oravița und Subotița kein Mann mehr übriggeblieben ist.”³⁸

Der Prätor Anton Levay berichtete am 19. August 1848, daß die im Kreise Crașova zur Verteidigung des Komitates aufgestellten Rekruten durchgebrannt und nur 33 zurückgeblieben sind. Nur in diesem Kreise erhob sich die Zahl der Fahnenflüchtigen auf 120! Levay behauptete, daß die Entlaufenen nicht mehr eingebracht werden könnten, weil „heimgekehrte Deserteure die Nachricht verbreitet hatten, die Serben hätten erklärt, sie (die Crașover — *I.D.S.*) als Landsleute nicht heimsuchen, sondern nur die Ungarn vernichten zu wollen; deshalb billigt die gesamte Bevölkerung die Fahnenflucht der Grenzler Rekruten.”³⁹

Der Werschetzer Korrespondent der „Pesti Hirlap” berichtet bedauernd, daß die Behandlungsweise der serbischen Revolutionäre verschiedentlich ist. Wenn die serbischen Revolutionäre (berichtet der Korrespondent) einen Ungarn gefangen nehmen, so töten sie ihn. Die gefangenen Rumänen aber werden befreit, mit den Worten: „kehrt um Gottes Willen heim, ihr seid doch unsere Brüder.”⁴⁰ Diesen Berichten müssen wir noch die Fälle einzelner Zusammenarbeit hinzufügen. Diese sind jedoch nur teilweise bekannt, weil strengstens geheim gearbeitet wurde. Nur wenn man den Briefwechsel eines serbischen revolutionären Oberhauptes auffangen konnte, oder wenn dasselbe gefangen genommen wurde, so gelang es den ungarischen Behörden, diejenigen Rumänen ausfindig zu machen, die mit den Serben in Verbindung standen. Aus den uns bekannten Akten kennen wir einige Fälle. Anlässlich der Gefangennahme des serbi-

³⁶ Bibliothek der Akademie, Mss. MCC. Dok. 119.

³⁷ *Ebd.*, Dok. 115.

³⁸ Deák Imre, a.a.O., S. 235—236.

³⁹ Boroș I., a.a.O., S. 84—85. Die Crașover wurden als gleichblütig betrachtet, da sie auch slawischer Abstammung waren.

⁴⁰ „Pesti Hirlap”, 1848, S. 825 (2. Sept.).

schen Obersten Bobalič, fand man auch einen verhängnisvollen Brief der Pfarrer George Popovici und Ioan Popovici aus Petrița. Die Geistlichen wurden als „offenkundige Verräter“ verhaftet und nach Timișoara abgeführt.⁴¹ Auch der Bürgermeister der Gemeinde Berliște, Ion Busuioc, wurde abgesetzt und in das Gefängnis von Timișoara überführt, „weil er die Korrespondenz der Serben unterstützt hat“; die Gefangenen wurden erst am 12. Oktober 1848 befreit, nachdem die Feindseligkeiten zwischen den Kaiserlichen und den ungarischen Revolutionären erklärt wurden.⁴²

Die Bauern der Gemeinde Jam „hofften, daß sie bei dieser Gelegenheit Ackerboden erhalten würden“ und sandten zwei Abgeordnete nach Karlowitz, u.zw. Ilie Vălian und Lazăr Pop. Die Abfahrt der rumänischen Abgeordneten vollzog sich gegen den Befehl der ungarischen Komitatsbehörden, weil der Hauptprätor, Kovács Károly, die Bauern davor warnte, Abgeordnete zu entsenden. Die Abgeordneten wurden von Joseph Rajačić nach dem 3. Oktober 1848 berufen. Sie kamen am 7. Oktober in Karlowitz an, wo bereits auch aus anderen Gemeinden Abgeordnete eingetroffen waren. Gleich nach ihrer Ankunft wurden sie vom Patriarchen Rajačić empfangen, der sie einem „mittelgroßen, rotwangigen Mann mit grünem Hut vorstellte“, der kein anderer war, als der Wojewode Stephan Suplikatz. Der Wojewode sagte ihnen, daß er soeben vom Kaiser gekommen sei, und sie sich noch etwas gedulden müßten, denn in Kürze würden sie die gedruckten Flugblätter erhalten. Da der Patriarch die rumänische Sprache nicht besonders beherrschte, werde er in der nächsten Woche den Archimandriten Patrachie Popescu nach Jam und auch in andere rumänische Ortschaften entsenden. Bei der zweiten Audienz, am 13. Oktober, als sie die in rumänischer Sprache gedruckten Flugblätter erhielten, stellten sie Rajačić und warfen die Frage der Bodenverteilung auf, aber der Patriarch wick ihnen geschickt aus und sagte, daß „er sich in diese Angelegenheit nicht einmischen könne“.⁴³ So versuchten also die rumänischen Bauern nach der Einstellung der kaiserlichen Kreise zur Frage der Agrarreform zu forschen, an der sie unmittelbar interessiert waren.



Aus der Analyse der zeitgenössischen Berichte über die Banater Revolution des Jahres 1848/49, läßt sich ein bisher weniger bekannter Schluß über die Beziehungen zwischen den zwei Völkern entnehmen. Es handelt sich hier um die Hilfe, die die rumänischen Bauern aus dem

⁴¹ Bibliothek der Akademie, Mss. MCC. Dok. 121, 122.

⁴² *Ebd.*, Dok. 167 (Bericht des Kovács Károly vom 19. Okt.).

⁴³ *Ebd.*, Dok. Nr. 131 (Bericht des Kovács Károly vom 16. Okt.).

Banat auf mannigfaltige Weise den revolutionären Serben zuteil werden ließ.

Dank der eigenwilligen Stellungnahme der Banater Rumänen, gelang es den serbischen Revolutionären die Bergwerke von Moldova-Nouă zu besetzen (22. August 1848). Die Niederlage von Straja (15. August), sowie die Auflösung der ungarischen Nationalgarde des Komitates Caraş, erfolgte durch die Weigerung der Rumänen, in den Reihen der ungarischen Nationalgarde zu kämpfen. Anläßlich des Einfalles vom 14.—17. August 1848 seitens einer Gruppe serbischer Revolutionäre in das Almăj-Tal, verweigerten die rumänischen Soldaten des Rumänischen Banater Regimentes den Kampf und übergaben den Serben ihre Waffen.

Während des Einfalles der serbischen Revolutionäre in die Gemeinde Jam, beabsichtigten die rumänischen Bewohner von Oraviţa, die Stadt zu übergeben. Es wurde gleichzeitig festgestellt, daß die serbischen Revolutionäre während ihrer Feindseligkeiten mit den ungarischen Truppen die Rumänen schonten.

So fanden die Massen der Banater Rumänen in den serbischen Revolutionären ihre natürlichen Verbündeten im Kampfe um nationale und soziale Befreiung. In anderen Gebieten verbündeten sich die rumänischen Leibeigenen mit den ungarischen Leibeigenen, um zusammen die Ausbeutung durch die Adligen abzuschaffen und die Verwaltung zu beseitigen, welche einen feudalistischen sozial-ökonomischen Druck ausübte. Als Zeitspanne erstreckt sich diese Freundschaft schon vom Anfang der Revolution bis Ende Oktober 1848, als die kaiserlichen Truppen bei Beginn ihrer Offensive die wichtigsten Banater Zentren besetzten.

PRÉSENTATION DE QUELQUES MANUSCRITS JURIDIQUES DE VALACHIE ET DE MOLDAVIE (XV^e — XIX^e SIÈCLE)

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE LA RÉCEPTION DU DROIT BYZANTIN EN ROUMANIE, I

VALENTIN AL. GEORGESCO

Dans les archives et les fonds spéciaux des Bibliothèques, en Roumanie aussi bien qu'à l'étranger, il existe encore un nombre appréciable de tels manuscrits juridiques qui sont insuffisamment ou inexactement identifiés et même tout à fait inconnus. Il en existe aussi chez des personnes privées. De même qu'en littérature il est faux de proclamer que « nous venons trop tard » parce que « tout a été dit », en matière de sources d'histoire du droit roumain tout n'a pas été découvert, loin de là. Les vingt dernières années nous ont valu même des découvertes remarquables¹,

¹ Tel est le cas de l'entrée à la Bibliothèque de l'Académie du ms. gr. 1195 (= Manuel de lois de Michel Fotino, avec une préface datée du 11 nov. 1777), qui, selon nous, représente le code dont Al. Ypsilanti, dès 1775, annonçait comme imminentes la traduction en roumain et la publication, et qui fut remplacé par le petit code de 1780 (= développement du IV^e livre du code de 1775—1777). C'est la découverte du ms. 1195 qui a permis l'identification en la personne de Fotino de l'auteur du Supplément juridique, annexé par les Frères Tounousli à l'*Histoire de la Valachie* de Michel Cantacuzino (publiée sans nom d'auteur, en néo-grec, à Vienne, 1806) ; voir Al. Elian, dans « Byzantinoslavica », (1958), p. 223, n^o 30, et notre étude dans « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 119—166, et les renvois. Un intérêt particulier présente aussi la découverte par Ion Radu Mircea, d'une nouvelle copie moldave du *Syntagme* de Blastarès, effectuée par l'hiéromonaque Jacob en 1475 (ms. 742, fonds 98 Egorov Bibl. Lénine à Moscou), ce qui porte à trois le nombre des copies de ce monument juridique, exécutées sous le règne d'Etienne le Grand. A ces découvertes majeures, il convient d'ajouter celle du manuscrit grec n^o 1638 des Archives d'Etat à Jassy, contenant un substantiel fragment initial d'une œuvre conçue en deux volumes par un avocat de Jassy, C. C. Hrisochefal (Chrysokephalos) en 1821 ou plus tard, et comportant sous le titre de Νέος Ἀρμενόπουλος, un essai d'adapter l'Hexabible aux besoins de codification moderne du pays. C'est en le priant de chercher aux Archives de Jassy une copie de la traduction roumaine par Thomas Carra de l'Hexabible d'Harménopule, que le p^r M. Jacotă m'envoya le ms. 1638, avec l'obligeante bienveillance de Gh. Ungureanu, directeur des Archives. Ce manu-

auxquelles se sont ajoutées certaines rectifications et remises en circulation ² d'un évident intérêt.

I. Le codex de Bistrița en Valachie (1444), contenant la législation tripartite d'Etienne Dušan

Ce manuscrit slavon, signalé en 1885 par A. S. Pavlov ³, a été décrit et analysé par T.D. Florinskij ⁴. Ce serait un codex du monastère de Bistrița en Valachie, datant de l'année 1444. Il contient le *codex tripartitus* ⁵ du « tsar des Serbes et des Grecs », Etienne Dušan, c'est-à-dire :

a) le *Syntagme* alphabétique de Mathieu Blastarès (rédaction abrégée) ;

b) Le *Livre de jugement* (justice) de l'empereur Justinien, contenant, entre autres, quelque 16 paragraphes du *Nomos geōrgikos* et 4 autres sur la protimèsis (voir l'Appendice A à la fin de la seconde partie de cette étude) ;

c) le *Zakonik* d'Etienne Dušan de 1349 et 1354.

Les brèves descriptions du monument données par Stojan Novaković ⁶ et par A. V. Soloviev ⁷ procèdent de celle de Florinskij et n'y

scrit, je l'ai confié à Gh. Cronț, qui avait annoncé un travail spécial sur la réception de l'Hexabible en Roumanie (voir « Studii », 16 (1963), p. 835—836, où le contenu du ms. 1638 est brièvement signalé). D. S. Ghinis se fit communiquer officiellement une photocopie du manuscrit et en donna une belle édition (voir D. S. Ghinis, « Ο Νέος Ἀρμενίπουλος τοῦ χρυσοκεφάλου, dans « Ἐπετηρίς Ἐταιρίας Βυζαντινῶν Σπουδῶν », 33 (1964), p. 185—205, et idem, Περὶ Ἰαμμά « Ἱστορίας τοῦ μεταβυζαντινοῦ δικαίου, Athènes, 1966, p. 322, n° 818). La découverte du ms. 1195 est actuellement complétée par celle de la traduction roumaine de son IV^e livre, dans le ms. roum. 2112 (voir notre étude dans cette *Revue*, 5 (1967), p. 119—166), que Berechet (*La découverte*, etc., dans « Intregiri », 1 (1930—31), p. 20 de l'extrait) avait signalé comme une traduction de l'Hexabible.

² Par exemple, le *ms. gr. VI, 6* de la Bibl. Centrale Univ. de Jassy, contenant la copie du Manuel de Michel Fotino dans la version de 1766 (voir notre article dans « Studii », 14 (1961), p. 1507—1517), et l'identification à Moscou, de la célèbre version du *Syntagme* de Blastarès de Lwow, que l'évêque de Roman, le chroniqueur Macarie, a établie en 1556 selon l'ordre de l'alphabet cyrillique, à la demande d'Alex. Lăpușeanu, pour le tzar de Russie, Ivan IV et décrite en 1874 par E. Kałuzniacki ; voir P. Damian-Bogdan, *Le Syntagme de Blastarès dans la version du chroniqueur Macaire*, communication au I^{er} Congrès international d'études sud-est européennes, Sofia, 1966, p. 7—10.

Parmi les rectifications, voir le *ms. gr. 1434* de la Bibliothèque de l'Académie, contenant une copie du Manuel de Fotino, dans la version de 1766, réduite aux deux premiers livres, à l'exclusion de la partie canonique (titre initial et tout le livre III^e), version que St. Gr. Berechet avait présentée en 1943 comme une *Synopsis Basilicorum*, différente des Manuels de 1765 et 1766 (qu'il tenait pour une œuvre unique), et dont ce codex grossit à onze le nombre des copies conservées ; cf. notre article dans « Revista Arhivelor », 9 (1966), p. 91—112.

³ Dans *Чтения Моск. ист. и др. Росс.*, 1885, IV, Protocoles, p. 4—6. C'est le ms. 151 du fonds Barsov du Musée historique de Moscou. Il avait appartenu à N. Nadezdin et I. Šafarik en avait parlé sans l'avoir consulté (voir Florinskij, *op. cit.* p. 217).

⁴ *Памятники и законодательной деятельности Стефана Душана*, Kiev, 1885, p. 214—218.

⁵ Sur le problème de l'unité de cette législation, voir A. Soloviev, *Le droit byzantin dans la codification d'Etienne Dušan*, dans « Revue historique de droit », 7 (1928), p. 387—412, avec la bibliographie de la question.

⁶ *Законик Стефана Душана, цара српског, 1349 1354*, Belgrade, 1898, p. LXXII—LXXIII.

⁷ *Законодавство Стефана Душана, цара срба и грека*, Skopje, 1928, p. 25.

ajoutent rien de nouveau. Dans son édition du Code de Dušan, Novaković tient compte, à chaque paragraphe, de la version du manuscrit de Bistrița. Mais ni I. Peretz⁸ ni St. Gr. Berechet ne font mention de ce *codex* dans leurs Histoires de l'ancien droit roumain, à propos d'aucun des trois monuments qu'il contient et auxquels ces auteurs consacrent des développements spéciaux sur la base d'autres manuscrits. Ce n'est que dans son article de 1931 réimprimé en 1938 sur le *Syntagma* de Blastarès que Berechet⁹ fait état de l'ouvrage de Florinskij et dans la liste des manuscrits roumains du célèbre nomocanon, il fait figurer un manuscrit de 1451 comme signalé par Florinskij à la page 317.

Avec beaucoup plus de précision et quelques détails, Emile Turdeanu¹⁰ a présenté en 1947, d'après Florinskij et Novaković, la copie du *Syntagma* de Blastarès que le « grămătic » Dragomir a confectionnée en 1451 à Tîrgoviște par ordre de Vladislav II (1447—1456), et se trouvant à la Bibliothèque publique de Leningrad (F. II 152). Quant au ms. 151 du fonds Barsov à Moscou, comme il ne procédait pas d'un modèle bulgare, on comprend son omission, mais il convient de noter que cet important manuscrit, qui enlevait à la copie de 1451 la qualité de la plus ancienne version du *Syntagma* dans les Principautés roumaines, avait été passé sous silence également dans une étude du même auteur sur les anciens échanges culturels roumano-yougoslaves, parue en 1939¹¹.

En 1954, la copie du scribe Dragomir a été présentée par P. P. Panaitescu¹² comme la plus ancienne (1452) version du *Syntagma* ayant circulé en Roumanie (Valachie), avec renvoi comme source d'information à un seul article publié par A. V. Soloviev¹³ en 1928. Dans le tome II de l'*Histoire de Roumanie* (1962, en roum.) l'année 1452 a été corrigée en 1451¹⁴.

⁸ Mais dans *Le Zakonik d'Etienne Dušan* (en roum.), I^{re} Partie, Bucarest, 1905, p. 9, n° 1 et *Cours d'histoire du droit roumain* (en roum.), II, 2, Bucarest, 1928, p. 15, à propos du code serbe de 1349—1354, il est fait mention d'un manuscrit de *Bistrița*, sans aucune autre précision. Ni la préface de l'édition de 1905, ni le cours de 1928, ne laissent deviner la connaissance de la réception du Zakonik en Valachie vers 1444. La II^e partie de l'édition du Zakonik aurait dû s'occuper de la diffusion du Zakonik en Roumanie, mais elle n'a pas paru et le *Cours* de 1928 se limite à analyser incomplètement le ms. 3 093 du XVIII^e siècle.

⁹ *La découverte de deux manuscrits juridiques roumains* (en roum.), dans « Intregiri », 1 (1930—31), p. 20 de l'extrait (= « Intregiri », 1 (1938), p. 4 en note).

¹⁰ *La littérature bulgare du XVI^e siècle et sa diffusion dans les pays roumains*, Paris (1947), p. 54. Le ms. F. II, 152 se trouve à la Bibl. Saltykov-Šcedrin, coll. Korobanov, à Leningrad (communication du P^r Damian P. Bogdan).

¹¹ *Din vechile schimburi culturale dintre români și iugoslavi*, dans « Cercetări literare », 3 (1939), p. 147 (avec mention de la découverte à Hopovo de la copie moldave (1495) du *Syntagma*).

¹² (= Al. Grecu), *Les débuts du droit écrit en langue roumaine* (en roum.), dans « Studii », 6 (1954), p. 216.

¹³ *Значај византијског права на Балкану*, dans « Годвиљница Николе Чупића », 32 (1928), p. 95—142 (cf. p. 129—130), avec renvoi à Florinskij, p. 307 et 317.

¹⁴ *Istoria României*, II, Bucarest, 1962, p. 677 (P. P. Panaitescu), ou le ms. de 1451 est présenté comme étant *Zaconicul* (codice de legi) sans autre précision, mais en 1954 l'auteur parlait du « nomocanon (*Syntagma*, version élargie) ».

Dinu C. Arion¹⁵, en étudiant la réception du *Nomos geōrgikos* en Roumanie, ne semble pas connaître le moment de cette réception représentée par le *codex* de Bistrița. E. E. Lipšic¹⁶ reprenant le problème en 1966, fait débiter la réception du N.G. au XVI^e siècle, par les codes de Vasile Lupu et de Matei Basarab, mais l'ouvrage de Florinskij figure dans sa bibliographie, à propos de la réception du code rural byzantin en Serbie.

La Bibliothèque de l'Académie, à Bucarest, ne possédant pas l'ouvrage de Florinskij, nous avons réussi à nous en procurer une photocopie grâce à l'obligeance de L. Demény, à qui nous adressons ici encore nos remerciements.

Dès à présent on peut souligner les perspectives que l'étude complète du *codex* de 1444 est appelée à ouvrir à l'histoire du droit roumain :

a) le rôle du *codex tripartitus* de Dušan dans la réception du XV^e siècle — non encore envisagé par les historiens du droit roumain, sauf sous la forme d'une hypothèse non documentée de S. G. Longinescu pour la Moldavie (voir ci-dessous) ;

b) le caractère ancien de la réception (fragmentaire) du *Nomos geōrgikos*, dans une version d'origine orientale, autre que celle de l'*Appendice* au *Manuel* d'Harménopule, utilisée au XVII^e siècle (celle-ci venant, par Padoue, des éditions occidentales du texte en question et embrassant la quasi totalité des paragraphes) ;

c) le double caractère nomocanonique et laïque de la réception byzantine, dès ses débuts (XV^e siècle). Le caractère nomocanonique de cette réception, tout en restant dominant jusqu'au milieu du XVII^e siècle, n'apparaît plus exclusif ;

d) le rôle originaire du *Livre de jugement* dans la réception du droit byzantin, et la nécessité d'examiner quels liens rattachent au *codex* slavon de 1444 le ms. roum. 3093 copié presque sans aucun doute dans le Banat où il circulait à la fin du XVIII^e siècle (1776) et contenant le *duplex codex* de Dušan (*Le livre de jugement* et *Le zakonik*). La date et le lieu de cette traduction roumaine doivent être établis avec toute la précision possible, en utilisant avant tout l'analyse philologique du texte, non encore abordée. La copie n'a pas de rapport avec la Moldavie, comme il résulte de formes telles que : *judecătoriu, judecă, să siliără să pună, să nu să creadă, tribuește, întru nimică, se va înjumătăța partea, l'inversion oare unde* (f. 77). Des particularités phonétiques, lexicales et morphologiques indiquent le Banat comme province d'origine. Le *codex* s'y trouvait encore après 1848 (voir f. 153^v les vers d'un *Cîntec lui Iancu*, il s'agit d'Avram Iancu) et a été

¹⁵ Le « Νόμος γεωργικός » et le régime de la terre dans l'ancien droit roumain jusqu'à la Réforme de Constantin Mavrocordat, Paris, 1929, p. 106—190.

¹⁶ Византийский земледельческий закон и его судьбы в средневековых балканских государствах. Communication au I^{er} Congrès international d'études sud-est européennes (Sofia, 1966), Moscou, 1966.

transmis à l'Académie par un Transylvain, L. Tempea. L'inscription manuscrite en caractère cyrillique de la f. 3 : « Konstantin Şuboni protopresbiter Timișoari < i > » prouve que le texte appartenait, comme « code de séance », à une autorité ecclésiastique. Celle-ci devait l'utiliser au même titre que le Code valaque de 1652 (*Îndreptarea legii*), depuis son apparition, dont on sait qu'il était resté en vigueur aussi chez les uniates, après 1700.

Il n'est pas exclu que cette traduction s'appuie sur une tradition qui remonte jusqu'au monument slavon de 1444. Ce dernier refléterait le même processus que nous observons en Serbie : le *Syntagme* se détache du *codex tripartitus* et connaît séparément une intense circulation. Le codex de 1444 représente encore sa circulation d'avant le détachement du *code tripartite*. Il sera du plus haut intérêt de pouvoir établir à quelle époque la législation de Dušan (sous sa forme tripartite ou sous sa forme réduite) a passé en pays roumain pour aboutir à la traduction qui circulait encore en 1776. Dans cette recherche il convient de ne pas exclure l'hypothèse d'une implantation au moins indirecte, en Moldavie, du *codex tripartitus*, vu les rapports suivis ayant existé au XV^e siècle — en plein processus de réception — entre ce pays et Ochride, centre de rédaction du Livre de jugement et de la version serbe du *Syntagme*. Si un tel fait pouvait être démontré, on devrait porter un jugement moins sévère sur les vues de S. G. Longinescu¹⁷ qui, dans une conception qui actuellement est en général indémontrable sur le code d'Alexandre le Bon (1401 — 1433), en était venu, en fin de compte, à soutenir sans preuves documentaires que ce code contenait des dispositions se trouvant dans le *Nomos geōrgikos*, dans le *Syntagme* de Blastarès et dans le *Zakonik* de Dušan, avec l'espoir d'en trouver la confirmation dans la *Pravila* de Neamtz qui, à cette époque-là, ne lui était pas accessible.

e) Dans le *codex tripartitus* les quelque 17 paragraphes venant du N.G. ont subi une réélaboration assez libre, dépassée seulement par celle qu'on retrouve dans le codex 3093. Les modifications introduites tiennent compte d'un stade de solidarité communautaire encore énergique, non sans utiliser des amendes inconnues de l'original grec. On a retenu de cet original les dispositions concernant le vol ou l'usage communautaire des fruits, des vignobles, des produits agricoles, ainsi que l'utilisation des lots dans des conditions de privatisation croissante de la possession foncière. On a ajouté des amendes pécuniaires là où à Byzance elles étaient inconnues. Le *ms. 3093* les évalue en « groșiți » (Groschen).

¹⁷ *Le code d'Alexandre le Bon* (en roum.), Bucarest, 1923 ; voir, en dernier lieu, l'examen critique de Al. Elian, *La Moldavie et Byzance au XV^e siècle* (en roum.), dans « *Cultura moldovenească în vremea lui Ștefan cel Mare* », sous la direction de M. Berza, Bucarest (1964), p. 110—114 (voir p. 112, n^o 3) et un essai d'appréciation de la valeur positive des découvertes de Longinescu, dans notre étude sur ce savant juriste, à paraître dans *Figures représentatives de juristes*, Ed. științifică.

f) La réglementation de la protimésis est représentée par les §§ 22 (*nullité* de la vente occulte, au profit d'un voisin éloigné), 23 (le voisin écarté a un droit de retrait dans un délai de 10 ans), 25 (faute de préemption, la vente est valable) et 26 (la vente à un mineur en puissance paternelle est retrayable). L'importance de ces textes, dans la mesure où l'on admet leur application effective en Valachie (et en Moldavie ?) est considérable. Ils font remonter au milieu du XV^e siècle la réception du droit byzantin de la protimésis, qui jusqu'à présent était documentée seulement pour le XVIII^e siècle. Mais cette constatation ne change pas le caractère en essence coutumier et autochtone de l'institution roumaine dans son ensemble. Les documents des XV^e — XVII^e siècles qui s'y réfèrent laissent apparaître des structures autrement complexes par rapport à la maigre réglementation des 4 paragraphes cités ci-dessus. La sélection faite en Serbie au XIV^e siècle fut de circonstance, le retrait lignager et de coïndivision semble ignoré et les règles retenues s'expliquent par la nécessité non pas d'introduire une institution inconnue, mais de combattre à propos du retrait de voisinage certaines violations qui étaient devenues plus flagrantes à la faveur d'un processus de privatisation accélérée de la possession foncière à l'intérieur des communautés agraires. Les quatre paragraphes cités ne supposent pas nécessairement la connaissance et l'emploi direct des grandes nouvelles sur la protimésis du X^e siècle. Seul le délai de 10 ans y fait penser, mais il était généralisé au XIV^e siècle et unanimement connu.

g) La mention sous une forme rudimentaire de la novelle d'Andronic II et du patriarche Athanase sur la *τριμωρία* (qui figurait aussi dans le *Syntagme* de Blastarès), la validité implicite du quatrième mariage et l'implicite conservation du privilège de masculinité (voir ff. 13—13^v et 28^v) démontrent la présence active dans le *ius receptum* (le droit de la *pravila*, le droit écrit) de la Valachie de ces institutions, dès le XV^e siècle. Telle disposition sévère contre les boyards qui débaucheraient les *lucrători*, les paysans dépendant des monastères, fait écho aux mandements bien connus de Mircea l'Ancien (avant 1418).

L'édition du *Livre de justice de Justinien* que prépare le professeur M. Andréev (Sofia) et Gh. Cronț (Bucarest) sera sans doute une occasion d'avoir une étude plus approfondie du manuscrit de Bistrița, pour lequel, dans une relation sur le stade de leurs recherches communes, Gh. Cronț¹⁸ retient la date avancée par Florinskij (1444), mais considère qu'il s'agirait d'un manuscrit moldave. La même édition devrait nous apporter sur le codex 3093 des lumières dont on devine déjà tout l'intérêt, et en attendant, nous avons renoncé à pousser plus loin nos propres recherches, exigées par l'étude que nous avons entreprise depuis plusieurs années, sur la loi agraire byzantine en Roumanie.

¹⁸ Voir « Revue des études sud-est européennes », 6 (1968), p. 639—647.

II. Le code sélecté ou la soi-disant «Pravilă aleasă», rédigée par Eustratie à Jassy avant 1632 (ms. roum. 1476 de la Bibliothèque de l'Académie, à Bucarest, ayant appartenu en 1843 à la Bibliothèque de N. Istrati, à Rotopânești¹⁹ et jusqu'en 1894 au métropolitain de Moldavie Iosif Naniescu)

Ce manuscrit de 262/208 mm²⁰ contient sur du beau papier italien, avec une remarquable calligraphie, le texte lacunaire des 82 premiers chapitres du *Nomocanon* de Manuel Malaxos, traduit en roumain à Jassy par Eustratie, et que l'on désigne du nom de *Pravila aleasă*, alors que l'épilogue suggère plutôt, comme titre authentique, celui de *carte de pravili*²¹. Le texte intégral, encore inédit, se trouve dans l'unique manuscrit parvenu jusqu'à nous, le *codex* de Blaj, actuellement à Cluj (avec une copie moderne à la Bibliothèque de l'Académie à Bucarest)²², qui a servi à l'établissement de l'édition du code sélecté, préparée par C. Tegăneanu à l'Institut d'Histoire « N. Iorga ». D'après une note rédigée au mois de nov. 1632, relative à un sermon prononcé à Jassy par Méletios Syrigos, et qui figure sur le manuscrit de Blaj, la traduction d'Eustratie est considérée comme antérieure à cette date. Cependant, P. P. Panaitescu²³ conteste la vraisemblance historique de cette datation et rattache le travail d'Eustratie au programme législatif de Vasile Lupu, le promoteur du grand code pénal et rural de 1646 (« Cartea românească de învățătură »).

Le ms. 1476 qui ne contient ni la table des matières (*scara*)²⁴, ni l'épilogue, débute directement par la rubrique du chapitre 1^{er}. Il contient 75 folios, en 10 fascicules numérotés de 1 à 11, le 8^e faisant défaut et les fascicules 5, 6 et 7 n'ayant respectivement que 4, 6 et 6 folios. Par suite de ces pertes, on ne possède que le texte des chapitres (*cap <ete >*) suivants : 1—31 au-delà du milieu ; 31 (fin) — 38 (début) ; 41 (fin) — 51 (début) ; 53 (sans le début) — 58 (début) ; 66 (fin) — 82 (dont la fin manque)²⁵. La version donnée est en tous points identique à celle du ms. de Cluj, ce qui prouve son ancienneté et une remarquable stabilité de la tradition manuscrite.

Les folios 1, 2^{r-v}, 34 et 75^{r-v} du codex 1476 portent des notes manuscrites, en roumain et en slavon²⁶, sans importance pour nous, sauf

¹⁹ Voir ms. 1476, f. 2^v, la note écrite de la main de N. Istrati.

²⁰ Signalé par nous dans : *La place de la coutume dans le droit féodal roumain...*, dans « Revue roumaine d'histoire », 6 (1967), n° 4.

²¹ Comparable au titre initial du code valaque de 1652, changé à la dernière heure par le métropolitain Ștefan, en celui de *Îndreptarea legii*, d'après le titre slavon de la *Pravila de Bistrița* (ms. slave 461 de la Bibl. de l'Académie roumaine), qu'il avait fait venir à Bucarest le 2 novembre 1651.

²² Voir Peretz, *Cours*, II, 1, p. 283—284.

²³ Dans son rapport sur l'édition de C. Tegăneanu.

²⁴ Reproduits par Peretz, *op. cit.*, p. 312.

²⁵ Les rubriques des titres 1 à 54 se trouvent reproduits chez Peretz, *op. cit.*, p. 302—304 ; cf. 308—309 la comparaison avec le code de 1652 et Malaxos.

²⁶ F° 1 : invocations pour des défunts ; f° 2 : invocation pour des défunts ; f° 34 : invocations en slavon, *помощь мога по градак сьмь*, etc. ; f° 75 : dépenses.

celle qui se trouve au verso du dernier folio (75), ainsi conçue : « СНА КНИГА este perintelui Efrim arhimandritul de la Voroneț, să șă știe leat 7202 » (= ce livre appartient au père Ephraïm l'archimandrite de Voroneț, et qu'on le sache, année 1693/4). La qualité du papier ²⁷ et l'écriture soignée ²⁸ nous font penser à un exemplaire commandé par une autorité ecclésiastique, et qui finalement alimenta le fonds de textes juridiques du monastère de Voroneț. La *Pravila* de 1632 se trouvait donc dans la bibliothèque de plusieurs grands monastères de Moldavie.

Le nouveau manuscrit, copié avant 1693, n'améliore ni notre connaissance du texte, ni celle de la date de sa rédaction, mais il démontre la circulation effective de l'énigmatique code de 1632 et son utilisation par la juridiction ecclésiastique. Jamais cité nommément ni dans les documents internes ni dans les sources narratives, jamais mentionné lors de l'élaboration d'une codification ultérieure (1646, 1816—1817), passé sous silence par D. Cantemir, par l'auteur de la préface du code Callimaqui, et par les anaphoras synodales de novembre 1819 et du 9 avril 1827 ²⁹, le code d'Eustratie, tant que nous le connaissions par une copie unique, apparaissait comme un accident, comme une singularité sans grand retentissement. Cette conclusion semblait même confirmée par le fait qu'en 1652, le métropolitain Ștefan et ses conseillers, en Valachie, tout en incorporant dans *Îndreptarea legii* le code moldave de 1646, fit traduire à nouveau le *Nomocanon* de Malaxos, au lieu d'utiliser la version moldave d'Eustratie, ce qui n'aboutissait pas moins à une significative unité législative des deux Principautés.

III. Le codex miscellaneus 1440 de la Bibliothèque de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, contenant la copie intégrale du code moldave de 1646 et la copie partielle de ses sources italiennes rédigées en néo-grec ; un choix de textes byzantins variés et la copie du «Liber singularis de aequitate, indulgentia et facilitate», de Hugo Grotius

Le codex 1440 a été présenté en détail par l'auteur de ces pages dans un article récent ³⁰ ; ici je n'en rappellerai que l'existence et l'intérêt général qu'il présente pour l'histoire de notre culture juridique.

²⁷ Portant le filigrane des trois croissants et le contresigne tréflé, orné des lettres c et I (f. 56^v—57, etc.).

²⁸ Les rubriques des chapitres, les initiales des alinéas et les références aux sources sont écrites à l'encre rouge.

²⁹ *Uricariul*, IV, p. 208—209 et II, p. 195—212.

³⁰ *Contribution à l'étude de la culture juridique roumaine au XVIII^e siècle* (en roum.), dans « Analele Institutului de istorie și arheologie din Iași », 3 (1966), p. 213—221. Un regrettable accident d'ordre technique ayant défiguré les textes en langue grecque des pages 216 et 218, nous nous faisons un devoir de les reproduire ci-après, sous leur forme exacte (p. 216) : τότε πιστεύει, πῶς ὁ αὐθέντης τοῦ δούλου δὲν τοῦ ἔδωσεν ὀρισμὸς, ... ; (p. 218) :

(1) «Ὅσα τις εἰς φυλακὴν τοῦ ἰδίου στῶματος ποιεῖ, νομίμως ποιεῖ (Bas. II, 1, 3, Fa-

a) Le copiste, l'hiéromonaque Sava de Jassy, exécuta, dans la première moitié du XVIII^e siècle, une copie officielle du code de 1646, pour les besoins du siège métropolitain ou des organes centraux, à un moment où la pénurie d'exemplaires imprimés se faisait sentir.

b) Le texte du code de 1646 a été copié d'après l'édition imprimée, avec des particularités d'orthographe et d'insignifiantes inversions, preuve de la circulation et de l'application du code de Vasile Lupu en pleine période phanariote.

c) C'est la seule édition commune du texte roumain de ce code et de ses sources italiennes rédigées avant 1646 en langue néo-grecque. Malheureusement le texte grec est encore plus fragmentaire que dans les *mss. gr. 532 et 588*. La rencontre du code de 1646 et de ses sources ne saurait être due au hasard. Au XVII^e et XVIII^e siècles, les juristes moldaves connaissaient du moins l'existence de ses sources en langue grecque, et ils savaient les rapprocher du texte roumain.

d) Dans la tradition manuscrite, le titre officiel du code avait disparu. Ce qui était mis en relief c'était la qualité de lois impériales du texte, fût-il extrait de l'œuvre de Farinacius (son nom, lui aussi, était enfoui dans un paragraphe où personne n'allait le chercher).

e) Avec le *liber singularis* de Grotius, le grand juriste hollandais faisait son entrée dans la culture juridique des Roumains. Il est certain que le texte copié venait de l'édition Jean Barbeyrac (1720) qui circulait à Bucarest et à Jassy, dans l'exemplaire dont l'existence est signalée par le catalogue de la Bibliothèque des Maurocordato³¹. Le choix de l'opuscule, de préférence aux grands traités de droit international, est dû à l'intérêt que l'Eglise et toute l'époque des lumières en général témoignaient pour les méthodes rationnelles permettant d'assouplir — au nom de la morale, de la raison, de l'équité — nombre de règles romaines et byzantines parfois intolérables dans leur sévérité dépassée, ainsi que mainte

brotus, I, p. 28, Florentinus, [καὶ τὸ ἀπωθεῖσθαι τὴν ἐπιφερομένην βίαν <ἢ> ὕβριν.] "Ὅσα <γράφ> τις εἰς φυλακὴν, etc. = *Dig.*, I, 1, 3).

(2) Δικαιοσύνη ἐστὶ στατηρὰ (*Bas.* : στατηρὰ) βούλησις καὶ θινηκεῖς ἐκάστῳ τὸ ἴδιον ἀπονέμουσα δίκαιον (*Bas.*, II, 1, 10, pr., Fabrotus, I, p. 28, Ulpianus = *Dig.* I, 1, 10, pr.).

(3) Παραγγέλματα δὲ τοῦ νόμου, τὸ κοσμίως ζῆν· ἄλλον μὴ βλάπτειν· ἐκάστῳ τὸ ἴδιον ἀπονέμειν (*Bas.*, II, 1, 10, 1, Fabrotus, p. 28, Ulp. = *Dig.* I, 1, 10, 1).

(4) Σοφία δὲ νόμου τὸ εἰδέναι τὰ θεῖα καὶ τὰ ἀνθρώπινα πράγματα, καὶ τὸ δίκαιον καὶ τὸ ἄδικον (*Bas.*, II, 1, 10, 2, Fabrotus, p. 28, Ulp. = *Dig.*, I, 1, 10, 2).

(5) Λέγεται δίκαιον καὶ ἡ τοῦ ἀρχοντος ψῆφος, κἄν παράνομος εἴη [καὶ ὁ τόπος, ἐν ᾧ δικαιοδοτεῖ, σωζομένης τῆς μεγαλειότητος τῆς ἀρχῆς καὶ τοῦ ἔθους τῶν πατέρων] (*Bas.*, II, 1, 11, 3^e partie, Fabrotus, p. 29, Paulus = *Dig.*, I, 1, 11).

(6) Ἄρετή νόμου καὶ δύναμις τὸ κελεῖν τρέφεσθαι παρὰ τῶν πκατέρων τοὺς παῖδας, καὶ τοὺς πκατέρας παρὰ τῶν παίδων· τὸ κωλύειν γίνεσθαι φόνους, ἀρπαγὰς ἢ ἕτερόν τι πλημμέλημα· τὸ ἐπιτρέπειν τισὶ διατίθεσθαι καὶ συναλλάσσειν τὸ τιμωρεῖσθαι τοὺς ἡμαρτηκότας (*Bas.*, II, 1, 18, Fabrotus, I, p. 29, Modestinus = *Dig.*, I, 3, 7).

³¹ Voir notre communication *Hugo Grotius dans la culture juridique roumaine du XVIII^e siècle*, présentée aux « Journées internationales d'histoire du droit », Leyde, 15–18 mai 1968.

pratique féodale. Signalons en passant le fait que l'opuscule de Grotius adaptait, dans le style abstrait et généralisateur de l'école du droit naturel, la notion d'*indulgentia principis*, que les Romains avaient utilisée surtout en matière pénale et fiscale ³². Un peu plus tard, Fotino utilisera le correspondant ptolémaïque de l'*indulgentia principis*, la φιλανθρωπία (et les τῶν φιλανθρώπων προστάγματα) ³³ à des fins nouvelles, à savoir la confirmation de certaines coutumes humanitaires, même lorsqu'elles abrogeaient le droit écrit de la *pravila* byzantine ³⁴.

f) La copie du résumé grec de l'œuvre de Farinacius, qui constitue la source du Code moldave de 1646 s'ajoute aux copies déjà connues, en nombre de deux. Le rapport de ces dernières avec un manuscrit à contenu probablement semblable, de la Bibliothèque des Maurocordato, a été récemment envisagé et analysé par Al. Elian ³⁵.

IV. Manuscrits grecs et roumains de la seconde moitié du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, contenant le Nomos geōrgikos

Ici on ne peut que signaler ces manuscrits, en insistant sur les moins connus et sur ceux dont le contenu n'a pas encore fait objet d'analyse. Pour tous autres détails et une vue d'ensemble sur le problème de la réception du N.G. dans les Principautés roumaines, on voudra se reporter à notre étude qui doit paraître dans une revue de byzantinologie.

A. Manuscrits grecs, portant réception du N. G. en vue d'une traduction ultérieure en jangue roumaine (voir Appendice A)

a) Un nombre indéterminable de paragraphes du N.G. a dû figurer dans le II^e livre perdu ³⁶ du *Manuel de lois*, élaboré en 1765 par Michel Fotino ou Photéinopoulos (ms.gr. 20 et 21 de la Bibl. de l'Académie roumaine).

³² Voir, pour la fonction pénale, W. Waldstein, *Untersuchungen zum röm. Begnadigungsrecht*, Innsbruck, 1964 et notre compte rendu dans « Studii clasice », 7 (1965), p. 371—373, et pour la fonction fiscale, Jean Gaudemet, *Indulgentia principis*, dans *Conferenze romanistiche*, II, Milano, 1967 et notre compte rendu dans « Studii clasice », 10 (1968).

³³ Cf. Waldstein, p. 43—45 et J. Modrzejewsky, chez Gaudemet, p. 43, n. 1.

³⁴ Voir notre étude citée ci-dessus, dans « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 156, 19 : « de vreme ce atît pentru vechimea lui are orînduială de pravilă, cît și pentru că, fiind cu milostivire, rămîne nestrămutat » (ἐπειδὴ διὰ τὴν παλαιότητα ἔχει τάξιν νόμου καὶ διὰ τὴν φιλανθρωπίαν εἶναι ἀμετάθετος, IV, 1) ; p. 157, 43 : « ca unul ce iaste foarte vechiu și cu milostivire și mai virtos fiind și după pravilă » (ὡς παλαιότητα καὶ φιλάνθρωπος καὶ μάλιστα ἔννομος, IV, 4).

³⁵ *Op. cit.*, p. 116, n. 3.

³⁶ Sur la perte de ce livre, voir nos explications dans « Studii », 14 (1961), p. 1507 et suiv. et dans « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 136—137.

b) Un nombre de 39 paragraphes du N.G. (32 de la version Harménopule et 7 en dehors d'elle) ³⁷ a été utilisé par le même Fotino, en 1766 ³⁸, à la composition de 7 titres (livre II) d'une nouvelle version refondue et élargie de son *Manuel* (conservé dans 11 ms. grecs à Bucarest et à Jassy).

c) Le N.G. a été englobé par Fotino dans le III^e livre, intitulé justement Νόμοι γεωργικοί, du nouveau Manuel dont nous possédons une copie avec une préface en date du 11 novembre 1777, dont nous avons signalé en commençant (note 1) l'identité avec le projet du code de 1775 non sanctionné par Alex. Ipsilanti. Ce livre contient 18 titres, dont les deux premiers et le dernier sont tirés des Basiliques, des nouvelles de Justinien et des Nouvelles des X^e et XI^e siècles, à travers Harménopule. La version du N. G., attribuée à Harménopule, et que Fotino avait déjà utilisée précédemment, y est reproduite intégralement, à l'exception des §§ 13 (I), 6 (VIII) et 4—5 (X).

B. Manuscrits roumains (voir Appendice B)

a) La *Pravilniceasca condică* (le code de 1780 d'Alex. Ipsilanti), XV, 2, sans référence aux ch. 296—309 du code de 1652 — lesquels n'étaient que la transposition du N.G. — maintient en vigueur les *pravilele plugărești* (= N.G.) et pour leur application renvoie à une traduction roumaine qui venait d'en être effectuée. On précise que ces *pravile* s'appliqueront aux seules causes agraires des paysans, les causes civiles (« politiques ») de ces derniers restant soumises à la coutume et aux dispositions du nouveau code de 1780.

On n'avait pas encore découvert la traduction officielle du N.G. à laquelle le code de 1780 fait ici allusion. Mais elle a existé et son texte nous semble s'être conservé dans trois manuscrits roumains de la Bibl. de l'Académie roumaine ³⁹, à savoir :

a — *Ms. 1336*, f. 51—100^v, ayant appartenu à M. Gaster (table des matières : f. 52—62 ; texte : f. 63—100^v), daté 1783 (f. 1).

b — *Ms. roum. 1405*, f. 48—61 (table des matières : f. 48^v — 51^v) ; non daté, peut-être plus ancien que le précédent.

c — *Ms. roum. 5782*, f. 1—30, daté du 9 mars 1815 à la f. 30 (table des matières : f. 1—7^v). Le titre que nous reproduirons ci-dessous, se trouve à la fin du ms. roum. 5826 (f. 31^v), avec lequel le manuscrit du

³⁷ Voir Pan. J. Zepos, éd. du Manuel de Fotino, 1765 (1766), Athènes, 1959, p. 272.

³⁸ Voir chez D. C. Arion, *op. cit.*, les textes du N. G. figurant au ms. gr. 376 de la Bibl. de l'Académie roumaine ; Pan. J. Zepos, *op. cit.*, p. 180 ; 215—219 (II, 44 ; 86—93 ; les éditions des Manuels de 1765 et 1766 en préparation à l'Institut d'histoire « N. Iorga » de Bucarest.

³⁹ Voir aussi les détails que nous donnons sur eux dans la « Revue des études sud-est européennes », 5 (1967), p. 132, où l'on trouvera des points qu'il n'y a pas lieu de reprendre ici. Dans la même Revue 2 (1964), p. 376, n. 79, Gh. Cronț avait signalé comme contenant le texte roumain du N. G., les manuscrits 1405, 5782 et 5826. Sur ce dernier qui a un tout autre contenu, voir la suite de la présente étude, V, c.

N. G. avait commencé par former, de toute évidence, un seul codex, où les *pravile pentru plugari* faisaient suite au code pénal dont il sera question ci-après.

Le titre du texte — à l'exception de l'année : 1783, qui figure seulement dans le *codex* 1336 — est commun à ces trois manuscrits : « Canoane alese din sfitocul împăratului Justinian cu titlu ce să cheamă pravile pentru plugari, 1783 » (Règles choisies dans le *Code* de l'empereur Justinien, dénommé lois pour les laboureurs, 1783). L'ordre des paragraphes est le même dans les trois manuscrits. La traduction n'est pas nouvelle, elle reprend la version du code de 1652, avec des variantes insignifiantes qui par endroits se rattachent à la version moldave du code de 1646. Les 94 paragraphes des codes de 1652 et de 1646 se suivent dans le même ordre de 1 à 93, car le § 33 a été déplacé dans le code pénal dont il sera question ci-après, et qui, dans tous les *codices*, précédait initialement le texte des *pravile plugărești*.

Entre ces manuscrits il existe des rapports certains de filiation, soit directe, soit par l'intermédiaire d'un modèle commun. Entre le *ms*, 1336 d'un côté et les *mss*. 5782 et 5826 de l'autre, même la mise en page du texte et le petit format sont semblables.

d — *Ms. roum. 1378*, f. 15—33^v datant de 1804. Parmi de longues séries de chapitres copiés d'après une édition imprimée du code de 1652, on trouve aussi les chapitres 296—309 de ce code, représentant 94 §§ du N.G. dans la version Harménopule.

Parce que le texte de 1652 a subi de curieuses modifications, nous donnons en appendice (B) une concordance qui exemplifie les trois versions en présence : 1652, 1783 et 1804. Les rubriques de la copie contenue dans ce codex sont établies à partir du code de 1652 (voir la numérotation des chapitres 246—309 et le terme de *vină*, à la place du Moldave *pricină*). Quant au texte, il adopte des variantes propres, sans qu'elles apparaissent empruntées au code moldave, comme dans le *ms*. 1336 et ses dérivés, où l'on trouve, entre autres, *sfadă* (§ 10 = Pr. 1, § 10 du code de 1646), *răzeși* (§ 91 = Pr. 6, § 91 du code de 1646), etc. Ce n'est que pour le prototype des *mss*. 1336, 1405 et 5782, que l'on pense à une copie faite par un scribe originaire de Moldavie, ayant peut-être sous ses yeux aussi le code moldave de 1646, ou bien à une copie établie en Moldavie d'après l'un des exemplaires du code valaque de 1652, qui y circulaient en nombre appréciable.

L'exposé qui précède prouve que la réception du *Nomos geōrgikos* dans les pays roumains et surtout en Valachie, après la Réforme de C. Mavrocordato jusqu'aux Règlements Organiques, a eu des proportions insoupçonnées jusqu'à présent. Cette constatation crée pour les historiens de la question agraire (ou paysanne) le devoir d'accorder à ce monument

juridique une attention dont seul Dinu C. Arion, sans connaître notre documentation actuelle, a su indiquer le bien-fondé par sa thèse de 1929 ⁴⁰. Toute image réelle et documentée des relations agraires devra tenir compte de la place centrale qui revient au N.G. dans le régime légal, effectivement appliqué, de ces relations. Et cela, d'autant plus que nombre de dispositions de la loi agraire étaient devenus de véritables coutumes, dont quelques-unes garderont toute leur vitalité jusqu'au XX^e siècle, alors que d'autres se retrouvent dans les *urbaria* des princes phanariotes d'après la Réforme. C'est le cas par exemple de l'établissement agraire d'Alexandre Ipsilanti, sanctionné à une date incertaine dans le courant de l'année 1776, et dont Florin Constantiniu — dans sa belle thèse sur les relations agraires au XVIII^e ⁴¹ siècle — a retrouvé les traces dans plusieurs documents postérieurs. Cette découverte nous a suggéré des recherches qui ont abouti à la constatation que Michel Fotino, le jurisconsulte des années 1765—1780 a, selon un procédé qui lui était habituel ⁴², reproduit le texte intégral de l'établissement agraire inconnu, dans le titre 12 du IV^e livre de son Manuel de lois, dont la préface porte la date du 11 novembre 1777, ce Manuel n'étant que la première version (1775—1777) du code d'Alex. Ipsilanti ⁴³. D'autre part, la comparaison de ce titre 12 avec le texte du titre XVI qui figure au code de 1780 (« les droits des maîtres de domaines vis-à-vis des habitants ») nous a montré d'importantes différences qui permettent de reconstituer l'ampleur et la signification du conflit ⁴⁴ qui en 1775—1776 avait mis aux prises le pouvoir princier et ses partisans avec la majorité des boyards. En effet, le régime des relations contre les corvéables et les maîtres des domaines (« stăpîni de moşie ») établi en 1776/7 ⁴⁵, était sensiblement plus dur pour les paysans que celui que le prince, sous la pression de facteurs et d'éléments qui restent à être déterminés, réussit à imposer en 1780 lorsque sa politique générale avait déjà connu un succès appréciable.

⁴⁰ Citée ci-dessus, note 15. L'étude de la loi agraire byzantine évite l'erreur d'interpréter l'expression de *pravile plugăreşti* (*Pravilniceasca Condiică*, XV, 2) comme pouvant désigner l'établissement agraire de 1776 édicté par Al. Ipsilanti, que, faute d'original retrouvé, on essayera de reconstituer à l'aide du code de 1775—1777 (= *Manuel de Fotino*, 1777).

⁴¹ *La place de la Valachie dans l'évolution des relations agraires dans l'Est de l'Europe* (en roum.), en manuscrit à l'Institut d'histoire « N. Iorga ».

⁴² Voir notre étude parue dans « *Revue des études sud-est européennes* », 5 (1967), p. 129 ; 161, n. 55, 164, n. 66 à propos des titres VIII et XI).

⁴³ *Ibidem*, p. 127—129.

⁴⁴ Le conflit portait aussi sur d'autres points importants, surtout en matière de protimésis, voir notre *Préemption*, citée, p. 185—192.

⁴⁵ Le texte de ce titre 12 ne figure ni dans le *Supplément juridique* (texte grec) de l'*Histoire* éditée par les Frères Tounousli à Vienne en 1800 ni dans la traduction roumaine du IV^e livre de Fotino que nous avons publiée en appendice à l'article cité à la note 1. Pour le texte du titre 12 (1777) voir le *ms. gr. 1195* de la Bibl. de l'Académie, et la traduction roumaine de Vasile Grecu et Gh. Cronţ, à l'Institut d'histoire « N. Iorga ».

Dans les deux versions — celle de 1776/7 et celle de 1780 — le texte de la réglementation agraire contient quelques dispositions qui ont leur point de départ dans le N.G.

Nous concluons donc en constatant la nécessité qu'un dépouillement exhaustif des documents internes (juridiques et judiciaires) à partir du XV^e siècle soit entrepris sans retard, afin que l'on puisse démontrer, pièces à l'appui, l'application effective du N. G. dans les pays roumains, ainsi que les écarts éventuels entre certaines de ces dispositions et la pratique locale des relations agraires chez les Roumains.

(à suivre)

LE LIVRE DE JUGEMENT DE L'EMPEREUR JUSTINIEN

Compilation des sources byzantines en versions slave et roumaine

GHEORGHE CRONȚ

Dans les pays du Sud-Est de l'Europe la transmission de la civilisation byzantine se caractérise par des traits historiques propres et surtout par la particularité d'avoir facilité le rapprochement des peuples respectifs dans le domaine de la culture. La civilisation de ces peuples reflète de nombreux éléments provenus d'un fonds commun qui est l'héritage byzantin. Dans l'étude de cet héritage, N. Iorga, en s'appuyant sur des preuves historiques convaincantes, a pu parler du caractère commun des institutions des peuples sud-est européens sous l'influence de Byzance¹.

L'incontestable fonds commun de la culture des pays sud-est européens s'est constitué aussi, dans une mesure appréciable, par l'utilisation des sources juridiques byzantines. La collaboration, qui devient de plus en plus fréquente entre les chercheurs de ces pays, peut offrir des résultats fructueux aussi en ce qui concerne l'étude des sources juridiques byzantines qui, au moyen-âge et au commencement de l'époque moderne, furent les mêmes pour les Bulgares, pour les Roumains et pour les Serbes.

Le voyage d'étude fait à Bucarest, en 1962, par le professeur Mihaïl Andréev de Sofia et puis les deux voyages d'études que nous avons faits en Bulgarie, comme délégué de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, nous ont fourni l'occasion d'examiner ensemble la compilation des sources juridiques byzantines intitulée *Cartea judecării Împăratului Justinian* (Livre de jugement de l'Empereur Justinien). Cette compilation se trouve rédigée en deux versions : slave et roumaine. L'identification des sources, l'étude comparé des deux versions et l'examen du contenu nous paraissent, au professeur Andréev et à nous-même, comme ayant

¹ N. Iorga, *Le caractère commun des institutions du Sud-Est de l'Europe*, Paris, 1929. Voir aussi du même auteur *Etudes byzantines*, II, Bucarest, 1940, p. 211—223, 255—276.

un grand intérêt scientifique très indiqué aussi pour faire connaître un aspect ignoré du fonds commun de la culture des peuples sud-est européens.

La compilation, qui dans la version roumaine est présentée comme *Livre de jugement de l'empereur Justinien*, porte dans les anciens recueils le titre de *Zakon*, c'est-à-dire *Loi*. Le plus ancien texte du *Livre de jugement de l'empereur Justinien* écrit sur le territoire de la Roumanie est celui du manuscrit de l'an 1444, découvert au monastère de Bistritza, en Moldavie. Vers la fin du XIX^e siècle, ce manuscrit se trouvait à Moscou dans la bibliothèque de E. V. Barsov, secrétaire de la Société d'Histoire Russe². Selon la description faite en 1888 par T. D. Florinski, le manuscrit est un miscellané contenant : le *Syntagme de Mathieu Blastarès*, la *Loi de Justinien* et le *Code du Tsar Dušan*³. On considère que ce recueil appartient au groupe des manuscrits rédigés en slave, notamment en langue serbe ancienne.

Ainsi, la *Loi de Justinien* fut connue par les Roumains dès le XV^e siècle. Elle se trouve à côté du *Syntagme de Mathieu Blastarès*, qui fut le nomocanon byzantin le plus utilisé dans les Pays roumains après la constitution des Etats féodaux. Nous expliquons le phénomène historique de la première réception du droit byzantin par les attributions publiques très étendues que l'Eglise avait dans les Etats féodaux roumains. Un tel droit a pu être appliqué dans les Etats roumains du moyen-âge, aussi dans l'intérêt de la monarchie féodale qui, dans le processus de la centralisation politique et administrative, avait besoin d'un droit écrit, susceptible d'être opposé au droit coutumier, lequel n'était pas subordonné à l'autorité du monarque⁴. Nous devons préciser que la version slave de la *Loi de Justinien*, écrite au monastère roumain de Bistritza, en 1444, ne pouvait pas contenir toutes les dispositions que nous trouvons dans la version roumaine du XVIII^e siècle.

La version roumaine de la *Loi de Justinien* est intitulée *Livre de jugement*. Le manuscrit, conservé sous le n^o 3093 dans la Bibliothèque de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, est un miscellané. Il contient en langue roumaine les textes suivants : le *Livre de jugement* (ff. 1—23^r), le *Code du Tsar Dušan* (ff. 23^v—53^r), une brève *Chronologie universelle* (ff. 53^v—54^r), une liste des *Synodes des Saints Pères* (ff.

² Voir cette information chez Stojan Novakovič, *Законик Стефана Душана*, Beograd, 1898, p. LXXII.

³ *ПАМЯТНИКИ ЗАКОНОДАТЕЛЬНОЙ ДЕЯТЕЛЬНОСТИ СТЕФАНА ДУШАНА* [Monuments de l'activité législative de Stefan Dušan], Kiev, 1888, p. 217.

⁴ Pour les voies de la réception du droit byzantin dans les Pays roumains, voir notre étude *Byzantine juridical influences in the Roumanian feudal society. Byzantine sources of the Roumanian feudal law*, dans « Revue des études sud-est européennes », tome II (1964), n^{os} 3—4, p. 359—383. Pour les rapports de la formation du droit écrit avec le renforcement de l'autorité étatique dans les Pays roumains, voir Al. Grecu (P. P. Panaitescu), *Inceputurile dreptului scris în limba română*, « Studii », VII (1954), 4, p. 215—228.

54^r—55^r), les *Questions et réponses philosophiques de l'empereur Léon* (ff. 56^r—68^v), *Autres questions philosophiques* (ff. 68^v—74^r), quelques *Paraboles philosophiques* (ff. 74^r—91^r), un *Récit sur l'empereur Alexandre le Macédonien* (ff. 92^r—104^r), des indications sur certains *Médicaments* (ff. 104^v—151^v), divers chants et quelques observations (ff. 151^r—157). Une note intérieure indique la date du manuscrit : 10 octobre de l'an 1776 (f. 91^r)⁵.

En traduction, le titre qui figure dans le manuscrit roumain n° 3093 est « *Livre de jugement du très croyant Constantin Justinien empereur des Grecs, avec le très saint père patriarche Grégoire et les boyards du très auguste Empire de Constantinople, comment il faut conduire et redresser l'Empire et rendre tous les jugements importants et justes, auxquels chacun doit se soumettre en toute foi* ». Par lui-même, le titre reflète le caractère de compilation de cette œuvre, car le livre est attribué en même temps à un empereur et à un patriarche de Constantinople qui, loin d'avoir été contemporain avec le monarque byzantin, a vécu six siècles plus tard.

En dehors du patriarche Grégoire mentionné dans le titre, on cite encore dans le texte de la compilation les noms du patriarche Athanase et de l'empereur Andronic Paléologue⁶. Ces trois personnages byzantins ont vécu à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e siècle. Le règne de l'empereur Andronic II Paléologue date de l'an 1282 jusqu'au 1328. Sous ce règne ont fonctionné comme patriarches : Grégoire II (1283—1289) et Athanase I (1289—1293 ; 1304—1310). La compilation contient ainsi des règles de droit identifiées comme étant extraites des sources qui datent, les premières du commencement du VIII^e siècle et les autres des IX^e—XIV^e siècles. Il faut encore tenir compte des sources que nous n'avons pas pu identifier.

Selon notre opinion, l'empereur Constantin Justinien, dont le nom figure dans le titre de cette compilation, pourrait être Justinien II Rhytomète, qui occupa le trône de Byzance en 685, fut détrôné en 695, puis rétabli en 705 et assassiné en 711. Il était le fils de l'empereur Constantin IV, ce qui peut expliquer, dans une certaine mesure, le surnom de Constantin Justinien. Nous appuyons cette hypothèse sur le fait que la compilation dite *Livre de jugement* fait usage, parmi d'autres sources, du code rural byzantin bien connu sous le titre de *Νόμος Γεωργικός*. Cette loi agraire a circulé aussi sous le nom de l'empereur Justinien ; les anciens éditeurs lui donnent le titre de : « *Leges agrariae ex libris Justiniani* ».

En analysant le contenu de la Loi agraire, les byzantinistes constatent que ce code n'est pas proprement dit un extrait de la législation

⁵ Pour le contenu de ce manuscrit, voir Ion Peretz, *Curs de istoria dreptului român*, tome II, 2^e partie, Bucarest, s.a., p. 14—28.

⁶ *Ms. roumain 3093, f. 13^v.*

de Justinien I du VI^e siècle, mais qu'il s'agit d'un droit nouveau, qui correspondait aux relations sociales byzantines de la fin du VII^e siècle et du commencement du VIII^e siècle ⁷. C'est à la suite de ces constatations qu'on a proposé l'hypothèse que ce code pouvait être attribué à Justinien II Rhynotmète, parce que l'on n'a pas pu trouver dans la législation du VI^e siècle des dispositions semblables au code byzantin de la fin du VII^e siècle ⁸. Mais de nouvelles recherches sont nécessaires.

Les Bulgares ont aussi connu la compilation dite *Livre de jugement* ⁹. Un manuscrit miscellané du XVII^e siècle, conservé sous le n^o 293 dans la Bibliothèque Nationale de Sofia et qui à présent fait l'objet des recherches du professeur Andréev, contient en langue slave le *Livre de jugement* (ff. 5—60), le *Code du Tsar Dušan* (ff. 61—121), les *Canons de Saint Basile* (ff. 123—157), une brève *Chronique universelle* (ff. 159—163) et une *Chronique des tsars serbes* (ff. 163—202). L'examen, fait en collaboration par le Professeur Andréev et par nous-même, du contenu de ce manuscrit en comparaison avec la version roumaine nous a aidé à découvrir un étroit rapport entre les deux versions de la compilation dite *Livre de jugement*. Il y a beaucoup de paragraphes identiques dans leur contenu, mais on y trouve aussi quelques différences entre les deux versions. Cette étude en collaboration continue. Pour une édition parallèle des textes, on a obtenu le consentement des Sections d'histoire des Académies de Sofia et de Bucarest.

Une version slave de la compilation dite *Livre de jugement* a été imprimée en 1859 par Jovan Georgevič à Belgrade dans un volume qui contient aussi le texte du Code du Tsar Dušan ¹⁰. L'éditeur a publié un manuscrit du XVII^e siècle conservé dans la bibliothèque de Novi-Sad. Plus tard, en 1872 et 1898, Stojan Novakovič a identifié des manuscrits serbes plus anciens, dont certains datent même du XV^e siècle ¹¹. C'est avec le plus grand intérêt que nous attendons de l'Académie de Belgrade l'aimable prêt de l'édition de 1859 pour étudier le rapport entre la version roumaine et la source serbe ¹².

⁷ K. E. Zachariae von Lingenthal, *Historiae juris graeco-romani deliniatio*, Heidelberg, 1839, p. 32. Voir aussi A. P. Kajdan et G. G. Litavrin, *Очерки истории Византии и южных славян*, Moscou, 1958, p. 61—69. Une recherche approfondie est l'étude de E. E. Lipšit, *Византийское законодательство и право VI—VIII вв. и вопрос о восточном характере византийского феодализма*, Moscou, 1962. Du même, *Эклога*, Moscou, 1966, p. 211.

⁸ J. Mortreuil, *Histoire du droit byzantin*, I, Paris, 1843, p. 393. C'est B. A. Pancenko qui en 1904 a soutenu, par des arguments, que la Loi agraire doit être attribuée à Justinien II Rhynotmète. Voir cette thèse développée par G. Vernadskij, *Sur l'origine de la loi agraire byzantine*, « Byzantion », II, 1925, p. 169—180.

⁹ S. S. Bobcev, *История на старобългарското право* [Histoire de l'ancien droit bulgare], Sofia, 1910, p. 168.

¹⁰ Le texte du *Livre de jugement* est publié dans la collection « Srpski Ljetopis », I, 99, Beograd, 1859, p. 1—51.

¹¹ *Zakonik...*, p. LXVI—LXXIII.

¹² En Roumanie, l'édition serbe a été mentionnée par Ion Peretz, *op. cit.*, p. 25.

Les remarquables recherches de Balthasar Bogišić ont mis en lumière le fait que cette compilation a circulé sous deux formes : une rédaction large et une rédaction abrégée¹³. Cet auteur sait que la version serbe imprimée contient la rédaction large. Nous savons que les manuscrits bulgare et roumain représentent aussi la rédaction large. Quant à l'époque de la rédaction, l'extrait d'une nouvelle de l'empereur Andronic II Paléologue de l'an 1306 prouve que la compilation n'a pas pu être rédigée avant le commencement du XIV^e siècle. On suppose que l'époque de la rédaction serait la même que celle du *Code de Dušan*¹⁴. En Serbie ce code devint obligatoire en 1349 et fut complété en 1354.

Lorsque Stojan Novaković entreprit ses recherches sur le Code de Dušan, il examina 20 manuscrits conservés dans les pays du Sud-Est de l'Europe. Dans 12 de ces manuscrits au contenu des miscellanées, la *Loi de Justinien* se trouve placée toujours avant le Code de Dušan et parfois après le Syntagme de Mathieu Blastarès¹⁵. Ce Syntagme rédigé en grec en 1335, fut traduit en serbe vers le milieu du XIV^e siècle. Dans l'état actuel des recherches, on peut donc admettre l'hypothèse selon laquelle la compilation aurait été rédigée vers le milieu du XIV^e siècle et plus probablement dans la seconde moitié de ce siècle.

Aussi, nous ne savons pas précisément où et dans quelle langue fut rédigée premièrement cette compilation. Ses textes n'ont pu être composés que dans un milieu de grande influence byzantine ; mais il est peu probable qu'ils aient été rédigés en grec, vu le fait que d'importantes transformations furent opérées dans les sources byzantines par le double procédé de l'abréviation et de l'extension, ainsi que par l'inclusion de certaines dispositions qui n'appartiennent pas au droit byzantin. Les manuscrits serbes qui nous ont transmis cette compilation peuvent justifier l'opinion qu'elle fut rédigée dans l'ancienne langue serbe du XIV^e siècle. Même le manuscrit bulgare du XVII^e siècle, conservé dans la Bibliothèque Nationale de Sofia sous le n^o 293, est considéré comme provenant d'une rédaction serbe¹⁶. Si on accepte l'hypothèse d'une première rédaction serbe, la compilation dite *Livre de jugement* aurait pu être rédigée dans un endroit de vieille synthèse byzantino-slave et dans ce cas Okhrida nous paraît le centre le plus actif, en commençant du X^e siècle, pour la fusion des deux cultures : byzantine et slave.

¹³ *Pisani Zakoni na Slovenskom Jugu*, I, Zagreb, 1872, p. 56—66.

¹⁴ Ion Peretz, *op. cit.*, p. 26. L'opinion de cet auteur se base sur celle de Bogišić, *op. cit.*, p. 66.

¹⁵ Stojan Novaković, *op. cit.*, p. LXV—LXXXVII.

¹⁶ Voir dans ce sens B. Tzonev, *Опись на рукописитѣ и старопечатнитѣ книги на Народната Библиотека въ София* [Registre des manuscrits et des vieux livres imprimés de la Bibliothèque Nationale de Sofia], Sofia, 1910, p. 200.

En ce qui concerne les sources, le *Livre de jugement* se base premièrement sur le Νόμος Γεωργικός. On utilise aussi des dispositions tirées de l'Eclogue des Isauriens, de quelques Nouvelles byzantines, du Prochiron de l'Epanagogue des empereurs Macédoniens. Par rapport aux sources, les dispositions sont en général abrégées, bien que quelques-unes apparaissent élargies. La rédaction se présente ainsi comme une adaptation du contenu des sources aux besoins de la société sud-est européenne des XIV^e—XVI^e siècles. La subdivision concernant les écoles paraît être rédigée d'après une source qui ne pourrait pas être de la même époque que les autres sources de la compilation.

Dans la version roumaine conservée par le manuscrit de 1776, qui pourrait être la copie d'un manuscrit plus ancien, le *Livre de jugement* contient 18 chapitres avec un total de 152 paragraphes. Il n'y a aucune numérotation des chapitres et des paragraphes, mais ces divisions internes sont clairement marquées par l'écriture du texte. Le nombre des paragraphes est très différent, d'un chapitre à l'autre. Certains chapitres contiennent un seul paragraphe, d'autres ont 8—12 subdivisions — un seul chapitre — le deuxième — contient 54 paragraphes. La matière n'est pas systématisée. Le rédacteur a compilé sans méthode les dispositions extraites des sources byzantines, et très probablement aussi des textes postbyzantins. Nous tâchons de mettre en lumière le contenu de la version roumaine, en groupant les dispositions respectives dans une présentation systématique, pour faire ressortir les principaux problèmes qui peuvent susciter l'intérêt scientifique des chercheurs.

On défend, par cette compilation, l'*ordre social* existant au moyen-âge par des dispositions concernant les obligations des sujets envers leurs supérieurs et dignitaires¹⁷. On punit les actes de révolte contre les dirigeants. Les agents de l'Etat qui se montrent infidèles à l'égard du monarque sont condamnés à mort comme traîtres et on confisque leur fortune. Les membres du clergé qui trahissent le souverain sont condamnés à l'esclavage et privés de leurs biens. On demande aux militaires de vivre dans la crainte de l'empereur. On prescrit la peine capitale et la confiscation de la fortune pour tous ceux qui refusent d'aider l'armée contre l'ennemi de dehors et contre les révoltes sociales internes. On protège en général la propriété et les possédants contre toute forme de proteste social. Ces règles se rattachent au droit byzantin et ont influencé le droit écrit des Pays roumains.

Tirées des sources byzantines sont aussi les principales dispositions concernant le *droit de justice*¹⁸. On établit que les jugements rendus par le monarque sont définitifs et que nul ne peut juger le souverain. Un

¹⁷ Ms. roum. 3093, ff. 2^v, 5^v, 12^r, 18^r, 21^v, 22^r.

¹⁸ Ms. roum. 3093, ff. 1^v, 7^v, 8^v, 9^r, 19^r, 19^v.

patriarche doit être jugé par des patriarches. Il est interdit aux juges laïques de juger les ecclésiastiques ; ceux-ci doivent être jugés par leur évêque. On ordonne que les juges iniques et corruptibles soient déchus de leur fonction et emprisonnés pour une durée de trois ans. Les juges doivent avoir l'âge autour de 40 ans. On n'admet pas le témoignage des membres de la famille. Les témoins doivent être des croyants et prêter serment dans l'église. On exige aussi des témoignages écrits et signés. On dispose que chacun soit puni pour sa propre faute et on interdit au fils de se déclarer coupable au lieu de son père, ainsi qu'au frère pour aider son frère, au père pour sauver son fils. On établit comme sanctions pénales : l'amende, le dédommagement, la perte de l'héritage, l'emprisonnement, la fustigation, la mutilation, la mort. On recommande un traitement humain pour les condamnés dans les prisons. La modération exigée pour le régime des prisons correspondait dans les Pays roumains à l'esprit illuministe du XVIII^e siècle¹⁹.

Nombreuses sont les dispositions portant sur le *droit agraire*, ayant en général un caractère pénal²⁰. On s'occupe des vols des récoltes, des dégâts causés par les animaux, des incendies, des relations entre les voisins, des contrats de louage, de vente, de gage. Le voleur contraint par la misère et par la faim doit payer les dégâts ; la loi ordonne encore qu'on le fustige, « mais pas trop fort, afin qu'il se garde de recommencer ». Un simple vol de raisins dans un fichu ne doit pas être jugé. On trouve ainsi dans cette compilation, sous une forme adaptée, des règles extraites du code rural byzantin Νόμος Γεωργικός²¹.

Les règles concernant le *droit de famille* se rapportent surtout aux mariages, aux relations patrimoniales des époux, aux obligations réciproques des parents et des enfants, ainsi qu'aux infractions nocives aux bases morales de la famille²². Pour le mariage on exige tout d'abord le consentement de la femme. Celui qui enlève une femme en utilisant des armes, doit être mis à mort ; aux complices, après la fustigation, on coupe le nez. Au coupable d'un enlèvement sans avoir fait usage d'armes on coupe la main. On interdit le mariage sans le consentement des parents. On juge celui qui abandonne sa fiancée.

¹⁹ D'autres dispositions se trouvent dans le titre LXI du *Manuel des lois*, rédigé pour la Valachie en 1765 par le jurisconsulte Mihaïl Fotino. Voir l'édition préparée par Vasile Grecu et nous-même, en manuscrit à l'Institut d'Histoire « N. Iorga ». Pour la variante de 1766 du même Manuel, voir l'édition grecque de Pan. I. Zepos, *Μιχαήλ Φωτεινοπούλου Νομικὸν Πρόχειρον*. Athènes, 1959, p. 188—189.

²⁰ *Ms. roum. 3093*, ff. 2—7.

²¹ Sur l'utilisation de ce code byzantin dans les Pays roumains voir Dinou C. Arion *Le Νόμος Γεωργικός et le régime de la terre dans l'ancien droit roumain jusqu'à la réforme de Constantin Mavrocordat*, Paris, 1929 ; pour les nouvelles recherches voir surtout l'édition académique *Carte românească de învățătură* [Livre roumain des préceptes], Bucarest, 1961, p. 199—214. Aussi, notre article *Dreptul bizantin în țările române. Pravila Moldovei din 1646*, « Studii », XI (1958), n° 5, p. 33—39.

²² *Ms. roum. 3093*, ff. 2^r, 4^r, 7^r, 14^v, 15^r, 22^v, 23^r.

Dans le mariage, la femme garde ses biens dotaux. Le mari n'a pas le droit de vendre les biens de sa femme à l'insu de celle-ci. La femme sans enfants hérite un quart des biens de son mari. Aussi, dans leurs testaments, le père et la mère doivent réserver aux enfants un quart de leurs biens. On interdit la vente des biens de l'orphelin sans une estimation équitable. On peut annuler la vente faite par un mineur placé sous tutelle, si le tuteur s'y oppose. On punit très sévèrement l'enfant qui contrarie gravement ou frappe ou abandonne ses parents. Avec une grande sévérité sont punis les délits sexuels. La plupart de ces règles se trouvent dans l'ancien droit écrit des Pays roumains.

Quant au droit d'héritage, en dehors de quelques dispositions tirées de la législation des empereurs Isauriens et Macédoniens, la compilation contient encore un extrait de la Nouvelle d'Andronic II Paléologue de l'an 1306 concernant la réglementation des successions élaborée par le patriarche Athanase et son synode²³. Selon la version roumaine, si à leur mort les époux s'avèrent dépourvus des proches parents, leurs terres héréditaires et tous les autres biens doivent être divisés en quatre parts : l'une pour l'empereur, la deuxième pour ceux qui ont la possession de ces biens, la troisième aux évêques et la quatrième soit partagée elle-même en trois : pour la commémoration du mort, pour les aumônes, pour les pauvres. C'est un partage d'héritage qui se rattache à l'institution du tierçage successoral, connue dans l'ancien droit écrit des Pays roumains, mais très peu adoptée par le droit coutumier²⁴.

Remarquables sont les dispositions concernant la *construction des maisons*²⁵. On exige qu'on laisse une distance entre les édifices et qu'on calcule l'écart nécessaire pour empêcher tout dégât par l'écoulement des eaux sur le toit du voisin, ainsi que par le jet des ordures devant la porte du voisin. Les arbres plus hauts que le toit du voisin, en cas de querelle, doivent être abattus. Le mur qui gêne le voisin doit être redressé. Pour les rues dans les villes on exige une largeur de 50 pas pour la circulation et aussi « pour la beauté de la cité ». On doit démolir tout ce qu'on construit, sans autorisation, pour resserrer les rues. De telles règles, dont quelques-unes ont une origine byzantine, se trouvent dans le droit écrit roumain du XVIII^e siècle²⁶. Le développement des villes, caractérisé par l'agglom-

²³ Dans le *Ms. roum. 3093*, f. 13^v on trouve ce sous-titre : « *Mesures du saint patriarche sieur Athanase et de ses proches, ainsi que du très vénéré empereur Andronic le Grec à Constantinople, dénommé Paléologue, avec leurs saints jugements* ».

²⁴ Selon nos recherches, le tierçage successoral, dénommé τριμοιρια dans les textes grecs, a été introduit dans l'ancien droit écrit des Pays roumains sous l'influence de l'Eglise. Le problème est en étude. Voir dans ce sens Val. Al. Georgescu, *Contribuții la studiul „trimiriiei” și al operei juridice a lui Mihail Fotino*, « *Revista Arhivelor* », IX (1966), 1, p. 91—112.

²⁵ *Ms. roum. 3093*, f. 11^v—12^r.

²⁶ De pareilles règles se trouvent dans le titre XLV^o du *Manuel des lois* rédigé en 1765 par Mihail Fotino. Pour la variante de 1766 du même Manuel, voir l'édition de Pan. I. Zepos, *op. cit.*, p. 172.

mération des bâtiments, faisait nécessaire l'adoption des mesures pour régler les relations du voisinage, la circulation et l'urbanisme.

D'un grand intérêt comme source historique pour l'étude de l'*organisation de l'enseignement scolaire* sont les dispositions réunies dans la subdivision intitulée : « Du règlement et de l'établissement des écoles dans toutes les régions chrétiennes, cités, villes et villages »²⁷. Suivant les dispositions de ce règlement, l'instruction et l'éducation des enfants sont confiées au clergé orthodoxe, selon l'expression du texte : « pour mieux renforcer et glorifier les églises de l'Orient ». On recommande aux chrétiens d'édifier des écoles « embellies et vastes comme les palais impériaux », destinées à l'enseignement selon les préceptes des textes sacrés et de la sagesse. On demande aux souverains et aux gouvernants de faire le meilleur choix des « philosophes », pour placer dans les cités, villes et villages des professeurs capables, auxquels on doit assurer chaque année le salaire et les moyens nécessaires « pour qu'ils remplissent leur tâche avec joie et soient honorés comme tout autre dignitaire ». Les professeurs doivent instruire les enfants, selon leurs aptitudes individuelles, avec des preuves de bonté à leur égard, en leur faisant de petits dons pour qu'ils prennent courage et plaisir à s'instruire. On constate ainsi le niveau supérieur des conceptions pédagogiques qui inspirent ce règlement. Pour les Pays roumains du XVIII^e siècle, un tel règlement correspondait aux exigences des organisateurs des écoles publiques, à la différence que dans l'enseignement roumain avait pénétré l'esprit laïque²⁸. Mais il reste à découvrir la provenance de ce règlement, qui se trouve aussi dans le manuscrit bulgare. Nous supposons que ce règlement aurait pu être rédigé par le Patriarcat de Constantinople ou même par des ecclésiastiques lettrés d'Okhrida.



La compilation dite *Livre de jugement de l'empereur Justinien* est un monument de droit commun aux Serbes, aux Bulgares et aux Roumains du moyen-âge et du commencement de l'époque moderne. L'héritage byzantin s'avère donc, par ce document historique, être assez présent dans la culture des peuples sud-est européens. On constate aussi que la réception du droit byzantin par ces peuples, loin d'être formelle et imitative, a été sélective et adaptée à leurs réalités sociales. C'est dire que par de pareils monuments, propres aux pays du Sud-Est de l'Europe, le droit byzantin a survécu sous des formes renaissantes.

²⁷ Ms. roum. 3093, ff. 20^r—21^r.

²⁸ Voir dans ce sens notre étude : *L'Académie de Saint-Sava de Bucarest au XVIII^e siècle. Le contenu de l'enseignement*, « Revue des études sud-est européennes », tome IV (1966), n^o 3—4, p. 438—473.

ASPECTS DE LA FAMILLE MUSULMANE DANS L'ÎLE D'ADA-KALEH

LIVIU P. MARCU

La famille chez la population musulmane de l'île d'Ada-Kaleh présente, en général, la même structure que celle de la même origine des autres régions, à l'exception de certaines particularités dues à la situation géographique, à l'origine ethnique et au développement historique de l'île.

De même qu'en Turquie, la famille musulmane d'Ada-Kaleh est une famille de type *patriarcal agnatique*¹. A la différence de la communauté domestique patriarcale, que l'on retrouve également chez certaines populations musulmanes, originaires du sud du Danube (Albanais, Bosniaques), ou chez les Tartars de Dobroudja, la famille musulmane d'Ada-Kaleh prend, en général, la forme d'un *patriarcat de type pastoral*, aux caractéristiques bien définies². Ce n'est qu'exceptionnellement et à la suite d'influences sud-danubiennes — notamment celle de la *Zadruga* sud-slave — que parfois des éléments de la *communauté domestique patriarcale* apparaissent. On peut trouver ces derniers particulièrement dans les familles de Slaves sud-danubiens ou d'Albanais islamisés et établis dans l'île depuis des générations (fig. 1, 2).

Informateur H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh, 1967

« Ma sœur est de Vidin et elle a habité avec ses beaux-frères jusqu'à la mort de sa belle-mère, après quoi la cour a été partagée entre ses frères et chacun y a bâti sa maison.

¹ Cf. H. Joly, *De l'esprit du droit familial dans l'islamisme*, Dijon, 1902. Voir aussi A. Daguin et A. Dubreine, *Le mariage dans les pays musulmans (Tunisie, Algérie, Soudan)*, Paris, 1906; R. Levy, *An introduction to the Sociology of Islam*, London, 1931; J. Chelhod, *Introduction à la sociologie de l'Islam*, Paris, 1958. Les informations sur la famille musulmane d'Ada-Kaleh nous ont été fournies par l'imam *Regeb Saali*, ainsi que par les habitants *Hairi Dogan*, *Sulman Gülizar*, *Gönul Khadri*, *Regeb Genciay*, *Ahmet Halim*, *Regeb Hasan*, *Akkir Lutfi*, *Ibrahim Gihan*, *Şauket Halil*, *Radosavljević Fathme*, *Ismail Ibrahim* et *Zechir*, auxquels nous adressons nos remerciements également par cette voie.

² Cf. S. V. Vukossavljević, *Sur la Zadruga*, dans *Travaux du XVI^e Congrès International de Sociologie*, Bucarest, 1939, vol. 1^{er}, A, p. 101 et suiv. Voir aussi H. Sumner-Maine, *De l'organisation juridique de la famille chez les Slaves du Sud et chez les Rajpoutres*, dans « *Revue générale du Droit* », 1878, p. 341—342 et 568—569.

C'était la coutume, *les enfants demeuraient avec les parents même après leur mariage*, mais aujourd'hui chacun a sa maison.»

Inf. R. F., 27 ans, couturière

Ada-Kaleh, 1967

« *Même trois et quatre frères demeuraient ensemble, aussi après leur mariage et jusqu' à la fin de leur vie. Le vieux tenait la bourse pour tous, tandis que la belle-mère dirigeait la besogne des belles-filles. Maintenant, chacun a sa propre maison.* »

Inf. G. K., 21 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« *S'il y avait de la place, les enfants demeuraient avec les parents, même après le mariage; mais maintenant chacun a son propre ménage.* »

Par contre, dans les familles originaires d'Anatolie, même si après le mariage les enfants demeuraient encore avec leurs parents, faisant le ménage en commun, ce n'était que *pour quelque temps*, jusqu'à ce qu'ils prissent l'habitude du ménage³.

Inf. R. S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

« *Après leur mariage, les enfants, aussi pauvres qu'ils soient, bâtissent leur maison et y emménagent, pour éviter les mésententes entre belle-fille et belle-mère. C'est la coutume chez nous, les Turcs, qu'un ou deux mois après que la belle-fille se soit habituée aux soins du ménage, elle parte à son propre foyer. Il y a même un proverbe: on peut mettre "Pierre sur Pierre, mais pas maison sur maison." (Köi köi üstüne olur, ama ev ev üstüne olmaz.) On procède ainsi pour que les jeunes s'habituent aux soins du ménage et les époux à leurs devoirs l'un envers l'autre.* »

Inf. R. H., 55 ans, employé

Ada-Kaleh, 1967

« *Les enfants demeurent ainsi après leur mariage, seulement quelques mois avec leur parents, jusqu'à ce qu'ils s'habituent aux soins du ménage, ensuite chacun va à sa maison.* »

Inf. H. D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« *Il dépend du vieux que les enfants demeurent avec leurs parents aussi après le mariage ou qu'ils aillent chez eux. D'habitude ils ne restaient pas ensemble, les femmes se disputant entre elles par jalousie sur le point de savoir laquelle était plus jolie. C'est le cadet qui restait avec ses parents.* »

Le caractère occasionnel et temporaire de la grande famille et la tendance générale à la famille conjugale sous la forme de « famille souche », dans laquelle les enfants ne demeurent en règle générale avec leurs parents que jusqu'au mariage ou bien s'en vont à bref délai, résulte également de la *terminologie de la parenté*, dans laquelle on ne trouve pas des dénominations différentes pour les parents du même degré, comme cela arrive lorsqu'ils demeurent tous ensemble, par exemple chez les Tartars de Dobroudja⁴. Cette terminologie constitue également un critère de distinc-

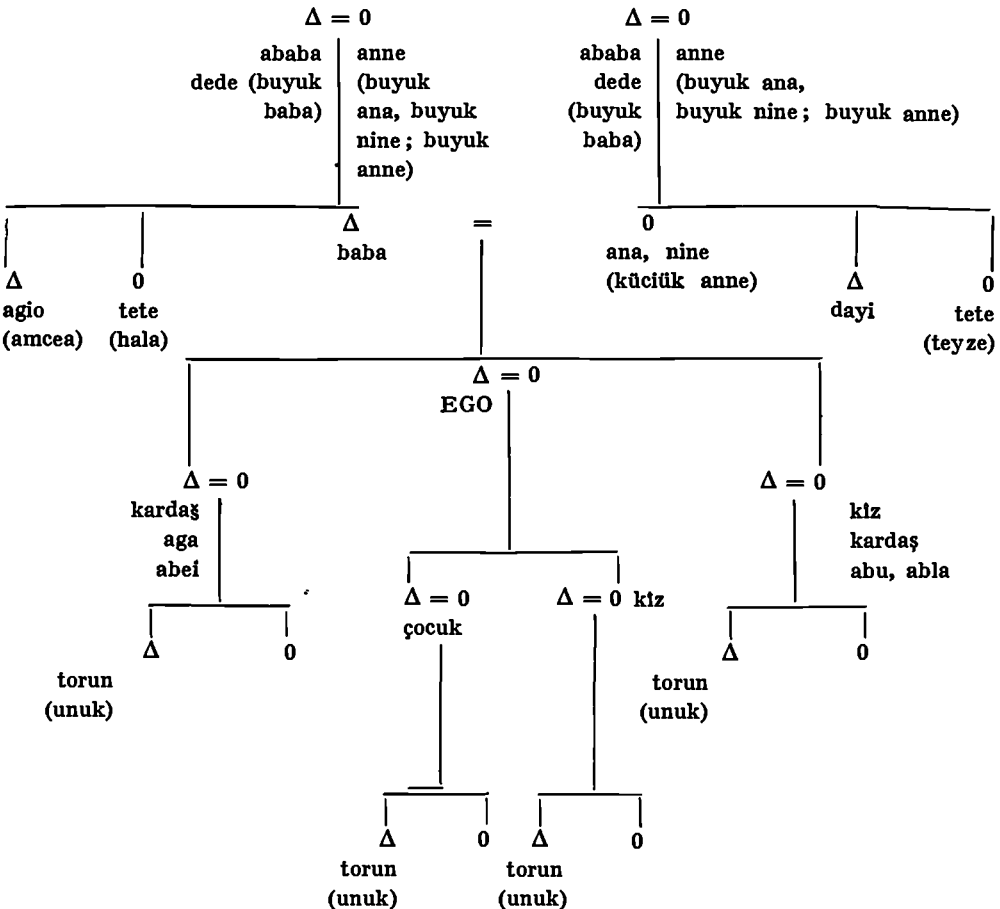
³ Pour la même raison, la fortune n'était pas partagée aux enfants tout de suite après le mariage, mais plus tard, parfois même à la mort du père (Inf. R.S., 53 ans, imam, Ada-Kaleh, 1967). « La fortune est partagée à la mort du père et pas de son vivant. Elle est partagée d'après la loi civile; il en est de même pour le testament ». En ce qui concerne le système d'après lequel la fortune est partagée aux enfants seulement à la seconde majorité, c'est-à-dire lorsque les enfants seront capables de l'administrer eux-mêmes, voir le *Coran*, chap. IV, vers. 5-6.

⁴ Cf. L. P. Marcu, *Some aspects of laicisation of moslem family in Dobrudja (end of the 19-th Century — first decades of the 20-th Century)*, dans « *Revue des études sud-est euro-*

tion entre les familles de Turcs et celles d'une autre origine converties à l'islamisme, chez lesquelles on trouve des termes communs pour les parents et les grands-parents (*baba—buyuk baba, baba—ababa* < *aga baba, nine—buyuk nine, küciük anne—buyuk anne*). On fait la distinction non seulement entre les oncles (*amcea, dayi*), mais aussi entre les tantes (*hala, teyze*), les neveux sont désignés sous le nom slave de *unuk(-a)*, au lieu de *torun*; de même les dénominations de *gins* et *soi* pour la famille, au lieu de *aile* et *hane* (v. tableau I).

Tableau I

La terminologie de la parenté chez la population musulmane d'Ada-Kaleh (entre parenthèses, la terminologie chez la population sud-danubienne islamisée)



Comme dans toute famille de type patriarcal, l'ordre des mariages des enfants est strictement celui de l'âge.

péennes », tome III (1965), nos 1–2, p. 198 ; idem, *The Tartar Patriarchal Community in the Dobruđa and its desintegration (first Half of 20-th Century)*, *ibid.*, tome V (1967), nos 3–4. V. aussi J. Németh, *Die Türken von Vidin*, Budapest, 1965.

Inf. R.H., 55 ans, employé

Ada-Kaleh, 1967

« Les enfants se mariaient d'après l'âge, d'abord les aînés, ensuite le cadet. C'est ce dernier qui restait avec les parents. C'était l'habitude autrefois et on la continue de nos jours. »

Dans les familles provenues des Slaves sud-danubiens on n'observait pas cet ordre dans le mariage des enfants.

Inf. H.D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« L'ordre des mariages est dû au hasard (kîšmet). »⁵

Le cadet des enfants restait d'habitude avec les parents, fait également caractéristique de la famille patriarcale de type pastoral et différent de ce qui se passait dans la communauté domestique patriarcale, où,

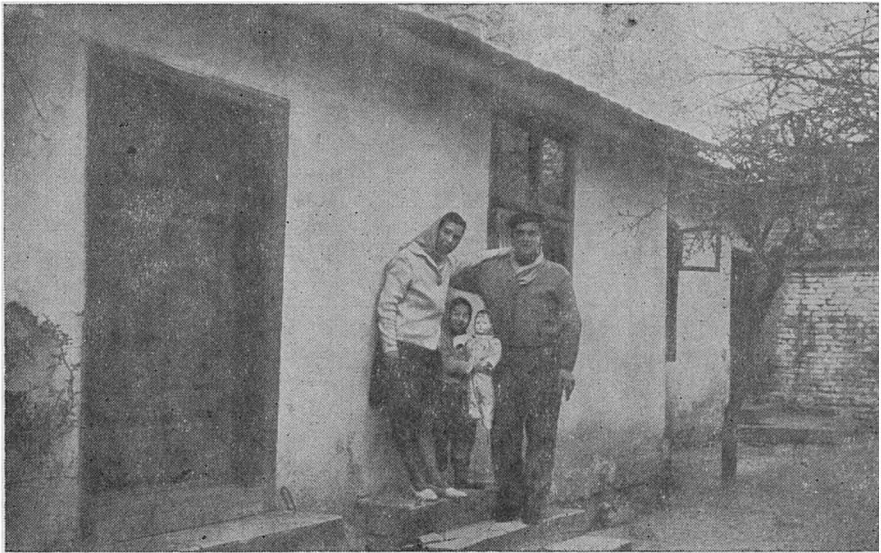


Fig. 1. — Famille de Bosniaques musulmans d'Ada-Kaléh (1967).

au cas de dissolution, demeure avec les parents l'enfant avec lequel ces derniers s'entendent le mieux, tel que cela arrive dans les familles sud-danubiennes islamisée établies dans l'île.

La polygamie, laquelle — selon Engels — « est un privilège des riches et des grands et se recrute surtout par l'achat d'esclaves »⁶, consacré par le Coran et reconnu par le « Chéiat » comme un droit des musulmans,

⁵ Pour les prophéties (*mani*) concernant l'avenir des jeunes mariés, cf. Kúnos Ignáz, *Türkische „Gedankenlieder“ (mani) aus Ada-Kaleh*, dans « *Ethnologische Mitteilungen aus Ungarn* », II (1890—1892), p. 51—55. Voir aussi Val Cordun, *Bektaïsmul în Ada-Kaleh (Miskin Baba — „Sfntul murdar“)* [Le bektaiisme à Ada-Kaleh (Miskin Baba — « Le saint sale »)], Craiova, 1967, p. 12 et suiv.

⁶ F. Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Paris, 1948, p. 59.

n'a été probablement pratiquée qu'exceptionnellement à Ada-Kaleh. La cause en est dans le manque de ressources, disent les autochtones, donc dans l'absence des éléments économiques qui l'ont engendrée ailleurs ?

Inf. R.S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

« La polygamie n'a pas existé dans l'île, par manque de ressources matérielles. »

Inf. H.A., 70 ans, batelier

Ada Kaleh, 1967

« La polygamie n'a pas existé, on ne pouvait pas tenir plusieurs femmes, il n'y avait pas de place pour toutes, pour qu'elles ne se disputent pas, l'île étant petite. »

Inf. A.L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« On ne pratiquait pas la polygamie ici dans l'île, à cause de la pauvreté, car les hommes habitaient surtout dans des casemates. »

On peut ajouter à cela le fait qu'une partie des habitants de l'île d'Ada-Kaleh (adalfi) proviennent de la population sud-danubienne islamisée, laquelle ne pratiquait pas la polygamie, quoique la loi musulmane le leur permit.⁷

Le mariage des autochtones avec des personnes d'une autre nationalité n'était pas permis, n'étant toléré que pour les musulmans qui épousaient des femmes chrétiennes ou juives, c'est-à-dire appartenant à des religions « reconnues » (kitabiiah), mais pas pour une musulmane avec un non-musulman⁸. Cette pratique a été observée jusqu'à la seconde guerre mondiale, lorsque, à la suite d'un mariage réussi d'une autochtone avec un officier roumain, on a renoncé à cette coutume, mais en réalité à cause des transformations plus profondes qui se sont produites dans la vie de cette population.

Inf. H.D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« Depuis environ 1944 ont commencé les mariages mixtes, lorsqu'un capitaine roumain a épousé une Turque d'ici. Avant, les vieux s'y opposaient. Les Turcs ont commencé à épouser des Roumaines depuis environ 1930; c'est ce qu'a fait aussi un oncle à moi. Toutefois, les jeunes filles de l'île ne se mariaient en dehors, que depuis la guerre. »

⁷ Pour les causes économiques qui ont engendré la polygamie, v. P. Jansen, *Coutumes des Arabes au pays de Moab*, p. 14 et suiv.; Berbrugger, *La polygamie musulmane*, dans « Rev. Afr. », 1859; B. A. Awad, *The Status of Women in Islam*, dans « The Islamic Quarterly », VIII, 1964, n^{os} 1-2, p. 20 suiv.; E.-F. Gautier, *Mœurs et coutumes des musulmans*, Paris, 1931, p. 41-42. Le manque de possibilités matérielles chez la population d'Ada-Kaleh résulte également de l'habitude que les femmes avaient d'allaiter leurs enfants, bien que le Coran dispense la mère de cette obligation, en lui permettant de prendre une nourrice (Inf. H.D., 37 ans, mécanicien, Ada-Kaleh, 1967). « Les femmes ne travaillaient pas autrefois, elles étaient ménagères. Elles ne prenaient pas de nourrices (süt-ninea), mais allaitaient leurs enfants. » En conséquence, les frères de lait (süt-kardaş) n'étaient pas trop nombreux, de même que chez les Tartares de Dobroudja; entre frères et sœurs de lait, le mariage était interdit, conformément à la pratique musulmane. Cf. I. Nauphal, *Système législatif musulman. Mariage*, St.-Pétersbourg, 1893, p. 7 suiv. Pour la situation semblable en Dobroudja, v. L.P. Marcu, *Some aspects of laicisation...*, op. cit., p. 224.

⁸ Cf. Fr. S. Krauss, *Sitte und Brauch der Südslaven*, Wien, 1885.

⁹ Cf. E. Clavel, *Droit musulman. Du statut personnel et des successions*, vol. I^{er}, Paris, 1895, p. 21 suiv.

Inf. R.G., 17 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« De nos jours les gens se sont modernisés, *ils ne tiennent plus compte de la religion lorsqu'ils se marient*; s'ils s'entendent, ils s'épousent. Il n'y a que les vieux qui y regardent de plus près. Depuis la guerre les choses ont changé et *les jeunes font des mariages d'amour*. Aujourd'hui tout le monde travaille, de sorte que même la fortune n'y compte plus. »

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« On n'a plus tenu compte de cette coutume depuis environ 1940; la vie va de l'avant. »

Ces deux dernières décennies *les mariages mixtes* sont devenus fréquents, ce qui résulte également des registres de l'état civil (v. tableaux II et III).



Fig. 2. — Albanais musulman d'Ada-Kaleh (1967).

L'âge du mariage était, généralement chez les jeunes filles assez précoce, ce qui faisait que les époux, n'étant pas majeurs, ne se mariaient que religieusement et attendaient l'âge légal pour faire célébrer le mariage civil¹⁰.

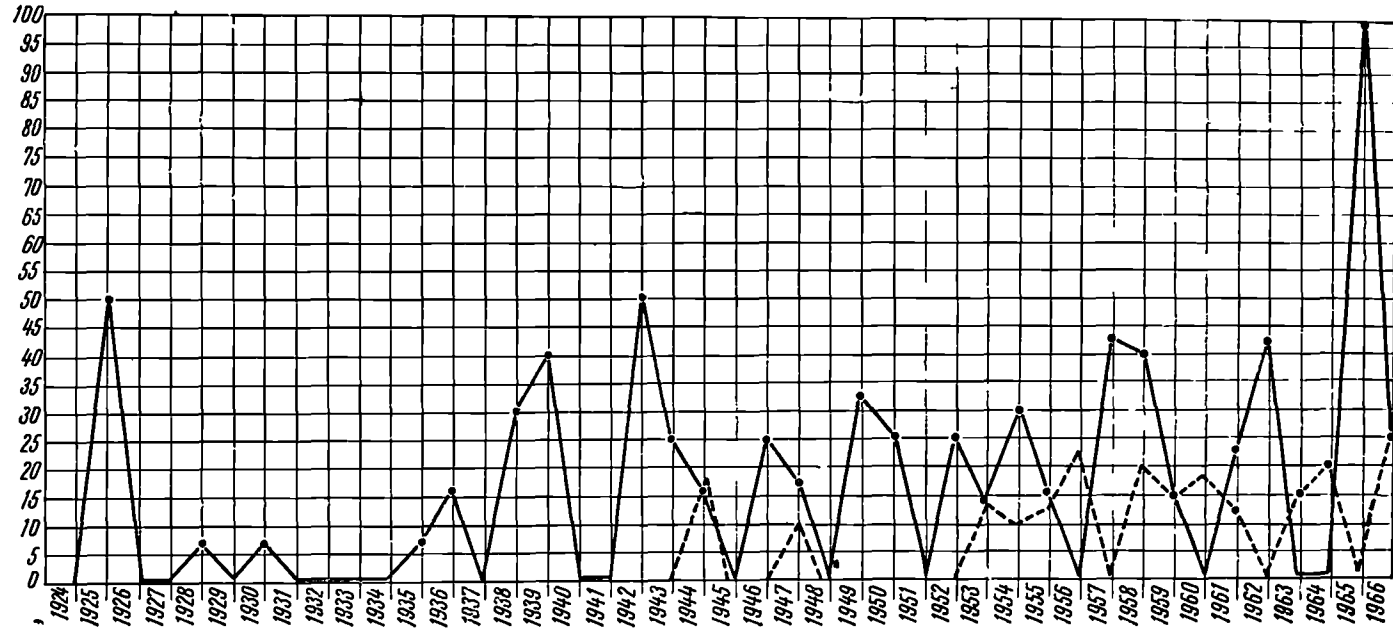
Inf. G. K., 21 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, les jeunes filles se mariaient à 12—13 ans. Elles jouaient encore à la poupée lorsqu'elles se mariaient. »

¹⁰ Cf. *Coran*, cap. XXIV, vers. 32. Voir aussi Westermarck, *Histoire du mariage*, I^o vol., p. 76, 81, 117, 125, 126.

Tableau III



Evolution des mariages mixtes d'Ada-Kaich (ligne continue - Turcs et étrangers; ligne en pointillé - Turques et étrangers).

Le mariage religieux (*nikea*) était célébré conformément aux prescriptions du droit canonique musulman¹¹ ; les parents du marié (*güvegi*) offraient à la mariée (*gelin*) une somme d'argent (*mehr*) laquelle, dans la conception des autochtones, représentait — de même que dans la doctrine « hanefite » — une dot (*kendi için ne lazım*) et pas un prix d'achat — comme dans la doctrine « malikite » et dans la pratique des Tartares de Dobroudja¹².

Inf. R. S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

« Au mariage religieux on donnait une somme d'argent dont les parents de la jeune fille faisaient les frais du mariage. A ces frais contribuaient aussi les parents du jeune homme et la mariée recevait également un cadeau (*gelinik*). »

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« On promettait au mariage une somme d'argent en or (*altın*) à la mariée, 60 ducats ou 100—150, selon les possibilités, et qui était payée en cas de divorce. C'était ainsi jusqu'en 1930. Aujourd'hui on prononce seulement le mot or ou lire, mais on ne tient plus compte de cet argent et on ne le paye plus en cas de divorce. »

11 « Le mariage est officié par l'imam à la maison de la mariée, assisté de deux délégués, l'un de la part du marié, l'autre de la part de la mariée, et par deux témoins de la part de chacun. Les délégués tombent d'accord sur les questions posées par l'imam, étant mandatés par le marié et la mariée. Le mariage est aussi célébré devant les invités de la manière suivante : on met un petit tapis au milieu de la chambre, sur lequel prend place l'uléma, et les témoins restent à côté de lui à genoux. Durant le mariage, la mariée reste dans la chambre à côté, les pieds dans un baquet plein d'eau, deux cierges sont allumés des deux côtés du baquet, et une vieille femme qui connaît bien la religion, feuillette le Coran au-dessus de la tête de la mariée et en lit des versets. Après la messe, les invités reçoivent des sorbets ou de la confiture. A côté de la chambre où est célébré le mariage il y a une chambre en style turc, avec des paillasses tout autour, couvertes de draps et de coussins et au milieu des tapis. C'est ici que prennent place les invités des mariés et on leur sert du café. Durant la noce on festoie, les plus riches offrent à manger aux invités, les pauvres du café et des cigarettes. La fête consiste seulement en danses nationales turques, avec tambourins et tambours. Le jeudi ou le dimanche de la semaine du mariage (lequel dure une semaine) à cinq heures du matin avant le lever du soleil, la mère du marié, accompagnée de deux femmes, se rend à la maison de la mariée avec un essuie-mains qu'on appelle *ihram*, on recouvre la tête de la mariée et celle-ci étant prête pour le départ à la maison du marié, la mère de la mariée jette un seau d'eau derrière elle. Cette coutume signifie qu'on lui souhaite d'avoir l'abondance de l'eau. Ensuite, elle est conduite par le bras par les femmes à la maison du marié. Là-bas, couverte d'un voile orné de fil d'or ou d'argent et la figure peinte, elle est placée dans un coin déterminé de la chambre, sous une glace où elle demeure toute la journée et n'est vue que par les femmes. Le soir le repas n'est servi qu'aux membres des deux familles. Le même soir, le marié et ceux qui viennent pour la prière vont à la mosquée où l'imam, après avoir célébré la messe accompagné du chœur des assistants, entonne le chant religieux suivant : « Allahüekbar Allahüekbar la ilahe illallah vallahüekber allahüekber ve lillahilhamd » Les hommes chantent en louant Allah et ils s'en vont tous ensemble, étant attendus à la sortie de la mosquée par un groupe portant un arbre sur les branches duquel brûlent des houppes imbibées de pétrole, et ils se dirigent vers la maison du marié. A la porte de celle-ci une petite messe est officiée, ensuite le marié baise la main des vieux et s'enfuit dans la cour, au milieu des ovations. C'est ainsi que finit la noce. » (Ahmed Ali, *Monografia insulei Ada-Kaleh* [La monographie de l'île d'Ada-Kaleh], Craiova, 1934, p. 40—42. V. aussi J. Németh, *op. cit.*, p. 311, suiv.

12 Cf. H. Emany, *L'institution juridique du « mahr » (dot) en droit musulman du rite chiite*, Lausanne, 1933. V. aussi M. Gaudry, *La femme chaouïa de l'Aurès*, Alger, 1929 ; L. Milliot, *Etude sur la condition de la femme musulmane du Maghreb*, Paris, 1910. M. Morand, *Etudes de droit musulman algérien*, Alger, 1910, p. 125—127.

Inf. S. H., 76 ans, pensionnaire

Ada-Kaleh, 1967

« Au mariage, on promettait aussi une somme d'argent en lei or ou lires, mais le mari gardait l'argent et le donnait en cas de divorce. »

De cette somme d'argent, une partie (*mehr mueğgel*), revenait aux parents de la mariée et était employée pour le trousseau, et le reste (*mehr mueğgel*) était gardé, conformément aux usages musulmans¹³, pour les cas de divorce ou de veuvage. En outre le marié faisait à la mariée des cadeaux (*geyiz, gelin doni, gelinnik*).

Le mariage (*evlenmek, ev olmak*) était décidé par les parents (*anababa*), coutume largement répandue dans le monde musulman¹⁴ et qui s'est maintenue à Ada-Kaleh jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Inf. G. K., 21 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, la jeune fille ne connaissait pas le garçon, c'étaient les parents qui décidaient le mariage et les jeunes gens ne se connaissaient que le jour du mariage. Ils devaient se soumettre, mais aujourd'hui cette coutume n'existe plus ; ma mère ne l'a plus connue. Ce sont les jeunes gens qui décident de se marier et ils passent même outre à la volonté des parents. »

Inf. H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh, 1967

« Le mariage, c'étaient les parents qui le décidaient, et les jeunes gens ne se voyaient que le jour du mariage. De nos jours le mariage se fait par amour ; c'est très bien. »

Lors de cette décision prise par les parents, on avait souvent en vue des intérêts matériels, ce qui menait souvent à des mariages peu stables.

Inf. R. F., 27 ans, couturière

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, il y avait une grande différence d'âge entre les époux, car on mariait les filles pour la fortune du mari, même si celui-ci était plus âgé, pourvu qu'il fût riche. Parfois on les mariait à des parents plus âgés, pour que la fortune restât dans la famille. »

Inf. H. D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« Dans l'île, il y avait deux fabricants de rahat-loukoum, et pour qu'ils ne se fassent plus concurrence ils ont marié leurs enfants entre eux. Mais ils ne se sont pas entendus et peu de temps après ils se sont séparés, et ils sont encore en instance de divorce. »

Pour briser la résistance des parents, on recourait parfois à l'enlèvement de la jeune fille, après un accord préalable de celle-ci et les jeunes gens s'enfuyaient en dehors de l'île¹⁵.

¹³ Cf. H. Emany, *op. cit.*

¹⁴ « La proposition de mariage est faite par un groupe de femmes, après quoi une délégation de trois à quatre hommes vont officiellement trancher avec les deux parties. Les fiançailles chez la jeune fille : les parents et amies des deux familles se réunissent dans une chambre jusqu'à l'arrivée de la belle-mère, lorsque la fiancée est amenée et assise sur une chaise, le visage recouvert, et la plus âgée des vieilles recueille les cadeaux de chacun, les partage et bénit les événements en jetant des bonbons et du blé, après quoi la fiancée baise la main à tous ceux qui sont présents, quel que soit leur âge, on sert le café et les cigarettes, et cela finit par les danses turques » (Ahmed Ali, *op. cit.*, p. 40 ; voir aussi Santayra et E. Cherbonneau, *Droit musulman. Du statut personnel et des successions*, I^{er} vol., Paris, 1873, p. 73).

¹⁵ Pour les causes qui mènent à l'enlèvement de la mariée, voir aussi L. Dargun, *Mutterrecht und Raubehe*, Breslau, 1883, p. 81 et suiv. ; R. Smith, *Kinship and marriage in Early Arabia*, Cambridge, 1885.

Inf. H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, c'étaient les parents qui décidaient le mariage, d'après la fortune, c'est pourquoi il arrivait que les jeunes gens s'entendissent entre eux et s'enfuissent. C'est ce qui est arrivé ici dans l'île, il y a quatre ans. »

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, on enlevait les jeunes filles, mais avec leur accord, pas de force. Moi-même j'ai enlevé une jeune fille, mais nous nous sommes enfuis en ville et nous nous sommes mariés. »

Inf. S. G., 28 ans, infirmière

Ada-Kaleh, 1967

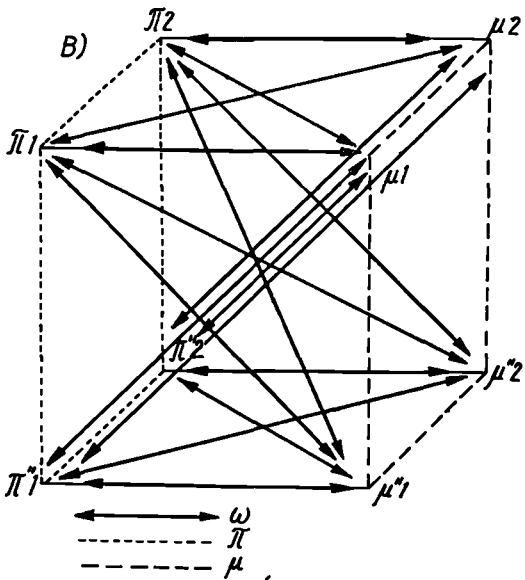
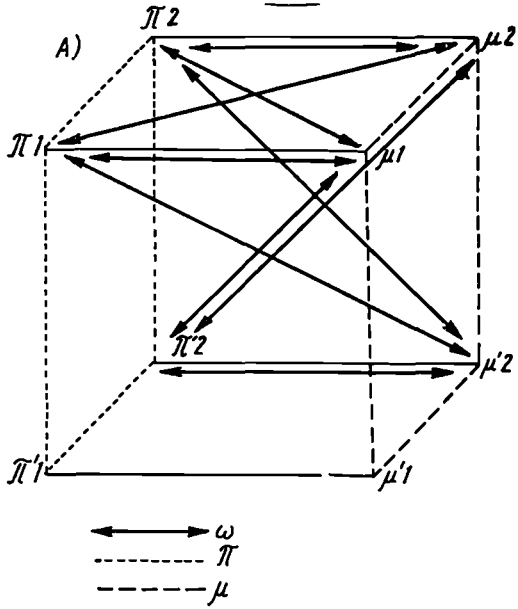
« On enlevait la jeune fille au temps de ma mère, c'était l'habitude ici dans l'île. »

Cette pratique était toutefois limitée à une partie de la population.

Une coutume très répandue à Ada-Kaleh était celle du *mariage préférentiel*, sous la forme du lévirat, du « sororat », du mariage d'un groupe de frères avec un groupe de sœurs ou de celui des enfants de mariages différents de leurs parents, car dans le système musulman la parenté par alliance ne constitue pas un empêchement au mariage¹⁶. (v. tableau IV).

¹⁶ Le mariage préférentiel chez les musulmans diffère, sous certains aspects, des mariages hébraïque et indien. Chez les anciens Hébreux — ainsi que chez une série de populations d'Afrique — le mariage préférentiel prend la forme du lévirat, la veuve devenant la femme de son plus jeune beau-frère, en vue d'assurer par les successeurs la conservation du nom de famille du premier mari et celle de la fortune; au cas de refus du beau-frère, ce dernier encourait la procédure infamante de la *lex decaleonis*. Cf. L. Aldea, *Căsătoria de levirat după Vechiul Testament* [Le mariage par lévirat selon l'Ancien Testament], Bucarest, 1942. E. Saphir, *Terms of Relationship and the Levirate*, dans « American Anthropologist », XVIII (1916); Burrows, *Levirate Marriage in Israel*, dans « Journal of Biblical Literature », LIX (1940). Voir aussi L.-G. Levy, *La famille dans l'antiquité israélite*, Paris, 1905; A. Eberharter, *Das Ehe- und Familienrecht der Hebräer*, dans *Alttestamentliche Abhandlungen*, pt. V, vol. 1, 2, Munster, 1914; Y. Ségal, *Droit matrimonial hébraïque*, Zurich, 1916; E. Neufeld, *Ancient Hebrew-marriage Law*, London, New York, 1944; H. E. Del Medico, *La vie familiale des Hébreux*, dans « L'ethnographie », n° L (1955), p. 95—147; n° LI (1956), p. 19—36; n° LII (1958), p. 14—41. Cf. le système semblable chez les tribus bantous, où la veuve n'épouse pas le beau-frère, mais cohabite seulement avec lui, pour avoir un successeur. (E. Torday, *The principles of Bantu Marriage*, dans « Africa », II, p. 285—287; T. Seitz, *Die Grundlagen der Ehe bei den Bantu*, *ibid.*, III, 1930). Au sujet du sens patrimonial de la pratique, afin d'éviter de payer un nouveau prix pour l'achat de la femme (*lobola*), voir H. A. Junod, *Mœurs et coutumes de Bantous*, vol. I, Paris, 1936, p. 255—256 et appendice VI; L. Freund, *Zur Geschichte des Ehegüterrechtes bei den Semiten*, dans « Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften », Philosophisch-historische Klasse, vol. CXVII, point 1, Wien, 1909. Dans le système indien — répandu aussi dans d'autres continents — outre le lévirat, né des mêmes nécessités de la famille patriarcale agnatique, mais également comme forme d'endogamie, on trouve l'obligation du mariage des cousins croisés, à quelle fin les enfants étaient fiancés dès leur naissance. Cf. L. Jacolliot, *Les traditions indo-asiatiques*, Paris, 1876, p. 271—272. Voir aussi R. Makarius, *Le mariage des cousins parallèles chez les Arabes*, dans VI^e Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques, Paris, 1963, tome II^e, I^{re} partie, p. 185—190. Le système islamique de mariage préférentiel ressemble aux autres par le fait qu'il provient du mariage par groupes, mais se distingue du système hébraïque par le fait qu'il admet également le « sororat », le mari veuf pouvant épouser sa plus jeune belle-sœur, et que d'autre part la pratique est facultative. Il diffère encore du système indien, par le fait que les cousins germains ne peuvent pas se marier entre eux, étant parents du sang, seuls les cousins non consanguins, c'est-à-dire provenus de mariages différents pouvant le faire. Dans le système musulman, le mobile de l'institution est, en dehors de la conservation des biens dans la famille, celui d'éviter aux enfants d'avoir des parents étrangers. La similitude avec le mariage par groupes apparaît d'une manière encore plus évidente, lorsqu'on se trouve en présence des mariages d'un groupe de frères avec un groupe de sœurs, présentant l'avantage — chez les Tartares de Dobroudja — de la cohabitation de tous dans le cadre d'un foyer commun. Pour des formes semblables chez d'autres populations, voir R. Lowie, *Traité*

Tableau IV



Modèle de la parenté dans le système du droit canonique musulman.
 (A — frères germains; B — frères de mariages différents; ω — fonction conjugale; π — fonction paternelle; μ — fonction maternelle)

Inf. R. S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

« Il arrive que *le frère et la soeur de mariages différents* se marient, comme c'est arrivé ici dans l'île, avec R. F. et A. M. De même *deux frères ont épousé deux sœurs* : les frères S. avec les sœurs O.A.G.»

Inf. R. F., 27 ans, couturière

Ada-Kaleh, 1967

« *Le veuf peut épouser sa belle-sœur et de même la veuve le frère du mari*. Ils le faisaient pour les enfants, pour qu'ils n'aient pas de marâtres ou de parâtres. De même deux frères pouvaient épouser deux sœurs, comme c'est arrivé avec les frères S et les sœurs O.»

Inf. H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh, 1967

« Il arrivait plus rarement que des frères et sœurs de mariages différents se mariassent. *D'habitude le mari veuf épousait sa belle-sœur*, lorsque sa femme mourait, pour que les enfants soient mieux soignés.»

Inf. Al. L., technicien, 43 ans

Ada-Kaleh, 1967

« Nous connaissons aussi un cas où *deux frères ont épousé deux sœurs*. De même deux frères de mariages différents, O. R. avec A. C.»

Les relations entre les membres de la famille étaient caractérisées par la domination du mari¹⁷.

Inf. G. K., 21 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« *Le mari dominait la femme avant, laquelle était comme une esclave* ; elle devait faire tout ce que le mari lui demandait et elle était à ses pieds.»

Dans l'île d'Ada-Kaleh, les femmes portaient le long voile (*feredge*) jusqu'à la période d'entre les deux guerres mondiales (fig. 3), et après, on a continué à porter le simple voile (*tcharchaf*) et le fanchon noir pour la tête (fig. 3, 4, 5, 6)¹⁸.

Inf. R. S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

« *On a porté le long voile jusqu'à la dernière guerre*. Aujourd'hui il peut y avoir encore deux-trois cas.»

Inf. G. R., 21 ans, vendeuse

Ada-Kaleh, 1967

« *Il n'y avait plus que quelques vieilles qui portaient le voile* lorsqu'elles sortaient dans la rue, car elles se gênaient. Aujourd'hui il n'est plus à la mode et seulement lorsqu'on va en visite, on met encore le voile.»

de sociologie primitive, Paris, 1935, p. 29 et suiv. et 38 et suiv. Voir aussi P. Deschamps, *Les diverses formes du mariage chez les sauvages*, dans « Revue de l'Institut de Sociologie (Solvey) », 1926, n° 6/2. Cf. le système appelé « trampa » chez les Aroumains Cipaïns de Macédoine où, à cause du système chrétien, il faut au moins trois groupes de frères et de sœurs pour éviter la parenté par alliance entre ceux qui se marient.

¹⁷ Cf. au principe du *Coran* (chap. IV, vers. 38) : « Le mari est supérieur à la femme grâce aux dons qu'il a reçus de Dieu. » Voir aussi Sautayra et E. Charbonneau, *op. cit.*, I^{er} vol., p. 197 ; I. Nauphal, *op. cit.*, p. 92 et suiv.

¹⁸ De même qu'en Dobroudja, la disparition de la coutume de se couvrir chez les femmes a eu lieu graduellement : d'abord le long voile, ensuite le voile et à la fin le fanchon noir de la tête. On n'en trouve les vestiges que dans le costume de visite et de mariage, lorsque la mariée est couverte de voiles de haut en bas. (Inf. R. G., 17 ans, vendeuse, Ada-Kaleh, 1967). « La mariée est conduite de la maison avec pompe, elle est voilée dans la rue, elle ne voit même pas où elle marche, elle doit être portée sur les bras pour ne pas tomber. » Cf. N. Németh, *Die Türken von Vidin*, Budapest, 1965, p. 311 et suiv.

Fig. 3. — Turque d'Ada-Kaleh, portant le long voile (début du XX^e siècle).



Fig. 4. — Albanaise d'Ada-Kaleh portant le tcharchaf (1967).



Fig. 5. — Femmes d'Ada-Kaleh en costume traditionnel et moderne (1967).



Fig. 6. — Essai de modernisation du costume traditionnel d'Ada-Kaleh (4^e décennie du XX^e siècle).

Fig. 7. — Turque d'Ada-Kaleh en costume moderne (1967).



A cause de l'interdiction de paraître le visage découvert en public, les filles étaient retirées de l'école à 12—13 ans, ou si elles y allaient, elles devaient prendre des rues retirées, pour ne pas être vues¹⁹.

Inf. S. G., 28 ans, infirmière Ada-Kaleh, 1967
« Elles allaient à l'école avec leur long voile, de 8 à 10 ans. »

Inf. G. K., 29 ans, vendeuse Ada-Kaleh, 1967
« Lorsque ma mère rentrait de l'école, les vieilles la menaçaient du bâton, et la forçaient de prendre des chemins écartés pour que personne ne la voie. »

Inf. A. L., 43 ans, technicien Ada-Kaleh, 1967
« Si la jeune fille dépassait 12 ans, elle était strictement gardée par ses parents et tenue à la maison la plupart du temps. »

La puissance paternelle était très grande, le chef de la famille (*kogea*) ayant une autorité absolue sur sa femme (*karî*) et sur ses enfants (*çocuk, maksum*), et pouvant administrer des peines²⁰.

Inf. H. O., 37 ans, mécanicien Ada-Kaleh, 1967
« Les jeunes ne pouvaient pas désobéir aux vieux. Il y avait jusqu'à la guerre deux cafés dans l'île, l'une pour les vieux, l'autre pour les jeunes. On n'a jamais entendu qu'un jeune soit impertinent et il allait là où l'envoyait le vieux ; s'il désobéissait, le vieux le frappait du bâton. »

Inf. A. L., 43 ans, technicien Ada-Kaleh, 1967
« L'enfant qui désobéissait était deshérité, il ne recevait plus rien de la fortune. Lorsqu'il ne voulait pas obéir, son père le grondait et le battait même, quel que fût son âge. »

L'inégalité entre les sexes se faisait également sentir au divorce (*boş-olmak, ayırılmak*), d'après le « Chériat » le mari seul pouvant divorcer

¹⁹ Pour la situation semblable en Dobroudja, voir M. Beloiu, *Viața turcilor dintr-un sat din Cadrilater : Cara-Ezechioi din Durostor* [La vie des Turcs d'un village du Quadrilatère : Cara-Ezechioi de Durostor], dans « Sociologie Românească », III^e année (1938), n^{os} 4—6, p. 200.

²⁰ Cf. I. Nauphal, *Législation musulmane, Filiation et divorce, Études orientales*, St.-Petersbourg, 1893, p. 21—23. Voir aussi E. F. Gautier, *Mœurs et coutumes des Musulmans*, Paris, 1931, p. 37—38.

sous la forme de la répudiation (*talak, üç-talak*)²¹ système appliqué jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« La femme n'a aucun droit à l'égard de son mari ; elle ne peut pas divorcer. Le mari seul peut le faire, il se présentait avec deux témoins et disait : "Nous nous sommes séparés (*boş ol ben den*)". »

Inf. H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh, 1967

« Lorsque le mari voulait se séparer de sa femme, il appelait deux témoins et disait devant eux : "Nous nous sommes séparés (*boş ol ben den*)". S'il ne le disait pas trois fois (*üç-talak*), il pouvait se remarier ; mais s'il l'avait dit trois fois, il ne pouvait plus la reprendre comme épouse. »

Inf. R. H., 56 ans, employé

Ada-Kaleh, 1967

« Il y a encore des divorces, mais ce ne sont pas les femmes qui les demandent. C'est une vieille coutume. »

On trouve la même inégalité en matière de *dévolution successorale* (*miras*) où, en vertu du droit canonique musulman, la femme ne recevait que la moitié de la part d'un héritier mâle²² (v. tableau V).

Cependant, en pratique, les autochtones partageaient également les biens entre leurs successeurs, probablement sous l'influence sud-danubienne²³.

Inf. R. F., 27 ans, couturière

Ada-Kaleh, 1967

« Le partage de la fortune se fait à la mort, lorsque tous reçoivent des parts égales. A Silistra, la coutume veut que le fils prenne deux parties, et la fille, la moitié < une partie >. La maison reste à celui qui demeure avec les parents et les soigne. »

Toutefois le principe du Chériat continue à demeurer vivant dans l'esprit des habitants d'Ada-Kaleh :

Inf. I. G., 32 ans, commerçant

Ada-Kaleh, 1967

« Aujourd'hui la succession se partage également mais les filles ne sont pas trop prétentieuses, elles sont plus tolérantes, en laissant aux garçons une plus grande part, car c'est l'homme qui entretient le ménage. »

L'entrée de la femme dans la production sociale a eu aussi pour effet à Ada-Kaleh l'*émancipation de la femme* dès la période d'entre les deux guerres mondiales²⁴.

²¹ Cf. M. Morand, *Etudes de droit musulman algérien*, Alger, 1910, p. 23—29.

²² Cf. *Coran*, cap. IV, vers. 12. Voir aussi Tormauw, *Das Eherecht nach den Verordnungen des Islams*, dans « *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft* », V, p. 116 et suiv. ; A. de Saad, *La dévolution ab intestat d'après le rite hanafite et le droit français*, Paris, 1926.

²³ Cf. E. Laveleye, *La propriété et ses formes primitives*, 3^e éd., Paris, 1882, p. 173. Voir aussi H. Sumner-Maine, *De l'organisation juridique...*, p. 568—569.

²⁴ Voici ce qu'écrivait l'ancien imam Ahmed Ali : « Les réformes de Turquie ont pénétré jusqu'à Ada-Kaleh. Les habitants ont commencé à perdre leurs vieilles habitudes, en se modernisant. Toutefois, même de nos jours ils ne se sont pas décidés à recevoir des hommes étrangers dans leurs maisons. Seuls les vieux et les vieilles maintiennent encore leurs anciennes traditions, en portant de larges culottes, en couvrant soigneusement leur visage et en portant le fez. La jeunesse moderne s'habille à l'europpéenne. Les jeunes filles ont même coupé leurs cheveux. Il y a donc une lutte entre jeunes et vieux. » (Ahmed Ali, *op. cit.*, p. 40). Pour la situation semblable en Dobroudja, voir L. Marcu, *Some aspects...*, p. 218 et suiv. Cf. la situation en Algérie, L. M. S. Lefèvre, *Recherches sur la situation de la femme kabyle*, Alger, 1939, p. 155.

Inf. H. A., 70 ans, batelier

Ada-Kaleh,²⁴ 1967

« Avant, les femmes ne travaillaient pas, et c'est pourquoi le respect était tout autre, car l'homme seul commandait dans la maison; aujourd'hui c'est différent. »

Inf. H. D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« Avant, c'étaient les parents qui décidaient le mariage, les jeunes gens ne se connaissaient même pas. Mais depuis que les femmes ont commencé à travailler aux fabriques de l'île, les filles et les garçons se connaissent d'avance et ils décident seuls leur mariage. C'est toujours depuis lors qu'a disparu le long voile. »

Le bond qualitatif à cet égard a eu lieu après la seconde guerre mondiale, à cause des grandes transformations sociales déterminées par le régime socialiste (fig. 7).

Inf. H. D., 37 ans, mécanicien

Ada-Kaleh, 1967

« C'est le mari qui dirigeait avant, la femme n'avait aucun droit, parce qu'elle ne travaillait pas. Aujourd'hui les femmes travaillent comme les hommes, elles leur sont égales. On ne peut rien dire à la femme, elle vous clôt la bouche. »

La laïcisation de la famille musulmane de l'île d'Ada-Kaleh, c'est-à-dire le passage de la réglementation du Chériat à celle du Code civil roumain, s'est produite avant celle de la Dobroudja, à savoir au moment où la population de cette île est passée sous l'administration roumaine en 1923. En effet, c'est à partir de cette date que les registres de l'état civil commencent à faire mention des divorces prononcés par les instances judiciaires roumaines²⁵, tandis qu'en Dobroudja cela est arrivé à peine en 1935²⁶.

Le mariage religieux (*nikea*, *türk nikea*) est couramment célébré après le mariage civil (*nikea à la franka*, *ula nikea*), et dans certains cas il est considéré comme seul valable. C'est ce qui arrive, par exemple, dans les cas de divorce pour la forme — lorsque l'un des époux a subi une condamnation — et que la vie conjugale continue, le mari et la femme se considérant comme liés par le mariage religieux, donc vivant comme époux et pas en concubinage²⁷.

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« Depuis environ 10—15 ans, les gens vivent aussi en concubinage. Il y a aujourd'hui 10 cas dans l'île. Ils ont été mariés, et pour échapper à la confiscation des biens — ils ont été condamnés — ils ont divorcé, mais continuent à vivre ensemble, sans s'être remariés. »

²⁵ Inf. R.S., imam, Ada-Kaleh, 1967 : « Les problèmes religieux étaient jugés par le « muphtiat » de Vidin. A ce que je sache, n'y a pas eu dans l'île un cadî. Selon Ahmed Ali, ancien imam de l'île, le « cadîat » aurait été supprimé lors du passage de l'île sous l'administration roumaine. » (Ahmed Ali, *op. cit.*, p. 39—40). Dans les registres de l'état civil de la commune d'Ada-Kaleh, il est fait mention des divorces prononcés par le Tribunal du département de Mehedinți, à savoir : le jugement n° 33/931 du 22 mai 1931, entre les parties Z.M. et D.O. ; le jugement n° 39 du 27 mai 1932, entre S.C. et V.M. ; le jugement n° 95/935 du 9 novembre 1935 entre I.M. et P.I. (Archives de la mairie d'Ada-Kaleh, fonds état civil).

²⁶ Cf. L.P. Marcu, *Some aspects...*, p. 217. Voir aussi G. L. Dumitriu, *O instituție perimată* [Une institution périmée], dans « Justiția Dobrogei », VI^e année (1935), n° 4, p. 100—101.

²⁷ Pour le cas où la loi a été éludée en Dobroudja, voir L. P. Marcu, *op. cit.*, p. 227, note 91.



Fig. 8. — Maison d'Ada-Kaleh, habitée par une seule famille (1967).

Enfin, les particularités de la vie de famille à Ada-Kaleh ont également eu leurs répercussions sur l'habitation, laquelle ne contient pas l'habituelle chambre d'invités (*musafir odası*, *musafirlik*) avec l'entrée directement dans la rue, pour que l'étranger de sexe masculin soit complètement isolé du reste de la maison (*haremlik*)²⁸. Les autochtones expliquent cette particularité par le fait que l'île ayant eu dans le passé un régime de camp militaire et les étrangers ne pouvant y demeurer, une pareille pièce isolée n'avait pas de sens, tandis que les habitants de l'île se considérant parents entre eux ne sentaient pas la nécessité de prendre des mesures spéciales de précaution (fig. 8).

Inf. R. S., 53 ans, imam

Ada-Kaleh, 1967

«Les Turcs du Quadrilatère avaient une *musafir odası* (chambre d'invités) : c'était la coutume là-bas que l'homme, aussi pauvre fût-il, eût où abriter le voyageur qui était considéré comme *tanrı musafir* (l'hôte de Dieu). Dans cette chambre, dans laquelle on entrait par la cour intérieure, étaient reçus les hommes, tandis que les femmes et les filles des invités passaient dans la chambre des femmes dans la cour intérieure. Dans l'île il n'y a pas de pareilles chambres d'invités.»

Outre ces particularités dues à la situation géographique et au passé historique de l'île, la structure hétérogène de la population a mis aussi son empreinte sur la vie de famille. C'est ainsi que les Albanais, les Serbes

²⁸ Cf. A. Heidbern, *Droit public et administratif de l'Empire ottoman*, I, Vienne, Leipzig, p. 133, note 2.

et les Bosniaques de l'île recouraient parfois à la *vengeance du sang*, pratiquée dans leurs pays d'origine, malgré l'interdiction du Coran ²⁹.

Inf. Z.E., 72 ans, pensionnaire

Ada-Kaleh, 1967

« On tenait beaucoup à l'honnêteté et à la parole donnée. Si *quelqu'un s'était rendu coupable d'une offense plus grave, il était puni de mort, c'était la coutume chez les anciens. De même, on tenait beaucoup à l'hospitalité et celui qui l'enfreignait était sévèrement puni.* »

C'est toujours sous l'influence de la grande famille des Slaves du Sud que régnait une grande solidarité de famille, accompagnée d'un système de « fraternités » et de « sororalités » ³⁰.

Inf. A. L., 43 ans, technicien

Ada-Kaleh, 1967

« *La famille comptait beaucoup. Pour le mariage, on cherchait une personne de bonne famille.* »

Inf. S. G., 28 ans, infirmière

Ada-Kaleh, 1967

« On procède dans l'île à des « *fraternités* » entre deux hommes, qui se considèrent comme frères (*dost kardaš*). De même deux filles se déclarent sœurs, ou bien une fille et un garçon et alors ils ne peuvent pas se marier entre eux. Moi-même je me suis déclarée sœur avec un garçon à l'école ³¹. »

En conclusion, la famille musulmane de l'île d'Ada-Kaleh présente une série de particularités et de traits propres, dus au passé historique, à la situation géographique et à la structure hétérogène de la population. On y trouve ainsi des vestiges de la communauté domestique patriarcale chez les habitants sud-danubiens islamisés, l'absence de la polygamie et du système de division de l'habitation en *haremlîk* et *musafirîk*, la plus grande fréquence du mariage préférentiel, une égalité relative des sexes en matière de vocation successorale, la laïcisation de la famille avant la réforme de 1935, la prédominance du mariage religieux, avec ses effets sur le mariage civil, ainsi que la forte solidarité de famille et un système étendu de « fraternités » et de « sororalités ». Ces particularités font que la famille musulmane de l'île présente un intérêt non seulement local, mais aussi théorique et général, en comparaison du reste du monde musulman.

²⁹ Cf. I. Elezi, *Mhi disa probleme në lidhje me vrasjen dhe hakarrjen në Shqipëri* [Sur l'assassinat et la vendetta en Albanie], dans « Bulletin i Universitat Shtetëror të Tiranës », Série Sci. sociales, 1952, n° 3, p. 177-212.

³⁰ Cf. Fr. S. Krauss, *Sitte und Brauch der Südslaven*, Wien, 1885, p. 606 et suiv.

³¹ Dans la légende de Regeb-aga, dans la version des Bosniaques d'Ada-Kaleh, il est question d'un personnage qui, pour échapper à la poursuite du cruel potentat, s'est réfugié dans sa maison et s'est adressé à la femme de celui-ci : « Sois ma sœur, sois ma mère, sauve-moi » (Inf. H.D., 37 ans, mécanicien, Ada-Kaleh, 1967). Cf. la formule des contes serbo-croates : « Dans le serail de l'empereur se trouvait une esclave qui portait les repas de la cuisine au harem. Ils devinrent amis et *fraternisèrent*. Un jour il lui dit : Vraiment, ma sœur, je te prierais quelque chose, si tu jures sur ta foi que tu n'en souffleras mot à personne. Ma foi est plus forte que la pierre, mon petit frère, parle sans crainte... Cet homme est bon et honnête, je suis devenu son frère... » (*Basme sirbo-croate* [Contes serbo-croates], Bucarest, 1965, p. 25 (c'est nous qui soulignons — L.P.M.)

Chez les Vlaques du Pînde...¹ C'est par hasard que j'entrai en contact avec le monde vlaque : il y a déjà quelques années, lors de mon premier voyage en Grèce, nous dînions un soir avec des amis dans une taverne du Pirée en compagnie d'un Grec rencontré au cours de la journée. Il faisait bon, nous trinquions à la santé de toute la terre or, chose curieuse, chaque fois que le Grec nous servait à boire, il remplissait consciencieusement un verre de trop que, d'un geste brusque, il vidait par la fenêtre à portée de son bras en prononçant une sorte d'incantation. Ce geste ayant été répété plusieurs fois, nous nous fîmes traduire les paroles du Grec, ce qui accrut encore notre curiosité : « — Bois, mon amour ! », proférait-il d'une voix rauque ; puis, jetant de même façon le contenu d'une assiette : « — Mange, mon amour ! ».

Intrigués, nous interrogeâmes notre convive qui nous confia en toute simplicité que sa fiancée étant morte quelque temps auparavant, il lui faisait ainsi partager ses repas qui, pensait-il, ne devaient pas manquer de la reconforter dans l'au-delà ...

Plus tard dans la soirée, il nous apprit qu'il était d'origine vlaque... C'était un homme très doux, très gentil, et si nous le perdîmes de vue par la suite, je ne puis m'empêcher d'évoquer son souvenir à présent, car c'est par lui que pour la première fois j'entendis parler des Vlaques.

En rentrant de Grèce cet automne-là, je me mis à l'étude du Grec moderne et, bénéficiant quelques années plus tard d'une bourse du gouvernement hellénique, j'allai passer un semestre en Epire, chez les Vlaques.

Qui sont les Vlaques ? Au nord de la Grèce, non loin des confins albanais et yougoslaves, vit un peuple à part : peuple de bergers semi-nomades² qui accompagnent leurs troupeaux l'hiver le long des côtes au climat plus clément et, dès avril-mai, vers les pâturages d'été, sur les pentes des montagnes de Macédoine et d'Epire. On reconnaît ces pasteurs à leur cape brune au bonnet pointu dont l'épaisse laine de chèvre les protège des intempéries ; et l'on peut presque dire que comme les escargots ils promènent leur toit sur leur dos puisque, dès que le soir tombe, ils s'emmitouffent dans cette cape et se couchent à même la terre. Leur parler chantant a la douceur des langues romanes : « Bună dzuo, Picurare ! », « Bonjour berger ! ». Mais solitaires, parfois sans autre compagnie que celle de leurs gros chiens féroces, ils ont alors recours à la flûte pour exprimer leurs nostalgies ou leurs soucis. Cette existence qui peut paraître idyllique est en réalité très dure : ils vivent de façon fruste, se nourrissant des produits de leurs troupeaux et du pain qu'ils achètent en passant dans les villages.

La laine et, l'été, le lait des brebis sont leur unique source de revenu. Comme la location des pâturages d'hiver leur est extrêmement onéreuse, ils sont en perpétuel déficit.

¹ « Vlahi », ou « Koutsovlahi », c'est ainsi que les Grecs appellent les Vlaques ou Valaques, leur nom officiel dans leur propre langue étant « Arumani ». Certains auteurs emploient aussi le terme « Macédo-Roumains », mais je préfère la dénomination « Vlaques », traduction directe du Grec « Vlahi ».

² Il existe au nord de la Grèce une tribu nomade de langue grecque, les *Saracatsans*, qu'il ne faut pas confondre avec les Vlaques, semi-nomades.

En effet, alors que pour les six mois de pâturage d'été on leur demande 12 drachmes par tête de bétail (environ 2 N.F.), en hiver, ils doivent donner jusqu'à 300 drachmes par tête (environ 50 N.F.). Les monastères, principaux propriétaires des prairies de la plaine, n'hésitent pas à franchement les exploiter. Un exemple : un berger possédant 300 moutons doit payer pour la seule location des pâturages d'hiver la somme de 90.000 drachmes (environ 15.000 N.F.). Pour beaucoup, ce montant dépasse de loin leurs possibilités, aussi émigrent-ils en Amérique ou en Australie. Ils vont tenter leur chance sous d'autres cieux, comme tant de Grecs... Pourtant, certains Vlaques persistent et continuent à travailler à perte par amour pour la montagne, retenus par leur goût farouche de l'indépendance et de la liberté.

En fait, le Vlaque n'a qu'une patrie : la montagne.

Origines du peuple vlaque. L'origine de ce peuple reste obscure. Elle fut longtemps et elle est encore de nos jours un objet de controverse entre les différents pays balkaniques³, chacun possédant sa thèse officielle. Selon l'hypothèse la plus vraisemblable, les Vlaques seraient les descendants de bergers roumains descendus vers le sud aux environs du IX^e siècle, probablement fuyant l'invasion slave. Partagés, suivant le rythme des saisons et de leur vie nomade, entre les pâturages d'été et ceux d'hiver, ils auraient pris l'habitude d'installer leurs campements chaque été au même endroit, puis, passant lentement dans un état de semi-nomadisme, ils auraient transformé peu à peu leurs huttes en maisonnettes plus confortables, ces agglomérations donnant naissance d'abord à peu des hameaux, puis à des villages et même à des bourgs. Telle serait donc l'origine de toute la série de villages vlaques qui se succèdent sur le massif du Pinde, principale chaîne montagneuse de l'Épire. Ceci n'est bien sûr qu'une supposition⁴.

En hiver, tandis que les bergers font paître les troupeaux dans la plaine, ce sont précisément ces villages, Perivoli, Samarina, Metsovon, etc. qui abritent leurs femmes et leurs enfants. Situés à haute altitude, ils sont souvent isolés par le gel et la neige.

La « casà », et l'univers des femmes vlaques. Cloîtrées dans leurs maisons (maison en Vlaque se dit « casà »), les femmes s'adonnent alors au travail de la laine, leur principale occupation. Il existe un véritable artisanat local du tissage de la laine, les motifs de décoration étant soumis à des règles strictes, variables selon les endroits. Les femmes confectionnent les vêtements de toute leur famille et les tapis, coussins traditionnels dont les couleurs vives égayaient l'intérieur vlaque plutôt austère. Depuis quelque temps déjà, certaines commencent à travailler à des fins lucratives pour des magasins touristiques qui leur envoient des commandes de Corfou, et même parfois de Delphes ou d'Athènes.

La dot. Les jeunes filles, elles aussi, passent les longs mois d'hiver sur leur métier à tisser; elles préparent les différentes pièces de leur trousseau en vue de la dot, la terrible dot sans laquelle aucune jeune Vlaque ne peut espérer trouver de mari. Le système de la dot, en vigueur dans toute la Grèce, est ici particulièrement sévère : outre les troupeaux de moutons et la somme d'argent qu'elle apporte à son époux (le montant minimum étant de 200 livres anglaises), la jeune mariée vlaque doit arriver dans son nouveau foyer avec un certain nombre de coffres contenant tous les vêtements et accessoires qui lui seront nécessaires pour le restant de sa vie ! Si bien que, dès l'âge de douze ans, au lieu d'aller à l'école, les fillettes sont initiées au tissage et l'appareil compliqué du costume vlaque traditionnel naît peu à peu sous leurs petits doigts patients...

³ La thèse grecque, soutenue entr'autre par Keramopoulos, essaye de démontrer que les Vlaques sont les descendants de purs Hellènes latinisés à la suite des conquêtes romaines, au premier siècle avant notre ère. Isolés dans les montagnes ils auraient pu ainsi conserver une langue romane jusqu'à nos jours malgré l'environnement grec. Cette thèse semble improbable.

⁴ Hypothèse défendue par Wace and Thompson, *The Nomads of the Balkans*, London, 1914, ouvrage abondant de détails sur la vie et les mœurs des Vlaques alors que l'Épire était encore sous le joug ottoman.



Fig. 1. — Femmes vlaques de la montagne.

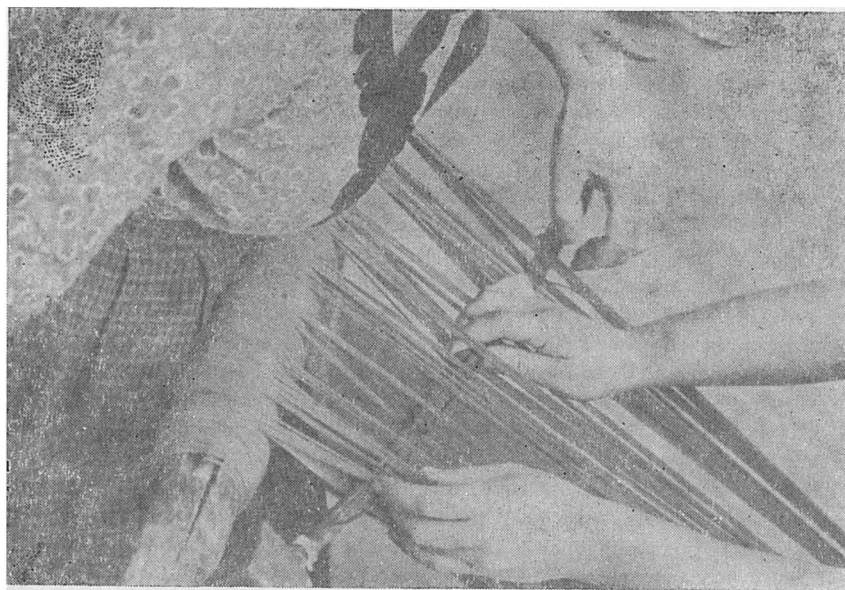


Fig. 2. — Femmes vlaques au travail.

On les mariera à un homme qu'elles n'auront pas choisi et qui sera toujours dans la montagne. Elles ne bougeront guère du pays et ne connaîtront rien d'autre sur la terre. Elles sont résignées : la tradition commande, elles n'ont rien à dire.

Entre deux filles, un homme choisit sans hésiter celle qui a la plus grosse dot : le Vlaque est intéressé et le mariage est une affaire ! On peut en juger d'après l'épisode suivant qui me fut conté par un vieux pope : « — Un jour, on organise le mariage d'un homme avec une fille, tous deux du même village. Le père de la jeune fille et le fiancé décident ensemble de la dot. Tout est donc prêt, vient le jour des noces : la mariée en costume attend chez elle l'arrivée de son futur époux et des musiciens qui, selon la coutume vlaque, doivent l'accompagner à l'église. Bientôt le fiancé vient la chercher ; toute la maison est en fête ! La musique et les chants attirent les voisins qui dans quelques instants se mêleront au cortège... Pourtant, on sent que le fiancé est absent : il médite à l'écart... Il vient d'apercevoir dans le pré une vache, et son sang n'a fait qu'un tour ! Il se précipite sur son beau-père : « — Ne pourrait-il pas lui donner cette vache pour arrondir un peu la dot ? » (les vaches sont rares chez les Vlaques), l'autre se met en colère : « Comment ? Maintenant, tu veux me prendre ma dernière vache ! », et il le renvoie, prétextant que sa fille n'est pas encore coiffée : « Elle te rejoindra directement à l'église ! », lui crie-t-il. Le fiancé s'en va donc l'y attendre... Après une heure de temps, le pope commence à s'impatienter quand, soudain, qui voit-on entrer dans l'église à petits pas, somptueusement vêtue en robe de mariée ? La vache !

Le fiancé comprit, mais un peu tard, sa muflerie... ».

Croyances et superstitions. Séparées presque toute l'année de leur mari, de leur fiancé ou de leurs frères, les femmes vivent à l'écart du monde une existence archaïque avec son propre rythme et ses traditions encore intactes. L'Eglise Orthodoxe et son représentant villageois, le pope, jouissent d'un prestige absolu, le sentiment religieux se teintant souvent de superstition : attention, par exemple, de ne pas travailler à son métier à tisser le dimanche ! On n'est pas du tout sûr de retrouver le lendemain l'ouvrage à sa place, car le diable fait justement collection de ces objets confectionnés pendant les jours de fête ; et voilà pourquoi il a la plus jolie maison du pays, la plus richement décorée...

Il est très souvent question du *diable* dans les histoires vlaques : d'habitude, les diables se réunissent le soir sous les arbres, en particulier au pied des noyers. Ils tiennent conseil jusqu'à l'aurore et au chant du coq ils s'évanouissent. En certains lieux, il est recommandé de ne pas s'éloigner seul du village pendant la nuit, car les diables attirent les hommes (parfois, sous l'apparence de jolies femmes) et les entraînent au cœur de la forêt où finalement ils les pendent.

Les Vlaques croient d'autre part au « génie de la maison »⁵ qui, sous la forme d'un ou plusieurs serpents, se cache entre les murs de chaque demeure. Ces serpents ne se montrent pas souvent, mais quand on les voit, il faut éviter de les tuer... On m'a raconté le cas d'un vieil homme « qui, un beau jour, se mit à les écraser un par un, tandis qu'ils rampaient le long des murs de sa maison ». Tout le voisinage eut beau lui crier : « Non ! Ne fais pas ça ! », le vieux continua de plus bel en haussant les épaules. Un mois plus tard, il était mort. (Il n'avait que 65 ans, ce qui est relativement jeune, car dans le pays vlaque il n'est pas rare d'atteindre les cent ans !)

La *magie* est couramment pratiquée par les femmes vlaques : elles s'en servent pour exorciser le « mauvais œil », mais aussi pour se protéger contre certains dangers précis qui les menacent. Mars, par exemple, est un mois nocif ; on raconte même qu'il vole quelques jours à Février pour pouvoir s'attaquer plus tôt aux jeunes enfants et aux petits des bêtes. Il convient donc de s'armer contre lui : le dernier soir de février, les femmes fabriquent des bracelets de laine rouge et blanche, le « martso », qu'elles attachent ensuite aux poignets

⁵ Croyance peut-être d'origine slave ? Les Slaves croient au « génie de la maison » qui, sous la forme d'un grillon, loge dans chaque foyer et en protège les habitants.

des enfants et aux pattes de tous les animaux pour que, disent-elles, « le vent ne le emporte pas ». Après neuf jours, elles détachent ces amulettes et vont les suspendre aux branches d'un arbre « où les oiseaux viendront les prendre pour faire leur nid ».

Gestes des femmes. En plus du travail de la laine (teinture, filage, tissage, etc...), la femme doit abattre toute une série de besognes fastidieuses et pénibles, mais ce qui frappe toujours, c'est l'aisance et l'application qui accompagnent ses moindres gestes et leur confèrent une certaine solennité grave qui, souvent, n'est pas dépourvue de grâce : en regardant une femme pétrir son pain puis le déposer soigneusement dans son four, on assiste vraiment à un accomplissement.

Soirées d'hiver: contes et récits. Le soir, après la fatigue de la journée, on se rassemble en famille autour du poêle, sur les vastes divans qui servent en même temps de tables et de lits, meubles principaux de l'intérieur vlaque. (Les jours de fête, habillés de nouveaux tapis et coussins, ils font l'orgueil de chaque maison.) Des voisines viennent se mêler au groupe, toutes ces dames s'installent à la manière orientale, les jambes croisées sous les larges jupes, et dans ce parler à la fois rauque et mélodieux qu'est le vlaque, on se raconte des histoires. Un cancan, une anecdote locale, sert de prétexte à un récit qui, selon l'humeur ou l'imagination du conteur, prend des tours imprévus : Laura, par exemple, la plus riche femme du pays et, bien sûr, la plus jalousée, fut autrefois fort pauvre, et les femmes ne tarissent pas d'épisodes sur son compte : « — N'est-elle pas allée une nuit, seule en cachette, au cimetière, déterrer son propre père et voler les planches de son cercueil pour s'en faire une sorte de plancher?... C'est qu'elle n'en pouvait plus, la pauvre, de patauger dans la boue comme une bête... Elle aurait même volé — dit-on — les chaussures du mort pour les donner à son mari... Quel courage ! La nuit, seule dans ce cimetière lugubre... Quelle horreur ! ». Les femmes frémissent de peur et de plaisir... Quand on parle de Laura, on se laisse presque toujours surprendre par l'aube...

Mais, ce soir, le grand-père interrompt les bavardes : ayant vécu 60 ans dans les montagnes, il a vu plusieurs fois le diable... Il connaît la vie et les hommes, et maintenant, il va nous dire un conte sur la cruauté des femmes (il sourit d'un air malin). On fait silence autour de lui. Il commence : « — Il était une fois un riche berger qui possédait 3 000 moutons. Un jour qu'il cheminait pour aller retrouver ses troupeaux dans la montagne, il passa près d'un champ en flammes ; au beau milieu de ce champ, un serpent se tordait de douleur. Le berger qui avait bon cœur tendit sa canne, le serpent s'y enroula et fut ainsi sauvé. Le reptile dit alors à notre homme : “— Je te dois la vie ! Demande-moi ce que tu veux, je te le donnerai !”. — “Je ne veux rien” répondit l'autre, “je suis riche !”. Cependant, comme le serpent insistait : — “Eh bien, oui !”, fit-il, “il y a une chose que j'aimerais...”. — “Quoi donc ?”, demanda le reptile. — “Je voudrais pouvoir comprendre le langage de tous les animaux qui existent sur la terre.”. — “Ah ! Rien de plus simple !”, dit le serpent, “Tire la langue !”. Le berger s'exécuta, et l'autre lui fit sur la langue une légère incision. — “Maintenant, tu peux partir !”, reprit le serpent, “Tes vœux sont exaucés... Mais, attention ! Si tu dévoiles le secret, tu mourras !”. Notre homme le remercia puis reprit sa marche et, en effet, tout le long du chemin il comprenait les discours des oiseaux, ce qui d'ailleurs l'attrista car il faut bien avouer qu'ils étaient plutôt mesquins. Vers le soir, il arriva au campement où sa femme et les autres bergers l'attendaient.

Après la traite des brebis, ils décidèrent d'égorger un agneau pour le souper. On en attrapa un et aussitôt notre homme l'entendit gémir : “— Maman ! On va me tuer !”. — “Mon pauvre petit”, répondait la brebis, “quelle horreur !”, et elle pleurait à fendre l'âme. Le berger saisit l'agneau, le retourna et tous sens et fit comme s'il ne lui paraissait pas bon : — “Laissons-le !”, fit-il à ses gens. — “Mais, Patron, il a l'air bien gras...”. — “Attrapez-en un autre !”, ordonna-t-il. Le deuxième agneau, tout comme le premier, se

mit à hurler : “— Maman ! On veut m'égorger !”. “Mon pauvre chéri,” bêlait la brebis sa mère, “ils ont déjà pris ton frère l'an dernier, et maintenant c'est toi ! Ils n'ont aucune pitié, ces maudits hommes !”. “— Relâchez aussi celui-là !”, dit-il aux autres bergers, “il est trop jeune !”. On en choisit donc un troisième qui, comme les deux premiers, appela désespérément sa mère ; mais cette fois-ci la brebis qui était vieille et lasse (elle avait mis bas des générations d'agneaux) l'envoya vertement promener : “— Eh ! Qu'on te tue !”, dit-elle avec hargne, “C'est tout ce que vous méritez, toi et tes frères !”. On fit donc rôti cet agneau. Tout le monde se régala, puis on alla se coucher.

Mais notre berger ne put fermer l'œil de la nuit : dès que les feux furent éteints, des loups vinrent rôder autour du campement, et les chiens au lieu de les chasser leur crièrent : “— Rendez-vous un peu plus bas ! On va vous apporter quelques belles pièces ! Un vrai festin !”. Le pauvre homme tremblait de colère, quand l'aboïement d'un vieux chien le consola : “Ah ! Ah !” grondait-il, “N'essayez-pas d'y aller ! Car la seule dent qui me reste c'est bien sur vous qu'elle se rompra !”. Un petit chien, à son tour, s'égosillait : “— Moi aussi !”, grand-père, Moi aussi ! Je me battraï contre les loups !”. Effectivement, ces deux chiens défendirent seuls le troupeau jusqu'à l'aube...

Le lendemain matin, le berger fit abattre tous les chiens qui avaient comploté avec les loups. Ses gens qui n'avaient rien compris à l'affaire s'indignèrent : “— Mais, Patron, ce sont de jeunes chiens ! Qu'allons-nous devenir avec ce vieux cabot et ce petit toutou bon-à-rien ?”. “C'est mon affaire !”, grommela le berger avec dureté, “Ces gredins...”. Puis il alla chercher sa femme et le vieux chien fidèle et tous trois se mirent en route pour le village.

Depuis la veille, la femme observait son mari sans mot-dire, mais elle n'en pensait pas moins... Se trouvant enfin seule avec lui, elle l'accabla de questions : “— Mais enfin !”, disait-elle, “Que se passe-t-il ? Hier, tu refuses de tuer les agneaux ! Aujourd'hui, tu fais mettre à mort les chiens ! C'est le monde à l'envers ! Il y a certainement quelque chose que tu me caches...”. “Non ! Non !”, répondit le berger d'un air évasif, “Rien du tout ! Mais comme elle insistait sans relâche, le pauvre mari finit par avouer : “— C'est un secret ! Si je t'en parle, je mourrai...”. Folle de curiosité, la femme continua de plus belle à le tourmenter : “— Dis-moi le secret ! Dis-moi le secret ! Même si tu dois en crever !” (“car, telles sont les femmes !”, commenta le conteur).

Poussé à bout par tant d'opiniâtreté, le mari céda : “— Bon, tu sauras l'histoire !”, soupira-t-il, “Mais, cuis d'abord le gâteau des morts⁶ et quand tout sera prêt pour mon enterrement, je parlerai !”.

Sur ces entrefaites, ils avaient regagné leur village. La femme courut chez elle, s'affaira à la cuisine, pétrit la pâte, la mit au four, ne perdant pas une minute afin de connaître le plus vite possible ce fameux secret qui la torturait... Pendant ce temps, le berger faisait les cent pas devant la porte de la maison, ne sachant trop comment tuer le temps en attendant le moment fatidique... Il passa près du vieux chien qui geignait doucement, la gueule entre les pattes. Le coq de la basse-cour se pavaneait à quelques pas de là : “— Ka ! Ka ! Ka !”, chantait-il joyeusement. “— Comment peux-tu te réjouir ainsi ?”, lui dit le chien sur un ton de reproche. “Tu ne vois pas que notre maître va mourir !”. “— Bah !”, fit le coq, “Il est bien bête, notre maître, de ne pas garder son secret ! Quand je pense que j'ai quarante poules sur le dos à longueur de journée et que lui n'a qu'une femme...”. (Le berger ne perdait pas un mot de leurs propos). “— Que ferais-tu donc à sa place ?” demanda le chien. “— A sa place !”, s'exclama le coq, “D'abord, j'irais chercher le gâteau des morts qui est au four et je le jetterais dans la cour ! Ainsi, l'un et l'autre, nous pourrions nous régaler ! Puis, j'attraperais la femme, et je la battrais ! Aië ! Aië ! Je la battrais...”.

Le berger suivit allègrement les conseils du coq. Voilà ! L'histoire est finie !

⁶ Fait partie du rituel funéraire en Grèce : on place ce gâteau près du mort et chaque parent ou ami du défunt doit en prendre un morceau.

Vie sociale des femmes. Outre ces soirées en famille, les femmes vlaques ont une intense vie sociale : le dimanche, elles se rendent visite ou, si le temps s'y prête, elles montent et descendent la « grand'rue » du village en paradant dans leurs plus beaux alentours... Elles évoluent avec dignité sur cette petite scène de théâtre. Elles s'y dépersonnalisent, aveuglement confiantes dans ce rôle rituel de « promeneuses oisives du dimanche »... Elles se complaisent avec délice dans ce va-et-vient pompeusement absurde. Elles se croisent et se croisent, elles se saluent vingt fois les unes les autres : leurs visages n'expriment aucun contentement spécial, aucune détente... Non ! Elles sont là, figées, comme des poupées sages ; elles ne bougent pas, c'est la route qui les meut, elles se laissent porter... Aujourd'hui, toute pensée est abolie : elle reviendra le lendemain avec le labeur.

Comme partout en Grèce, les grandes fêtes classiques, Noël, Carnaval (qui dure une semaine) et Pâques s'accompagnent de toutes sortes de réjouissances. Le jour du saint patron est aussi d'une grande importance : ainsi, en avril, toutes les maisons font peau neuve ; partout, on lave, on frotte, on repeint, le village est pris d'une fièvre de coquetterie... C'est qu'on approche de la Saint-Georges (23 avril), et comme ce nom est particulièrement répandu et qu'il existe au moins un « Georges » au sein de chaque maison, une compétition féroce s'organise : quelle famille fera le plus honneur à SON Georges ! Ce jour-là, tout doit être beau et net : on retire donc les poêles d'apparence trop fonctionnelle. Tant pis s'il gêle ! L'élégance commande ...

Les femmes et la montagne. En mai, des groupes de quelquefois cinquante femmes partent à travers la montagne pour aller « rendre visite aux saints » d'une église d'un autre village situé souvent à plus de huit heures de marche. Inlassables (certaines sont d'un âge avancé), elles traversent des prairies, des forêts, des torrents, apportant en offrande des cierges, de l'huile et du vin. Elles passent ensuite la nuit dans l'église où elles dorment allongées par terre sous le regard sévère des icônes, et le lendemain elles retournent à pied dans leur village. Ces marches fatigantes sont pour elles un grand bonheur : plaisir magique de se trouver soudain quelque part DANS ce paysage qu'elles contemplent toute l'année de leurs fenêtres, mais aussi réconciliation avec la montagne. Elle n'est plus ce mur âpre et hostile qui encercle et isole, elle se transforme peu à peu : l'hiver recule chaque jour un peu plus, la prairie sort victorieuse de sa lutte contre la neige et bientôt les bergers seront de retour... Les femmes font halte au bord d'un ruisseau et tour à tour elles se penchent pour boire l'eau qui leur est offerte. L'une d'elles entonne un chant que toutes reprennent en chœur... Plus loin, les jeunes filles gambadent par petits groupes. Elles sont comme ivres de liberté.

Le retour des bergers : La fête. Et voilà que la nouvelle se répand à travers le pays : les troupeaux se rapprochent ! Tous les villages sont sur le qui vive, on envoie des guetteurs, ils reviennent au galop : « — Un tel est déjà arrivé ! ». Les femmes se préparent, elles se font belles pour aller accueillir les bergers. Elles partent à leur rencontre accompagnées de caravanes de mules chargées de viande rôtie, de fruits et de vin... Vivre redevient une joie !

Et pendant plusieurs semaines, ce peuple est en proie à un véritable délire : les fêtes se succèdent, un jour dans un village, un jour dans un autre, tout le monde s'y retrouve pour danser et s'amuser. Les orchestres de tziganes⁷ se déplacent avec leurs tambourins, leurs bouzouks,⁸ leurs violons et leurs clarinettes, et dans cette extraordinaire atmosphère

⁷ Les Tziganes, que l'on appelle en Grèce « Guifti », d'après leur supposé pays d'origine, l'Égypte, ont chez les Vlaques le monopole exclusif de la musique : ils sont l'âme de toutes les festivités. Leur communauté vit à part du reste de la population, dans chaque village existe un quartier de « Guifti », et bien sûr aussi dans chaque grande ville. Ils exercent souvent plusieurs métiers, nombreux parmi eux étant des forgerons. Ils sont en général d'un tempérament assez violent. Leurs filles sont renommées pour leur beauté.

⁸ Sorte de guitare très répandue en Grèce.

de foire où se mêlent l'arôme de l'agneau rôti, l'odeur du bois, la forte senteur du vin, au milieu des cris des femmes et des bousculades des enfants, le rythme de leurs mélodies primitives a quelque chose d'irrésistible. Cette musique vous écorche vif et ne vous épargne pas : elle est faite de rage, de rêve et d'extase. La clarinette surtout s'impose : son chant parle de sang et d'élans impossibles, il vous fouille et vous brûle comme un fer chaud, vous êtes à sa merci dans une tension insupportable... Les musiciens sont en transe, les danseurs sont pris de frénésie, et n'était le rythme impassible du tambour pour maîtriser ce flot de violence pure, ce serait à devenir fou !

Il existe deux sortes de danses bien distinctes : les danses des hommes et les danses où hommes et femmes participent à la longue chaîne double qui se déploie sur la place du village.

Les hommes s'adonnent à des danses précises et savantes, le tsamiko, le pogoniso, le singatisto, qu'ils accompagnent de toutes sortes de sauts et pirouettes. Leur agilité est étonnante, même chez ceux qui semblent les plus balourds.

Les femmes dansent ensemble en se tenant par la main, leurs cavaliers derrière elles formant comme une haie protectrice. Le rythme est alors lent, solennel. Les danseuses paraissent presque immobiles, leurs petits pieds marquant très légèrement le temps. La file s'ébranle (elle peut parfois atteindre plusieurs centaines de mètres) et se meut tout autour de la place, précédée par l'orchestre qui la mène... Enfin, dans un brusque retournement, après bien des hésitations, la mélodie ralentit, les danseurs et les danseuses se figent, doucement la clarinette agonise dans un dernier râle... Mais on l'entend encore longtemps...

Entre autrefois et demain. Le goût de la fête est peut-être avec l'amour de la montagne ce qu'il y a de plus profondément chevillé dans l'âme du Vlaque : après l'épuisement de la danse, on s'assied pleinement heureux, prêt à défier le monde...

Pourtant, si la petite communauté vlaque persiste de nos jours dans quelques coins d'Épire, avec sa langue, ses coutumes et son charme d'autrefois, si les Vlaques d'aujourd'hui peuvent se dire encore Vlaques, en sera-t-il de même pour leurs fils, pour leurs petits-fils ? L'émigration, l'influence croissante de l'environnement grec, la civilisation moderne — enfin — menacent cette société archaïque jusqu'alors étonnamment préservée. (*Thérèse Carolus-Barré*, Pays-Bas).



Traits stylistiques des danses populaires roumaines dans le complexe sud-est européen. L'expression artistique de la danse ressort d'une part de ses aspects organiques d'ordre *morphologique* (formation du groupe, construction, structure cynétique et rythmique) ou *complémentaire* (mélodie, texte, etc.) et, d'autre part, des aspects qui dépendent de l'interprétation, celle d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté. Dans le premier domaine notre recherche a abouti à un progrès notoire, parvenant à déterminer le caractère des catégories et des régions chorégraphiques roumaines¹, et plus loin même, réussissant à encadrer morphologiquement nos danses populaires dans l'aire sud-est européenne². Par contre, l'étude du style n'est qu'à ses débuts, du fait même tout d'abord des difficultés inhérentes à cet objet. Nous parvinmes cependant à fixer certains jalons méthodologiques qui eurent des résultats partiels. Ainsi, sur la base de fiches d'observation, de films et d'enregistrements au cours des danses, nous fûmes à même de reconstituer le profil stylistique de certaines zones

¹ V. A. Bucşan, *Clasificarea morfologică a dansurilor populare româneşti* [Classification morphologique des danses populaires roumaines], « Revista de Etnografie şi Folclor », 1967, 3.

² V. A. Bucşan, *Similitudes entre les danses populaires roumaines et balkaniques*, « Revue des Etudes sud-est européennes », 1964, 3—4.

chorégraphiques, ces déterminations concordant en général avec celle d'ordre morphologique³.

La définition complète d'un caractère spécifique national dans le style des danses populaires exige toutefois d'intensifier la recherche sur le plan local et de disposer d'études similaires comparatives, absentes pour le moment. Pourtant nous avons pu recueillir quelques éléments d'études fournis par les danses des minorités nationales (Serbes, Bulgares, Magyars, Allemands, Ukrainiens, Tatars, etc.), autant que par celles des ensembles de danses des pays voisins et en même temps extraire de divers ouvrages de spécialité des données utiles. Tout ceci nous a démontré que dans les grandes lignes, le style des danses populaires roumaines s'encadrerait dans le style sud-est européen, en dépit des nettes différenciations.

A ce sujet nous inscrivons ici nos observations principales. Elles se réfèrent tout d'abord au caractère spécial du style folklorique de la chorégraphie roumaine; nous mentionnerons chaque fois ce qui lui est propre, comparativement au reste de l'aire du Sud-Est dans la mesure où cette détermination aura été possible.

I — Le premier aspect dont nous nous occuperons est celui du mouvement général du groupe, dans le temps et dans l'espace.

La vitesse d'exécution est dans la danse roumaine, en moyenne, d'environ $\dot{=}130-150$, plutôt moindre au centre de la Transylvanie et plus élevée dans la région danubienne. Ses variations au cours de la danse sont en général fort réduites. Une ressemblance paraît plus évidente avec les danses serbes et bulgares; au sud de la péninsule de même que chez les orientaux, la vitesse est considérablement réduite; d'autre part des variations plus marquées se retrouvent chez nos voisins du Nord.

L'espace parcouru par le groupe est chez les danseurs roumains, très réduit en proportion du grand nombre de mouvements effectués; il est couvert en un temps généralement assez long, similitude de nouveau avec nos voisins méridionaux.

II — *Les mouvements des différents segments du corps* nous font observer notamment une forte prédominance des mouvements des jambes chez les danseurs roumains, tandis que chez la majorité de nos voisins, le rôle des autres segments est proportionnellement plus important⁴.

Le pas est d'une amplitude verticale et horizontale très réduite, excepté peut-être dans certaines zones de la vallée du Danube. En échange la force s'accroît: l'écoute des enregistrements au cours de la danse nous donne une très grande proportion de pas frappés et de leur grand degré d'intensité, notamment dans certaines zones carpatiques⁵. Ces deux traits évoluent généralement en sens inverse chez nos voisins.

Le mouvement des autres segments du corps (tête, tronc, bras), présente plusieurs aspects. Une première catégorie comprend de légers mouvements par lesquels lesdits segments accompagnent d'un même rythme les mouvements des jambes, par exemple les mouvements des bras dans la *Hora*, un léger balancement des épaules au rythme des pas, etc.

Une deuxième catégorie est formée par les mouvements combinés, comme l'est le battement des paumes sur les pieds. Enfin dans une troisième catégorie peuvent être rangés des mouvements expressifs dus à l'improvisation, surtout par les solistes, pour marquer plus fortement l'exécution: buste penché en avant dans les moments de participation plus intense, secousses de la tête, etc. Toutes ces catégories de mouvements se retrouvent chez les Roumains comme chez leurs voisins, sans pouvoir jusqu'ici établir de différence à ce sujet.

³ V. E. Balaci, *Ţteva observaŷii asupra stilului tn dansul popular romdn* [Quelques observations sur le style dans la danse populaire roumaine], « Revista de Etnografie ŷi Folclor », 1964, 4-5.

⁴ Spécialement chez les Turcs et les Tatars.

⁵ Oaŷ, Pădureni, Vrancea, Mărginime, Trei Scaune, etc.

En tant qu'observation d'ordre général, nous ajoutons que tous ces mouvements présentent chez les Roumains une amplitude beaucoup plus réduite que chez les autres peuples ⁶.

D'autre part, nous trouvons très rarement dans les danses roumaines, à l'exception de certaines pièces rituelles ou grotesques, des gestes indépendants pouvant à eux seuls servir à illustrer certaines idées chorégraphiques et qui auraient par conséquent un rôle figuratif ; ces gestes sont très fréquents dans les danses orientales et assez répandus chez les peuples balkaniques et de l'Europe centrale.

III — *La variabilité de l'interprétation* prend dans la danse roumaine une importance particulière.

Nous ne nous référons pas à une manière de danser très différente selon l'âge et le sexe. Ce fait n'est pas inattendu et nous le rencontrons partout (même si pas toujours dans les mêmes proportions). Toute aussi générale est la puissance d'improvisation affirmée par certains solistes : le conducteur de la danse qui exécute seul les figures plus compliquées, ou dans une danse par couples, le danseur.

Nous considérons cependant comme très caractéristique de la danse roumaine, le fait que dans un même groupe peuvent se retrouver à la fois autant de variations qu'il y a de danseurs, l'ensemble se bornant à respecter un schéma rythmique général. Ce phénomène, très marqué dans certaines zones carpatiques ⁷, est rencontré plus rarement chez nos voisins.

IV — *L'expression de la participation affective* présente des particularités assez importantes.

La danse roumaine est généralement dépourvue des moyens d'expression figuratifs très marqués chez les peuples orientaux et retrouvés en certaines proportions chez les peuples balkaniques et d'autres peuples voisins. Chez nous les danses où interviennent le geste et la mimique sont très rares ; ces moyens d'expression traduisent en général et sous une forme assez réduite plutôt le plaisir de danser que les moments expressifs de la danse.

Tout aussi rare est l'emploi de textes chantés d'un caractère lyrique ou épique strictement lié à la facture de la danse.

Par contre la transposition dans la danse de l'impulsion psychique se manifeste en dehors des mouvements de danse par des « chioté » (retrouvés aussi chez d'autres peuples) mais surtout par des « strigături ». Ce genre d'interventions verbales scandées dans le feu de la danse est spécifique au peuple roumain et présente dans diverses régions du pays des aspects étonnamment variés. Leur liaison avec la danse est évidente, autant par leur contenu — dans la plupart des cas satiriques ou érotique, souvent descriptif — accompagnant les différentes figures ⁸ que par la forme d'expression avec ses différentes games interprétatives.

V — *La dynamique* apparaît comme résultante de tous les autres aspects en même temps que de l'interaction des éléments de la danse et du mode d'exécution ⁹. Elle peut être représentée par des qualificatifs qui rendent son degré d'intensité et sa qualité. L'intensité atteint généralement dans la danse roumaine un degré vif et vigoureux, tandis que qualitativement elle marque une certaine sobriété — traits distinctifs qui ne sont pas isolés dans cette zone. En effet, la danse roumaine dépourvue de moyens figuratifs présente d'habitude un caractère plus

⁶ Par ex. les mouvements des hanches ou des épaules fréquentes dans les danses magyares ou russes.

⁷ Ex. : dans plusieurs « Briuri mocănești », « Roata » de l'Oaş, « Briul pădurenesc », etc. qui ne comportent pas en général une figure de base, la danse étant livrée à l'improvisation quoique les danseurs forment un groupe étroitement serré.

⁸ Ex. : par le commandement et le compte des figures, les observations sur la manière de danser, etc. Dans certaines danses nous trouvons 70—80 vers obligatoires, et une succession très précise (outre les interpellations habituelles qui peuvent s'intercaler).

⁹ Les éléments d'une danse : formation, contenu, structure cyneutique et rythmique, etc. imposent par leur nature même un certain mode d'exécution, mais le style personnel des interprètes peut nuancer ce mode.

intériorisé, plus abstrait¹⁰. L'absence de déterminations plus précises nous oblige pour le moment à rester dans ces limites.

Certaines précisions nous sont nécessaires pour conclure nos observations. Nous croyons avoir fait comprendre notre intention de ne pas exprimer de résultats définitifs, ce qui au stade actuel de notre recherche, serait prématuré. Toutefois certaines constatations restent valables et elles nous mènent soit à de nettes délimitations¹¹, soit à des nuances plus subtiles¹² exigeant des vérifications ultérieures et qui formeront le point de départ de déterminations plus rigoureuses.

En deuxième lieu, la méthode de travail devra être perfectionnée par l'adoption de procédés nouveaux. Nous avons actuellement à l'étude une fiche d'observation stylistique-type et un système spécial de notation des éléments du style qui échappent à la notation chorégraphique habituelle. L'emploi d'appareils de mesure de l'intensité, de l'amplitude, etc. est préconisé, en même temps que sera plus largement étudiée une statistique des données recueillies. Nous espérons de la sorte arriver à une définition plus précise du style spécifiquement roumain des danses populaires (*Emanuela Balaci*).

¹⁰ Outre les procédés stylistiques, ce caractère est dû aussi à la rareté d'une thématique précise. A vrai dire, dans la danse roumaine, le *thème* est de coutume purement nominal.

¹¹ Ex. : présence des interpellations, absence de moyens figuratifs qui nous différencient nettement de nos voisins.

¹² L'intensité, l'amplitude, etc. sont graduées par des nuances souvent imperceptibles sans le recours aux appareils spéciaux (v. plus loin).

VI^e RÉUNION DE TRAVAIL DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES

(AIESEE), Paris, 9 — 10 avril 1968

I

Cette rencontre, convoquée conformément aux décisions de la V^e réunion du Comité à Bucarest (septembre 1967), fut organisée par le Comité national français d'études du S.E. européen, que préside avec son autorité cordiale le prof. André Mirambel, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, bénéficiant de l'aide précieuse de l'UNESCO, dont le directeur général, M. René Maheu, y fut représenté par M. Dr. Nadjm Bammate, chef de la division de l'étude des cultures.

Aux séances qui se sont déroulées à la Maison de l'UNESCO ont participé :

I. *Les membres du bureau* : MM. Vl. Georgiev et Fr. Barišić, président d'honneur et président de l'AIESEE ; Ap. Daskalakis (G.), H. Inalcik (T.), A. F. Miller. (U.R.S.S.), A. Mirambel (F), R. Syme (Gr.-Br.), N. Todorov (B.), vice-présidents ; Em. Condurachi (R.), secrétaire général et trésorier, M. M. D. Zakythinos (G.), président d'honneur et A. Buda (A.), vice-président, se sont fait excuser.

II. *De la part de l'UNESCO* : S. E. Bedrettin Tuncel, président de la XIV^e Conférence générale de l'UNESCO ; M. Nadjm Bammate, chef de division, représentant personnel du directeur général ; S. E. Valentin Lipatti, ambassadeur permanent de la République Socialiste de Roumanie auprès de l'UNESCO.

III. *De la part du Secrétariat général de l'AIESEE* : M. V. Câdea, directeur du secrétariat général ; Mme C. Grecesco, secrétaire.

IV. *Observateurs* : MM. L. Bazin, R. Bernard, H. Boissin, A. Guillermou, R. Philippot (F.), M. Berza, Val. Georgesco (R.) ; Mlle M. Nystazopoulou (G.) ; R. Samardžić (Y.).

Après les allocutions de MM. F. Barišić, qui s'adressa à l'assistance en latin, A. Mirambel et N. Bammate, l'ordre du jour porta sur les points suivants :

1. *Lieu et date de la VII^e réunion du Bureau*. Répondant à l'invitation de l'Académie soviétique des sciences, le Bureau décida avec une vive satisfaction de tenir sa VII^e réunion de travail à Moscou (avril 1969). M. A. Miller donna des détails sur l'organisation de cette rencontre.

M. Vl. Georgiev présenta le I^{er} volume des Actes du I^{er} Congrès de l'AIESEE (Sofia, 1966).

2. *Rapport du secrétaire général*. M. E. Condurachi exposa les préparatifs de la VI^e réunion du Bureau à Paris et du Colloque de la Commission pour l'histoire des idées, qui lui fera suite, ainsi que ceux du Colloque sur « Les sources archéologiques de la civilisation européenne », organisé par l'UNESCO à Mamaia en septembre 1968, dont on souligna l'originalité et l'importance. Le rapport insista sur la mise au point du programme du II^e Congrès

de l'AIESEE d'Athènes, 1969. A propos de ce dernier problème, tout en regrettant un certain retard intervenu dans la communication des listes de propositions (sauf pour la Yougoslavie), le secrétaire général suggéra une organisation par sections : histoire et art, linguistique, littérature, et peut-être aussi sciences juridiques. On annonça la parution prochaine du Bulletin de la Commission d'Archéologie (président, M. M. Garašanin) et le projet des Commissions de linguistique (président M. Vl. Georgiev) et d'archéologie concernant l'organisation à Plovdiv en 1969 d'un Colloque interdisciplinaire.

3. *Rapport de M. Ch. Frangistas.* Le président du Comité national hellénique assura le Bureau du meilleur accueil qui sera réservé lors du Congrès d'Athènes à tous les participants, sans aucune discrimination. Des démarches ont été faites en vue d'un développement *optimum* des travaux et activités accessoires (excursions, spectacles, etc.) A la discussion de ce rapport prirent part Sir Ronald Syme, MM. A. F. Miller, Vl. Georgiev, E. Condurachi, F. Barišić et Ch. Frangistas. On se déclara d'accord sur les points suivants : organisation de 4-6 sections ; désignation de rapporteurs pour une partie seulement des 17 thèmes du programme ; la prise en considération par les rapporteurs des résultats obtenus dans l'intervalle lors des rencontres organisées par plusieurs Commissions d'études de l'AIESEE. M. F. Barišić fut d'avis qu'il faudrait éviter les sujets imposant de trop vastes rapports. M. E. Condurachi rappela que le Congrès de Sofia a confirmé la possibilité de combiner un rapport général avec des rapports d'experts sur un thème donné. Le Congrès d'Athènes sera convoqué en 1970, au mois d'avril ou de mai, au choix du Comité grec d'organisation. Le Bureau arrêta la liste des rapporteurs qui sera publiée dans le Bulletin de l'Association (pour la liste des thèmes figurant au programme, voir RESEE 6 (1968), p. 142).

Le Bureau a ensuite discuté et pris des décisions au sujet des problèmes suivants : élaboration de repères pour les rapporteurs (réservée à la VII^e réunion) ; envoi des lettres d'invitation à des personnalités éminentes et désignation de leurs représentants par les comités nationaux : organisation des travaux avec éventuelle division de la section historique en trois sous-sections ; remplacement d'un rapporteur ou corrapporteur seulement en cas de défaillance, sans addition d'autres rapports ou corrapports ; multiplication des rapports (dont le texte intégral doit parvenir au Comité organisateur au plus tard fin juin 1969) et des résumés de communications (une page dactylographiée, jusqu'au 1^{er} nov. 1969) ; publication des actes du Congrès, dans les délais requis (après le Congrès, aucune modification des textes ne sera acceptée) ; approbation par la VII^e réunion annuelle du Bureau de la liste définitive des communications ; taxe de participation (5 dollars par communication et 10 dollars par participant) ; programme des travaux (discussion sans lecture en séance des rapports et des corrapports, multipliés et diffusés avant le Congrès ; lecture en séance et discussion des communications) ; établissement des listes des communications (envoi obligatoire des propositions) jusqu'au 1^{er} octobre 1968 au Comité grec d'organisation, à Athènes, ou au Secrétariat général, à Bucarest).

4. *Questions financières.* Le Bureau adopta une nouvelle répartition des fonds alloués aux diverses commissions d'études.

5. *Questions diverses.* Une réunion des spécialistes turcs décidera en 1968 du sort de la Commission des archives, dont le président, M. H. Inalcik, a renoncé à ses fonctions. Dès la rentrée de nouveaux subsides, le Bureau tâchera d'allouer une certaine somme à l'organisation d'un groupe de travail pour la réunion d'un fonds documentaire de chansons et danses populaires grecques, proposé par Mme Stratos. M. Vl. Georgiev fournit des précisions sur le colloque de Plovdiv, 1969 (voir ci-dessus). Le projet de réunion à Moscou en 1969 du colloque de la Commission d'histoire de la vie économique sera mis en pratique dans les limites des fonds disponibles à ce sujet de l'AIESEE.

Dans son allocution de clôture, M. F. Barišić adressa les vifs remerciements du Bureau à la Direction de l'UNESCO pour sa généreuse hospitalité, à MM. R. Maheu, directeur général et N. Bammate, chef de division, dont l'aide permanente et la participation per-

sonnelle se sont une fois de plus avérées extrêmement précieuses pour le succès incontestable des travaux de l'AIESEE. Le président s'est félicité au nom de tous les participants du climat favorable, et devenu traditionnel, dont bénéficient les travaux de l'AIESEE, preuve de la solidité de son œuvre. Dans ce climat, le caractère international de l'Association est encore souligné par l'intérêt constant de l'UNESCO et par l'appui moral et matériel que cette organisation apporte au programme de large coopération scientifique de l'AIESEE.

Sur l'initiative du Comité national français, le programme de la réunion du Bureau et celui du Colloque (voir ci-après) a été complété par des visites aux monuments et musées de Paris et de ses environs (Chartes, Versailles, Trianon), ainsi que par un spectacle au Grand Opéra de Paris. Les participants ont vivement apprécié ce programme scientifique et culturel. Des réceptions en l'honneur des participants aux deux réunions ont été données par la Direction de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes et par le délégué permanent de Roumanie auprès de l'UNESCO.

II

Colloque de la Commission de l'AIESEE pour l'histoire des idées sur « Le rôle des Lumières dans la formation de la conscience nationale chez les peuples du Sud-Est européen » (Paris, 11 — 12 avril 1968)

Organisé par le Comité national français d'études du Sud-Est de l'Europe en collaboration avec les comités nationaux des pays intéressés, et avec l'aide de l'UNESCO, ce Colloque, axé sur un sujet nouveau et passionnant, a tenu ses assises dans l'une des salles de l'UNESCO, sous la présidence de M. le prof. Michel Berza, président de la Commission de l'AIESEE pour l'histoire des idées.

Pour suivre les travaux de cette rencontre qui bénéficia également d'une organisation parfaite, aux participants à la réunion du Bureau (voir ci-dessus) se sont joints plusieurs spécialistes de l'histoire des idées, dont les noms seront mentionnés ci-après à propos de la discussion des différents rapports. On a par contre regretté l'absence involontaire d'autres spécialistes qui, empêchés de répondre à l'invitation du Comité français, se sont fait excuser.

Dans son allocution inaugurale, le président du Colloque, M. Michel Berza, après avoir adressé les plus vifs remerciements au Comité national français et à son président, M. A. Mirambel, ainsi qu'à l'UNESCO en la personne de son directeur général M. René Maheu et du représentant personnel de celui-ci, M. N. Bammate, chef de la division de l'étude des civilisations, rappela l'origine du colloque et définît l'importance du problème qui sera traité, en se réjouissant de l'intérêt dont cette réunion témoigne de la part des pays de vieille culture pour les problèmes historiques du Sud-Est européen. L'orateur souligna le fait que l'étude des Lumières dans cette région de l'Europe est loin d'être arrivée à des conclusions définitives, si toutefois de telles conclusions sont possibles. Mais par les problèmes qu'il s'efforcera de résoudre, aussi bien que par ceux qu'il laissera ouverts, non sans les avoir rigoureusement posés dans un cadre de rapprochements comportatifs et de suggestions concernant à la fois la méthode et le contenu idéologique, le Colloque sera utile pour le progrès même de ces études dont on ne peut que regretter l'état encore imparfait. C'est ce qui, d'ailleurs, ne fait que justifier la création, au sein de l'AIESEE, de la Commission pour l'étude des idées, et la décision, lors de la rencontre du Bureau à Bucarest en 1965, d'inscrire à son programme le thème de l'actuel Colloque.

M. A. Mirambel, en son nom personnel et au nom du Comité national français qu'il préside, souhaite la bienvenue à tous les participants. En remerciant chaleureusement M. le directeur général René Maheu et M. le chef de Division N. Bammate du vif intérêt

qu'ils n'ont cessé de porter aux activités de l'AIESEE, il leur exprima la reconnaissance de l'assemblée pour l'hospitalité généreuse dont l'UNESCO fait bénéficier aujourd'hui le Colloque de la Commission pour l'Histoire des idées, et releva le concours précieux que M. l'ambassadeur Valentin Lipatti a prêté à la préparation des travaux du Colloque. Dans la partie finale de son allocution, M. A. Mirambel mit l'accent sur l'idée que l'association des efforts d'investigation et d'interprétation est nécessaire en science, et que cette méthode de travail, acte de foi dans la science, est aussi un acte d'espérance dans la bonne entente entre tous, ce qui est la condition du progrès, et dans l'amélioration de la condition humaine, à laquelle nous avons tous le devoir de contribuer.

Les rapports dont le texte in extenso sera publiée dans le Bulletin de l'AIESEE portèrent sur les thèmes suivants :

La littérature et la langue, vecteurs de la conscience nationale chez les peuples du Sud-Est de l'Europe, par M. A. Mirambel ;

Le rôle de la philosophie des Lumières dans la formation de la conscience nationale chez les peuples du Sud-Est de l'Europe (aspects et problèmes généraux), par M. Valentin Al. Georgesco ;

Le mode de la pénétration des idées des Lumières en Albanie, par M. Henri Boissin ;

L'Etat et la société ottomanes à l'époque des Lumières, par M. Bedrettin Tuncel ;

Le rôle des Lumières dans la genèse de la conscience nationale du peuple bulgare, par M. Emile Georgiev.

L'apport des Lumières au développement de la conscience néo-hellénique, par M. C. Th. Dimaras ;

La formation de la conscience nationale serbe à l'époque des Lumières, par M. Radovan Samardžić ;

Le rôle des Lumières dans la formation de la conscience nationale chez les Roumains, par M. Virgil Căndea.

Des discussions extrêmement intéressantes et fort animées eurent lieu en fin de chaque séance. Tous les rapports firent l'objet de remarques et suggestions précieuses. Certaines interventions ont réussi à apporter des contributions substantielles à la position des problèmes ou à l'éclaircissement de maints aspects des thèmes traités par les rapporteurs.

Ont participé aux discussions MM. : A. Mirambel, à trois reprises ; Valentin Lipatti ; Fr. Thiriet, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, à deux reprises ; Halil Inalcik ; Louis Bazin ; Alain Guillermou, professeur à l'Ecole Nationale des Langues orientales vivantes ; N. Todorov ; Paul Vernière, professeur à la Sorbonne ; B. Tuncel ; Ap. Daskalakis, à deux reprises ; Val. Georgesco ; A. F. Miller ; E. Condurachi.

Les conclusions de ces intéressants débats furent tirées par le président du Colloque, M. le prof. M. Berza qui félicita les rapporteurs de l'excellente qualité de leurs contributions si substantielles et originales, et remercia tous ceux qui par leurs interventions ont élargi le débat et, tout comme les rapporteurs, ont révélé, par la richesse des aspects évoqués, l'actualité du problème des Lumières et de leur rôle historique dans le Sud-Est de l'Europe. Le président ne cacha pas sa satisfaction de pouvoir constater que le Colloque se termine sur un bilan positif, mais en même temps un bilan ouvert, car les questions qui ont été formulées, les connexions et implications mises en lumière, les doutes qui ont pu être soulevés ou esquissés montrent que le périple n'est pas clos et que l'examen doit continuer toujours plus large et plus approfondi. En effet, à la suite des débats, on voit déjà les contours se dessiner de deux ou trois thèmes que des colloques aussi bien organisés et aussi féconds que celui de Paris pourraient aborder le plus tôt possible dans d'autres villes, pour essayer de faire sinon toute la lumière, du moins le plus de lumière sur l'apparition, la diffusion et le rôle des Lumières au-delà des pays occidentaux auxquels on a longtemps limité l'histoire de ce grand et passionnant mouvement d'idées et de transformations sociales.

Valentin Al. Georgescu

I. CONVEGNO INTERNAZIONALE DI STORIA DELLA CIVILTÀ VENEZIANA (1 — 5 Giugno 1968)

VENEZIA E IL LEVANTE FINO AL SECOLO XV

Quatre réunions internationales, d'ample envergure et de multiple intérêt, ont récemment donné l'occasion aux spécialistes de communiquer et de soumettre à la discussion les résultats des recherches contemporaines concernant certains aspects de l'histoire des pays du Sud-Est de l'Europe à différentes époques de leur évolution : 1) la célébration du millénaire du Mont Athos (3—6 septembre 1963); 2) le V^e Cours international de Venise (9—28 septembre 1963); 3) le I^{er} Congrès d'Études sud-est européennes (26 août — 1 septembre 1966) à Sofia; 4) le I^{er} Convegno internazionale di storia della civiltà veneziana (1—5 juin 1968). C'est prouver, une fois de plus, l'intérêt d'actualité — et aussi de nouveauté — que peut présenter cette partie de l'Europe considérée dans l'ensemble de la culture du Moyen Age.

Dans sa Préface au volume *Venezia e l'Oriente fra tardo medioevo e Rinascimento* (4^e de la série *Civiltà europea e civiltà veneziana. Aspetti e problemi*, paru en 1966 à Venise sous les auspices de la Fondazione Giorgio Cini), le Pr. A. Pertusi signalait déjà la nécessité d'organiser un «...Convegno internazionale di storia della civiltà veneziana» sur le thème «Venezia e il Levante fino al secolo decimoquinto», afin de soumettre à la discussion les «rapports et les apports réciproques entre Venise et le Moyen-Orient sous ses aspects historiques, juridiques, économiques, littéraires, linguistiques, religieux et artistiques». C'est ce programme qui a fait l'objet du Convegno qui a eu lieu à Venise entre le 1^{er} et le 5 juin 1968 dans l'ambiance si sobrement élégante, également propice à la recherche et aux discussions scientifiques, de la Fondation Cini dans l'île de Saint-Georges à Venise. Malgré l'absence d'un grand nombre de savants, les rapports ont été suffisamment nombreux et fournis pour ouvrir sinon pas toujours de nouveaux problèmes, du moins de mettre au clair certains aspects peu connus jusqu'à présent. Les discours de la séance d'ouverture ont rappelé, parfois d'une manière particulièrement solennelle, Venise elle-même en tant que centre de culture et d'art tout en soulignant son rôle de «pont idéal entre l'Orient et l'Occident». Et c'est sa présence multiple, des siècles durant, dans la vie et l'histoire du sud-est de l'Europe qui a été étudiée, soumise souvent à une minutieuse analyse de détail dans les différentes sections du Convegno (1. Histoire; 2. Droit et économie; 3. Linguistique, littérature et musique; 4. Histoire de la religion et liturgie; 5. Histoire de l'art). Soulignons, dans ce sens, l'intérêt, également général et particulier, du rapport du Pr. A. Pertusi («Episodi culturali tra Venezia e il Levante nel Medioevo») qui, prenant comme appui quelques faits d'autant plus intéressants qu'ils étaient peu connus, a réussi à souligner le fait qu'entre Venise et le Levant «non ci furono soltanto scambi commerciali o atti di guerra, ma anche scambi di carattere culturale et scientifico di estremo interesse». Rapports généraux (notons, entre autres: Rapporti fra Venezia e la Bulgaria nel Medioevo; Venise et les pays roumains au Moyen Age; Die Be-

ziehungen Venedigs zum islamischen Orient bis 1500; I territori Albanesi sotto signoria veneta; Le relazioni fra Venezia, Ragusa e le popolazioni serbo-croate; Venezia e la costa orientale dell'Adriatico fino al secolo XV; L'isola de Creta sotto il dominio veneziano. Problemi e ricerche; Problemi storici concernanti i rapporti tra Venezia, i suoi domini diretti e le signorie feudali nelle isole greche, e.a.) et communications approfondissant de nombreux problèmes de détail dans tous les domaines ou bien relatant soit de nouveaux faits, soit de nouvelles interprétations concernant des réalités historiques connues, ont offert un matériel parfois d'un remarquable intérêt, poussant à de nouvelles recherches. Même le fait, regrettable par ailleurs, que le réel intérêt suscité par un grand nombre de communications a été trop peu suivi de discussions, prouve la nouveauté de quelque-uns des faits et aspects étudiés. Dans chaque domaine de la recherche, sinon dans l'ensemble de l'histoire de la présence de Venise dans la vie, la civilisation ou l'art du Levant, les problèmes, les faits et leurs interprétations sont loin d'être épuisés. Dans ce sens le Convegno a prouvé une double réussite: en premier lieu celle de la richesse et de la nouveauté de l'information et, en fin de compte, celle d'avoir mis en évidence le riche domaine d'étude qui attend ses spécialistes.

D'autre part, vu la limitation chronologique établie pour ce Convegno — fin du XV^e siècle — n'ont pas été mis en discussion de nombreux aspects concernant le rôle de premier ordre joué par Venise dans le développement de la culture et de l'art aux XVI^e — XVIII^e siècles dans certaines régions du Sud-Est européen et qui sont justement le résultat de cette puissance d'irradiation qui caractérise l'activité de Venise depuis le Moyen Age. Extrêmement riche en faits significatifs, cette époque tardive mérite elle aussi une discussion internationale, d'autant plus que c'est l'époque qui prépare, dans cette partie de l'Europe, le passage vers les temps modernes. Nous espérons vivement que la Fondation Cini donnera aux spécialistes l'heureuse occasion de se réunir prochainement à nouveau pour approfondir et parfaire les recherches si amplement commencées sous ses auspices.

Maria-Ana Musicescu

ÉCHOS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES DE BUCAREST

(Juillet 1967 — Juin 1968)

Fidèles à la promesse faite à nos lecteurs¹, nous essayerons de leur faire connaître dans les grandes lignes l'activité de leurs collègues roumains et le bilan des douze derniers mois de notre Institut, plus certains aspects de la collaboration étrangère.

C'est ainsi que l'année 1967 a vu s'achever bon nombre des travaux entrepris au cours de ces dernières années par les membres de notre Institut. En attendant leur publication dans un avenir aussi proche que possible, nous croyons rendre quelque service à l'information scientifique internationale en signalant certains des titres de ces études : *Les Académies principales de Bucarest et de Jassy*, par Ariadna Camariano-Cioran ; *La vie culturelle des communautés grecques de Roumanie*, par Cornelia Papacostea-Danielopolu ; *Documents ottomans relatifs aux Pays roumains*, par M. Guboglu et M. Mustafa ; *Les Livres de sagesse dans les Pays roumains*, par Al. Dușu ; *L'idéologie socio-politique dans les Pays roumains à l'époque des Lumières*, par Vl. Georgescu ; *Le régime juridique international du Danube et de la mer Noire*, par G. G. Florescu ; *Types de familles dans le Sud-Est de l'Europe*, par L. P. Marcu ; *L'architecture populaire dans la vallée du Danube*, par P. Stahl ; *Contributions roumaines à l'étude du folklore balkanique*, par A. Fochi ; *L'étude ethnographique de la viticulture roumaine et ses rapports avec la viticulture du Sud-Est de l'Europe*, par N. Al. Mironescu ; *La graphique roumaine et bulgare au XIX^e s. Genres et techniques*, par Eleonora Costescu. Nous pourrions continuer...

Une autre activité de l'institut est représentée par notre cercle de communications. Le cycle de 1967—1968 a enregistré les exposés suivants présentés par les membres des différentes sections : L. P. Marcu, *Aspects de la famille musulmane dans l'île d'Ada-Kaleh* ; A. Fochi, *Motifs de folklore sud-est européens dans l'œuvre de Gheorghe Coșbuc* ; I. Matei, *Textes turco-roumains d'intérêt didactique aux XVIII^e et XIX^e siècles* ; Ariadna Camariano-Cioran, *L'appartenance sociale des élèves de l'Académie princière Saint-Sabbas* ; C. Velichi, *Al. I. Couza, G. S. Rakovski et son journal* ; G. G. Florescu, *Aspects juridiques du régime international du Danube* ; Maria Alexandrescu, *Sarcophages romains de Dobroudja* ; I.-R. Mircea, *Considérations sur les manuscrits slaves de la bibliothèque de l'église Saint-Nicolas de Brașov-Șchei* ; S. Iancovici, *Les échos de l'insurrection macédonienne de juillet 1903 en Roumanie* ; Al. Dușu, *Le livre et la société au XVIII^e siècle* ; E. Stănescu, *Byzantinovlahica* ; Lidia Demény, *Le commerce sud-danubien de la Transylvanie en 1685* ; P. Ș. Năsturel, *Saint Sabas le Goth. Hagiographie, histoire et archéologie*. Trois savants étrangers ont par ailleurs honoré notre Institut en y présentant des communications suivies avec un intérêt marqué par l'auditoire, où figuraient maints spécialistes appartenant à d'autres Instituts de l'Académie ainsi qu'au corps enseignant de l'Université de Bucarest. M. Dobroslav Bojko Pavlović, directeur des monu-

¹ Voir note tome V, n^{os} 3—4 (1967), p. 596—599.

ments historiques de Serbie, a présenté *L'architecture médiévale en Yougoslavie et certains problèmes de restauration des monuments historiques*. Le Professeur Eric Tappe, de l'Université de Londres, a parlé en langue roumaine des *Voyageurs anglais sur le Danube dans la troisième et la quatrième décennie du siècle passé*. M. Ismail Tunuli enfin, Professeur d'esthétique à l'Université d'Istanbul, a disserté sur *L'art moderne en tant que problèmes philosophiques*; sa conférence a été reproduite ultérieurement à la Radio-diffusion roumaine. Plusieurs des communications présentées à l'Institut d'Études sud-est européennes paraîtront dans les pages de notre Revue et d'autres dans les colonnes d'autres périodiques, roumains et étrangers.



Cette année encore nombreux sont ceux de nos collègues qui ont eu la possibilité de se rendre dans divers pays, qui comme délégué officiel de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie, qui en qualité d'invité, qui à titre personnel. Le Prof. Mihai Berza, directeur de l'Institut, a présidé à Paris, au mois d'avril 1968, le Colloque de la Commission de l'AIIESEE pour l'histoire des idées. De son côté le Prof. Valentin Georgescu, qui a présenté à cette réunion un rapport, a tenu des conférences à Salzburg (Autriche), Dortmund (Allemagne de l'Ouest) et Leyde (Pays-Bas) sur différentes questions d'histoire du droit ou sur des problèmes d'urbanisme. Le Prof. Haralambie Mihăescu a visité, lui, l'Allemagne occidentale (Munich, Tübingen, Bochum, Dortmund et Berlin-Ouest) ainsi que l'Autriche (Innsbruck) et il y a présenté des communications sur la Romanité orientale et le latin dans l'Europe du Sud-Est, de même que sur les éléments byzantins de la langue roumaine. Paul Stahl s'est rendu en Tchécoslovaquie (Smolenice), puis à Dortmund, en Allemagne fédérale; ses conférences ont porté sur l'art populaire de la zone des Carpathes et sur l'architecture populaire roumaine.

Mihai Guboglu a poursuivi en 1967, puis à partir du printemps 1968, ses investigations systématiques entreprises dans les archives de Turquie et dont les premiers résultats (1966) ont justifié à souhait les espérances que la science roumaine avait mises dans cette mission. Ion-Radu Mircea a mis à profit un court séjour à Moscou et à Leningrad pour étudier de vieux manuscrits slavo-roumains conservés dans les bibliothèques de ces deux villes; en mai 1968 il a participé, avec C. Velichi, aux festivités en l'honneur de la ville de Tirnovo (Bulgarie). Invité par l'Union des écrivains bulgares, Constantin Velichi a fait en 1967 un voyage dans la République voisine; il a participé en juin 1968 au Congrès des historiens de Slovaquie, à Bratislava.

Maria-Ana Musicescu a eu la possibilité d'étudier à loisir les trésors de l'art médiéval yougoslave, et plus particulièrement serbe, au cours d'un voyage de deux mois, à la fin de l'année 1967. En mai et juin 1968 elle a tenu des conférences en Allemagne de l'Ouest sur l'art médiéval dans le Sud-Est européen; bénéficiaire d'une bourse d'études accordée par la Fondation Giorgio Cini, elle a participé au 1^{er} Congrès international d'histoire de la civilisation vénitienne qui vient d'avoir lieu dans la cité des lagunes (1-5 juin 1968).

Adrian Fochi, qui répond depuis plusieurs années de la bibliographie roumaine de la revue DEMOS, a participé à la réunion périodique des rédacteurs de cette publication d'ethnographie et folklore, laquelle s'est tenue en décembre dernier à Arandjelovac (Yougoslavie).

Virgil Căndea, qui a pris également part au Colloque de l'AIIESEE (Paris, avril 1968), a présenté en septembre 1967 une communication au cours de la réunion à Bucarest du CIPSH. En juin 1967 il a donné trois leçons à Genève sur *L'incidence du statut juridique et des facteurs politiques sur la formation des États modernes de l'Europe du Sud-Est*. Revenant dans la même ville suisse en 1968, il a encore tenu à l'Institut des hautes études internationales un cours sur l'histoire des relations diplomatiques dans les pays du Sud-Est européen à l'époque moderne et contemporaine. Ajoutons qu'en février 1968 il avait

donné à Beyrouth (Liban) des conférences sur les icônes en verre de Transylvanie, ainsi que sur l'histoire des Arméniens dans les Pays roumains au moyen-âge.

Au Congrès international de musicologie de Ljubljana (septembre 1967), Emilia Co-mişel a présenté une communication sur le chant épique populaire roumain et, au Congrès de l'Association des folkloristes de la R. F. de Yougoslavie (à Prizren-Kosovo, sept., 1967), un rapport sur les systèmes rythmiques dans le folklore musical des peuples balkaniques. A la conférence nationale des ethnologues yougoslaves, à Vršac, Liviu P. Marcu a développé une communication sur certains aspects traditionnels de la famille au village de Svinîța (secteur des Portes-de-Fer).

Al. Dușu, qui a participé au Second Congrès international des Lumières, à St. Andrews (Ecosse), du 22 au 30 août 1967, y a présenté une communication intitulée «National and European, Consciousness in the Romanian Enlightenment», qui a paru dans les *Studies on Voltaire and the 18th Century*. Au Colloque organisé par la Commission internationale des études slaves (Paris, janvier 1968), il a parlé des racines de la conscience nationale chez les Roumains. Quant à Elena Siupiur, un séjour en Bulgarie en juillet 1967 lui a donné la possibilité d'approfondir certains aspects des rapports littéraires roumano-bulgares de 1877 à 1916.

Eleonora Costescu a effectué deux voyages en Bulgarie en octobre 1967 et en avril 1968, pour y étudier la gravure bulgare au XIX^e siècle. Maria Alexandrescu a pris contact en juin 1967 avec quelques-uns des grands centres d'art de l'Italie et a suivi en mars 1968, en qualité de boursière, les cours d'art byzantin de Ravenne. Un voyage en France a permis à Cornelia Danielopolu de se livrer dans les bibliothèques parisiennes à de fructueuses recherches sur la culture phanariote. De même Lidia Demény a pu compléter à Leningrad sa documentation sur les révoltes anti-ottomanes en Serbie. Enfin, en mai 1968, Sava Iancovici s'est rendu en Yougoslavie et a participé au symposium d'Ochrid consacré au 60^e anniversaire de la révolte d'Ilinden (Macédoine). Sa communication a porté sur les échos que cet événement a eus en Roumanie.

On remarquera sans doute aussi la présence à l'étranger de trois de nos collègues, gratifiés de bourses d'études ou de recherches. C'est ainsi qu'Aurelian Petre poursuit des études de spécialité à l'Université de Strasbourg depuis l'automne 1967. Vlad Georgescu a passé dix mois aux États-Unis, comme lecteur pour l'histoire du Sud-Est européen à l'Université de Los Angeles; durant son séjour il a tenu encore des conférences dans d'autres universités américaines. Anca Ghiață, enfin, a suivi en juin 1967 les cours de turc de l'École des langues orientales de Paris et, depuis mai 1968, elle se trouve en Allemagne fédérale pour un semestre.

Pendant naturel et accoutumé de l'activité de nos chercheurs, les visites de maints spécialistes étrangers ont leur place tout indiquée dans cette chronique. Outre les trois savants qui ont présenté chez nous les communications signalées plus haut, les hôtes de notre Institut ont été si nombreux, que nous devons, pour ne faire injustice à personne, nous contenter d'énumérer les différents pays d'où ils sont venus, à savoir l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, la République Démocrate d'Allemagne et la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'U.R.S.S., la Yougoslavie ...

Nous espérons bien que le bulletin que nous rédigerons d'ici un an ne démentira pas ce palmarès qui oblige!

Anca Iancu et P. Ș. Năsturel

G. B. PELLEGRINI, A. L. PROSDOCIMI, *La lingua venetica*. I. *Le iscrizioni*, a cura di G. B. Pellegrini e A. L. Prosdocimi. II. *Studi*, a cura di A. L. Prosdocimi. Padova, Istituto di Glottologia dell'Università, 1967, VII, 695 p. e 1 carta; VIII, 338 p.

Les Vénètes ou Paléovénètes habitaient le nord-est de l'Italie, approximativement la partie située entre l'Atésis (Adige), au Sud, Sud-Ouest et Ouest, et les Alpes au Nord. A l'Est, ils étaient voisins des Istriens de la Péninsule d'Istrie. Les Paléovénètes vinrent en Italie par le Nord, vers le début du premier millénaire avant notre ère, et ils y créèrent une civilisation florissante avant d'être conquis par les Romains et de perdre leur propre langue. On a longtemps cru que l'ancien vénète était une langue illyrienne, apparentée de près au parler des populations de l'Istrie. Mais depuis les recherches minutieuses auxquelles se sont livrés des savants comme M. S. Beeler (1949), M. Krahe (1950), V. Pisani (1953), et M. Lejeune (depuis 1950) on est unanime à défendre son autonomie. Après la conquête romaine, sous Auguste, les Vénètes furent séparés de la Gaule Cisalpine et englobés dans la X^e région de l'Italie avec les Carniens et les Istriens; ainsi, ils se trouvaient au nord-est de l'Italie et étaient tournés d'une part vers le Nord-Est, du côté du Danube et de la vallée de la Save, et d'une autre vers l'Est, du côté de la péninsule d'Istrie et de la Dalmatie. Il est intéressant de noter que la limite des dialectes vénitiens et ladins modernes correspond approximativement à la frontière septentrionale des anciens Vénètes et que celle de l'Est répond à la frontière séparant les parlers vénitiens et slaves de nos jours. L'étude de près de cette région est d'un grand intérêt pour déterminer les rapports entre la Romania occidentale et la Romania orientale et, d'une façon générale, pour fixer de plus près les rapports entre l'Italie et l'Europe centrale d'une part et la péninsule des Balkans et l'Europe du Sud-Est d'une autre. La péninsule d'Istrie est située à un carrefour; certaines régions de l'Italie communiquent par là avec les routes de la Save et de la Culpe, et d'autres contrées balkaniques le font toujours par là, avec l'Italie et l'O. de l'Europe. Hommes et langues se sont mêlés dans cette région, à tous les âges, comme le montre également l'état linguistique actuel: à l'O., à Koper (Capodistria) et à Poreč (Parenzo) on parle vénitien; autour des localités de Rovinj (Rovigno) et de Vodnjan (Dignano) persiste un dialecte archaïque appelé istriote ou istro-romain; dans le massif de Učka (Monte Maggiore) persiste un flot linguistique connu sous le nom d'istro-roumain et les idiomes slaves du type croate sont fortement représentés à travers toute la péninsule d'Istrie. Les Istriens d'antan étaient aussi en étroits rapports avec les anciens Vénètes, mais ils ne parlaient pas la même langue. Les communications avec l'Italie s'effectuaient surtout par voie de terre, par la route qui menait d'Aquilée vers l'Est en direction de Tergeste (Trieste), de Pula (Pola) et d'autres villes du littoral. Dans le domaine de la civilisation matérielle on peut s'attendre à trouver en Istrie les avant-postes de la civilisation paléovénète, de même que les anciens Istriens ont laissé des traces

dans la civilisation matérielle de l'Italie du Nord-Est. Quiconque est désireux de connaître de plus près le passé de la péninsule d'Istrie au premier millénaire avant notre ère, ne saurait ignorer l'importante contribution des anciens Vénètes.

Le 1^{er} volume du présent ouvrage constitue un *corpus* de toutes les inscriptions vénètes, avec fac-similés ou photographies et un ample commentaire historique, archéologique, topographique et toponymique, accompagné d'index et d'une carte où ont été consignés les résultats des recherches effectuées jusqu'ici et où ont été notés les toponymes anciens, les noms modernes des localités où l'on a découvert des inscriptions ou d'autres pièces archéologiques, de même que les routes et les limites. Du point de vue de leur dispersion géographique les inscriptions paléovénètes arrivent au Nord jusque sur le territoire actuel de l'Autriche à Gurina et à Würmlach, près de Dellach, au sud-est de Lienz, dans la vallée du Gail, qui se jette dans la Drave ; et vers le nord-est jusque dans la vallée supérieure de la Soča (Isonzo) dans les localités de Most na Soči (Santa Lucia presso Tolmino) et d'Idrija (Idria della Baccia), un affluent de la Soča (Isonzo) qui prend sa source dans les Alpes orientales et coule un certain temps en territoire slovène avant de pénétrer ensuite en territoire italien et de se jeter dans la mer à l'ouest de Trieste. Du côté de l'Orient les inscriptions paléovénètes s'étendent jusqu'à Klanec (San Canziano), une localité du bassin supérieur de la rivière Timavus à l'ouest de Trieste, en Slovénie. Le nombre total des inscriptions paléovénètes découvertes jusqu'à présent dépasse 270, réparties comme suit : 119, autour de la localité d'Este (Ateste), entre le Po et la Brenta, au sud-est de Padoue ; 73 à Cadore, dans la vallée supérieure de la Piave ; 23 dans celle du Gail, en Autriche ; 19 aux environs de la ville de Padoue (Patavium) ; 15 sur la côte adriatique ; 6 à Trévise (Tarvisium) ; 5 à Oderzo, entre la Piave et Livenza ; 3 à Vicenza et 3 dans la vallée de l'Isonzo (Soča) ; 2 à Belluno ; 1 à Agordino et 1 à Trieste. Considérée chronologiquement, la civilisation paléovénète a traversé plusieurs étapes historiques et s'est épanouie notamment entre le V^e et le III^e siècle avant notre ère ; après se déroule le processus lent mais indubitable de la romanisation. Son alphabet fut emprunté aux Etrusques et il en a existé plusieurs variantes. Dans les inscriptions latines les plus anciennes de ces contrées apparaissent maints noms propres paléovénètes. Ces textes épigraphiques complètent nos connaissances de la langue paléovénète et doivent être pris en considération avec les inscriptions paléovénètes proprement dites.

Les auteurs ont parfaitement compris la complexité du processus historique : ils ont fait appel à toutes les sources possibles, c'est-à-dire aux connaissances des écrivains anciens grecs et latins, aux résultats des fouilles archéologiques, aux données comparatives de nature linguistique et aux suggestions qu'offre la géographie humaine. Ils se sont évertués à réunir des informations de nature archéologique, historique, géographique, topographique et linguistique et ont établi un commentaire d'une exceptionnelle richesse qui vient à l'appui de l'interprétation linguistique.

Dans le premier volume les deux auteurs se sont partagés la tâche en fonction des régions géographiques, mais la principale contribution est celle du professeur G. B. Pellegrini, qui a pris sur lui et mené à bon terme cette massive entreprise, fondamentale pour les recherches à venir.

Dans le second volume, le jeune linguiste A. L. Prosdocimi, élève du prof. Giacomo Devoto de l'Université de Florence, a essayé de décrire en détail le matériel linguistique et de le classer systématiquement. Les auteurs ont réuni, décrit, commenté et illustré tous les matériaux existants et les ont mis à la portée des érudits : ceux-ci avaient été imprimés dans des publications obscures et introuvables ; aussi toute information d'ensemble demandait-elle un sacrifice de plusieurs années de labeur. Cette entreprise a facilité aussi la comparaison avec les idiomes anciens du Sud-Est de l'Europe.

H. Mihăescu

A. S. LVOFF, *Очерки по лексике памятников старославянской письменности [Esquisse du lexique des monuments du vieux slave] АН СССР «Наука», Moscou, 1966, 319 p.*

C'est un fait bien connu que la langue des plus anciennes traductions slaves du grec faites par Cyrille et Méthode dans la seconde moitié du IX^e siècle n'a pas été maintenue dans sa forme originale et que les plus anciens manuscrits slaves connus aujourd'hui ne datent que des X^e–XI^e siècles. On comprend ainsi, pourqu'on l'étude du lexique des écrits cyrillo-méthodiens s'est heurtée et continue à se heurter à de grandes difficultés. C'est le mérite incontesté de l'ouvrage que nous essayerons de présenter, d'avoir abordé l'un des problèmes les plus difficiles de la slavistique; l'établissement sur des critères scientifiques d'une filiation et d'une chronologie du vieux lexique slave, malgré l'absence de sources directes.

En partant des observations plus anciennes de V. Jagić (*Entstehungsgeschichte der Kirchenslavischen Sprache*) et de celles de V. Vondrák (*O cksl. překladu evangelia v jeho dvou různých zástech a jak se nám zachoval v hlavnějších rukopisech*) et maniant avec une exceptionnelle maîtrise les moyens de recherche offerts par la méthode comparative-historique, l'auteur entreprend une incursion lexicale fructueuse dans les textes de rédaction morave et bulgare de l'Est, dans le but de reconstruire les plus anciennes variantes, que V. Jagić nommait *primaires*.

Le livre comprend deux parties : I l'exposé du stade actuel de la recherche dans le domaine de la lexicologie ancienne slave ; II le développement proprement dit du problème par des « articles de dictionnaire » extrêmement étendus où sont discutées toutes les variantes synonymiques puisées par l'auteur aux sources slaves. Dans l'organisation de cette partie on a tenu compte de l'ouvrage de V. Jagić de manière que les mots slaves apparaissent toujours dans l'ordre préconisé par celui-ci : les mots « primaires » ou, à vrai dire, ceux considérés comme primaires, sont disposés par ordre alphabétique (en tout 52 mots « primaires »). Chacun groupe à son tour une, deux ou plusieurs variantes synonymiques slaves et le terme initial grec (plus rarement les termes). Les discussions dans le cadre de chaque article de ce riche dictionnaire sui generis se développent sur plusieurs plans. Ainsi on débat des problèmes d'étymologie, de fréquence et de synonymie, des problèmes de phonétique, de morphologie et de syntaxe, considérés tant dans la perspective historique que dans la perspective synchronique. C'est en quoi consiste l'originalité de cet ouvrage qui dépasse celle de V. Jagić. A. S. Lvoff s'occupe des principaux monuments du vieux slave, en étudiant les variantes lexicales qui en sont fournies, dans la multitude de leurs relations contextuelles, ce qui lui permet de répondre avec succès à la question « clé » : en tenant compte de quelles données nous avons ou nous n'avons pas le droit de considérer une variante lexicale comme appartenant à la période cyrillo-méthodienne. L'auteur a conclu que seule la *comparaison complexe* sous tous les aspects — lexical, phonétique, syntactique, statistique — des textes de rédaction morave avec ceux de rédaction bulgare de l'Est peut nous conduire à l'affirmation qu'un mot slave représente la plus ancienne variante (cf. *ашотъ, спыти, тѣни, безоума* — gr. *δωρεάν, μάτην, εἰπή, πίνωξ*, p. 25–38; *блудо, мнса* — gr. *πίνωξ*, p. 58–65; *оупьєати, надѣєати, сѧ* — gr. *ἐπιζῶ; храмъ, домъ* — gr. *οἰκία, οἶκος*, p. 255; *тъма, несъвѣда* — gr. *μυρία*, p. 247–248).

La multitude des aspects sous lesquels est étudié le lexique vieux slave, la profondeur avec laquelle ont été résolus les problèmes qui s'y rattachent, ont conduit l'auteur à des conclusions intéressantes tant par elles-mêmes que pour leur utilité en vue des recherches ultérieures :

— Les changements survenus dans le lexique des monuments du vieux slave sont le résultat des nombreuses rédactions de la Moravie et de la Bulgarie de l'Est. Toutes ces transformations ont rompu l'harmonie du lexique des premières traductions, en arrivant peu à peu à un vocabulaire assez hétérogène à caractère « mixte » (*смешанный*).

— A la place des dénominations « mot primaire» (*первичное слово*) et « mot secondaire» (*вторичное слово*) adoptées par V. Jagić, on propose les dénominations :

- macédonismes du Sud (pour les plus anciens)
- moravismes
- bulgarismes de l'Est.

Il est naturel que l'étude complexe d'un problème tellement épineux et parfois « délibérément » évité par les spécialistes à cause du fait qu'elle nécessite un travail laborieux de sélection et d'interprétation prudente des données — pas toujours suffisantes ou claires — donne lieu à quelques observations ou suggestions.

— Nous estimons qu'un ordre plus rigoureux dans la présentation des articles, sans recourir à la reprise de certaines idées ou à de trop longues explications, écarterait le caractère didactique de l'ouvrage et nous présenterait une image plus claire des étymons des mots respectifs et de leur synonymie (cf. *КЪНИГЪ, БУКЪВЪИ, ПИСМА* p. 154—163).

— En ce qui concerne le sens du v. sl. *Храмъ* « maison » (p. 255 et suiv.) une précision serait nécessaire : en russe, grâce à une évolution sémantique, la notion exprimée par ce mot a été changée, c'est ainsi qu'elle désigne la *demeure de Dieu* — la *demeure sainte*. En vieux russe *храмъ* avait le sens de *temple* et le russe contemporain l'a gardé avec la même signification (cf. *храм, храм науки*). Nous l'avons rencontré fréquemment chez Pouchkine avec toujours le sens de *temple*, même dans les constructions métaphoriques. Pour exprimer la notion de « maison », le russe a emprunté au vieux slave deux mots : *дом* < v. sl. *домъ* et *храмина* < v. sl. *Храмина* ; aujourd'hui rus. *храмина* a un sens archaïque. *Хорома* (*grande maison*) dont parle l'auteur (p. 258) c'est une formation russe qui présente le phénomène caractéristique pour le groupe — *po* — : — *opo* —. Au début, le mot était employé en russe pour désigner chaque type de maison. *Hram* (fête patronale) en roumain contemporain a un sens religieux : c'est le vocable d'une église (< v. sl. *Храмъ*).

— En ce qui concerne le groupe *оупъвати — надѣвати сѧ* nous avons constaté, en étudiant le *Psautier* coresien (avec le texte interlinéaire slavo-roumain), qu'on emploie souvent le verbe *надѣвати сѧ* dans des constructions avec l'infinitif ou avec la conjonction, tandis que *оупъвати* paraît dans des constructions qui renferment un nom. La langue roumaine du XVI^e siècle connaît les deux formes employées le plus souvent avec le sens cité par l'auteur, mais pouvant apparaître parfois comme des synonymes « parfaits » : *opovăi* (*opuvăi, opovăi, a se opovăi*) « espérer » (O. Densusianu, *Istoria limbii române*, vol. II, București, 1961, p. 340) ; *nădăi* (*a se —*) v. sl. *nadějati se* « espérer », « avoir confiance en » (idem, p. 327).

— Il serait souhaitable que l'auteur renonce à la présentation des mots d'après le modèle de V. Jagić et qu'il adopte dès le début celle préconisée par lui-même. Nous proposons cela non seulement pour écarter la fausse impression de la première lecture — celle d'un ouvrage dans une certaine mesure tributaire à V. Jagić — mais aussi pour qu'on puisse aisément relever l'originalité incontestable de ce livre.

— Bien qu'on ait excerpté la majorité des monuments glagolitiques (à l'exception des *Feuillets d'Ohride* et du *Feuillet glagolitique macédonien*), pour avoir une image complète chronologique et géographique du vieux lexique slave, il serait nécessaire de faire une recherche exhaustive des monuments (y compris ceux de rédaction slave de l'Est, serbe ou croate). Un matériel précieux pourrait être fourni à l'auteur par les monuments anciens d'aspect serbe (cf. *Evangile de Miroslav* du XII^e siècle), d'aspect croate (cf. les *Feuillets de Vienne* — du XII^e siècle), de rédaction slave de l'Est (cf. le *Sbornik de Sviatoslav*), les *Fragments de Novgorod* — du XI^e siècle, le *Sbornik Uspenskij* du XII^e siècle), ainsi que par les monuments anciens cyrilliques (cf. les *Feuillets de Hilandar*, les *Feuillets Undolski*, les *Feuillets de Zo-graph* — du XI^e siècle). Nous estimons que ce n'est qu'en utilisant tout l'arsenal vieux slave dont nous disposons, que l'on pourrait être conduit à des conclusions plus ou moins irrég-

futables sur la chronologie et sur l'aire de diffusion de l'ancien vocabulaire slave, parce que les traits phonétiques d'un mot ne sont pas toujours éloquentes en ce sens.

Nos observations ne diminuent pas la valeur de l'ouvrage qui, dans son ensemble, constitue, comme nous l'avons déjà montré, une précieuse contribution à l'étude du vieux lexique slave, car il a créé les prémisses de la reconstruction du texte de la première traduction de l'*Évangile* et du *Psautier*, fait remarquablement important pour les recherches de slavistique

Elena-Cassandra Mihăilă

MANIO STOYANOV, *Les « syndromites » bulgares de livres grecs au cours de la première moitié du XIX^e siècle*, « Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher », Athen, 19, 1966, p. 373—406.

Les listes de « syndromites », c'est-à-dire d'acheteurs ayant souscrit à l'avance pour l'édition des livres, constituent une source précieuse pour l'histoire de la culture sud-est européenne du XVIII^e et XIX^e siècle. Nicolae Iorga en a maintes fois usé¹, à côté des catalogues de bibliothèques, ainsi que des signatures autographes et différentes notes dues aux possesseurs des livres. Par rapport à ce dernier genre de sources, les listes de « syndromites » sont autrement importantes. Ainsi que l'auteur l'explique, dès le début, nous y trouvons non seulement les noms des lecteurs, mais aussi leur condition sociale, leur profession, les localités qu'ils habitent (d'où la date de leur résidence à différentes époques), leurs rapports mutuels (instituteur et élève, maîtres et compagnons), leurs relations avec certaines institutions. Et ce qui plus est, on peut en déduire les préférences des lecteurs, les besoins des écoles nouvellement fondées (puisqu'on a le nombre d'exemplaires et les prix), ce qui aboutit, en somme, à un véritable sondage du niveau culturel d'une certaine région, à un moment donné.

C'est d'ailleurs ce que l'auteur se propose d'étudier dans cet article. Il s'occupe des livres grecs parus dans la première moitié du XIX^e siècle à Vienne, Braşov, Jassy, Bucarest, Odessa, Athènes, Constantinople et Smyrne (en tout 26 titres), livres trouvés à Sofia (à la Bibliothèque Nationale, à l'Académie bulgare et au Musée historico-ecclésiastique central). Il en donne une description complète, dans une première partie de son étude, pour regrouper ensuite les « syndromites » par localités, dans la seconde partie. En partant de la Thrace bulgare « où l'influence grecque a été particulièrement forte », il examine consécutivement la Bulgarie du Nord, la Macédoine et la Thrace Orientale et enfin, les colonies bulgares de Roumanie et de Russie. De cette manière, dit-il, « l'idée géographique de la diffusion du livre grec ressort plus nettement que d'une classification alphabétique toute formelle des villes et des personnes ».

La méthode nous semble des plus indiquées et elle se vérifie, du reste, par un bon nombre de conclusions auxquelles elle mène. Car de cette analyse, il résulte quelques faits indubitables, comme celui de la prédilection manifestée par les Bulgares, à cette époque, pour les manuels et les recueils musicaux. Il s'y dessine aussi certaines tendances communes (les « syndromites » sont originaires des villes et rarement des villages), ainsi que les classes sociales et les couches professionnelles auxquelles ils appartiennent.

Mais si cette étude ne manque pas d'avoir des résultats intéressants, elle énonce aussi quelques conclusions qui nous semblent hâtives, insuffisamment démontrées par le matériel utilisé. L'auteur lui-même nous suggère d'ailleurs cette prudence, en avouant que « la portée de cet essai est limitée », car « une étude achevée des Bulgares "syndromites" à des livres grecs, suppose de compulsurer toute la littérature grecque du XIX^e siècle, ce qui est possible uniquement dans les bibliothèques d'Athènes ». Il affirme pourtant, dans ses conclusions : « Si nous con-

¹ Les livres roumains les appellent « des prénumérants » (*prenumeranji*).

frontons les Bulgares avec les autres syndromites non grecs, par exemple avec ceux Roumains et Serbes, nous verrons que les Bulgares tiennent la première place ; après les Grecs ils sont les plus nombreux acquéreurs et lecteurs de la littérature grecque». Peut-on le dire, en étudiant seulement 26 livres (24 en réalité, puisque pour *Ταμείον ἀνθολογίας* on donne trois éditions comme étant trois titres différents) ?

Même si nous ne compulsions pas toute la littérature grecque de cette époque, il suffit d'examiner quelques-uns des livres grecs de la première moitié du XIX^e siècle parus dans ces villes, pour constater qu'une pareille statistique est loin d'être définitive.

Στοιχεία παιδαγωγίας, édité par Dimitrios Ganis à Bucarest, en 1833¹, est le deuxième volume d'une œuvre qui en a trois. L'auteur nous présente non seulement un seul des trois volumes, mais encore celui-ci est fort peu concluant. Parmi les « syndromites » de ce tome, nous ne trouvons que des Bulgares de Bucarest et aucune autre mention de ville bulgare². Par contre, l'un des volumes que l'auteur ne connaît pas, le premier, contenant « Ὅσα συμβάλλουσιν εἰς Ἀνάπτυξιν τοῦ ἀλφαριθμητοῦ . . . », paru à Bucarest en 1832, a des « syndromites » bulgares de Sistov, Filippopoli, Tirnovo et Rahovitsa. Le livre de Pavel Kurtovitch Tchalakov et de Georgios Konstantinou — instituteur à l'école de la Sainte Trinité de Plovdiv — paru à Constantinople, en 1846³ — a, naturellement, une longue liste de « syndromites » bulgares. Mais le même G. Konstantinou a fait imprimer à Bucarest, en 1837, un *Μηρολόγιον παντοτεινὸν ἀκριβέστατον*, ayant une préface écrite à Filippopoli en 1834 et que nous signalons à l'auteur, parce que les « syndromites » sont pour la plupart de cette ville et d'autres localités bulgares.

Si telle œuvre de Vardalachos est vivement soutenue par les Bulgares⁴, d'autres ne le sont pas du tout, malgré les longues listes de prénoms de ces livres.

Ἐπιτομή τῆς ἱστορίας τῶν νέων Ἑλλήνων, traduite du français par Anastasios G. Konstantas et parue à Bucarest en 1838, a également une longue liste de syndromites. Nous n'y trouvons aucune mention de ville bulgare, mais parmi les *Ἐντιμότατοι ἔμποροι* de Bucarest, nous retrouvons Const. N. Moustakov, Apost. H. Vasil. Filippopolitis et d'autres Bulgares. Il y en a — comme, par exemple, les livres de Kyrillos de Lasinitzis — qui quoique à sujet religieux ou philosophique (*Βιβλίον ὁ νομαζόμενον ἱερὸν ἐγκόλπιον*, Jassy, 1843 ; *Σύλλογὴ γνωμικῶν καὶ ἀποφθεγμάτων*, Bucarest, 1838) n'ont pas de prénoms de Bulgares.

On voit donc qu'une liste plus complète⁵ des livres grecs parus dans la première moitié du XIX^e siècle modifierait sans doute la statistique que nous offre M. Stoyanov. Ainsi que nous l'avons montré, ces lacunes sont très souvent défavorables aux Bulgares eux-mêmes. Mais il n'en est pas moins vrai que la balance pourrait pencher du côté des « syndromites » roumains, une fois tous les comptes faits, ce qui contredirait la proportion établie par l'auteur.

Si l'élément quantitatif a son poids dans pareille entreprise, il nous semble qu'encore plus délicate soit la question de découvrir quels sont vraiment les « Bulgares » à cette époque où, dans le Sud-Est européen « Grec » signifie « chrétien orthodoxe des Balkans », où les Bulgares ont des noms grecs, tandis que les Roumains ont des noms tantôt grecs, tantôt bulgares.

Malgré les précautions prises par l'auteur⁶, nous constatons que, parfois, des Roumains, des Roumains ou des Grecs sont pris pour des Bulgares. Ainsi « un certain Mikhail G. Boyadj, très probablement Bulgare » n'est autre que le bien connu professeur roumain de Vienne et

¹ v. le n^o 97 de la liste donnée par l'auteur, à la page 378.

² Plovdiv n'y paraît pas — ainsi que le mentionne M. Stoyanov — dans l'exemplaire, pourtant complet, que nous avons vu à l'Académie Roumaine.

³ v. le n^o 20 de la liste donnée par l'auteur, à la page 383.

⁴ v. le n^o 1 (*Ρητορικὴ τέχνη* . . . Vienne, 1815), à la page 375.

⁵ Nous sommes en train de rédiger une bibliographie des livres grecs parus en Roumanie au XIX^e siècle.

⁶ V. p. 375 : « En donnant les noms et pour éviter le danger de considérer des Grecs pour des Bulgares, nous n'indiquons que les personnes avec des noms incontestablement bulgares ou bien des noms dont l'origine bulgare est également corroborée par d'autres données. »

de Pest (auteur de la *Γραμματική ρωμανική ήτοι μακεδονοβλαχική*, Vienne, 1813)¹, originaire de Moscopole. De même, nous avons la certitude que Ioanis Konst. Draganesco (v. p. 402) n'est pas bulgare, mais roumain et nous doutons fort que Rali Kazassidis et Rali H. P. Mavroudis (p. 402) soient bulgares².

Cela va sans dire que, hormis nos réserves sur le pourcentage bulgare des lecteurs de livres grecs dans le Sud-Est européen, nous sommes tout à fait convaincu qu'il est bien naturel que les Bulgares s'intéressent aux livres grecs. Mais ces livres paraissant très souvent à Jassy, à Bucarest et à Braşov et les listes de « syndromites » étant remplies de noms « non grecs », il vaudrait mieux attendre une liste vraiment complète, avant d'avancer une conclusion par trop générale.

C. Papacostea-Danielopolu

TADEUSZ SULIMIRSKI, *Ancient Southern Neighbours of the Baltic Tribes*, dans *Acta Baltico-Slavica*, V, 1967, p. 1—17.

Au-delà de ce que le titre de l'article nous aurait permis de supposer, Tadeusz Sulimirski aborde ici, une fois de plus, la problématique de la protohistoire des Slaves¹, cette fois-ci sous l'aspect, si important mais tout aussi controversé, de l'identification de leur patrie originale.

Comme nous le verrons, le résultat, convaincant ou non, de cette investigation ne représente pas une nouveauté dans la vaste littérature du problème et même pas dans la conception de l'auteur. Il est question, en substance, d'une nouvelle tentative mais — pourquoi ne le dirions-nous pas — par des voies différentes, de démontrer que la plus ancienne patrie des Slaves (des Proto-slaves) doit être localisée dans l'espace entre l'Oder et la Vistule. Le mérite principal de cette étude nous semble être l'originalité de la méthode. Anticipant sur un jugement d'ensemble, il nous faut dire que bien des faits archéologiques et historiques relevés, ainsi que l'interprétation que leur donne Sulimirski, sont justes, positifs, et représentent une contribution à la discussion et à l'éclaircissement du tableau ethnique de l'Europe orientale (plus exactement de l'espace entre les Carpates et le Don) dans la seconde moitié du I^{er} millénaire av.n.è. Et cela même si l'idée principale qui est à démontrer — à savoir celle de la patrie odérovistulienne des Slaves² — ne gagne pas, malgré les efforts de Sulimirski, en solidité et en substance.

La démonstration du savant polonais est indirecte : elle procède par élimination. Si J. Kostrzewski et l'école autochtoniste de Poznan s'efforce de prouver—chose pas trop aisée — la continuité de population et de civilisation, depuis l'âge du bronze et jusqu'aux Slaves historiques, pour conclure que la patrie, du moins de ce groupe slave, serait la Pologne³, Sulimirski, en évitant, comme on le verra, cette difficile question de la continuité, tâche d'arriver au même résultat tout en éliminant des présumés lieux d'origine des Slaves, la Biélorussie et l'Ukraine — attribués aux Baltes et respectivement aux Thraces.

¹ D. Bolintineanu et Costache Negri l'ont rééditée à Bucarest en 1863.

² Tous les trois « syndromites » de Bucarest.

¹ T. Sulimirski, *Sarmatians in the Polish Past*, réédité d'après « The Polish Review », IX, 1, 1964, New York ; voir aussi notre compte rendu dans « Dacia », X, 1966, p. 415—418.

² Les tenants de la théorie sont particulièrement les savants polonais. Cf. T. Lehr-Spławinski, *O pochodzeniu i praojczyźnie Słowian*, Poznan, 1946 ; J. Czekanowski, *Wstęp do historii Słowian*, Poznan, 1957 ; J. Kostrzewski, W. Chmielewski, K. Jażdżewski, *Pradzieje Polski*, 1965 ; les chercheurs soviétiques, sans exception, avec des arguments divers, optent pour l'Ukraine.

³ J. Kostrzewski, *Zur Frage der Siedlungsstetigkeit in der Vorgeschichte Polens*, Varsovie, 1965.

Dans la première partie de l'étude l'auteur, afin d'étayer sa démonstration, se préoccupe de la fixation de la limite méridionale de l'aire peuplée par les Baltes. Partant du fait connu que des hydronymes baltes existent également au sud du Pripet, tandis qu'au-delà du Dniepr ils atteignent le cours inférieur de la Desna, Sulimirski propose un élargissement considérable vers le Sud de l'espace attribué aux Baltes par M. Vasmer et K. Buga et apporte en même temps à l'appui de sa thèse certaines données linguistiques et ethnographiques, ingénieusement synthétisées et interprétées. En substance, il s'agit là de partir de la prémisse — justifiée à notre sens — que l'élément spécifique ethno-linguistique des Biélorusses de nos jours, lequel les distingue des Ukrainiens et des Grand-Russiens, puise son origine dans le substrat Baltique assimilé. D'où l'importance de la fixation de la frontière linguistique biélorusso-ukrainienne pour établir l'expansion la plus méridionale des anciennes tribus baltes. Le fait que cette frontière — marquée par la ligne méridionale des isophones de type biélorusse et par la ligne de séparation des dialectes locaux — est en même temps une frontière ethnographique et, ce qui est important, coïncide avec la frontière entre certaines civilisations pré- et protohistoriques du centre et de l'est de l'Europe, vient confirmer, selon Sulimirski, l'hypothèse que la limite méridionale des tribus baltes passait de l'Est à l'Ouest par la Polésie, au sud du Pripet.

Poursuivant son investigation, Sulimirski s'arrête sur deux civilisations archéologiques datant de la seconde moitié du premier millénaire av.n.è., au nord de cette ligne, et qui peuvent faire l'objet de discussions sur les Baltes, à savoir : à l'Est du Dniepr, la civilisation de Joukhново, à l'Ouest, dans le bassin du Pripet — la civilisation de Milograd.

Cette dernière, répandue dans la zone des terrains sablonneux à l'intérieur de l'aire des toponymes d'origine balte, est rattachée aux Neures d'Hérodote⁴, considérés par l'auteur, en vertu des arguments susmentionnés, en tant que Baltes. A l'appui de cette attribution, Sulimirski invoque également la concordance entre les informations d'Hérodote et les données archéologiques, lesquelles suggèrent que la région d'origine de cette population, avant l'apparition de la civilisation Milograd, se serait trouvée dans les zones boisées du Nord-Ouest de la zone en discussion.

Pour ce qui est de la civilisation Joukhново, du bassin de la Desna, les choses sont plus simples. Les différences avec la civilisation de Milograd ou avec la civilisation à céramique hachurée — présentes dans les discussions portant sur les Baltes — et en même temps les nombreux éléments communs qui la rapprochent des civilisations plus anciennes du Sud : Belogroudovka et Tchiorny Less⁵, déterminent Sulimirski d'envisager plutôt la descendance thrace des porteurs de la civilisation de Joukhново, lesquels se seraient superposés ici à un fonds Baltique plus ancien. Le mélange de toponymes baltes et iraniens⁶ de l'Est du Dniepr s'expliquerait de la sorte d'une part par l'ancien fonds balte et d'autre part par des pénétrations ultérieures scytho-sarmates.

Au cours de la seconde moitié du premier millénaire av.n.è., les voisins du sud des civilisations de Milograd et de Joukhново étaient les nombreux groupes de population présentant des variantes très rapprochées de la même vaste civilisation d'aspect scythique de la sylvo-steppe d'Ukraine. Ce n'est plus un secret pour personne que cette population n'était pas scythique-iranienne, mais les opinions sont diamétralement opposées lorsqu'il s'agit d'établir sa véritable identité. Sulimirski oppose à juste titre à la théorie de l'appartenance slave⁷, abandonnée

⁴ Cf. Hérodote, IV, 105 ; hypothèse mise en avant par O. N. Melnikovskaja, *Памятники раннего железного века юго-восточной Белоруссии (Милоградская культура)*, dans KS., 94, 1963, p. 17—18.

⁵ V. P. Lévéнок, *Южновская культура*, dans SA, 3, 1963, p. 80 et suiv.

⁶ V. V. Sédon, *Балто-иранский контакт в днепровском левобережье*, dans SA, 4, 1965, p. 52 et suiv.

⁷ Cf. P. N. Trétjakov : *Восточнославянские племена*, Moscou, 1953, p. 59 ; A. I. Térénojkine, *Предскифский период на днепровском правобережье*, Kiev, 1961, p. 228 et suiv.

aujourd'hui par bien de ses partisans, la théorie, étayée d'arguments plus anciens ou plus récents, de l'appartenance thrace ou thraco-cimmérienne⁸. L'auteur invoque à juste raison contre l'appartenance slave⁹ l'absence de la toponymie slave ancienne dans cet espace, ainsi que l'absence de noms slaves dans les inscriptions trouvées dans les villes du nord du Pont-Euxin¹⁰, fait qui, vu les étroits rapports existant entre les villes grecques et la population autochtone de la sylvo-steppe, ne saurait s'expliquer que par l'absence de l'élément slave au milieu de cette population. En occupant ultérieurement cet espace, les Slaves ont pris les noms des principaux cours d'eau de chez les Thraces et pas de chez les Iraniens (par ex. Dniepr).

Des parallèles linguistiques balto-thraces constatés par plusieurs savants¹¹, en concordance avec l'interprétation de Sulimirski des données archéologiques, tendraient à faire croire que ces deux groupes indo-européens eurent à un moment donné une frontière commune. Cette frontière irait du Dniepr vers l'Ouest, le long de la ligne Kiev-Vladimir-Volynskij. Au sud de cette ligne, dans la partie ouest de l'espace en discussion, Sulimirski trouve de nouvelles preuves de l'existence des tribus thraco-daces dans une série de toponymes majeurs utilisés encore de nos jours, tels : les rivières Styr et San, les collines Toutry (à l'Ouest de la Podolie), etc. Sans exiger de l'auteur une argumentation archéologique complète, nous estimons qu'il aurait pu faire ressortir la parenté des cultures des régions situées entre le Prut et le Dniepr et surtout de celles du bassin du Dniestr avec les civilisations contemporaines, sans aucun doute thraces, de l'âge du fer, de l'espace carpatodanubien.



En fonction du tableau ethnique qu'il ébauche — les deux massifs : balte et thrace occupant l'espace tout entier entre les Carpates et le Dniepr — Sulimirski arrive à la conclusion qu'ici il n'y a pas eu de place pour la patrie primitive des Slaves. *Quod erat demonstrandum* ! Cette dernière devrait donc être cherchée plus à l'Ouest, entre l'Oder et la Vistule. D'ici, à une date relativement ancienne (?), les Slaves ont commencé à déferler vers l'Est, mais le processus de slavisation de l'Europe orientale est devenu effectif seulement au II^e siècle av.n.è., lorsque la présence de ceux-ci sur le territoire de l'Ukraine serait incontestablement attestée par les monuments de la civilisation de Zaroubintzy. Sulimirski tente de renforcer cette théorie en invoquant la plus grande ancienneté de la toponymie slave de l'Ouest, donc de la direction d'où les¹ Slaves se seraient étendus vers l'Europe orientale.

L'hypothèse selon laquelle les Slaves seraient les porteurs de la civilisation de Zaroubintzy¹² ne résiste pas à une critique historique, archéologique et linguistique sérieuse. Ce n'est pas le lieu ici d'entamer une discussion plus détaillée sur les arguments qui s'opposent catégoriquement à une telle théorie ; nous nous contenterons de mentionner que de nombreux chercheurs soviétiques, parmi les meilleurs connaisseurs de la civilisation de Zaroubintzy et de la culture slave ancienne, ont relevé l'impossibilité de lier entre elles ces deux civilisations et im-

⁸ Cf. H. Hirt, *Die Indogermanen*, vol. II, Strasbourg, 1905 ; T. Milewski, *Zarys językoznawstwa ogólnego*, II, 1948, Lublin-Kraków, p. 358 ; B. Grakov, *Скифы*, Kiev, 1947, p. 10, 16 et suiv.

⁹ T. Milewski, *Dwa ujęcia problemu granic prastawiańskiego obszaru językowego*, dans « *Rocznik Sławistyczny* », XXI, 1960, p. 56 et suiv., 71 et suiv.

¹⁰ L. Zgusta, *Die Personennamen griechischer Städte der nördlichen Schwarzmeerküste*, Prague, 1955 ; T. Milewski, *op. cit.*, p. 57 et suiv.

¹¹ N. Jokl, *Die Thraker-Sprache*, dans Ebert, RL, XIII, 1929, p. 295 et suiv. ; J. Wiesner, *Die Thraker*, Stuttgart, 1963, p. 43.

¹² Formulée déjà par Khvoïko (*Поля погребений на Среднем Поднепровье*, dans ZRAO, XII, 1901), cette hypothèse a été reprise et développée dernièrement par P. N. Tre-tjakov, *Финно-угры, балты и славяне на Днепре и на Волге*, Moscou, 1966.

plicitement leur population. Nous citerons dans ce sens I. V. Koukharenko¹⁵, D. M. Matchinski¹⁴ et I. I. Liapouchkine¹⁵, tout en faisant remarquer que ces chercheurs non plus n'ont pas encore accepté l'idée du caractère germanique de la population de la civilisation de Zaroubintzy ; idée exprimée en 1906 par P. Reinecke¹⁶ et qui a gagné de plus en plus de poids depuis lors, à mesure que l'on progressait dans la connaissance de cette culture et des autres civilisations à caractère germanique apparentées, Przeworsk et Poienesti-Loukachevka. Etait également germanique sans aucun doute, la civilisation Poméranienne (Steinkisten -und Glockengräberkultur) dont l'expansion territoriale vers le Sud-Est, du Hallstatt tardif et jusqu'au La Tène moyen, marque la première migration germanique vers les Carpates et la mer Noire¹⁷. En laissant de même de côté la civilisation Lusacienne, dont l'appartenance ethnique est encore très discutée, nous arrivons à la conclusion, opposée à celle de Sulimirski, que dans l'espace entre l'Oder et la Vistule, ou en Galicie, il n'y a pas de place pour la patrie primitive des Slaves. Une pareille place n'existe pas davantage dans la bande étendue de steppe et de sylvo-steppe située entre les Carpates et le Dniepr où, au cours de la période dont nous venons de parler, ont vécu les Scytho-Sarmates et, comme Sulimirski lui-même l'a bien prouvé, les populations thraces.

Nous ne pouvons chercher l'espace originaire des Protoslaves que dans la zone des forêts et des marais de l'est de la Vistule et du nord du bassin du Pripet, c'est-à-dire là où Sulimirski place exclusivement la masse des tribus baltes. Or, il semble que c'est justement ici que la construction du savant polonais est insuffisamment fondée, fait également explicable par le stade actuel des recherches linguistiques, archéologiques et historiques sur les Baltes et les Slaves ou, disons plutôt pour la période dont nous nous occupons, les Balto-Slaves. La recherche linguistique ne possède pas encore des critères solides pour la datation des phénomènes de la langue, notamment des toponymes pas même pour l'établissement d'une chronologie relativement sûre de ces phénomènes ou pour leur dérivation et explication étymologiques. Dans ces conditions, l'élimination des Slaves (ou des Proto-slaves) de l'aire à toponymie balte n'est nullement justifiée. Au contraire, les données linguistiques permettent d'affirmer que c'est dans l'espace délimité plus haut que les Proto-slaves et les Baltes, soit séparément soit dans le cadre de la communauté balto-slave présumée, ont eu leur territoire d'origine¹⁸. Parmi les opinions les plus autorisées, exprimées ces dernières années, rappelons celle du professeur F. P. Filine, lequel se fondant sur l'analyse du lexique slave (il note l'absence des toponymes concernant la steppe, la mer, certaines espèces d'arbres et la variété des termes qui expriment des réalités se rattachant aux forêts, aux marécages, etc.), délimite l'aire proto-slave en Biélorussie du Sud et en Ukraine du Nord, entre les sources du Bug occidental et le Dniepr moyen¹⁹

¹⁵ I. V. Koukharenko, *Зарубинецкая культура*, dans la collection *Arheologhita S.S.S.R.*, vol. D1-19, 1964, p. 5.

¹⁴ D. M. Matchinski, *О соотношении пшеворской и зарубинецкой культур*, communication au Congrès d'archéologie slave de Varsovie, dans le vol. *Тезисы докладов советской делегации на I международном конгрессе славянской археологии в Варшаве*, Moscou, 1965, p. 10—13.

¹⁵ I. I. Liapouchkine, *Некоторые вопросы из предистории восточных славян*, dans KS, 100, 1965, p. 117.

¹⁶ P. Reinecke, *Aus der russischen archäologischen Literatur*, dans « *Mainzer Zeitschrift* », I, 1906, p. 42—50, cf. aussi K. Tackenberg, *Zu den Wanderungen der Ostgermanen*, dans « *Manus* », 22/3—4, 1930.

¹⁷ H. Reinerth, *Vorgeschichte der deutschen Stämme*, vol. III, 1940, p. 867—942 ; L. Schmidt : *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung. Die Ostgermanen*, München, 1941, p. 87—97 ; cf. et K. Tackenberg : *Zu den Funden von Lukaschewka, im Bezirk Kischinew, Moldau-Republik*, dans « *Alt-Thüringen* », VI, 1963, p. 424.

¹⁸ O. N. Melnikovskaya, *Племена южной Белоруссии в раннем железном веке*, Moscou, 1967, p. 177.

¹⁹ F. P. Filine, *Образование языка восточных славян*, Moscou-Leningrad, 1962, p. 147—148, Cf. aussi K. Moszynski, *Pierwotny zasięg języka prastowianskiego*, 1957, p. 202 et suiv.

Nous devons encore relever, chose que Sulimirski a passée sous silence, le fait qu'en dépit de l'existence de certains hydronymes baltes dans le bassin du Pripet, la frontière du Sud des tribus baltes telle qu'elle a été tracée par M. Vasmer et K. Buga (au nord du Pripet, au niveau de l'embouchure de la rivière Soj dans le Dniepr) réunit encore aujourd'hui l'adhésion des linguistes soviétiques les plus réputés, tels : Filine²⁰, Gornung²¹, Toporov et Troubatchev²². En revanche, au sud du Pripet, selon les deux derniers chercheurs cités, ce sont les hydronymes d'origine slave ancienne qui dominent.

Dans ce territoire, si différemment commenté par les linguistes, est localisée la civilisation de Milograd que Sulimirski attribue aux Baltes. Dans la monographie récemment parue concernant cette civilisation, la spécialiste réputée O. N. Melnikovskaja s'oppose catégoriquement à cette attribution ethnique : « A côté d'autres importants arguments linguistiques, une série de données archéologiques, telles la large diffusion vers le Sud-Ouest de la civilisation de Milograd au cours des étapes les plus anciennes, la chronologie relative des monuments du type Milograd et autres, contredisent une pareille solution du problème »²³. Mais comme le caractère proto-slave de cette civilisation n'est pas prouvé, le problème continue à demeurer ouvert.

L'investigation entreprise par Tadeusz Sulimirski, comme nous l'avons vu, ne mène pas à des résultats convaincants. Elle a cependant le mérite de réactualiser le problème si épineux de la patrie primitive des Slaves, et de faire ressortir une fois de plus, le caractère contradictoire des données dont nous disposons, ainsi que leur réflexe — les interprétations, les hypothèses et les théories en circulation. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de signaler et de mettre en discussion cette nouvelle contribution.

Mircea Babeş

HENRY GRENVILLE, *Observations sur l'état actuel de l'Empire Ottoman*. Edited by Andrew S. Ehrenkreutz, The University of Michigan Press (1965) XXIV—110 p.

A la demande du secrétaire d'Etat britannique le comte de Halifax, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, Sir Henry Grenville (1762—1765), rédigeait en 1765 et 1766 un mémoire en langue française sur les forces militaires de l'Empire Ottoman, l'état de ses finances, de son commerce et de sa population.

Ce mémoire¹, dont l'original a disparu des collections du Public Record Office de Londres, vient d'être publié par le professeur Andrew S. Ehrenkreutz d'après une copie conservée dans la collection du secrétaire d'Etat William Shelburne, acquise en 1921 par la William L. Clements Library de l'Université de Michigan (Ann Arbor).

Prévoyant une reprise des ostilités entre la Russie et la Sublime Porte, le cabinet britannique désirait être informé sur le potentiel militaire, économique et financier de l'Empire Ottoman afin de se rendre compte s'il était de force à empêcher les Russes de s'emparer des Dardanelles et du Bosphore. Car après la constitution de son Empire colonial, l'Angleterre était fortement intéressée à garder le contrôle de la route des Indes et partant la suprématie dans la Méditerranée orientale.

²⁰ F. P. Filine, *op. cit.*, p. 149.

²¹ B. V. Gornung, *Из предистории образования общеславянского языкового единства*, Moscou, 1963, p. 129.

²² V. N. Toporov, O. N. Troubatchev, *Лингвистический анализ гидронимов Верхнего Поднепровья*, Moscou, 1962, p. 7 et suiv.

²³ O. N. Melnikovskaja, *op. cit.*, p. 185.

¹ Mentionné par D. B. Horn, *The British Diplomatic Service*, Oxford, 1961, p. 292 ; idem, *British Diplomatic Representatives 1689—1789* (The Royal Historical Society, Camden Third Series, t. 46), London, 1932, p. 154.

Il s'agissait d'obtenir aussi des renseignements précis pour essayer de redresser le commerce anglais dans le Levant en profitant du fait que la perte du Canada (1763) venait de porter un coup sensible au commerce français par le renchérissement du sucre et la suppression des pelleteries, produits canadiens très recherchés par les Turcs.

Malgré les difficultés de toutes sortes qui le poussèrent à abrégé son séjour dans la capitale ottomane, désolée par la peste et ravagée par les incendies, Grenville réussit à recueillir des renseignements précieux par le canal des drogmans tels que Mosco et Antonio Dané. Moyennant finances, il s'assurait aussi les services de Nevis Efendi, de Iusef Dimitri, de Serpos et de Stefano Pisani dont les noms figurent dans la correspondance inédite de Murray, conservée dans les State Papers. L'ambassadeur anglais obtint aussi certaines données statistiques et même des extraits de documents officiels qu'il introduisit dans son mémoire. Ces renseignements de première main lui permirent de compléter les informations transmises par des auteurs consacrés tels que Rycout et Marsigli, ou parfois de les réfuter.

Profondément scrupuleux dans l'accomplissement de sa tâche, Grenville n'hésite pas à dénoncer les difficultés d'information portant sur certaines questions d'ordre militaire ou financier, enveloppées du plus profond secret. Il ne se laisse pas non plus abuser par le manque de scrupules de certains drogmans et admet même la possibilité d'avoir été trompé parfois. La sincérité dont fait preuve sa lettre au duc de Richmond (12 juin 1766) et le sens critique dont est empreint son mémoire sont autant de gages d'une évidente bonne foi.

Le texte de Grenville, intitulé « Observations sur l'état actuel de l'Empire Ottoman », est précédé d'une courte introduction (p. VII—XVII) consacrée à la carrière de l'ambassadeur, aux origines du mémoire, à la méthode adoptée par l'auteur pour recueillir ses informations et aussi à l'importance de cette contribution, rédigée en partie après son départ de Constantinople (13 octobre 1765).

Suivant les instructions de Halifax du 26 mars 1765, Grenville s'attache à tracer un tableau aussi exact que possible de l'état des forteresses turques, des effectifs de la marine militaire et marchande ottomane dont les équipages étaient composés d'esclaves, de galériens, de matelots loués et de « leventi » fournis par les timariotes. Comme Charles de Peyssonnel³, R. Boscovich⁴ et Kleemann⁴, Grenville souligne l'ignorance technique et le manque d'expérience des marins turcs (p. 8—9) ainsi que les défauts de construction des bâtiments ottomans et surtout des saïques (p. 50—51) affectées au transport du blé.

A base des informations recueillies, Grenville décrit avec maints détails l'organisation de l'armée permanente ottomane (kulu) dont faisaient partie l'infanterie composée de janissaires (yeniçeri), de munitionnaires (djebedji) et de canoniers (topdji)⁵, — ainsi que la cavalerie régulière des sipahi, composée de 13 000 hommes répartis en six régiments (p. 22—24) et recevant une solde régulière (uluife) du trésor public (miri). Grenville redresse l'erreur commise par certains auteurs qui englobaient dans cette cavalerie réglée et régimentée les troupes beaucoup plus nombreuses fournies en temps de guerre par les feudataires possesseurs de timar et de zaim (p. 25—26), obligés de pourvoir à leur propre subsistance et à celle de leurs soldats auxiliaires (djebeli).

Mais Grenville range à tort parmi les troupes auxiliaires (sic) les Tartares (p. 27—30) qui prenaient part aux campagnes ottomanes étant placés sous les ordres de leurs princes ou même du khan sans recevoir ni paye ni nourriture. Il y ajoute des contingents de six mille hommes chacun, fournis par les princes de Valachie et de Moldavie en qualité de tributaires,

³ Ch. de Peyssonnel, *Traité du commerce dans la Mer Noire*, Paris 1787, II, p. 216 et suiv.

⁴ R. Boscovich, *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne fait à la suite de Son ex. M. J. Porter, ambassadeur d'Angleterre en 1762*, Lausanne 1772, p. 198 et suiv.

⁴ Kleemann, *Voyage de Vienne à Belgrade et à Kilianova, 1770*, Neufchâtel, 1780, p. 153—161.

⁵ Grenville précise (p. 18) : « Le troisième Corps d'infanterie est celui des Toptshi ou canoniers » dont l'effectif s'était réduit à 2 000 hommes.

mais dont la Porte se méfiait vu qu'au cours des guerres avec les Russes et les Polonais ils étaient passés souvent à l'ennemi.

Une analyse sommaire lui fait attribuer l'origine des abus qui avaient entraîné la décadence des forces militaires de l'Empire Ottoman à la politique adoptée par la Cour pour éteindre l'esprit de rébellion des janissaires en élargissant leur base de recrutement et en relâchant la discipline.

Si Grenville a obtenu certaines données statistiques ayant trait au nombre des bâtiments turcs, à la paye et à l'entretien de quelques corps de troupes (djebedji, topdji), — il n'a cependant pas réussi à dresser un état complet des forces armées ottomanes, à commencer par les janissaires — dont les effectifs et les garnisons étaient tenus secrets — et en continuant par les troupes des frontières (serhadkulu) convoquées en cas de danger grave.

Il a réussi encore moins à établir le montant des recettes et des dépenses de la Porte en raison du secret absolu qui les enveloppaient. Il dut se contenter de dresser, dans le second chapitre de son mémoire, un tableau des principales sources de revenus, qui alimentaient le trésor public (miri), telles que l'affermement des douanes (p. 35), la perception de la capitation ou harač (p. 36—39) et de l'avariz (p. 39) comprenant les contributions imposées par le gouvernement central au nom du sultan et dont le montant variait selon les besoins.

A cette occasion, Grenville passe en revue les charges financières des Principautés Danubiennes et en rappelle le montant. Le tribut (harač) est estimé pour la Moldavie à 120 bourses, chiffre qui concorde avec celui noté par Thomas Salmon⁶ et, pour la Valachie, à 620 bourses, une bourse en plus de celles mentionnées dans le mémoire présenté par les boyards valaques au prince Orlov lors du congrès de Focșani (1772)⁷. Le présent (peškeš) du Bayram est estimé à 120 bourses, somme sensiblement inférieure aux chiffres notés au début du XVIII^e siècle par le prince Démètre Cantemir⁸. Par contre, le « rikiabiye », présent offert par les princes à l'occasion du Nouvel An musulman, est passé sous silence, ce qui nous porterait à supposer qu'il ne figurait pas encore parmi les charges des Principautés Danubiennes. Le mémoire rappelle aussi, mais sans donner de chiffres, les énormes frais imposés aux Phanariotes pour obtenir le trône des Principautés et s'y maintenir.

Parmi les revenus réguliers destinés à alimenter le trésor personnel du Sultan, Grenville mentionne le tribut versé par l'Egypte (600 000 séquins funduk) et celui de Raguse (66 bourses) et, comme ressources extraordinaires en cas de guerre, les emprunts au trésor des janissaires et des corps de métier ainsi que la perception d'un double harač et d'un double avariz.

Le troisième chapitre du mémoire est consacré au commerce du Levant (p. 48—70) dont le déclin est attribué, d'une part, à l'appauvrissement général et aux ravages causés par les guerres de Perse ainsi que par les épidémies de peste et, d'autre part, à la rivalité des nations marchandes qui permit à la Porte d'enfreindre les privilèges accordés par les capitulations, aux gouverneurs des provinces et aux fermiers des douanes de soumettre les marchands étrangers à des taxes arbitraires et enfin aux courtiers grecs, arméniens et juifs de les pressurer sans vergogne.

Le commerce de la mer Noire qui avait exercé au XVII^e siècle et pendant la première moitié du XVIII^e siècle une puissante attraction sur les Anglais, désireux non seulement d'exploiter les richesses mais aussi d'ouvrir à leurs marchands la route de Perse, fait l'objet d'une analyse minutieuse où la liste des produits originaires de ses rivages est complétée par celles des marchandises débarquées dans ses ports. Grenville fournit aussi maints détails

⁶ Cf. M. Berza, *Haraciul Moldovei și Țării Românești în sec. XV—XIX* [Le tribut de la Moldavie et de la Valachie aux XV^e—XIX^e siècles], dans « Studii și Materiale de Istorie Medie », II, 1957, p. 25.

⁷ Banul Mihai Cantacuzino, *Genealogia Cantacuzinilor* [Généalogie des Cantacuzènes], éd. N. Iorga, Bucarest, 1902, p. 507—508.

⁸ D. Cantemir, *Descrierea Moldovei* [Description de la Moldavie], tr. G. Pascu, Bucarest, 1923, p. 136.

sur le commerce de l'Égypte, réservé aux Turcs, ainsi que sur le commerce des caravanes qui apportaient à Constantinople les produits des Indes en suivant la route de Basra, Bagdad et Alep.

Passant à l'analyse des opérations commerciales pratiquées au Levant par les Anglais et par leurs rivaux français, hollandais, vénitiens et toscans, Grenville énumère les principaux articles vendus ou achetés par les marchands de ces différentes nations dans les ports ottomans. A base de données statistiques, il établit la balance commerciale du trafic français au Levant ainsi que le solde actif de 1 870 000 piastres, de même que celle du commerce anglais dont le solde actif n'était que de 44 750 piastres (p. 58—60).

Malgré l'éloquence de ces chiffres, Grenville soutient que les rivaux les plus dangereux de ses compatriotes n'étaient pas les Français adonnés à un « commerce forcé » (p. 61) ni les Vénitiens, mais par contre les Hollandais, enrichis directement par le marché de Londres. Il dénonce aussi comme nuisible aux intérêts anglais le commerce de Livourne par la voie duquel les produits levantins pénétraient en Angleterre.

Parmi les produits des manufactures turques faisant l'objet de ce commerce, Grenville mentionne les satins de Chios, les soieries et les velours de Brousse, les tapis de Smyrne, les draps grossiers (aba) de Salonique, les camelots d'Angora, les toiles de coton et les « germesut » d'Alep.

Le quatrième chapitre est consacré à la population de l'Empire Ottoman, composée de Turcs, de Grecs, d'Arméniens et de Juifs. Comme J. Porter⁹ et plus tard W. Eton¹⁰, Grenville constate le dépeuplement des campagnes provoqué par la rapacité des pachas continuellement changés d'une province à l'autre, par les guerres et par les ravages exercés par la famine, la peste et autres calamités.

Le mémoire de Grenville, édité avec un soin rigoureux par le professeur A. Ehrenkreutz, est accompagné d'un résumé anglais et de notes (p. 91—106) où l'éditeur corrige la transcription des termes turcs, identifie les noms de lieux et de personnes et explique certains événements mentionnés dans le texte. Un index (p. 107—110) complète cette belle édition qui rendra de grands services aux historiens de l'Empire Ottoman.

Aux ouvrages cités à ce sujet par l'éditeur, nous nous permettons d'ajouter la célèbre *Histoire de l'Empire Ottoman* de Démètre Cantemir¹¹, le *Traité du commerce de la Mer Noire* de Ch. de Peyssonnel ainsi que les savants travaux de I. H. Uzunçarşılı¹², L. Bergasse et G. Ranbert¹³.

Cristina Bulgaru

PETAR MILJKOVIĆ-PEPEK, *Делото на вографите Михаило и Еутихиј* [L'œuvre des peintres Michel et Eutychios], 263 pages, 143 figures, 195 planches, 14 schémas; Skopje, 1967. Ample résumé français.

Si le nom des peintres Michel et Eutychios jouit, depuis une dizaine d'années (grâce, en premier lieu, au livre de Sv. Radojčić, *Les maîtres de l'ancienne peinture serbe*, Beograd, 1955.

⁹ J. Porter, *Observations on the Religion, Land, Government and Manners of the Turks*, Lyon, 1768; trad. fr. Neuchâtel, 1770, I, p. 66—67.

¹⁰ W. Eton, *Survey of the Turkish Empire in which are considered... the cause of the Decline of Turkey...*, London, 1799, p. 261, 262, 263.

¹¹ D. Cantemir, *The History of the Growth and Decay of the Ottoman Empire*, translated into English by N. Tindal, 2 vol., London, 1734—35, 1736.

¹² I. H. Uzunçarşılı, *Osmanlı devletinin merkez ve bahriye teşkilâli* [L'administration centrale et la marine dans l'Empire Ottoman], Ankara, 1947; idem, *Osmanlı devleti teşkilâtından kapukulu ocakları* [Institutions de l'Etat Ottoman : les organismes militaires], 2 vol., Ankara, 1949.

¹³ Loius Bergasse et Gaston Ranbert, *Histoire du commerce de Marseille*, t. IV, Paris, 1954.

en serbe) d'une certaine renommée parmi les historiens de l'art byzantin et sud-est européen, leur œuvre et son rôle dans la peinture macédoienne, serbe, athonite à la fin du XI¹¹^e et au début du XIV^e siècle attendaient encore des recherches essentielles. C'est le mérite de M. Petar Miljkovik-Pepok d'avoir rassemblées, par un travail d'analyse minutieuse et perspicace effectué au cours d'une dizaine d'années, les données iconographiques et stylistiques fondamentales lui ayant permis de mettre cette œuvre en pleine lumière. Mais son livre n'est pas seulement la première monographie concernant les deux peintres qui comptent parmi les plus actifs du Sud-Est européen de l'époque. A l'aide du très riche matériel artistique étudié dans tous les détails, l'auteur arrive à des constatations, des suggestions, des hypothèses qui représentent pour la plupart des points de départ nouveaux pour l'analyse de la peinture byzantine et serbe de la fin du XI¹¹^e et au début du XIV^es.

Une première partie du livre (p. 15—39) est consacrée à un ample exposé des conditions politiques, culturelles et artistiques à Byzance et en Macédoine, aux relations entre l'Empire et l'Etat serbe (surtout à l'époque du règne de Milutin), au développement des courants artistiques dans la peinture byzantine entre la fin du XI¹¹^e et le début du XIV^e siècle. L'auteur distingue au cours du XI¹¹^e siècle deux « courants stylistiques », notamment l'un archaïsant, se rattachant à l'époque précédente et l'autre innovateur, prélude au style des Paléologues. Mais, au-delà des différences stylistiques de détail l'auteur reconnaît, dans l'ensemble de la peinture du XI¹¹^e siècle, l'existence d'un style « monumental nouveau », dont les racines se trouveraient dans l'art des X^e—XI^e s. « Phénomène particulier dans l'évolution générale de la peinture de la Renaissance byzantine tardive », ce style diffère sensiblement de celui des Paléologues. L'œuvre de Michel et d'Eutychios refléterait clairement les deux courants stylistiques : le style monumental et celui des Paléologues. On doit en outre aux deux artistes la pénétration dans les Balkans du style Paléologue de la Capitale. Deux conclusions s'imposent à l'auteur : d'une part, le fait que le style des deux peintres n'est pas l'expression d'une « école de Milutin » (comme l'ont affirmé certains historiens de l'art), mais bien le résultat de l'évolution générale de l'art byzantin et, de l'autre, que les deux peintres ont dû avoir un « contact personnel » avec l'art de la Capitale de l'Empire byzantin.

Dans la seconde partie du livre, la plus étendue d'ailleurs, (p. 41—200), l'auteur procède à l'analyse iconographique et stylistique de la peinture des trois ensembles qui portent la signature de Michel et d'Eutychios, notamment : l'église de la Vierge Peribleptos à Okhrid, l'église de St.-Nikita au village de Cučer et l'église de St.-Georges à Staro Nagoričino. Les détails de cette analyse, minutieuse étude morphologique, extrêmement intéressante aussi en tant que méthode de travail, permettent à l'auteur d'une part de déterminer les traits spécifiques de l'art de chacun des deux artistes, et de l'autre d'établir une chronologie stylistique des trois monuments étudiés. C'est ainsi que les fresques de la Peribleptos (et certaines icônes d'Okhrid) correspondraient à la première période de l'activité des peintres ; Staro Nagoričino, à la dernière. Malgré la présence de leur signature, l'auteur considère que l'ensemble de Cučer est dû aux collaborateurs des deux maîtres.

La troisième partie du livre (p. 201—234) est consacrée à l'attribution des peintures de l'église de la Vierge du Protaton, du fragment de fresque de la Lavra, de l'église du roi de Studenica, ainsi que d'un nombre d'icônes du groupe d'Okhrid à Michel et à Eutychios. L'activité des deux artistes dépasserait donc la Macédoine et la Serbie ; ils deviennent ainsi « les figures centrales de l'art dans les Balkans depuis la fin du XI¹¹^e jusqu'aux années 30 du XIV^e siècle ». Leur formation a dû se faire dans un atelier de mosaïstes, probablement à Thessalonique. Ils ont travaillé principalement en Macédoine et aussi au Mont Athos, leur œuvre ayant joué « un rôle décisif dans l'évolution historique des arts en Macédoine à la fin du XI¹¹^e siècle ».

Les conclusions de ce livre sont d'une grande valeur pour les recherches à venir. Elles éclairent une activité artistique extrêmement complexe, évidemment créatrice ; elles posent les prémisses d'une nouvelle chronologie de la peinture byzantine de la fin du XI¹¹^e et du début

du XIV^e siècle ; elles prouvent, par des arguments solides, dont l'intérêt augmente du fait qu'ils sont invoqués pour la première fois, la continuité de la peinture byzantine, son unité et en même temps sa diversité. Soulignons la minutiosité des analyses qui comportent : la façon de modeler les têtes, le nez, les yeux, la bouche, les oreilles, le modelé des bras, des jambes et des pieds, le mouvement des figures, la représentation du paysage, des architectures, les éléments décoratifs, etc. C'est un matériel comparatif d'une grande utilité que l'auteur met à la disposition des spécialistes.

La riche illustration, les nombreux et excellents dessins, renforcent ce texte très soigné et qui prouve dans l'ensemble et dans le détail un travail exemplaire.

Maria-Ana Musicescu

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédigées par: NĂSTUREL, PETRE Ș. (P.Ș.N.); FRANCES, E. (E. FR.); DANIELOPOLU-PAPACOSTEA, CORNELIA (C.D.-P); PAPAPANU, ATANASE (A.P.); DUȚU, ALEXANDRU (AL. D.); CAMARIANO, NESTOR (N.C.); CARP-CLIMA, GRIGORE (G.C.C.); MUSICESCU, MARIA-ANA (M.-A.M).

Association internationale des Etudes byzantines, *Bulletin d'information et de coordination*.
N° III, année 1966, Athènes-Paris, 55 p.

Tout comme les deux premiers numéros que nous avons précédemment signalés ici (notre tome V, fasc. 1—2, 1967, p. 380—381), celui-ci sera d'un grand secours à bien des byzantinistes. Une bonne partie de son sommaire est occupée par des comptes rendus et rapports du XIII^e Congrès international des Etudes byzantines, qui, on s'en souvient, a tenu ses assises en septembre 1966 en Angleterre, à Oxford. Pour les lecteurs qui l'ignoraient encore, nous communiquerons ici que, conformément à la proposition faite à cette occasion par la délégation roumaine, le XIV^e Congrès aura lieu en 1971 en Roumanie. Parmi les matériaux les plus importants de ce Bulletin il convient de rappeler en premier lieu le rapport de la commission *ad hoc* sur le projet d'un Corpus des sources grecques de l'histoire de Byzance. Cette documentation complète donc ce que l'on savait déjà par le Bulletin n° II. De l'examen des propositions, remarques, etc. qu'ils ont reçues à ce propos, les Professeurs R. Jenkins, P. Lemerle et D. Zakythinos ont abouti à la conclusion que certaines sources faisaient l'objet de l'intérêt de plusieurs érudits à la fois; que les éditions annoncées ou proposées portent généralement sur des textes plutôt courts ou d'importance relative, alors que les entreprises de longue haleine s'avèrent rares, que celles en cours sont très dispersées et n'obéissent à aucun contrôle on plan d'ensemble. Cette situation a engagé les trois savants byzantinistes à proposer les suggestions que voici: prolonger l'enquête qu'ils ont menée et la compléter par un organisme permanent d'information; créer une commission du Corpus des sources; adopter certains principes qui constituent en fait la technique de l'édition du futur Corpus. Sur ce point ils proposent des éditions critiques reposant sur l'ensemble de la tradition manuscrite, avec appareil critique et indication des sources, des lieux parallèles et des témoignages d'autres auteurs. Les traductions, qui obligatoirement accompagneront les textes, seront en français, allemand, italien, anglais ou latin (le traducteur pouvant être une autre personne que l'éditeur du texte). Les notes accompagnant la traduction se limiteront à fournir l'identification des personnes et des lieux, ainsi qu'à la chronologie, sans viser à tourner au commentaire. Chaque édition sera précédée d'une

brève introduction consacrée à la tradition du texte et aux problèmes soulevés par son établissement. Des jeux très complets d'index (noms propres, termes techniques ou d'institutions, mots notables) enrichiront chaque volume qui, avant impression, sera soumis à la révision d'un ou de deux spécialistes choisis, de commun accord, par l'auteur et la Commission du Corpus. On trouvera dans ledit Bulletin d'autres questions que se sont posées les auteurs du rapport. Aux p. 21—23 figure encore une liste supplémentaire d'éditions en préparation d'auteurs byzantins (les *Œuvres complètes d'Eustathe de Thessalonique*, par Peter Wirth, les *Histoires de Jean Cantacuzène*, par A. Carile, le *De magistratibus de Jean Lydus*, par Th. F. Carney, et bien d'autres encore). Le reste des pages du Bulletin est retenu par la publication des rapports d'activité des divers comités nationaux (la République Fédérale Allemande et la République Démocrate Allemande, Autriche, Brésil, Canada, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Hongrie, Israël, Italie, Pologne, Roumanie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie). Celui des savants autrichiens est d'une précision et d'une ampleur impressionnantes qui font honneur aux professeurs H. Hunger et O. Demus et à leurs disciples. A ce propos nous ne saurions passer sous silence la communication par le Pr. H. Hunger des principes pour l'élaboration de la *Tabula Imperii Byzantini*, autrement dit de l'atlas historique de l'empire byzantin, qui sera à la fois un supplément et un pendant à la *Tabula Imperii Romani*, qu'édite l'Union Académique internationale, entreprise d'un long souffle et d'une portée inestimable. Le responsable de l'entreprise, le Pr. Hunger, informe par la même occasion qu'elle sera essentiellement autrichienne (p. 51—53).

P. Ş. N.

NICOLAS ADONTZ, *Etudes arméno-byzantines* (Bibliothèque arménienne de la Fondation Calouste Gulbenkian). Livraria Bertrand, Lisbonne, 1965, 439 p.

La Fondation Calouste Gulbenkian vient de remplir un pieux devoir envers le grand érudit que fut Nicolas Adontz. En patronnant la réimpression anastatique de 13 de ses études les plus connues, elle a rendu, une fois de plus, un signalé service aussi bien aux arménisants qu'aux byzantinistes ; les balkanologues aussi y trouveront naturellement leur dû. Une préface du Pr. Gérard Garitte, de l'Université de Louvain, évoque la figure d'Adontz, né en Arménie en 1875 et mort à Bruxelles en 1942, ainsi que son activité tant appréciée et confraternellement soutenue par l'illustre savant belge que fut Henri Grégoire (p. 3—6). Nous nous contenterons de rappeler ici les titres des articles constituant ce volume, titres familiers notamment aux lecteurs de « Byzantion », où parurent la plupart d'entre eux. Ce sont : Les fonds historiques de l'épopée byzantine « Digénis Akritas » ; Sur l'origine de Léon V, empereur de Byzance ; L'âge et l'origine de l'empereur Basile I^{er} ; La portée historique de l'oraison funèbre de Basile I^{er} par son fils Léon VI le Sage ; Les légendes de Maurice et de Constantin V, empereurs de Byzance ; Notes arméno-byzantines ; Les Taronites en Arménie et à Byzance ; Ašot Erkat¹ ou de Fer, roi d'Arménie de 915 à 929 ; L'archevêque Théophylacte et le Taronite ; Tornik le Moine ; Notes sur le Livre des Cérémonies ; La généalogie des Taronites ; Samuel l'Arménien, roi des Bulgares¹. Un index « locupletissimus » facilitera la consultation du recueil. On n'aura qu'un regret — il faut cependant bien l'avouer — de constater que les Editeurs n'ont pas conservé, parallèlement à la pagination courante du volume, celle, initiale, des études d'A-

¹ Nous ferons observer en passant que ces treize articles sont loin d'épuiser toute la production de N. Adontz en matière d'études arméno-byzantines. Son étude posthume intitulée *Role of the Armenians in Byzantine Science* (« Armenian Review », III, 1950, pp. 55—73) ou bien encore celle écrite en collaboration avec Henri Grégoire, *Nicéphore au col roide* (« Byzantion », VIII, 1933, pp. 203—212) — entre autres — n'y figurent pas. La préface de G. Garitte indique une bibliographie complète d'Adontz parue dans « Handes Amsorya », 61, 1947, col. 313—318.

dontz, ou pensé du moins à la préciser à la table des matières qui se borne à indiquer, sans plus, l'annuité seulement du périodique où elles furent imprimées la première fois. Ce petit détail aurait facilité aux chercheurs la confrontation des renvois faits par des travaux ayant utilisé dans l'original les articles de N. Adontz. Certes, certaines des affirmations qu'il y a faites sont aujourd'hui controuvées (c'est là le sort de tous les travaux d'érudition et la science n'a qu'à y gagner). Aussi, peut-être, eût-il été bon qu'un appendice de notes mit le lecteur au courant des résultats ultérieurs de la recherche.

P. Ş. N.

R. GUILLAND, *Etudes sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Remarques sur les titres nobiliaires de la Haute Epoque (IV^e — VI^e siècle)*. « Annali della Fondazione italiana per la storia amministrativa italiana », 1965, fasc. 2, p. 79—94.

Dans cette étude, l'auteur s'occupe du titre nobiliaire d'illustre. Bien que ce titre apparaisse pour la première fois dans une loi de l'an 317 mentionnée dans le Code Justinien, il s'agit en réalité d'une interpolation, car il ne fut créé que vers la moitié du IV^e siècle et joint d'abord au titre de clarissimus.

Par l'édit de 372 de Valentinien I, le titre d'illustre fut séparé de celui de clarissimus et réservé à une classe spéciale. En effet cette classe comprenait les dignitaires les plus importants de l'Empire : les préfets du prétoire, le préfet de Constantinople, les maîtres de la milice, le *praepositus sacri cubiculi*, etc.

A partir du V^e siècle et particulièrement de l'époque de Justinien, le nombre des illustres s'accroît continuellement. Avant Justinien, la classe des illustres se subdivise en plusieurs sections, les titulaires bénéficiant d'épithètes spéciales ; le plus important parmi les hauts fonctionnaires était le *gloriosissimus* et le dernier en rang, le *magnificentissimus*. Le titre d'illustre se maintient jusqu'au XI^e siècle.

E. Fr.

CLÉOBULE TSOURKAS, *Les années d'études de Théophile Corydalée au Collège grec de Rome (1604—1608)*, « Balkan Studies » 8, n^o 1, 1967, p. 115—122.

Le manuscrit contenant le Journal de la Congrégation des étudiants du Collège grec de Rome des années 1592—1647 fut mis à la disposition de l'auteur au moment où l'on achevait d'imprimer son ouvrage sur Théophile Corydalée¹. Grâce à ce document, Cl. Tsourkas a pu vérifier les années d'études de Corydalée et résoudre quelques problèmes controversés de la biographie du philosophe. La date de son inscription à l'université peut être fixée entre octobre et novembre de l'année 1608 et la date de sa naissance, en 1574. Par conséquent, Corydalée avait 39 ans lorsqu'il finissait ses études à Padoue et il est mort à 72 ans et non pas « à plus de 80 ans », comme le soutenait le chroniqueur Anastase Gordios.

Une autre question très controversée de la vie de Corydalée y trouve aussi sa solution, le même document prouvant que François Kokkos ne fut son professeur ni à Rome, ni à Athènes, Venise ou Constantinople.

C. D.-P.

¹ Cl. Tsourkas, *Les débuts de l'enseignement philosophique et de la libre pensée dans les Balkans. La vie et l'œuvre de Théophile Corydalée (1570—1646)*. Deuxième édition, Thessalonique, 1967, 441 p.

T. G. BULAT, *O danie neobișnuită, făcută de Constantin Brncoveanu mănăstirii Sfntul Pavel de la Athos* [Une donation inaccoutumée de Constantin Brancovan au monastère de Saint-Paul sur l'Athos], « Glasul Bisericii », XXIV/9—10, 1965, pp. 849—855.

Deux documents jusqu'ici inédits viennent enrichir l'histoire des relations de la Valachie et de la Russie avec le monastère athonite de Saint-Paul. L'A. les publie avec une brève introduction. Le premier est un acte émis au nom du métropolite de Hongrovalachie Théodose, des deux évêques valaques et de nombreux grands boyards en charge, le 6 mai 1694 (7202). Le second en représente la ratification par le chrysobulle du voévode Constantin Brancovan en date du 30 mai de la même année. Ces deux pièces accordent à l'archimandrite Isaïe du monastère de Saint-Paul les domaines, ainsi que les paysans et tziganes ayant appartenu au défunt boyard félon Constantin Bălăceanu, ex-grand aga, mort quatre ans plus tôt à la bataille de Zărnești où les Autrichiens, dans les rangs desquels il combattait son prince, furent vaincus par les Roumains et les Tartares. Que s'était-il passé pour que la donation princière fût, et cela exceptionnellement, précédée d'un jugement rendu par le haut clergé et les boyards valaques? Ainsi que nous l'apprend le dossier publié par T. Bulat, il s'agit d'un événement intervenu sous le règne du prince Șerban Cantacuzène (mort en 1688). L'archimandrite Isaïe avait été envoyé alors en Russie pour quêter au profit de son monastère. A son retour de Moscou il avait eu la fâcheuse inspiration de passer par la Transylvanie qui se trouvait alors sous l'occupation de la Maison d'Autriche. Bălăceanu s'y trouvait aux côtés du général en chef des armées impériales dans cette nouvelle province accaparée par son maître, Donat Heissler von Heitersheim. Il dénonça le moine à son protecteur en prétendant que celui-ci avait été envoyé à Moscou, par Brancovan, dont il était un espion à gages. Le malheureux caloyer fut arrêté et promené de forteresse en forteresse jusqu'à sa libération qui mit deux ans et demi à venir, c'est-à-dire jusqu'à sa comparution devant l'empereur, à Vienne. Tout ce que l'archimandrite avait amassé en Russie lui fut confisqué ou bien s'envola pour son entretien, sa santé et des présents destinés à adoucir son sort. Nos deux documents énumèrent le détail des dommages. Isaïe en effet avait ramené de Russie 800 pièces d'or, 26 icônes, 6 fourrures de loups blancs, 8 de *sângepi* (?), 6 de zibeline, plus 12 zibelines vivantes, un vêtement de la même fourrure (*un soroc dă samură*), une croix en argent embellie de pierres précieuses, 60 knouts (*gărbace*) de Moscou, un sabre, 2 pistolets et 9 chevaux. Les objets confisqués et les dépenses d'Isaïe, qui donna même 250 thalers à l'empereur (1), s'élevèrent à 4 100 thalers. C'est pour le dédommager lui et son Monastère des pertes matérielles provoquées par la dénonciation de Bălăceanu que l'assemblée du clergé et des boyards de Valachie se réunit et jugea bon de lui octroyer les biens laissés par le défunt. Avec une réserve toutefois — et qui est bien dans l'esprit du droit de préemption¹ très respecté alors en Valachie : quiconque des parentés de Bălăceanu, enfant compris, s'en reviendrait dans son pays et élèverait des prétentions sur la propriété des domaines, des paysans ou des tziganes du seigneur félon, pourra les recouvrer, à charge pour lui de verser au monastère de Saint-Paul la somme de 4 100 thalers à laquelle avaient été prisés les dommages subis par l'archimandrite et son couvent. Cette décision fut, comme de juste, confirmée, peu de temps après par le voévode lui-même.

On se demandera si Bălăceanu avait dénoncé à la légère le Père Isaïe. En dépit du silence des deux documents retrouvés en copies par Bulat, le caractère exceptionnel de la procédure adoptée par le prince qui fit manifestement convoquer l'assemblée des états afin d'apporter une réparation éclatante aux moines athonites et à leur représentant, pourrait fort bien laisser à penser que, sous couleur d'aller quêter des secours pour sa communauté, Isaïe fut effectivement un agent utilisé dans certaines négociations secrètes entre le voévode Șerban Can-

¹ V. Valentin Al. Georgescu, *Preemțiunea în istoria dreptului românesc* [La préemption dans l'histoire du droit roumain], Ed. Academiei, Bucarest, 1965, 411 p.

tacuzène et le tsar. C'est précisément ce que l'on apprend du livre, inconnu de T. Bulat, de feu G. Bezviconi, *Contribuții la istoria relațiilor româno-ruse* [Contributions à l'histoire des relations roumano-russes], Bucarest, 1962, pp. 114—115. Il y est affirmé — mais sans indication de source — qu'aussitôt après l'arrestation d'Isaïe par les Autrichiens, la cour moscovite envoya à Șerban Cantacuzène la copie des lettres qui avaient été confisquées. Le courrier, le Grec Demetie Thomas, arriva à Bucarest après le décès du prince valaque. Ce fut son successeur, Constantin Brancovan, qui en prit connaissance et il fit savoir aux Russes que, tout en étant forcé de ménager Vienne, il était disposé à les seconder.

P. Ș. N.

V. MIHORDEA, *Un colaborator al lui Constantin Maurocordat la desființarea rumâniei : mitropolitul Neofit (1738—1753)* [Un collaborateur de Constantin Maurocordato pour la suppression du servage : le métropolite Néophyte, 1738—1753], « Biserica Ortodoxă Română », LXXXIII, 1965, 7—8, p. 715—734.

Présentation de la figure et de l'œuvre du savant métropolite de Hongrovalachie, Néophyte I^{er}, originaire de l'île de Crète. Esprit éclairé, il encouragea le prince de Valachie, Constantin Maurocordato, à supprimer le servage. On lui doit entre autres la création d'une école au village de Pătroaia, sur l'un des domaines appartenant à son Eglise. Le voévode approuva en 1746 l'organisation d'une foire annuelle dont les taxes d'octroi servirent à l'entretien de ladite école : l'A. publie en appendice cinq documents concernant cette école et cette foire, l'une des plus intéressantes initiatives de ce prélat qui sut s'identifier avec les aspirations du peuple confié à sa garde.

P. Ș. N.

K. NIKA, *Δύο διάλογοι περί παιδείας* [Deux dialogues sur l'éducation], *Κείμενα και μελέται νεοελληνικής φιλολογίας* [Textes et études de philologie néo-grecque], 36, Athènes, 1967, p. 15.

Après celle du dialogue entre *Un philhellène et un anhellène* (v. « Parnassos », B, IX, 1967, p. 258—265) l'auteur nous donne maintenant l'édition de deux autres dialogues tirés du même codex grec 2268 de la Bibliothèque du Vatican.

Le premier *Περὶ τῆς παιδείας διάλογος*, [Dialogue sur l'éducation] a été écrit par Giovanni Inghirami de Scolopoi, à Florence, en 1779. Devant un homme cultivé un rustre prétend que l'éducation est nuisible à l'homme parce que contraire à la conception théologique qui fait de celui-ci la créature parfaite de Dieu. Il finit par comprendre à la suite du dialogue l'utilité et la validité théologique de l'éducation.

Le deuxième texte, *Διάλογος περί τῶν γραμμάτων* [Dialogue sur la culture littéraire] est dû à Innocenzo Bianchi de Luca, également de Scolopoi, et date toujours de 1779. C'est une conversation entre un lettré et un illettré au sujet du profit qu'on peut tirer de la culture littéraire. L'esprit du dialogue, sa structure et ses conclusions sont tout à fait semblables à celles du précédent.

Scolopoi est une église de Florence disposant d'un Collège jésuite, centre florissant des études grecques au XVIII^e siècle.

Les textes sont précédés par la description du codex et de leur état du point de vue philologique. Sur la personnalité des écrivains, l'auteur donnera une étude plus ample après la publication du codex en son entier.

A. P.

EKKEHARD VÖLKL, *Die griechische Kultur in der Moldau während der Phanariotenzeit (1711–1821)*, « Südost-Forschungen », München, 1967, XXVI, p. 102–139.

Récapitulation claire et précise des rapports roumano-grecs à l'époque phanariote, le présent article passe en revue quelques-uns de leurs aspects essentiels : la pénétration de la culture grecque en Moldavie au XVII^e siècle et le rôle social des Grecs, la grécisation de l'Eglise orthodoxe moldave, les relations de la Moldavie avec les Eglises grecques de l'Orient, « Academia domnească » [l'Académie princière] de Jassy, l'activité des imprimeries et l'œuvre de traduction, la codification juridique. L'article s'achève sur une succincte caractérisation de cette époque culturelle qui coïncide avec une période de forte influence grecque.

Se fondant sur une riche bibliographie, l'auteur insiste sur le fait que l'influence grecque était arrivée à son point culminant dès le début du XVIII^e siècle, pour conclure que celle-ci n'a affecté que les boïards et le haut clergé. Nous pensons donc comme tout naturel de relever que l'introduction de la langue grecque dans l'enseignement supérieur des pays roumains, à la fin du XVII^e siècle, est moins une intégration dans le « griechischer Geistwelt » qu'un retour vers les sources antiques de la culture européenne, retour caractéristique à l'humanisme. Evidemment cette direction devait se perdre partiellement dès que l'enseignement grec et l'activité des imprimeries en cette langue — dirigés par des princes phanariotes — se sont prolongés pendant tout un siècle, mais la culture roumaine devait bénéficier surtout sous ce rapport du contact avec le monde grec. C'est pourquoi il est particulièrement important pour la complète caractérisation de cette époque de définir le rôle du grec en tant que véhicule des valeurs culturelles. Il est tout aussi important de définir la présence de la culture hellénique — réellement massive — par rapport à la présence de la culture néo-grecque ; d'associer aux données fournies par l'activité typographique celles, de beaucoup plus riches, fournies par la tradition manuscrite. Du reste, l'époque tout entière comporte une périodisation au moins en trois phases : celle du rationalisme orthodoxe des deux dernières décennies du XVII^e et des deux premières décennies du XVIII^e siècle, l'époque des épigones du milieu du XVIII^e siècle et enfin la crise de conscience et l'époque des Lumières des trois dernières dizaines d'années de ce siècle. C'est dans ce cadre que l'on pourra répondre également à la question de préciser l'apport des pays roumains au développement des lettres grecques et le rôle de celles-ci dans l'histoire de la littérature roumaine (dans la mesure où elles lui ont imprimé une certaine déviation sans « étouffer » pour autant la culture roumaine, comme on l'a prétendu souvent) — questions que l'auteur relève avec perspicacité.

L'étude de la culture développée en Moldavie est particulièrement instructive en ce sens. Nous l'avons d'ailleurs signalé à notre tour dans quelques contributions récemment publiées et c'est ce qui nous incite à nous rallier aux conclusions proposées par l'étude d'E. Völkl.

A. L. D.

IOAN. D. DIMAKIS, Τὸ πρόβλημα τῶν εἰδήσεων περὶ τῆς ἐλληνικῆς ἐπαναστάσεως εἰς τὸν γαλλικὸν τύπον [Le problème des nouvelles concernant la révolution grecque dans la presse française], dans « Ἑλληνικά », 19, n^o 1, 1966 f. 54–91.

C'est dans les centres les plus proches du théâtre des opérations que se trouvaient les meilleures sources d'information alimentant la presse parisienne sur la révolution grecque.

Pour les événements des Principautés Roumaines¹, on mentionne parmi les centres de « l'Europe orientale et balkanique » fournissant les nouvelles : « Bucarest, Jassy et Craiova, Budapest, Kronstadt, Hermannstadt, Lemberg, Suczana [sic] (en Bucovine) et Brassowo (en Transylvanie) »², Brody, Vidin, Semlin. Très souvent les journaux français indiquent, sans préciser la localité, « la frontière de la Moldavie », « la frontière de la Valachie » ou « les rives du Danube ».

Les informations provenant de ces villes sont naturellement des plus sûres, en tant que nouvelles de toute « première main ». Le réquisitoire fait par l'auteur au sujet des fausses nouvelles ne concerne jamais des renseignements ayant à leur origine une source roumaine. Une seule fois, la ville de Bucarest est mentionnée dans ce cas, mais c'est justement dans le cadre d'une véritable « fabrique de nouvelles » d'Allemagne, qui inventait les sources de ces correspondances en les intitulant : « lettres de Bucarest, d'Odessa, de Péra », etc.

Aussi les appréciait-on, malgré le temps qu'elles mettaient pour arriver à destination. Car de Bucarest à Paris, il leur fallait entre 25—51 jours (d'habitude 45), de Jassy à Paris, de 30 à 36 jours et 28 à 36 jours de Craiova à Paris, beaucoup plus que des autres centres de la même zone (Lemberg, 15—26 jours, Kronstadt, 19—31 jours, etc.). Peut-être était-ce la censure autrichienne qui en retardait à ce point l'arrivée.

L'auteur signale — outre les sources locales — une catégorie de villes éloignées du théâtre des opérations, qui grâce à leur position de capitales (Vienne, Constantinople), de ports (Trieste, Venise, Naples, Marseille, Londres, etc.) ou tout simplement de grandes villes européennes (Frankfurt, Leipzig, Dresde, Berlin, Bruxelles, St.-Petersbourg, etc.), concentraient les nouvelles et les retransmettaient aux journaux français.

Une analyse très poussée des moyens utilisés dans la transmission et la retransmission des renseignements, du caractère politique des sources et surtout de leur authenticité, font de cet article une étude fort utile.

C. D.-P.

G. TH. ZORAS, PH. K. BOUBOULIDIS, Βιβλιογραφικόν Δελτίον Νεοελληνικῆς Φιλολογίας [Bulletin bibliographique de la littérature néo-grecque], VI (1964), Athènes, 1966, 55 p.

Le Bulletin bibliographique rédigé par G. Th. Zoras et Ph. K. Bouboulidis, professeurs à l'Université d'Athènes, a atteint sa VI^e année de parution. Il comprend les principales études et les articles qui concernent la littérature byzantine et néo-grecque à partir du X^e siècle jusqu'à nos jours. Les deux auteurs ont dépouillé, à cet effet, plus de 45 revues grecques et de 20 revues étrangères (parmi lesquelles trois revues roumaines : « Revue des études sud-est européennes », « Revue roumaine d'histoire » et « Studii »). Dans ce bulletin sont enregistrées les publications parues en 1964. On y donne parfois, pour certaines œuvres bibliographiées, en dehors du titre, des informations concernant leur contenu.

A la fin du bulletin se trouvent un index des noms d'auteurs et un index des noms propres contenus dans les titres des ouvrages bibliographiés, composés par S. Protopopa-Bouboulidis, assistant à la chaire de Littérature byzantine et néo-grecque.

N. C.

¹ L'auteur donne aussi une liste complète des sources locales fournissant des renseignements sur les événements de Grèce.

² V. p. 57. Kronstadt et Brassowo sont mentionnées comme des villes différentes.

The Immigrants Influence on Wilson's Peace Policies. Edited by Joseph P. O'Grady. University of Kentucky Press, 1967, X + 329 p.

L'enquête faite par onze professeurs américains reconstitue les fluctuations, plus ou moins profondes, de l'opinion publique américaine pendant la première guerre mondiale. À l'exception des études dédiées aux immigrés irlandais (Pr. J. P. O'Grady), anglais (Pr. Dennis J. McCarthy), juifs (Pr. Morton Tenzer), le recueil s'occupe de plusieurs groupes intéressés dans le futur statut de la monarchie austro-hongroise : les Allemands (Pr. Austin J. App), les Italiens (Pr. John B. Duff), les Hongrois (Pr. George Barany), les Slaves du Sud (Pr. George J. Prpic), les Tchèques (Pr. Otakar Odlozilik), les Slovaques et les Ruthènes (Pr. Victor S. Mamatey), les Polonais (Pr. Louis L. Gerson). Un chapitre spécial traite de la déclaration signée le 25 octobre 1918 à l'Independence Hall à Philadelphie par ceux qui voulaient créer une « union centrale-européenne » (Pr. Arthur J. May), parmi lesquels se trouvaient le professeur de sociologie Herbert A. Miller, le futur président de la Tchécoslovaquie, Thomas G. Masaryk, et même un lieutenant roumain, Vasile Stoica.

L'utilité de toutes ces enquêtes est soulignée par le Pr. J. P. O'Grady dans l'étude introductive, où il revient, en même temps, sur les conclusions des analyses faites par les onze auteurs ; en effet, plusieurs éléments ont favorisé l'activité des immigrés, qui a pu exercer ainsi une certaine influence sur la politique américaine : le président Wilson a maintes fois déclaré qu'il était prêt à écouter les suggestions qui lui seront faites par les citoyens, — les groupes d'immigrés savaient se servir des moyens de persuasion politique, — les événements internationaux ont favorisé l'attitude de tous ceux qui soutenaient que les peuples doivent être libres et indépendants, — les politiciens ont accordé une attention particulière aux votes qui pouvaient être obtenus de la part des immigrés. L'auteur considère encore qu'une telle influence a pu jouer son rôle grâce à l'esprit « idéaliste » dont était empreinte la politique étrangère des Etats-Unis au début du XX^e siècle.

L'activité déployée par les immigrés — manifestations, polémiques, télégrammes et mémoires envoyés au président — a eu des échos divers ; elle a entraîné les cercles politiques locaux, a attiré l'attention du gouvernement et seulement quelques fois elle a pesé plus lourd, en agissant sur les décisions du président. D'ailleurs les pressions exercées par les immigrés ont abouti à des résultats différents selon les buts que la politique américaine s'est fixé au cours de la guerre : d'abord, détacher la monarchie de l'alliance avec l'Allemagne et ensuite, après le 7 décembre 1917, quand la guerre fut déclarée, maintenir une fédération de peuples autonomes ; c'est seulement plus tard que la lutte des peuples pour l'indépendance a déterminé le gouvernement à reconsidérer la succession de la défunte monarchie.

On retiendra surtout les diverses vagues de l'opinion publique, le rôle de quelques personnalités marquantes — Thomas Masaryk, Nikola Pasić ou Dr. Ante Trumbić — qui ont souvent dirigé l'activité des groupes, et le heurt des intérêts tellement divers dans un monde qui venait de naître. Les essais publiés par l'University of Kentucky Press rendent intelligibles les rapports entre l'opinion publique et le gouvernement américain, de même que les attitudes du président Wilson pendant une période décisive pour l'essor des Etats nationaux dans l'Europe centrale et du Sud-Est.

Al. D.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Π. ΝΑΚΟΥ, 'Αστυνφιλικά ρεύματα ἐν Ἑλλάδι [Les courants de l'urbanisation en Grèce], 'Αρχεῖον οἰκονομικῶν καὶ κοινωνικῶν ἐπιστιμῶν, 1967, 1, Ἰανουάριος—Μάρτιος, p. 47—73.

Dans la première partie de cet article l'auteur analyse les causes économiques des courants migratoires de la population rurale vers les villes, lesquels représentent, en dernière instance,

un des principaux facteurs du processus d'urbanisation. En voici les motifs : 1. Les possibilités de travail de plus en plus réduites dans le milieu rural, du fait de la mécanisation de l'agriculture ; 2. L'absence ou l'insuffisance des lots agricoles propres, situation qui empêche de couvrir les besoins des habitants des campagnes ; 3. La baisse des revenus dans le domaine de l'agriculture, due à de multiples raisons : calamités naturelles fréquentes, dégradations du sol, importance des frais de production, bas prix de vente, difficultés de la vente ; 4. Le surpeuplement agricole par suite de la natalité accrue enregistrée dans le milieu rural ; 5. L'industrialisation du pays, l'industrie se concentrant dans des zones urbaines, et la nécessité croissante de main-d'œuvre ; 6. La rétribution du travail dans l'industrie, supérieure à celle de l'agriculture, l'attraction qu'exercent les salaires meilleurs et plus sûrs payés dans l'industrie, y compris tous les avantages de la situation de salarié ; 7. L'absence de toute préoccupation visant l'orientation de la jeunesse paysanne qui, une fois terminée l'école à la ville, refuse de s'en retourner au village.

Ce sont là tout autant de causes qui reflètent en général les dures conditions de la vie à la campagne et l'apparente prospérité de l'existence citadine. Elles ont engendré les courants d'émigration vers les villes, notamment dans certaines régions de la Grèce. C'est ainsi que la population urbaine du pays a doublé dans l'intervalle 1928 — 1961, alors que le chiffre de la population rurale n'a pas subi de modification.

Les déplacements de la population vers les villes n'étant ni contrôlés, ni encadrés dans un système d'actions socio-économiques coordonnées, ils ont eu pour résultats une série de conséquences négatives : l'agglomération des grandes villes, la concentration de la population dans certaines régions du pays, parallèlement au dépeuplement d'autres contrées, la diminution de la main-d'œuvre rurale, l'accroissement du chômage dans les villes, le maintien des salaires à un faible niveau, la diminution de la consommation, les dures conditions d'existence de la nouvelle population urbaine.

On préconise pour chacun des facteurs examinés l'adoption de mesures pour y remédier, mesures appelées finalement à modérer les courants migratoires, à savoir : la création de petites industries agricoles et familiales dans le milieu rural ; la distribution aux paysans des terrains agricoles disponibles ou assainis ; l'allocation aux petits producteurs agricoles d'emprunts à des conditions avantageuses ; la rationalisation de la production agricole par la planification adéquate des cultures ; l'emplacement plus judicieux des nouvelles entreprises industrielles sur le territoire du pays ; la création d'un plus grand nombre d'écoles rurales ; une ample action d'amélioration du standard de vie à la campagne.

La II^e partie de ce travail s'occupe de certaines corrélations du processus d'urbanisation ; l'émigration interne et externe, le problème du chômage, le processus de mécanisation. L'émigration, en augmentation croissante, provoque des déséquilibres démographiques entre les diverses régions du pays, qui impliquent des perturbations dans le développement économique ; concentration excessive dans certaines grandes villes et dépeuplement de nombreuses régions rurales. Le chômage, qui atteint un chiffre élevé (8,6 %) dans les zones urbaines, est dû notamment à l'afflux de la population dans les villes. La mécanisation des travaux agricoles entraîne la libération d'une partie de la main-d'œuvre rurale qui peut être normalement absorbée par l'industrie. Les individus restés au village peuvent obtenir, dans les conditions de la mécanisation de l'agriculture, une productivité plus élevée et donc de plus gros revenus.

Dans ses conclusions, l'auteur insiste sur la réorganisation de certains secteurs de l'économie agricole.

Cet article, qui repose sur une ample documentation dont le lecteur bénéficie par les riches notes et les renvois bibliographiques, donne en annexe la liste des principaux travaux, grecs et étrangers, consacrés au thème de l'urbanisation et des phénomènes sociaux s'y rattachant.

G. C.-C.

SUZY DUFRENNE, *L'Illustration des psautiers grecs du moyen-âge, I (Pantocrator 61, Paris. grec. 20, British Museum 40731)*, Paris, 1966, 66 pages, 60 planches dont deux en couleur.

Ce sont là commémoration du millénaire du Mont Athos et surtout l'exposition byzantine d'Athènes (1964) qui ont fourni aux spécialistes l'occasion d'étudier une fois de plus, de plus près et de manière comparative, quelques-uns des manuscrits à illustrations marginales parmi les plus difficilement accessibles (comme, e.a. le Pantocrator 61). Les nombreuses publications plus anciennes et récentes n'ont d'ailleurs pas épuisé l'intérêt complexe que cet art représente et réservent encore d'édifiantes surprises (v. I. Ševčenko, *The anti-iconoclastic poem in the Pantocrator Psalter*, in « Cahiers archéologiques », XV, 1965, p. 39—60). Le groupe d'études (I. Ševčenko, *op. cit.* ; A. Grabar, *Quelques notes sur les psautiers illustrés byzantins du IX^e siècle*, et Suzy Dufrenne, *Une illustration « historique », inconnue, du psautier du Mont Athos, Pantocrator No. 61*) publiées dans les « Cahiers Archéologiques », n^o XV, 1965 viennent d'être complétées par le livre à caractère monographique de Suzy Dufrenne, publié dans la Bibliothèque des Cahiers archéologiques, avec le concours du Centre national de la recherche scientifique. Chacun des trois manuscrits bénéficie d'une ample introduction nous révélant les caractères spécifiques de l'œuvre étudiée, d'une description détaillée et complète — remarquablement claire — de chaque miniature reproduite dans la riche série d'illustrations en blanc et noir, ainsi que d'une bibliographie. Le livre est enrichi par une Préface d'André Grabar, un Avant-propos de l'auteur qui nous donne un aperçu historique des travaux de G. Millet et du Père L. Mariès concernant ces psautiers, par une bibliographie commune aux trois exemplaires et par deux admirables planches en couleur nous offrant sept miniatures du Pantocrator (le plus important), deux pour le Paris et quatre pour le British Museum.

L'intérêt de ce livre est de premier ordre. Les grands problèmes d'origine, d'attribution, de chronologie, etc., discutés et, sur certains points, mis au clair dans les ouvrages cités, il devenait nécessaire d'étudier jusqu'aux détails ce groupe d'œuvres qui parlent plus qu'un langage artistique, celui, plus complexe encore et moins immédiat, d'une société dans une époque de troubles qui entamaient les racines mêmes de sa culture. Avec un soin infini et une patience de miniaturiste pourrait-on dire, l'auteur avance pas à pas dans l'analyse de chaque détail représenté par les miniatures ; elles prennent vie, communiquent clairement leur entière signification ainsi que leurs qualités artistiques. Soulignons en même temps le grand intérêt que cette étude représente pour les historiens de l'art qui ont ainsi à leur disposition les prémisses nécessaires pour une étude comparative avec la peinture murale de l'époque (les fresques de la Cappadoce, par exemple).

Remarquable et passionnante tête de série, le livre de Suzy Dufrenne réunit l'érudition du spécialiste avec la sensibilité de l'artiste qui connaît et aime son métier. Il nous faut en même temps rappeler à quel point ce livre confirme, actualise pourrait-on dire, certains points de vue fondamentaux, certaines constatations faites par le Pr. A. Grabar dans ses magistrales études qui sont le *Martyrium* (Paris, 1946) et l'*Iconoclisme byzantin* (Paris, 1957). Espérons que l'étude du manuscrit Chloudov viendra prochainement compléter l'image de cette chronique passionnante d'une période de la vie byzantine encore trop peu mise en valeur.

M.-A. M.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(VI/1968/1—4)

Études

Architecture populaire et histoire des formes artistiques

- STAHL, PAUL H., *Bäuerliche Rundbauten in Südosteuropa. Kuppel- und Kegelhütten*, 2 227—238
- THEODORESCU, RĂZVAN, *Sur la continuité artistique balkano-danubienne au Moyen Age (A propos de quelques pièces d'argenterie et de parure des X^e — XIV^e siècles)*, 2 289—312

Diplomatique byzantine

- NAUMOV, E. P. (Moscou), *Месембрийские грамоты XIX века*, 1 55—70

Droit et institutions

- CRONȚ, G., *Le livre de jugement de l'empereur Justinien — Compilation des sources byzantines en versions slave et roumaine*, 4 639—647
- GEORGESCU, AL VALENTIN, *Présentation de quelques manuscrits juridiques de Valachie et de Moldavie (XV^e—XIX^e siècle), Contribution à l'étude de la réception du droit byzantin en Roumanie*, I 4 625—638
- MĂRCU, LIVIU P., *Aspects de la famille musulmane dans l'île d'Ada-Kaleh*, 4 649—669

Folklore

- DEL CONTE, ROSA (Roma), *Le due madri della Peregrinatio Virginis rumena nota col nome di „Căutarea Maicii Domnului”* 2 191—228
- FÓCHI, ÁDRIAN *Südosteuropäische volkskundliche Motive im Werk des Rumänischen Dichters George Coșbuc*, 4 595—607

Histoire des idées

- CÂNDEA, VIRGIL, *L'humanisme d'Udriște Năsturel et l'agonie des lettres slavonnes en Valachie*, 2 239—287
- DUȚU ALEXANDRU, « *Le Miroir des Princes* » dans la culture roumaine, 3 439—479

Histoire des langues

- BOGDAN, DAMIAN P., « *Letopisețul de la Bistrița* », la plus vieille des chroniques roumaines — sa langue, 3 499—524
- MIHĂESCU, HARALAMBIE, *Les éléments latins des « Tactica-strategica » de Maurice-Urbicius et leur écho en néo-grec*, I, 3 481—498

Histoire économique et politique. Relations internationales

- ANDREESCU, ȘTEFAN, *Une information négligée sur la participation de la Valachie à la bataille de Kosovo (1448)*, 1 85—92
- GÖLLNER, CARL, *Beziehungen der rumänischen Wojewoden Radu Șerban, Nicolae Petrașcu und Gaspar Gratiani zur „Milice Chrétienne“*, 1 71—83
- PALL, FRANCISC, *Skanderbeg et Ianco de Hunedoara (Commémoration de Skanderbeg)*, 1. 5—21
- PIPPIDI, ANDREI, *Nicolas Soutzo (1798—1871) et la faillite du régime phanariote dans les Principautés Roumaines*, 2 313—338
- STĂNESCU, EUGEN, *Byzantinovlachica, I: Les Vlaques à la fin du X^e siècle — début du XI^e et la restauration de la domination byzantine dans la Péninsule Balkanique*, 3 407—438
- SUCIU, I. D., *Rumänen und Serben in der Revolution des Jahres 1848 im Banat*, 4 609—623
- THIRIET, FREDDY (Strasbourg), *Quelques réflexions sur les entreprises vénitienes dans les pays du Sud-Est européen*, 3 395—406

Littérature et société

- MIRAMBEL, ANDRÉ (Paris), *Les aspects révolutionnaires des lettres néo-grecques aux XIX^e et XX^e siècles*, 4 557—572

Livre et culture. Relations littéraires

- CAMARIANO, NESTOR, *Sur l'activité de la « Société littéraire gréco-dacique » de Bucarest (1810—1812)*, 1 39—54
- MIRCEA, ION RADU, *Contribution à la vie et à l'œuvre de Gavriil Uric*, I, 4 573—594
- PANAITEȘCU, P.P.**, *Les origines de l'imprimerie en langue roumaine*, 1. 23—37

Les recherches sud-est européennes et leur histoire

FOCHI, ADRIAN, <i>Recherches de folklore comparé sud-est européen en Roumanie (XIX^e siècle)</i> , 1	113—139
STĂNESCU, EUGEN, <i>Le XI^e siècle byzantin. Evolution d'une image historique aux XVI^e—XIX^e siècles</i> , 1	93—111

Textes et documents

BEGUNOV, J. K. (Leningrad), <i>Две южнорусские композиции из «Беседы» Козмы Пресвитера в рукописи конца XVIII в. Библиотеки Академии Социалистической Республики Румынии</i> , 2	339—346
SIUPIUR, ELENA, « <i>La chanson du frère mort dans la poésie des peuples balkaniques</i> » et la correspondance de I. D. Schischmánoff, B. P. Haşdeu et I. Bianu, 2	347—364

Notes brèves

BALACI, EMANUELA, <i>Traits stylistiques des danses populaires roumaines dans le complexe sud-est européen</i> , 4	678—681
CAROLUS-BARRÉ, THÉRÈSE, <i>Chez les Vlaques du Pinde</i> , 4	671—678
CAZACU, MATEI, <i>Sur la date de la lettre de Neacşu de Cîmpulung (1521)</i> , 3	525—528
FRANCES, E., <i>Un épisode des guerres de Byzance contre les Slaves et les Avars, au début du VII^e siècle</i> , 3	528—530

Chronique

La V ^e réunion du Comité international de L'AIIESEE (Bucarest, les 15—16 septembre 1967) (<i>V. Căndea</i>), 1	141—142
Le X ^e Congrès international des linguistes (<i>H. Mihăescu</i>), 1	143—145
Conférence rédactionnelle «Demos» d'Arandjelovac (Yougoslavie, 20—21 décembre 1967) (<i>A. Fochi</i>), 2	365—366
Deuxième Conférence d'Études Albanologiques (Tirana, les 12—18 janvier 1968) (<i>Fr. Pall</i>), 3	531—536
VI ^e Réunion de travail du Bureau International de l'Association Internationale des études sud-est européennes. Colloque de la Commission de l'AIIESEE pour l'histoire des idées (Paris, 9—12 avril 1968) (<i>Valentin Georgescu</i>), 4	683—686
I Convegno internazionale di storia della civiltà veneziana (Venise 1—5 Giugno 1968). Venezia e il Levante fino al secolo XV (<i>M.-A. Musicescu</i>), 4	687—688
Échos de l'Institut d'Études sud-est européennes de Bucarest (Juillet 1967—Juin 1968) (<i>A. Iancu et P.Ş. Năsturel</i>), 4	689—691

Comptes rendus

ANDRIOTIS, N P, 'Ετυμολογικό λεξικό τῆς κοινῆς νεοελληνικῆς, 2 ^e éd. (1967) (<i>H. Mihăescu</i>), 1	149—151
ARNAUDOV, MIHAIL, <i>Любен Каравелов-живот. дело, епоха, 1834—1879</i> , (<i>C. N. Velichî</i>), 2	373—376

- ASTRUC, CHARLES et CONCASTY, MARIE-LOUISE, *Catalogue des manuscrits grecs. Troisième partie. Le supplément grec, tome III, n^{os} 901—1 371, 1960* (C. Papacostea-Danielopolu), 3 543—546
- CASTELLAN, GEORGES, *La vie quotidienne en Serbie au seuil de l'indépendance, 1816—1839* (Al. Dușu), 2 370—372
- DJINDJIHAŠVILI, F., *Антимос Ивериели (Антим Ивериану). Жизнь и творчество* (V. Căndea), 1 153—156
- EMBIRICOS, ALEXANDRE, *L'école crétoise. Dernière phase de la peinture byzantine* (M.-A. Musicescu), 2 376—379
- GHINIS, DIMITRIOS S., *Περίγραμμα Ἱστορίας τοῦ Μεταβυζαντινοῦ Δικαίου* (Valentin Al. Georgescu), 1 163—165
- GIURESCU, CONSTANTIN C., *Istoria Bucureștilor din cele mai vechi timpuri până în zilele noastre* (P. Cernovodeanu), 3 540—543
- GRENVILLE, HENRY, *Observations sur l'état actuel de l'Empire Ottoman* (Cr. Bulgaru), 4 703—706
- HASIOTI, I. K., *Μακάριος Θεόδωρος και Νικηφόρος οἱ Μελισσηνοί (Μελισσοῦργοί)* (16^{ος}—17^{ος}), (N. Ș. Tanașoca), 3 539—540
- IMPELLIZZERI, S., *La letteratura bizantina da Costantino agli iconoclasti* (H. Mihăescu), 1 151—153
- Из взаимоотношенията на балканските народи.* (C. Velichi), 1 158—161
- JOHNSTONE, PAULINE, *The Byzantine tradition in church embroidery* (M.-A. Musicescu), 3 546—548
- KALEȘI, DR. HASAN, KORNRUMPF, DR. HANS-JURGEN, *Prizrenski vilajet* (S. Iancovici), 1 161—163
- LVOFF, A. S., *Очерки по лексике памятников старославянской письменности* (Ei.-C. Mihăilă), 4 695—697
- MILJKOVIK-PEPEK, PETAR, *Делото на зографите Михаилау Еутимиј* (M.-A. Musicescu), 4 706—708
- MYRINAEI, AGATHIAE, *Historiarum libri quinque* (H. Mihăescu), 3 537—539
- NIKOLOPOULOS, P. et OIKONOMIDÉS, N., *Ἱερὰ μὴνὴ Διονυσίου. Κατάλογος τοῦ ἀρχείου* (P. Ș. Năsturel), 1 165—167
- Noul Atlas lingvistic român pe regiuni. I. Oltenia* (H. Mihăescu), 2 367—368
- PELLEGRINI, G. B., PROSDOCIMI, *La lingua venetica. I. Le iscrizioni. II. Studi* (H. Mihăescu), 4 693—694
- ROBEL, GERT, *Franz Baron Nopcsa und Albanien. Ein Beitrag zu Nopcsas Biographie* (H. Mihăescu), 1 156—158
- RUSSU, I. I., *Limba traco-dacilor, 2^e éd. (1967)*, (H. Mihăescu), 1 147—148
- STADTMÜLLER, GEORG, *Forschungen zur albanischen Frühgeschichte* (H. Mihăescu), 2 368—370
- STOYANOV, MANIO, *Les «syndromite» bulgares de livres grecs au cours de la première moitié du XIX^e siècle* (C. Papacostea-Danielopolu), 4 697—699
- SULIMIRSKI, TADEUSZ, *Ancient Southern Neighbours of the Baltic Tribes* (M. Babeș), 4 699—703

Notices bibliographiques

- ALEXIANU, AL., *Doi români, cititori în Bulgaria și în Pind (1643—1644)* (P.Ș. Năsturel), 4, *American Consul in a Cretan War: William J. Stillman* (G. Cronț), 1, 178.

- BLAWATSKY, W. et KOHELENCO, G. *Le culte de Mithra sur la côte septentrionale de la mer Noire* (M. Alexandrescu-Vianu), 1, 174—175. Bulat, T. G., *O danie neobișnuită, făcută de Constantin Brncoveanu mndăstirii Sfntul Pavel de la Athos* (P.Ș. Năsturel), 4, 712—713. *Bulletin d'information et de coordination, Association internationale des études byzantines*, N^o III, année 1966 (P.Ș. Năsturel), 4, 709—710.
- CURTICĂPEANU, V., *Die rumänische Kulturbewegung in der österreichisch-ungarischen Monarchie* (L. P. Marcu), 1, 177—178.
- DIMAKIS, IOAN D., Τὸ πρόβλημα τῶν εἰδήσεων περὶ τῆς ἐλληνικῆς ἐπαγαστά-
σειος εἰς τὸν γαλλικὸν τύπον (C. Papacostea-Danielopolu), 4, 714—715. Dimaras, C. Th., Coumariou, C., Droula, L., *La Grèce moderne et sa littérature* (Orientation bibliographique en allemand, français, italien) (C. Danielopolu-Papacostea), 1, 173. Drimba, Vl., *Repartiția graiurilor turcești din Dobrogea* (E.-C. Mihăilă), 2, 384. Dufrenne, Suzy, *L'illustration des psautiers grecs du moyen-âge* (M.-A. Musicescu), 4, 718. Dușu Alexandru, *Mișcarea iluministă moldoveană de la sfârșitul secolului XVIII* (P. Cernovodeanu), 2, 388. Ἐκλογὴ ἐλληνικῆς γλωσσολογικῆς καὶ λαογραφικῆς διδμογραφίας τῶν ἐτῶν 1950—1965 (N.Ș. Tanașoca), 1, 171.
- GABINSKI, M. A., *Возникновение ирформитива как вторичный балканский языковый процесс на материале албанского языка* (H. Mihăescu), 1, 170. Garzya, Antonio, *On Michael Psellus Admission of Faith* (P. Ș. Năsturel), 1, 183. Gherov, Boris, *Проучвания върху западнотракийските аеми през римско време*, II (H. Mihăescu), 3, 549. Giurescu, Dinu C. et Pănoiu, Andrei, *Feronerie veche românească* (M.-A. Musicescu), 2, 388—389. Gjergj, Andromaqi, *Veshja e popullit në qutetin e Korçës gjatë shekullit të XIX-të* (A. Papapanu), 1, 179—180. Guiland, R., *Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin. Remarques sur les titres nobiliaires de la Haute Epoque (IV^e — VI^e siècle)* (E. Frances), 4, 711.
- HALKIN, FRANÇOIS, *Une vie grecque d'Eusèbe de Samosate* (P.Ș. Năsturel), 1, 181—182. Hemmerdinger-Iliadou, Démocratie, *Un hrisov de danie inedit de la Mihnea Turcitul* (P. Ș. Năsturel), 1, 176. Hodova, K. S., *Синтаксис предлога оу с родителным в старославянском языке* (E.-C. Mihăilă), 2, 382. *The Immigrants Influence on Wilson's Peace Policies* (Al. Dușu), 4, 716.
- KAKUK, SUZANNE, *Les monuments de la dinanderie turque dans les langues balkaniques et le hongrois* (I. Matei), 1, 170—171.
- KAPILENKO, M. M., *Как следует называть язык древнейших памятников славянской письменности* (Lidia Demény), 1, 172. Karayannopoulos, *Hauptfragen der Byzantinistik der letzten Jahre* (P. Ș. Năsturel), 3, 550. Keleş, Ruşen, *Şehirleşme politikamız ve Doğu Anadolu Bölgesi* (G.-Carp Clima), 2, 389—390. Köse Mihai, *Erlenme sırasında „Başlık-Ağırlık” adeti* (M. A. Mehmet), 1, 180—181.
- MASSON, EMILIA, *Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec* (P.Ș. Năsturel), 2, 384—385. Mihordea, V., *Un colaborator al lui Constantin Mavrocordat la desființarea rumâniei: mitropolitul Neofil (1738—1753)* (P.Ș. Năsturel), 4, 713. *Moartea palicarului. Antologia nwelei neogrecești* (N.Ș. Tanașoca), 1, 173—174. Molin, V., *Venise, berceau de l'imprimerie glagolitique et cyrillique* (E.-C. Mihăilă), 2, 383.

- NAKU, GEORGIOS P., 'Αστυφιλιὰ ρεύματα ἐν Ἑλλάδι (G.-C. Clima), 4, 716—717.
Nemirovski, E. L., *Нове труды по истории славянского перепечатания* (Lidia Demény), 1, 172. Nika, K., *Δύο διάλογοι περί παιδείας* (At. Papapanu), 4, 713—714.
- PERTUSI, AGOSTINO, *Cultura greco-bizantina nel tardo medioevo e nelle Venezie e suoi echi in Dante* (Al. Duțu), 2, 385—386. Pring, J.T., *The Oxford Dictionary of modern Greek (Greek-English)* (C. Papacostea-Danielopolu), 2, 383, Pudić, Ivan, *Rerum Illyricarum (libri) Ignjata Durdevića* (H. Mihăescu), 2, 386—387.
- ROSSETTI, AL., *Slavo-romantica* (E.C. Mihăilă), 2, 384. Rossi Taibbi, *Sulla tradizione manoscritta dell'omiliario di Filagote da Cerami* (P.Ș. Năsturel), 1, 182—183.
- SALA, M., *Elemente balcanice în iudeo-spaniolă* (E.C. Mihăilă), 2, 382. Simedrea, Tit, *Tirarul bucureștean de carte bisericească în anii 1740—1750* (P.Ș. Năsturel), 2, 387. Simenov, Boris, *Топонимията на Тодечко* (H. Mihăescu), 2, 381—382. Simionescu, Paul, *Le Sud-Est européen dans l'historiographie roumaine* (S. Columbeanu), 1, 184. *Simpozium o Ilirina u antičko doba održan, 10. do 12. maja 1966. godine* (H. Mihăescu), 1, 169—170. Sournia, Jean-Charles et Marianne, *L'Orient des premiers chrétiens. Histoire et archéologie de la Syrie byzantine* (P.Ș. Năsturel), 1, 175—176. Stockmann, Doris, Fielder, Wilfried, Stockmann Erich, *Albanische Volksmusik I. Gesänge der Çamen* (A. Fochi), 1, 178—179.
- THEOCHARIS, MARIA, S., 'Ἐκ τῶν μεταβυζαντινῶν ἐργαστηρίων τῆς Κωνσταντινουπόλεως. Ἡ κεντήρια Εὐσερία (P.Ș. Năsturel), 3, 550. Thompson, George, *A manual of modern greek* (C. Papacostea-Danielopolu), 2, 382—383. Tsourkas, Cléobule, *Les années d'études de Théophile Corydalée au Collège grec de Rome (1604—1608)* (C. Papacostea-Danielopolu), 4, 711.
- VEDAT, KOKONA, *Fjalor frëngjishishqrip* (A. Papapanu), 1, 172. Vogelnic, Dolfe, *Makrodemografski aspekti formiranja urbanih regija u Yougoslaviji* (G.-C. Clima), 3, 550—551. Völkl, Ekkehard, *Die griechische Kultur in der Moldau während der Phanariotenzeit (1711—1821)* (Al. Duțu), 4, 714.
- ZORAS, G.TH., BOUBOULIDIS, PH.K., Βιβλιογραφικόν δελτίον Νεοελληνικῆς φιλολογίας (N. Camariano), 4, 715.

Les index bibliographiques des années I/1963—V/1967 et VI/1968, publiés aux fascicules V/3—4 et VI/4, sont l'œuvre de M. Grigoras.

**REVUES PUBLIÉES AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE**

- STUDII — REVISTĂ DE ISTORIE
- REVUE ROUMAINE D'HISTOIRE
- STUDII ȘI CERCETĂRI DE ISTORIE VECHÉ
- DACIA, REVUE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ANCIENNE
- REVUE DES ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES
- ANUARUL INSTITUTULUI DE ISTORIE—CLUJ
- ANUARUL INSTITUTULUI DE ISTORIE ȘI ARHEOLOGIE—IAȘI
- STUDII ȘI CERCETĂRI DE ISTORIA ARTEI
 - SERIA ARTĂ PLASTICĂ
 - SERIA TEATRU — MUZICĂ — CINEMATOGRAFIE
- REVUE ROUMAINE D'HISTOIRE DE L'ART
- STUDII CLASICE

PRINTED IN ROMANIA

TRAVAUX PARUS AUX ÉDITIONS DE L'ACADÉMIE
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

- * * * **Istoria Româneli** (Histoire de la Roumanie), I^{er} vol., 1960, 891 p., 190 fig., 16 pl., 45 lei; II^e vol., 1962, 1159 p., 20 pl., 45 lei; III^e vol., 1964, 1259 p., 11 pl., 45 lei; IV^e vol., 1964, 863 p., 16 pl., 45 lei.
- * * * **Brève histoire de la Transylvanie**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », III, 1965, 468 p., 38 lei.
- N. ADĂNILOAIE et DAN BERINDEI, **La réforme agraire de 1864 en Roumanie et son application**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 11, 1966, 128 p., 4,25 lei.
- DAN BERINDEI, **L'Union des Principautés Roumaines**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 13, 1967, 228 p., 7,75 lei.
- MIRON CONSTANTINESCU et V. LIVEANU, **Sur quelques problèmes d'histoire**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 14, 1966, 159 p., 5,50 lei.
- A. PETRIC et GH. ȚUȚUI, **L'unification du mouvement ouvrier en Roumanie**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 16, 1967, 188 p., 7 lei.
- ION POPESCU-PUȚURI et AUGUSTIN DEAC, **La première Internationale et la Roumanie**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 12, 1966, 155 p., 6,50 lei.
- D. PRODAN, **Bojaren und „Vecini“ des Landes Fogarasch im 16. und 17. Jahrhundert**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 15, 1967, 179 p., 6,75 lei.
- AL. GRAUR, **The Romance Character of Romanian**, collection « Bibliotheca Historica Romaniae », 17, 1967, 75 p., 2,50 lei.
- CORNELIA BODEA, **Lupta românilor pentru unitatea națională — 1834—1849** (La lutte des Roumains pour l'unité nationale — 1834—1849), 1967, 391 p., 23,50 lei.
- * * * **Marea răscoală a țăranilor din 1907** (La grande révolte des paysans de 1907), 1967, 911 p., 51 lei.
- D. TUDOR, **Oltenia romană**, 3^e éd., 1968, 604 p., 5 pl., 37 lei.
- C. GÖLLNER, **Tureica. Die europäischen Türkendrucke des XVI. Jahrhunderts**, II. Band, 1968, 808 p., 39 lei.

REV. ÉTUDES SUD-EST EUROP., VI, 4, p. 553—724, BUCAREST, 1968